

CABINET ALICA

Siège social : Abidjan-
cocody-Riviera
Palmeraie

Tél. : (225)
2722215206 / 07 08 66
48 04

Adresse postale : 08
BP 1558 Abidjan 08

Adresse e-mail :
cabinetalica@yahoo.fr

Site web :
www.cabinetalica.com

Projet de construction et d'équipement des 23 collèges à base 4 et d'un lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

RAPPORT PROVISOIRE : AVRIL 2024

**ALICA, Nous vous proposons des solutions pour intégrer vos
projets dans un environnement sain.**

Table des matières

Table des matières	ii
Table des matières	ii
Liste des Tableaux	vi
Liste des figures	vii
Planche photo	vii
Liste des Sigles et Acronymes	ix
Résumé.....	x
Summary	xi
1. Introduction	1
1.1. Contexte.....	1
1.2. Objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	1
1.3. Méthodologie et le rappel des exigences des normes E&S de la Banque applicables au projet	2
1.3.1. Revue bibliographique	2
1.3.2. Revue des documents et rapports techniques.....	2
1.3.3. Collecte de données secondaires.....	2
1.3.4. Visites de terrain	3
2. Description du projet	4
2.1. Objectifs et composantes (activités)	4
2.1.1. Objectifs.....	4
2.1.2. Composante du projet.....	4
2.1.3. Contexte lié à la construction des CDP	4
2.1.4. Éléments de conception	5
2.1.4.1. Collège De Proximité et lycée d'excellence	5
2.1.4.2. Descriptif Technique Es Bâtiments Modulaires	5
2.2. Zones d'intervention du projet	10
2.3. Bénéficiaires.....	16
2.4. Budget.....	17
3. Situation environnementale et sociale – sanitaires et sécuritaires des zones du projet et enjeux - tout détail monographique pourra être en annexe.....	17
3.1. Localisation et description sommaire des zones d'intervention	17
3.2. Caractéristiques biophysiques	22
3.3. Caractéristiques du milieu humain.....	32
3.4. Plan de mobilisation des parties prenantes	85
3.4.1. Objectifs des parties prenantes	85
3.4.2. Plan de mobilisation.....	85
3.4.3. Identification des parties prenantes	85
3.4.4. Consultation avec les parties prenantes proprement dites :	85
3.4.5. Procédures de divulgation de l'information.....	86
3.4.6. Plan de consultation du public	86
3.4.7. Résultats des Consultation des parties prenantes : synthèse des suggestions et remarques. ..	86
3.4. Problématiques transversales	103
3.5. Contraintes et enjeux environnementaux et sociaux	103
3.6. Liste des localités exigeant le dédommagement et n'exigeant pas le dédommagement des cultures et/ou purges des droits coutumiers.....	107
4. Cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement et de social, de droit du travail et de santé – sécurité.....	110
4.1. Cadre politique	110

4.1.1.	Politiques environnementales et sociales nationales.....	110
4.1.2.	Politique nationale en éducation	114
4.1.3.	Politique environnementale et ligne directrices de la Banque Mondiale applicables au Projet	114
4.1.3.1.	Exigences en matière de Politique Opérationnelle	115
4.2.	Cadre juridique national de la gestion environnementale et sociale.....	115
4.2.1.	Constitution Ivoirienne	116
4.2.2.	Conventions et accords internationaux.....	116
4.2.3.	Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet	152
4.2.3.1.	Ministère d'État, ministère de la défense.....	152
4.2.3.2.	Ministère d'Etat, ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières.....	153
4.2.3.3.	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.....	153
4.2.3.4.	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.....	156
4.2.3.5.	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.....	157
4.2.3.6.	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE)	158
4.2.3.7.	Ministère des Eaux et Forêts	158
4.2.3.8.	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.....	159
4.2.3.9.	Ministère de l'économie et des finances	160
4.2.3.10.	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.....	160
4.2.3.11.	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	160
4.2.3.12.	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)	160
4.2.3.13.	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	160
4.2.3.14.	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	161
4.2.3.15.	Ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'insertion Professionnelle et du Service Civique.....	162
4.2.3.16.	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	162
5.	PROCÉDURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	163
5.1.	Procédures générales	163
5.2.	Procédures environnementales et sociales applicables aux sous-projets	163
5.2.1.	Évaluation et sélection des sites	163
5.2.2.	Catégorisation et application des procédures environnementales et sociales	163
5.2.1.1.	Catégorie C : Constat d'Exclusion Catégorielle	165
5.2.1.2.	Catégorie B : Constat d'impact	165
5.2.1.3.	Catégorie A : Étude d'Impact Environnemental et Social.....	166
5.2.3.	Élaboration des Plans de Gestion Environnementale et Sociale Spécifiques aux Sites	166
5.2.4.	Application du Cadre de Politique de Réinstallation.....	166
5.2.5.	Préparation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale de chantier.....	166
5.2.6.	Suivi environnemental et social	166
6.	Plan de mobilisation des parties prenantes	167
6.1.	Contexte général	167
6.2.	Etapas de la consultation publique	167
6.3.	Consultations menées dans le cadre du CGES	168
7.	Identification et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et leurs mesures de gestion - y compris l'analyse de la prévalence des risques liés à l'exploitation et l'abus sexuels et le harcèlement dans la zone du projet et leurs mesures de gestion	170
7.1.	Méthode d'évaluation des impacts.....	170
7.2.	Caractérisation des activités selon les phases pré-construction, construction et exploitation	170

7.3. Identification des impacts positifs.....	171
7.3.1. Amélioration de la capacité d'accueil du système scolaire.....	171
7.3.2. Contribution au développement économique de la Côte d'Ivoire et à la réduction de la pauvreté.....	171
7.3.3. Création d'emplois.....	171
7.4. Identification et Evaluation des impacts négatifs.....	172
7.4.1. Identification des impacts négatifs.....	172
7.4.2. Evaluation des impacts.....	174
8. Plan cadre de Gestion Environnementale et Sociale.....	180
8.2. Plans de gestion thématiques.....	188
8.2.1. Plan de prévention et de gestion des déversements accidentels.....	188
8.2.2. Dispositions constructives et opérationnelles pour prévenir les déversements accidentels de produits liquides dangereux.....	188
8.2.3. Précautions opérationnelles en cas de déversements accidentels de produits liquides dangereux pendant le transport.....	189
8.2.4. Transport des terres contaminées.....	189
8.3. Plan de gestion des déchets.....	190
8.3.1. Objectifs.....	190
8.3.2. Collecte.....	191
8.3.3. Traitement et élimination.....	191
8.3.4. Politique de gestion équitable des ressources humaines.....	193
8.3.4.1. Objectifs.....	193
8.3.4.2. Politique de recrutement local.....	193
8.3.4.3. Politique de recrutement basé sur la non-discrimination.....	193
8.3.4.4. Formation et appui au renforcement des capacités.....	194
8.3.4.5. Code de conduite pour l'ensemble des travailleurs.....	195
8.3.4.6. Plan de prévention de la violence et de mesures sociales.....	195
8.3.4.7. Plan de réponse et d'action aux mesures d'urgence.....	197
8.3.4.8. Moyens de lutte et d'intervention.....	198
8.3.4.9. Traitement de l'alerte.....	198
8.3.4.10. Gestion post-accidentelle.....	198
8.3.5. Procédure de découverte fortuite de patrimoine historique ou culturel.....	198
8.3.5.1. Cadre légal encadrant les découvertes fortuites de patrimoine historique.....	198
8.3.5.2. Suspension des travaux.....	199
8.3.6. Plan de lutte contre les IST/SIDA.....	199
8.3.7. Plan d'Hygiène, Santé et Sécurité.....	199
8.3.7.1. Objectifs.....	199
8.3.7.2. Lutte contre la pollution.....	200
8.3.7.3. Plan de prévention du risque de travail des enfants et de trafic de personnes.....	202
8.3.7.4. Plan d'action de communication aux ouvriers et aux communautés affectées.....	203
8.3.7.5. Communication interne (au sein de l'entreprise de construction).....	203
8.3.7.6. Communication avec les communautés affectées.....	203
8.3.7.7. Communication externe et engagement des parties prenantes.....	204
9. Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).....	204
9.1. Cadre réglementaire.....	204
9.1.1. Réglementation Nationale.....	204
9.1.2. Normes de la SFI.....	205
9.2. Analyse des Parties Prenantes.....	206
9.2.1. Démarche d'identification des parties prenantes.....	206
9.2.1.1. Revue des rapports de missions, comptes rendus de réunions, missions et séminaires.....	206

9.2.1.2. Les consultations.....	207
9.2.1.3. Les études et enquêtes	207
9.2.1.4. Constitution de bases de données de parties prenantes.....	207
9.2.1.5. Catégorisation des parties prenantes.....	207
9.2.1.6. Analyse des parties prenantes	208
9.2.2. Stratégie de mobilisation des parties prenantes.....	209
9.2.2.1. Principes généraux.....	209
9.2.2.2. Stratégie de mobilisation de l'équipe de projet	210
9.3. Stratégie de mobilisation des parties prenantes institutionnelles	210
9.3.1. Stratégie de mobilisation des communautés.....	210
9.3.2. Processus d'engagement des parties prenantes	210
9.3.2.1. Principes d'engagement des parties prenantes	210
9.3.2.2. Engagement en phase de mise en œuvre du Projet.....	211
Conclusion.....	216
Bibliographie	217
ANNEXES.....	220
Annexe 1 : Termes de références du CGES	221
Annexe 2 : COURRIERS	221
Annexe 3 : Liste des questionnaires renseignés par les structures.....	228
Etape de SINEMATIALI.....	228
Etape de Boundiali.....	235
Etape d'Odienné	243
Etape de Gbéléban	252
Etape de Touba	255
Etape de Danané	261
Etape de Guiglo	265
Etape de Doropo	273
Etape de Daoukro	281
Etape de Bocanda	292
Etape de Yakasse Attobrou.....	306
Etape de N'Douci	316
Etape de Bouaflé.....	326
Etape de Yamoussoukro	334
Etape de Gagnoa.....	341
Etape de Lakota	344
Etape de San-Pedro.....	353
Etape de Sassandra	363
Annexe 4 : Listes de présence des personnes rencontrées	368
Liste de présence Doropo	368
Liste de présence Daoukro.....	370
Liste de présence Bocanda.....	372
Liste de présence Yakasse Attobrou.....	378
Liste de présence N'Douci.....	382
Liste de présence Bouaflé.....	387
Liste de présence Sassandra.....	389
Liste de Présence Lakota	392
Liste de présence Gagnoa	398
Liste de présence San Pedro	403
Liste de présence Yamoussoukro	405
Annexe 5 : Liste des Attestions de cession des sites	407
Annexe 6 : Liste des propriétaires de sites	416

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des CDP à base 4 et lycée d'excellence..... 5

Tableau 2 : Evolution des effectifs scolaires dans la DRENA de Boundiali 2011-2023 (source : DRENA 2023) 33

Tableau 3 : taux de scolarisation par Département..... 33

Tableau 4 : Evolution des taux de réussite aux examens scolaires..... 34

Tableau 5 : effectif des apprenants (source : DRENA Odienné)..... 35

Tableau 6 : résultat d'admission au CEPE..... 35

Tableau 7 : effectif secondaire Département de Touba (Source : DRENA Touba) 36

Tableau 8 : effectif Primaire DRENA Touba (Source : DRENA Touba) 37

Tableau 9 : besoin exprimé au préscolaire (Source : DRENA Touba)..... 37

Tableau 10 : besoin exprimé au primaire (Source : DRENA Touba)..... 37

Tableau 11 : besoin exprimé au secondaire (Source : DRENA Touba) 37

Tableau 12 : récapitulatif des demandes (besoins) de la DRENA (Source : DRENA Touba)..... 38

Tableau 13 : Population de Guiglo RGPH 2021..... 39

Tableau 14 : Villages de la sous-préfecture de Lakota..... 52

Tableau 15 : Etablissements scolaires de Lakota..... 54

Tableau 16 : Villages de la sous-préfecture de Gagnoa..... 56

Tableau 17 : Villages et campements de la sous-préfecture de Médoune..... 64

Tableau 18 : planning des consultations..... 86

Tableau 19 : synthèse des préoccupations par localité et par entité 94

Tableau 20 : synthèse des sensibilités par localité..... 103

Tableau 21 : enjeux environnementaux et sociaux du projet de construction et équipement des infrastructures scolaires 103

Tableau 22 : ACCORD AVEC COMPENSATION..... 107

Tableau 23: ACCORD A TITRE GRACIEUX..... 108

Tableau 24 : Constitution ivoirienne 116

Tableau 25 : Conventions ou Accords Internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire en lien avec le projet de CONTRACTOR CI..... 117

Tableau 26 : Textes législatifs et réglementaires nationaux applicables au projet..... 118

Tableau 27: Normes environnementales et Sociales de la Banque mondiale et pertinence pour le projet..... 131

Tableau 28 : Synthèse des préoccupations exprimées lors des consultations..... 169

Tableau 29 : Activités pouvant entraîner des impacts 171

Tableau 30 : Identification des impacts négatifs 172

Tableau 31 : Matrice de détermination de l'importance des impacts 176

Tableau 32 : Evaluation des Impacts génériques du projet..... 177

Tableau 33 : Mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet..... 181

Tableau 35 : Les 8 Normes de Performance (NP) de la SFI..... 205

Tableau 36 : Synthèse des catégories et besoins des parties prenantes 209

Tableau 37 : Synthèse des activités d'engagement des parties prenantes 211

Liste des figures

Figure 1 : Plan de masse du lycée d'excellence des jeunes filles de Sinématiali (source : CONTRACTOR CI).....	9
Figure 2 : Carte de localisation de la zone du projet dans la région du Poro.....	10
Figure 3 : Carte de localisation de la zone du projet de la région de la Bagoué.....	11
Figure 4 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Kabadougou	11
Figure 5 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Bafing.....	12
Figure 6 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Tonkpi	12
Figure 7 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Cavally	13
Figure 8 : Carte de localisation de la zone du projet de la région de la Marahoué.....	13
Figure 9 : Carte de localisation de la zone du projet du district de Yamoussoukro.....	14
Figure 10 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Gôh.....	14
Figure 11 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Lôh-Djiboua	15
Figure 12 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Gboklé.....	15
Figure 13 : Carte de localisation de la zone du projet de la région de San-Pedro	16
Figure 14 : Zones climatiques de la Côte d'Ivoire et de la zone du projet	23
Figure 15 : Géologie de la Côte d'Ivoire et celle des zones du projet géographie	24
Figure 16 : Troupeau de Boeufs	27
Figure 17: Carte du relief de la Côte de d'Ivoire.....	28
Figure 18 : Carte des bassins versants	29
Figure 19 : Situation géographique des retenues et seuils.....	29
Figure 21 : Répartition des aires protégées de Côte d'Ivoire	31
Figure 22 : Carte de la région de la Marahoué	42
Figure 23 : Carte du District Autonome de Yamoussoukro	46
Figure 24 : Evolution de la population de Yamoussoukro	46
Figure 25 : Carte de la région du Loh-Djiboua.....	51
Figure 26 : Carte de la région du Goh	55
Figure 27 : Carte de la région de San-Pedro.....	58
Figure 28 : Carte de la région du Gboklé	62

Planche photo

Planche photo 1 : Végétation de la zone du projet	27
Planche photo 2 : Vue respective du Monument aux morts érigé à la mémoire des 23 naufragés dub « Douma » et du Monument à la mémoire de A. Emile SCHIFFER.....	64
Planche photo 3 : aperçu du village de Kalamon.....	67
Planche photo 4 : aperçu du village d'Anoumabo	67
Planche photo 5 : Aperçu du village de Gbonou	68
Planche photo 6 : aperçu du village d'Abradine 1.....	68
Planche photo 7 : aperçu du village d'Attiguéhi.....	70
Planche photo 8 : vue du site de Kalamon.....	71
Planche photo 9 : vue du site d'Anoumabo	71
Planche photo 10 : vue du site de Gbonou Source : Siba, Décembre 2023.....	72
Planche photo 11 : vue du site de d'Abradine 1 (Source : Siba, Décembre 2023).....	73
Planche photo 12 : vue du site d'Attiguéhi (Source : Siba, Décembre 2023)	73
Planche photo 13 : Vue des lieux de culte de Zambakro.....	76
Planche photo 14 : Type d'habitat rencontré à Zambakro.....	77

Planche photo 15 : Activités économiques des femmes et des jeunes de Zambakro.....	78
Planche photo 16 : Vue du Centre de Santé Rural de Zambakro.....	78
Planche photo 17 : Vue de l'école primaire publique de Zambakro.....	79
Planche photo 18 : Vue du site du projet de Zambakro.....	80
Planche photo 19 : Aperçu du paysage du site du projet de Togolilié.....	81
Planche photo 20 : Aperçu du site du projet de Logobia.....	82
Planche photo 21 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet.....	83
Planche photo 22 : Aperçu du site du projet de San-Pedro	83
Planche photo 23 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet de San-Pedro	84
Planche photo 24 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet de San-Pedro (Source : Cabinet ALICA, mars 2024).....	84
Planche photo 25 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet de Médon.....	85
Planche photo 26 : aperçu des consultations publiques de Daoukro (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)	87
Planche photo 27 : aperçu des consultations publiques de Kalamon (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)	87
Planche photo 28 : : aperçu des consultations publiques de Bocanda (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023).	88
Planche photo 29 : aperçu des consultations publiques de Yakassé-Attobrou (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)	89
Planche photo 30 : aperçu des consultations publiques de N'Douci (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)	89
Planche photo 31 : Prises de vue des consultations publiques respectives de Gagnoa, Lakota et Sassandra (Source : Cabinet Alica, mars 2024).....	91
Planche photo 32 : Prises de vue des consultations respectives de Bouaflé, San-Pedro et Yamoussoukro	91
Planche photo 33 : Prises de vue des focus-groups respectifs de Logobia, Zambakro, Médon et Togolilié (Source : Cabinet Alica, mars 2024).....	91

Liste des Sigles et Acronymes

ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
ALE	: Acteurs Locaux de l'École
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CB4	: Collège à Base 4
CGES	: Cadre de Gestion Environnemental et Social
CCS	: Consultant en charge de la Conception et de la Supervision
CVGFR	: Comité Villageois de Gestion du Foncier Rural
DAPS COGES	: Direction de l'Animation, de l'Appui et du Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires
DELC	: Direction des Écoles, Lycées et Collèges
EMO	: Entités de Mise en Œuvre
MIR	: Ministères Impliqués dans la Réinstallation
MISES	: Ministères impliqués dans le Suivi Environnemental et Social
OCB	: Organisations Communautaires de Base,
SIDA	: Syndrome d'Immuno- Déficience Acquis
SODECI	: Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SODEXAM	: Société D'Exploitation et de développement Aéroportuaire, aéronautique et Météorologique
TDR	: Termes De Référence

Résumé

Afin de soutenir la croissance économique face à l'ampleur des défis à relever aux sorties de la crise post-électorale de 2011, le gouvernement ivoirien a décidé de faire des Partenariats Publics Privés (PPP), un instrument privilégié pour l'accélération des investissements dans les différents secteurs de l'économie nationale et particulièrement dans celui de l'éducation-formation qui constitue la clé de développement de tout Etat. En effet, même si le taux de scolarisation reste bon dans l'ensemble, le niveau d'instruction moyen des Ivoiriens est encore peu élevé. Ces données exposent dès lors la nécessité pour le gouvernement ivoirien de recadrer sa stratégie afin d'aboutir aux résultats escomptés par le programme du secteur de l'éducation qui couvre la période 2016-2025. Pour cela l'Etat ivoirien a décidé de se doter de plusieurs infrastructures éducatives de qualité réparties sur toute l'étendue du territoire national, d'où l'initiation du projet de construction et d'équipement de 23 collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Les objectifs du CGES sont 1) d'identifier les opportunités et risques environnementaux et sociaux liés aux activités du Projet ; 2) de proposer des mesures visant à renforcer les bénéfiques et à atténuer ses impacts négatifs ; 3) d'identifier les règles de classification visant à déterminer les exigences environnementales et sociales à respecter pour chaque site de construction dans le respect de la réglementation nationale ; et 4) de définir le dispositif réglementaire, institutionnel, de suivi et de surveillance à mettre en place pour une gestion environnementale et sociale durable.

Conformément au cadre légal, politique et institutionnel établi dans le présent CGES, un ensemble de procédures environnementales et sociales seront appliquées de façon transversale à l'ensemble des sous- projets de construction des collèges à base 4 et du lycée d'excellence de Sinématiali.

L'objectif du processus de sélection et d'évaluation des sites du projet est d'identifier les sites qui répondent le mieux aux critères de sélection qui sont d'ordre technique, foncier, environnemental, social et liés à la réinstallation. Ces critères ont été définis de façon à éviter ou à minimiser les impacts environnementaux et sociaux des sous-projets. Les sites seront classés en trois catégories :

<p>Terrain qui n'exige pas de déplacement physique involontaire pour être libéré et qui est largement accepté par les communautés comme site pour construire le futur CDP ou du Lycée d'Excellence</p> <p>ET</p> <p>Terrain qui ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone sensible d'un point de vue environnemental ou du point de vue patrimonial ou sacré</p> <p>Site classé C</p> <p>Impacts E&S faibles</p>	<p>Terrain qui exige quelques déplacements physiques involontaires (10 personnes affectées ou moins) OU</p> <p>Terrain qui soulève des oppositions mineures pouvant être gérées au sein des communautés</p> <p>OU</p> <p>Terrain situé en bordure d'une forêt classée, aire protégée, zone humide REDD+ ou d'un site patrimonial ou sacré</p> <p>Site classé B</p> <p>Impacts E&S moyens</p>	<p>La libération du terrain affecte plus de 10 personnes ou groupes qui doivent être déplacés physiquement sur une base involontaire.</p> <p>OU</p> <p>Le choix du terrain soulève des oppositions majeures ou conflits entre communautés</p> <p>OU</p> <p>Terrain situé à l'intérieur d'une forêt classée, aire protégée, d'une zone humide REDD+ ou sur un site patrimonial ou sacré</p> <p>Site classé A</p> <p>Impacts E&S importants</p>
---	--	---

Si un site est classé C, un Constat d'Exclusion Catégorielle sera préparé et présenté à l'ANDE. Dans le cas d'un site classé B, un Constat d'Impact sera présenté à l'ANDE pour revue. Enfin, les sites classés A, exigeant une étude d'impact environnemental et social, seront éliminés. Le cas échéant, la localité devra sélectionner un autre site qui devra être classé B ou C.

Sur la base des visites de sites identifiés par les autorités et Populations locales et approuvés par le Maître d'Ouvrage, les sites du projet sont classés en catégorie C.

Les impacts positifs de la construction et de l'exploitation des CDP et du lycée d'excellence de Sinématiali sont liés à l'amélioration de la capacité et des conditions d'accueil du système scolaire, à la contribution au développement économique de la Côte d'Ivoire et à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la création d'emplois.

Les impacts négatifs, pour leur part, proviendront essentiellement de l'acquisition des terrains et des activités de construction.

Les impacts liés à l'acquisition des terrains seront minimisés par le processus de sélection des sites et par la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées dans le présent CGES.

Les impacts liés aux activités de construction seront gérés à travers la mise en place de clauses environnementales et sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux de construction. Un Plan de gestion environnementale et sociale spécifique au site de construction (PGESSS) sera élaboré pour chaque sous-projet (CDP et Lycée) par le Consultant en Conception et Supervision appuyé par l'Assistance Technique en Mobilisation Communautaire. La mise en œuvre de ce plan sera vérifiée et son efficacité contrôlée. De plus, les Spécifications Environnementales, Sociales, de Sécurité & d'Hygiène de gestion du chantier incluses dans les DAO exigeront la préparation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier (PGES chantier) par les entrepreneurs réalisant les travaux.

En phase d'exploitation, les impacts négatifs liés notamment à la gestion des déchets, aux conditions de vie et de travail des enseignants et des élèves et aux problèmes de genre et d'inclusion sociale, seront atténués par les mesures proposées dans le présent document.

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) présenté dans le CGES permet de s'assurer que le projet soit mis en œuvre en conformité avec la législation nationale, les bonnes pratiques internationales, les exigences environnementales et sociales des institutions financières impliquées dans le projet, ainsi que les normes de performance environnementales et sociales de la SFI et que les mesures d'atténuation ou de bonification soient mises en œuvre de façon efficace et adéquate.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), présenté dans le CGES, définit les directives de mobilisation des parties prenantes du projet Compétences.

Summary

In order to support economic growth in the face of the scale of the challenges to be met in the wake of the 2011 post-election crisis, the Ivorian government has decided to make Public Private Partnerships (PPPs) a preferred instrument for accelerating investment in the various sectors of the national economy, particularly in education and training, which is the key to the development of any state. Indeed, even if the school enrolment rate remains good overall, the average level of education of Ivorians is still low. These data therefore highlight the need for the Ivorian government to refocus its strategy in order to achieve the results expected by the education sector programme covering the period 2016-2025. To this end, the Ivorian government has decided to equip itself with a number of quality educational facilities throughout the country, hence the launch of the project to build and equip 23 collèges à base 4 and a lycée d'excellence for girls at Sinématiali.

The objectives of the CGES are 1) to identify the environmental and social opportunities and risks associated with the Project's activities; 2) to propose measures aimed at enhancing the benefits and mitigating the negative impacts; 3) to identify classification rules aimed at determining the environmental and social requirements to be met for each construction site in compliance with national regulations; and 4) to define the regulatory, institutional, monitoring and surveillance system to be put in place for sustainable environmental and social management.

In accordance with the legal, political and institutional framework set out in this ESMF, a set of environmental and social procedures will be applied across the board to all the sub-projects for the construction of the collèges à base 4 and the lycée d'excellence de Sinématiali.

The aim of the CDP site selection and evaluation process is to identify the sites that best meet the selection criteria, which are technical, land-related, environmental, social and resettlement-related. These criteria have been defined to avoid or minimise the environmental and social impacts of the sub-projects. The sites will be classified into three categories:

<p>Land that does not require involuntary physical displacement to clear and that is widely accepted by communities as a site for building the future CDP or Lycée d'Excellence. AND Land that is not located in or near an environmentally sensitive, heritage or sacred area. Site classified C</p> <p>Low E&S impacts</p>	<p>Land requiring some involuntary physical displacement (10 or fewer people affected) OR Land that raises minor opposition that can be managed within communities OR Land bordering a classified forest protected area, REDD+ wetland or a heritage or sacred site Classified site B</p> <p>Medium E&S impacts</p>	<p>The release of land affects more than 10 people or groups who must be physically removed on an involuntary basis. OR The choice of land gives rise to major opposition or conflict between communities. OR Land located within a classified forest, protected area, REDD+ wetland or on a heritage or sacred site Site classified A</p> <p>Significant E&S impacts</p>
--	---	---

If a site is classified C, a Statement of Categorical Exclusion will be prepared and submitted to ANDE. In the case of a B-rated site, an Impact Statement will be submitted to ANDE for review. Finally, A-rated sites requiring an environmental and social impact assessment will be eliminated. If necessary, the locality will have to select another site, which will have to be classified B or C.

On the basis of site visits identified by the local authorities and populations and approved by the project owner, the project sites are classified as category C.

The positive impacts of the construction and operation of the CDPs and the lycée d'excellence de Sinématiali are linked to improving the capacity and conditions of the school system, contributing to Côte d'Ivoire's economic development, reducing poverty and creating jobs.

The negative impacts, on the other hand, will come mainly from land acquisition and construction activities. The impacts associated with land acquisition will be minimised by the site selection process and the implementation of the mitigation measures proposed in this ESMF. If, despite everything, a sub-project requiring the physical or economic displacement of populations is implemented, the principles defined in the Resettlement Policy Framework will be applied.

The impacts associated with construction activities will be managed through the inclusion of environmental and social clauses in the tender documents for construction work. An Environmental and Social Management Plan specific to the construction site (ESMP) will be drawn up for each sub-project (CDP and Lycée) by the Design and Supervision Consultant supported by the Community Mobilisation Technical Assistance. The implementation of this plan will be verified and its effectiveness monitored. In addition, the Environmental, Social, Safety & Hygiene Specifications for site management included in the DAO will require the preparation of a Site Environmental and Social Management Plan (Site ESMP) by the contractors carrying out the works.

During the operating phase, the negative impacts related in particular to waste management, living and working conditions for teachers and pupils, and gender and social inclusion issues will be mitigated by the measures proposed in this document.

The Environmental and Social Management Framework Plan (ESMPF) presented in the ESMF ensures that the project is implemented in compliance with national legislation, international good practice, the environmental and social requirements of the financial institutions involved in the project, and the IFC's environmental and social performance standard, and that mitigation or enhancement measures are implemented effectively and appropriately.

The Stakeholder Engagement Plan (PEPP), presented in the CGES, defines the guidelines for engaging the stakeholders of the Compétences project.

1. Introduction

1.1. Contexte

Afin de soutenir la croissance économique face à l'ampleur des défis à relever aux sorties de la crise post-électorale de 2011, le gouvernement ivoirien a décidé de faire des Partenariats Publics Privés (PPP), un instrument privilégié pour l'accélération des investissements dans les différents secteurs de l'économie nationale et particulièrement dans celui de l'éducation-formation qui constitue la clé de développement de tout Etat.

En effet, un système d'éducation n'est performant que lorsqu'il permet de développer des ressources humaines capables d'amorcer un développement social et économique dans un pays (UNESCO, 2018).

Pour y arriver, les décideurs doivent ainsi user de politiques constantes et ambitieuses pour améliorer qualitativement le niveau d'instruction de leurs concitoyens.

En Côte d'Ivoire, les données Afrobarometer montrent que la partie des citoyens se disant insatisfaits de la performance gouvernementale en matière d'éducation est en hausse.

Par ailleurs, si le taux de scolarisation reste bon dans l'ensemble, le niveau d'instruction moyen des Ivoiriens est encore peu élevé. Ces données exposent dès lors la nécessité pour le gouvernement ivoirien de recadrer sa stratégie afin d'aboutir aux résultats escomptés par le programme du secteur de l'éducation qui couvre la période 2016-2025. Pour cela l'Etat ivoirien a décidé de se doter de plusieurs infrastructures éducatives de qualité réparties sur toutes l'étendue du territoire national, d'où l'initiation du projet de construction et d'équipement de 23 collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

1.2. Objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

En vue de limiter les risques environnementaux et sociaux et d'évaluer les performances environnementales et sociales lors du processus de mise en œuvre des activités du Projet « Construction et équipement de 23 collèges à base 4 et du lycée d'excellence jeunes filles de Sinématiali », l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est prévue.

De manière spécifique, les objectifs du CGES sont :

- d'identifier les opportunités et risques environnementaux et sociaux liés aux activités du Projet ;
- de proposer des mesures visant à renforcer les bénéfices et à atténuer les impacts négatifs ;
- d'identifier les règles de classification visant à déterminer les exigences environnementales et sociales à respecter pour chaque site de construction (EIES, Constat d'impact ou Constat d'Exclusion Catégorielle) dans le respect de la réglementation nationale ;
- de définir le dispositif réglementaire, institutionnel, de suivi et de surveillance à mettre en place pour une gestion environnementale et sociale durable.
- Par ailleurs, le CGES permettra d'atteindre les performances environnementales et sociales visées, notamment grâce :
 - au non-recours, dans la mesure du possible, à des procédures d'expropriation ;
 - à l'engagement des parties prenantes tout le long du projet ;
 - à l'utilisation de matériaux de construction et l'application de procédures de construction impliquant un minimum de risques environnementaux et sociaux ;
 - à l'assurance que le design architectural respecte les normes nationales et internationales, favorise l'inclusion sociale des groupes vulnérables et le maintien des filles et des garçons à l'école.

Le CGES couvrira les phases de pré-construction, de construction et de mise en service des infrastructures prévues. Le CGES servira de base à l'élaboration des Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Sites Spécifiques (PGESSS).

L'élaboration du présent CGES s'appuie sur les Termes De Référence validés par l'ANDE.

1.3. Méthodologie et le rappel des exigences des normes E&S de la Banque applicables au projet

La méthodologie pour l'élaboration du présent rapport sur le CGES est essentiellement axée sur cinq phases : la revue bibliographique, la revue des documents et rapports techniques, la collecte de données secondaires, les visites de terrain et les consultations avec les parties prenantes.

1.3.1. Revue bibliographique

La revue bibliographique a mis l'emphase sur :

- l'examen des textes politiques, juridiques, législatifs, réglementaires et institutionnels de la Côte d'Ivoire, notamment en lien avec la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'éducation et la formation technique et professionnelle, l'équité genre et l'égalité des chances entre les différentes couches de la société, l'acquisition des terres et le déplacement involontaire de populations, la cohésion et l'inclusion sociale, etc.
- les Normes de Performance Environnementale et Sociale de la SFI.

1.3.2. Revue des documents et rapports techniques

La description des cadres biophysique et socio-économique des zones d'intervention a nécessité la revue des documents et des rapports techniques les plus récents disponibles. Cette activité s'est intéressée aux données et informations concernant le climat, le sol, la végétation, la démographie, le profil socio-économique, l'existence d'organisations communautaires, les infrastructures socio-économiques de base, etc.

1.3.3. Collecte de données secondaires

L'objectif était de collecter des données et des informations qui peuvent être utiles lors des différentes phases du projet. Ainsi, les rapports des études déjà menées par la DBSA (Development Bank of South Africa) et les autres bailleurs de fonds (AFD, UNICEF, etc.), des publications, cartes, statistiques, données démographiques, physiques et socio-économiques, etc., ont été recueillis. Ces données ont permis de dresser le profil environnemental et socio-économique des 23 régions à qui figurent dans le tableau ci-dessous.

DISTRICTS	REGIONS	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES
SAVANE	PORO	SINEMATIALI	SINEMATIALI
	BAGOUE	BOUNDIALI	BOUNDIALI
		BOUNDIALI	GANAOINI
		BOUNDIALI	KASSERE
		BOUNDIALI	KASSERE
	KOUTO	KOLIA	
DENGUELE	KABADOUYOU	ODIENNE	BAKO
WOROBA	BAFING	TOUBA	TOUBA
MONTAGNE	CAVALLY	GUIGLO	GUIGLO
	TONPKI	DANANE	DANANE
COMOE	SUD-COMOE	TIAPOUM	NOUAMOU
LAGUNE	LA ME	YAKASSE - ATTOB	YAKASSE - ATTOBROU
	AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	N'DOUCI
ZANZAN	GONTOUGO	SANDEGUE	YOROBODI
	BOUNKANI	DOROPO	DOROPO
LAC	IFFOU	DAOUKRO	DAOUKRO
	N'ZI	BOCANDA	BOCANDA

DISTRICTS	REGIONS	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES
SASSANDRA - MARAHOUE	MARAHOUE	BOUAFLE	BOUAFLE
	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA
DISTRICT AUTONOME	DISTRICT AUTONOME	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO
GOH - DJIBOUA	LOH – DJIBOUA	LAKOTA	LAKOTA
	GÖH	GAGNOA	GAGNOA
	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
	GBOKLE	SASSANDRA	MEDON

1.3.4. Visites de terrain

L'objectif des visites était de percevoir la situation actuelle des sites sélectionnés pour le projet. Les visites ont concerné les sites qui devront abriter les 23 collèges et lycée d'excellence de Sinématiali.

Ces visites ont permis de cerner les enjeux environnementaux et sociaux liés à la construction et à la mise en service des infrastructures éducatives, et de déceler les points d'amélioration devant être considérés pour la construction des CDP (collèges à base 4) et lycée d'excellence de Sinématiali.

De même, les localités sélectionnées en vue de la construction de CDP ont été visitées lors de la tenue des réunions de consultation publique.

Ces consultations ont concernées les populations bénéficiaires du Projet, les personnes potentiellement affectées par sa mise en œuvre, les associations des jeunes et des femmes, les autorités administratives et techniques qui sont : le Corps Préfectoral, les Collectivités Territoriales, les autorités administratives et coutumières, la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ; la Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, la Direction Régionale/Départementale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Ces consultations effectuées à l'aide de questionnaires et de guide, se sont déroulées sous forme de rencontres et de focus group du 03 au 16 décembre 2023 et du 10 au 20 mars 2024 dans les régions susmentionnées. Elles avaient pour objectif d'intégrer à la prise de décision, les préoccupations (risques et impacts potentiels), les avis, préoccupations et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner dans la mesure du possible le Projet sur leurs attentes. Ces consultations se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis de compléter les informations issues de l'analyse bibliographique, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux, sécuritaires et sanitaires des activités du Projet avec les communautés.

❖ **Analyse des données et production du rapport** : L'ensemble des données collectées a été traité et analysé pour l'élaboration du présent CGES suivant la structuration ci-dessous.

▪ Structuration du rapport

Le présent rapport est organisé autour de neuf (09) principaux chapitres suivants :

- résumé non technique en français et en anglais ;
- introduction ;
- présentation du projet et de ses zones d'intervention;
- cadre politique, institutionnel, juridique et administratif en matière environnementale ;
- état initial de la zone d'intervention du projet et de son environnement ;
- analyse des options/alternatives globales de mise en œuvre du projet ;
- identification des impacts et des risques environnementaux et sociaux, et mesures de bonification et de mitigation ;
- Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) ;

- consultations publiques menées ;
- conclusion ;
- références bibliographiques ;
- annexes

2. Description du projet

2.1. Objectifs et composantes (activités)

2.1.1. Objectifs

Le projet du MENA, désigné ci-après « projet de construction et d'équipement de vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali » a pour objectifs : (i) d'augmenter le nombre d'années d'études reçues et d'améliorer l'acquisition de compétences de base demandées comme la lecture, les mathématiques ainsi que les compétences soft, pour les élèves du premier cycle du secondaire et (ii) d'améliorer l'acquisition de compétences techniques demandées par le marché du travail et d'augmenter les taux d'insertion des diplômés dans des centres de formation technique, professionnelle et universitaire du pays.

2.1.2. Composante du projet

Le Projet est composé d'une activité principale :

- ✓ **L'activité « Éducation secondaire » ;**

Cette activité a pour objectif d'améliorer l'accès à l'enseignement secondaire de même que la qualité et la gouvernance de l'enseignement secondaire. L'activité sera conduite à travers quatre sous-activités :

- Construction de nouveaux collèges de proximité (CDP) pour un accès équitable à l'éducation ;
- Amélioration et extension de la formation initiale des enseignants ;
- Politique genre en éducation et renforcement institutionnel ;
- Renforcement des systèmes pour la prise de décision en améliorant le système de gestion de l'information du MENETFP.

L'activité d'enseignement secondaire cherche à améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire premier cycle dans plusieurs zones de croissance économique retenues par le projet : les districts de SAVANE, de DENGUELE, de WOROBA, de MONTAGNE, de COMOE, de LAGUNE, du ZANZAN, des LACs, de SASSANDRA, de la MARAHOUE, du DISTRICT AUTONOME du GOH – DJIBOUA.

Les quatre sous-activités investiront dans de nouvelles infrastructures éducatives (Lycée et collèges), élargiront et amélioreront la formation des enseignants, réduiront les disparités des résultats scolaires entre les sexes et amélioreront le système de gestion de l'information du MENETFP et son utilisation.

2.1.3. Contexte lié à la construction des CDP

Pour pouvoir assurer l'extension du 1^{er} cycle du secondaire, particulièrement dans les zones rurales, le gouvernement ivoirien a adopté, en 2013, un nouveau modèle de collège, « le Collège de Proximité » (CDP). Le CDP est une école physiquement plus petite conçue pour les zones rurales à faible densité de population. Le CDP est moins coûteux que le collège classique et les enseignants bien qu'en charge de deux disciplines chacun doivent y assurer une formation équivalente en qualité à celle des collèges classiques. Les CDP permettent aux élèves de continuer à vivre dans le foyer familial. Cela est plus sécurisant pour les filles qui seront moins exposées aux risques liés à l'éloignement et à l'hébergement sous un autre toit (maltraitements diversés, violence basée sur le genre, grossesses précoces, maladies sexuellement transmissibles). Ce modèle est supporté par la coordination des bailleurs internationaux.

2.1.4. Éléments de conception

2.1.4.1. Collège De Proximité et lycée d'excellence

Un collège de proximité est donc un établissement moderne localisé dans un bassin géographique de quelques villages séparés en moyenne par moins de 5 km possédant avec un effectif d'au moins 90 élèves dans l'ensemble des Cours moyens 2^e année (CM2) des écoles primaires du bassin.

Les collèges de proximité sont de deux (2) tailles : des collèges à base 2 et des collèges à base 4. Du point de vue des infrastructures, le collège à base 2 comprend 8 salles de classe, une salle informatique, une salle des professeurs, un foyer pour les élèves, des bureaux pour l'administration, un local pour le gardiennage, des vestiaires, des terrains de sport et des blocs sanitaires séparés pour les filles et les garçons pour une surface totale construite d'environ 1 200 m². Il permet d'accueillir jusqu'à 320 élèves pour la base 2 (c'est-à-dire 2 classes de 40 élèves par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et 640 élèves pour la base 4 (c'est-à-dire 4 classes de 40 élèves par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}). Le collège à base 4, comprend 16 salles de classe pour un nombre d'enseignants et d'élèves qui est doublé.

Le projet initié par CONTRACTOR CI sera uniquement des collèges de proximité à base 4 et d'un lycée d'excellence jeune fille.

Ces caractéristiques sont présentées au tableau suivant :

Tableau 1 : Caractéristiques des CDP à base 4 et lycée d'excellence

	Lycée excellence	Collège à base 4
Salle de classe	28	16
Salle informatique	1	1
Salle des professeurs	1	1
Foyer pour élèves	1	1
Bureau pour l'administration	1	1
Local de gardiennage	1	1
Vestiaire de sports	1	1
Bloc sanitaire G/F	1/1	1/1
Nombre d'élèves	1000	640
Nombre d'administrateurs	12	8
Surface totale	1 200 m ²	2 400 m ²
Dortoir	2	//
Bibliothèque	1	//
Réfectoire + cuisine	1	//
Salle polyvalents	1	//
Préau	6	//

Sur la base des coûts prévisionnels, on estime que le programme serait en mesure de construire, d'équiper et de soutenir au moins 396 salles de classe dont 23 collèges et un lycée d'excellence ce qui correspond environ 43% de la demande de scolarisation au collégial dans les régions sélectionnées.

2.1.4.2. Descriptif Technique Es Bâtiments Modulaires

▪ Bâtiment sur dalle

Le plancher est constitué d'une dalle en béton à la charge du client.

CONTRACTOR CI fournira les descentes de charges ainsi que les plans de principe afin de prévoir les pièces d'ancrage du bâtiment.

▪ Bâtiment sur plancher

Le plancher est constitué d'un châssis métallique comprenant :

- Un cadre périphérique en tôle pliée (les skids)
- Des solives en tubes carrés (ou tôles pliées) dimensionnés de sorte à garantir une charge au sol de 250kg/m

▪ **Ossature Métallique**

✓ **Poteaux :**

Les poteaux seront dimensionnés dans le respect des normes Eurocodes et seront réalisés en acier galvanisé (tôle pliée de 25/10ème formé sur presse plieuse).

La liaison des poteaux avec le plancher se fera par clés d'ancrage s'il s'agit d'un bâtiment sur dalle ou par boulons s'il s'agit d'un bâtiment sur plancher. La liaison des poteaux avec la toiture se fera par un système d'éclissage intérieur invisible (boulons).

▪ **Toiture :**

La toiture est constituée de :

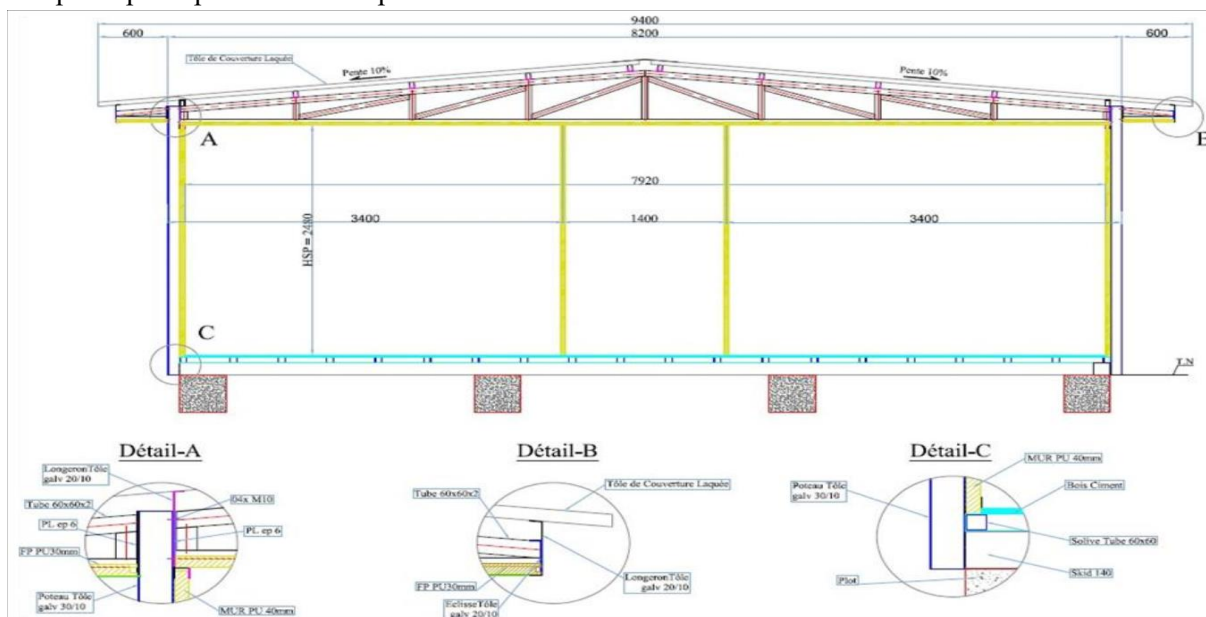
- Fermettes autoportées à simple ou double pente selon bâtiment, réalisées en tubes de sections appropriées et galvanisées à chaud ;
- Pannes intermédiaires permettant de consolider le châssis toiture et en assurer la stabilité ;
- Contreventements, si nécessaires, positionnés selon exigences de la note de calcul de structure ;
- Longérons périphériques en tôle galvanisée ;
- Tôles nervurées galvanisées et prélaquées, d'épaisseur 7/10ème, posées en recouvrement longitudinal et fixées sur les pannes par des vis et rondelles d'étanchéité. Cette tôle de couverture sera débordante de 20cm., sans chéneaux ni descentes d'eau pluviales.

▪ **Protection :**

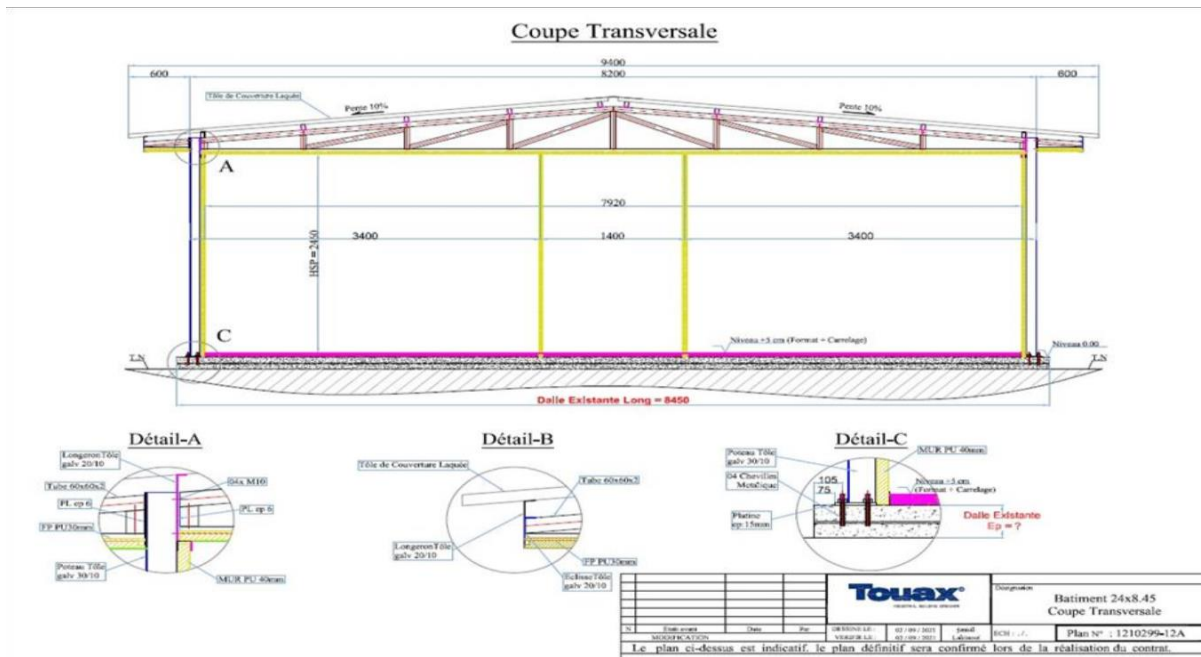
La totalité des parties vues de l'ossature métallique en plus d'être galvanisée sera recouverte d'une peinture glycérophtalique

- Une couche de primaire ;
- 2 couches de finition.

Coupe de principe fermette sur plancher



Coupe de principe fermette sur dalle



▪ **Habillage**

a. Sol

- a.1/ sur dalle :
- La dalle recevra selon choix du client un carrelage ou une peinture époxi.
- a.2/ sur plancher intégré :

Le plancher recevra sur les solives :

- Un panneau de bois ciment d'épaisseur 19mm ;
- Un revêtement de type gerflex (couleur au choix du client).

b. Murs :

Les murs extérieurs et intérieurs sont de type panneau sandwich d'épaisseur 40mm composés selon ce qui suit :

- 2 parements (extérieur et intérieur) en tôle d'acier galvanisé laquée micro nervurée (RAL 9002) ;
- Une âme isolante en polyuréthane injecté de 40mm de classe M2.

Option : nous proposons de la laine de roche d'épaisseur 50mm. Ayant un meilleur pouvoir isolant thermique et acoustique et une meilleure résistance au feu (M0).

c. Plafond :

Les plafonds sont de type panneau sandwich d'épaisseur 30mm composés selon ce qui suit :

- 2 parements (extérieur et intérieur) en tôle d'acier galvanisé laquée micro nervurée (RAL 9002) ;
- Une âme isolante en polyuréthane injecté de 30mm de classe M2.

Option : nous proposons de la laine de roche d'épaisseur 50mm. Ayant un meilleur pouvoir isolant thermique et acoustique et une meilleure résistance au feu (M0).

- **Menuiserie**

- a. Portes :**

Les portes extérieures et intérieures seront des portes de type industriel, métalliques en acier galvanisé peint et avec remplissage en nid d'abeille. Chaque porte disposera d'une serrure à canon européen et 3 clés.

- b. Fenêtres / Vasistas :**

- Les fenêtres sont des fenêtres coulissantes en aluminium blanc, comportant un simple vitrage clair d'épaisseur 6mm. En option et selon demande du client un double vitrage, des stores intérieurs, des moustiquaires, des grilles de sécurité extérieures, des volets roulants peuvent être proposés moyennant une plus-value ;
- Les vasistas sont en aluminium blanc, à ouverture battante, et comportent un simple vitrage de 5mm. En option, et selon demande du client, des moustiquaires et des grilles de sécurité extérieures peuvent être proposés moyennant une plus-value.

- **Electricité**

L'installation électrique se fait selon la norme C15-100. Chaque bâtiment sera livré avec un TGBT pour connexion de l'alimentation générale.

Le réseau de distribution électrique à l'intérieur du bâtiment ainsi que le réseau de mise à la terre sont prévus.

- Courant Fort :**

Un réseau de distribution de courant normal 220V est prévu.

Le dimensionnement des câblages sera réalisé par note de calcul. Le câblage sera réalisé sous goulottes apparentes.

- a. Courant Faible :**

Non inclus.

En option, et selon demande du client, un réseau informatique peut être étudié pour les bureaux comprenant des goulottes périphériques, deux prises RJ45 par poste de travail et un panneau de brassage localisé dans le local technique.

- b. Détection Incendie :**

Des détecteurs autonomes à piles sont installés dans les bâtiments. En option et selon demande du client, nous pouvons étudier différents systèmes liés à la sécurité incendie (renvoi d'alarme vers un Poste de sécurité, extinctions automatique, etc...)

- **Climatisation / Extraction**

Des climatiseurs sont installés dans tous les locaux et dimensionnés selon volume à climatiser.

- **Equipements sanitaires**

Le réseau de distribution d'eau sera réalisé en CPVC de dimension conforme à la note de calcul.

Le réseau d'évacuation des eaux usées sera réalisé en PVC de diamètre conforme à la note de calcul.

Les équipements sanitaires seront de marque Roca, Jacob Delafon ou Porcher.

Les chauffe eau seront de marque Chaffoteaux, Junker ou équivalent.

Ci-dessous le plan de masse du lycée d'excellence des jeunes filles de Sinématiali.



Figure 1 : Plan de masse du lycée d'excellence des jeunes filles de Sinématiali (source : CONTRACTOR CI)

2.2. Zones d'intervention du projet

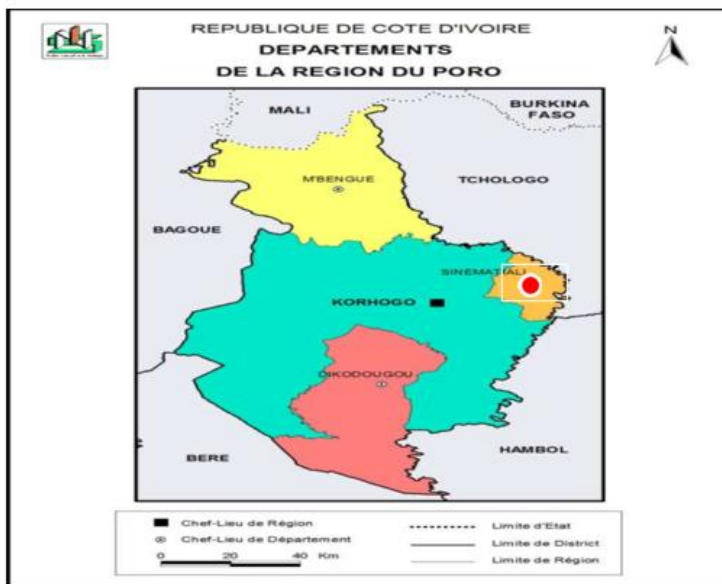
Les zones du projet sont situées dans le nord, le nord-est, l'ouest, le nord-est, l'est, le centre, le centre-ouest et le sud-est de la Côte d'Ivoire. Sur le plan administratif, elle appartient aux districts de SAVANE, de DENGUELE, de WOROBA, de MONTAGNE, de COMOIE, de LAGUNE, du ZANZAN, des LACs, de SASSANDRA, de la MARAHOUE, du DISTRICT AUTONOME du GOH – DJIBOUA.

☐ La région du Poro

Les limites de la région du Poro :

- Au Nord, par la frontière avec le Mali ;
- Au Sud par les régions du Béré et du Hambol ;
- A l'Est par la région du Tchologo ;
- A l'ouest par la région de la Bagoué.

Le chef-lieu de ladite région est Korhogo.



Légende

● : Zone du projet

Figure 2 : Carte de localisation de la zone du projet dans la région du Poro

☐ Région de la Bagoué

Les limites de la région de la Bagoué :

- au Nord, par la frontière avec le Mali,
- à l'Est par la région du Poro,
- au Sud par la région du Béré,
- à l'Ouest par les régions du folon, du Kabadougou et du Worodougou.

Le chef-lieu de ladite région est Boundiali.

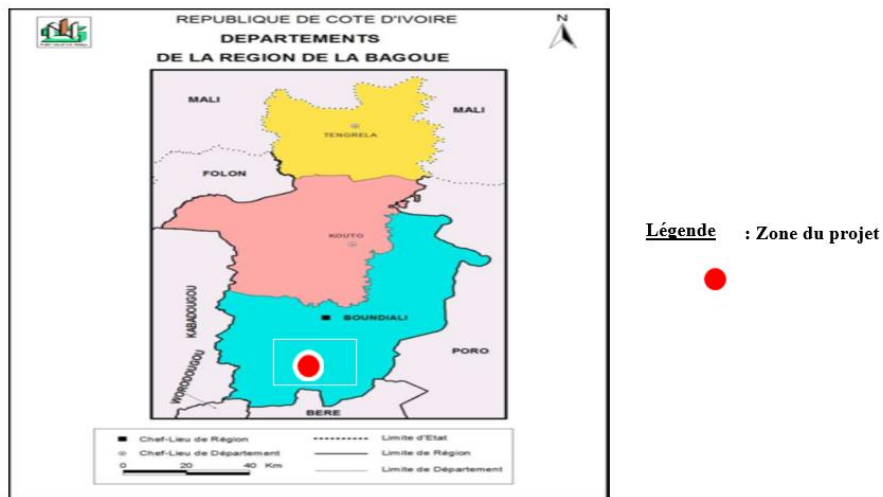


Figure 3 : Carte de localisation de la zone du projet de la région de la Bagoué

☐ Région du Kabadougou

Les limites de la région du Kabadougou :

- au Nord, par la région du Folon,
- à l'Est par les régions de la Bagoué, du Béré et du Worodougou,
- au Sud par la région du Bafing,
- à l'Ouest par la république de la Guinée.

Le chef-lieu de ladite région est Odienné.

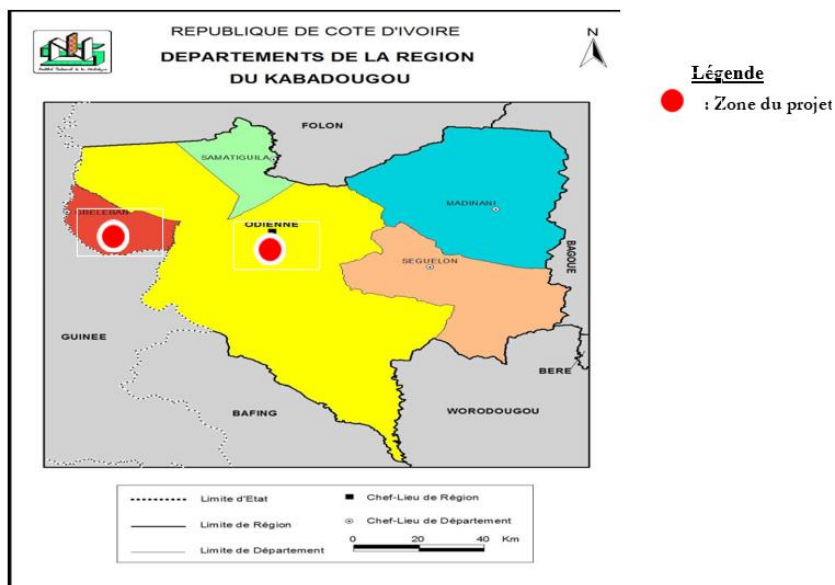


Figure 4 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Kabadougou

☐ Région du Bafing

Les limites de la région du Bafing :

- au Nord, par la région du Kabadougou,
- à l'Est par la région du Worodougou,
- au Sud par la région du Tonkpi,
- à l'Ouest par la république de la Guinée.

Le chef-lieu de ladite région est Touba.

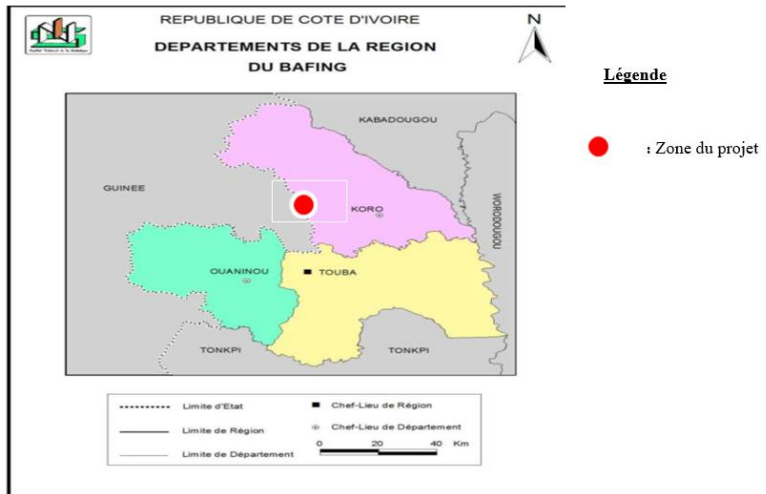


Figure 5 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Bafing

☐ Région du Tonkpi

Les limites de la région du Tonkpi :

- au Nord, par la région du Bafing,
- à l'Est par les régions du Worodougou, du Haut-sassandra et du Guemon,
- au Sud par la région du Cavally,
- à l'Ouest par les républiques de la Guinée et du Libéria.

Le chef-lieu de ladite région est Man.

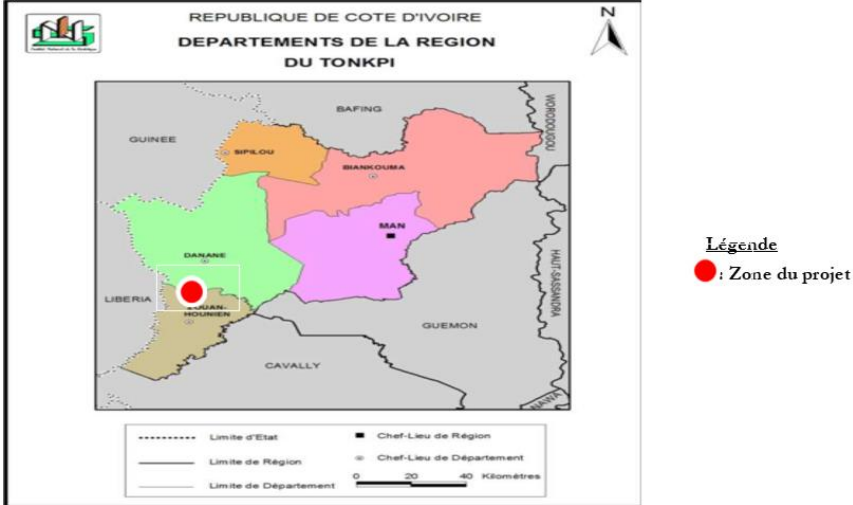


Figure 6 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Tonkpi

☐ Région du Cavally

Les limites de la région du Cavally :

- au Nord, par les régions du Tonkpi et du Guemon,
- à l'Est par la région de la Nawa,
- au Sud par la région de San-Pedro,
- à l'Ouest par la république du Liberia.

Le chef-lieu de ladite région est Guiglo.



Légende
 ● : Zone du projet

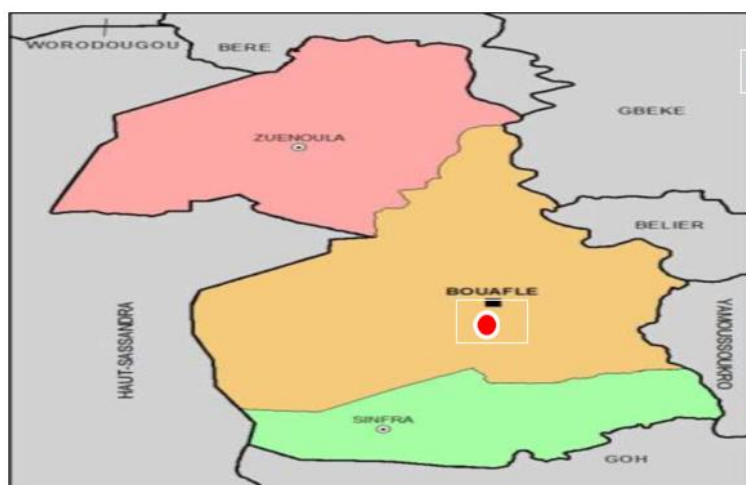
Figure 7 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Cavally

☐ Région de la Marahoué

Les limites de la région de la Marahoué :

- au Nord, par les régions du Béré, du Worodougou et du Gbèkè,
- à l'Est par la région du Bélier et du District de Yamoussoukro,
- au Sud par la région du Gôh,
- à l'Ouest par la région du haut-Sassandra.

Le chef-lieu de ladite région est Bouaflé.



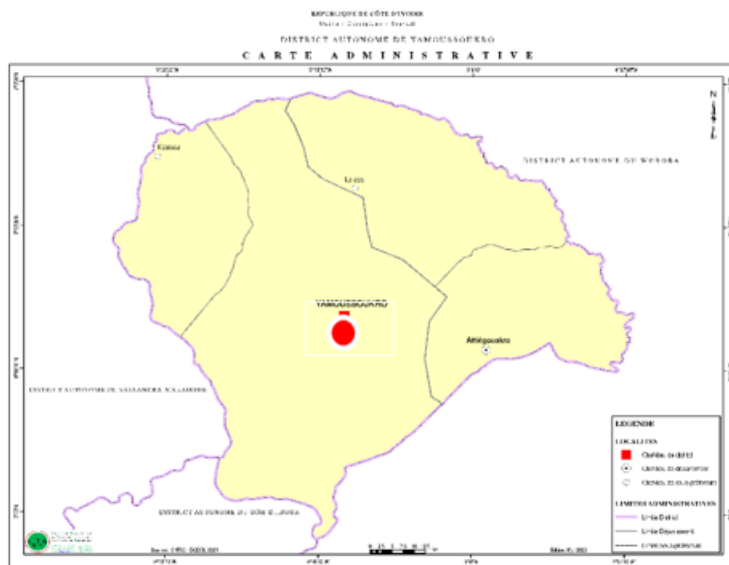
Légende
 ● : Zone du projet

Figure 8 : Carte de localisation de la zone du projet de la région de la Marahoué

Les limites du district de Yamoussoukro :

- au Nord et à l'Est par le district autonome du Woroba,
- au Sud par le district autonome du Gôh-Djiboua,
- à l'Ouest par le district autonome de Sassandra-Marahoué.

Le chef-lieu du district est Yamoussoukro.



Légende

● : Zone du projet

Figure 9 : Carte de localisation de la zone du projet du district de Yamoussoukro

☐ Région du Gôh

Les limites de la région du Gôh :

- au Nord, par la région du Marahoué,
- à l'Est par les régions du Bélier et de l'Agnéby-Tiassa,
- au Sud par la région du Lôh-Djiboua,
- à l'Ouest par les régions du haut-Sassandra et de la Nawa.

Le chef-lieu de la région de Gagnoa.



Légende

● : Zone du projet

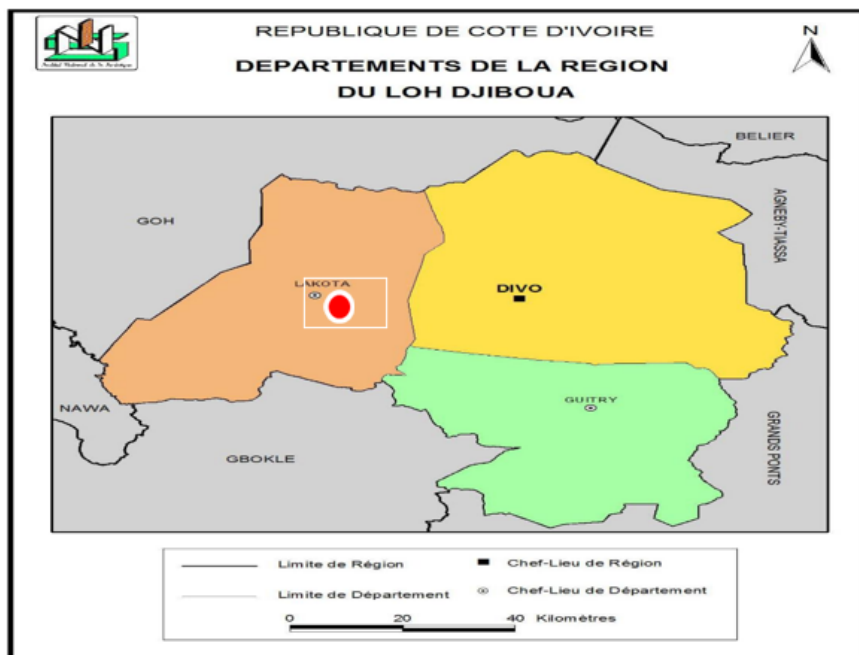
Figure 10 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Gôh

☐ Région du Lôh-Djiboua

Les limites de la région du Lôh-Djiboua :

- au Nord, par la région du Gôh,
- à l'Est par les régions de l'Agnéby-Tiassa et du Grands Ponts,
- au Sud par la région du Gboklé,
- à l'Ouest par la région de la Nawa.

Le chef-lieu de la région est Divo.



Légende

● : Zone du projet

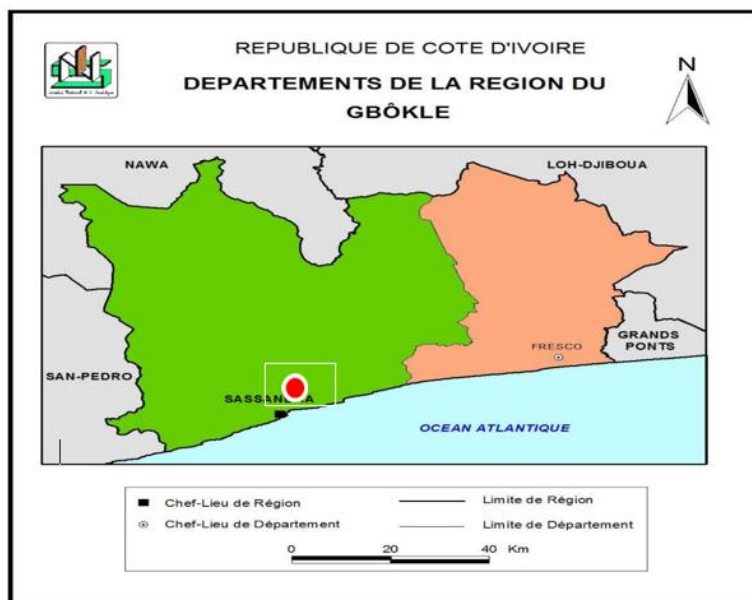
Figure 11 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Loh-Djiboua

☐ Région du Gboklé

Les limites de la région du Gboklé :

- au Nord, par les régions de la Nawa et du Loh-Djiboua,
- à l'Est par la région des Grands Ponts,
- au Sud par l'océan atlantique,
- à l'Ouest par la région de San-Pedro.

Le chef-lieu de la région est Sassandra.



Légende

● : Zone du projet

Figure 12 : Carte de localisation de la zone du projet de la région du Gboklé

☐ Région de San-Pedro

Les limites de la région de San-Pedro :

- au Nord, par les régions du Cavally et de la Nawa,

- à l'Est par la région du Gboklé,
- au Sud par l'océan atlantique,
- à l'Ouest par la république du Libéria.

Le chef-lieu de la région est San-Pedro.

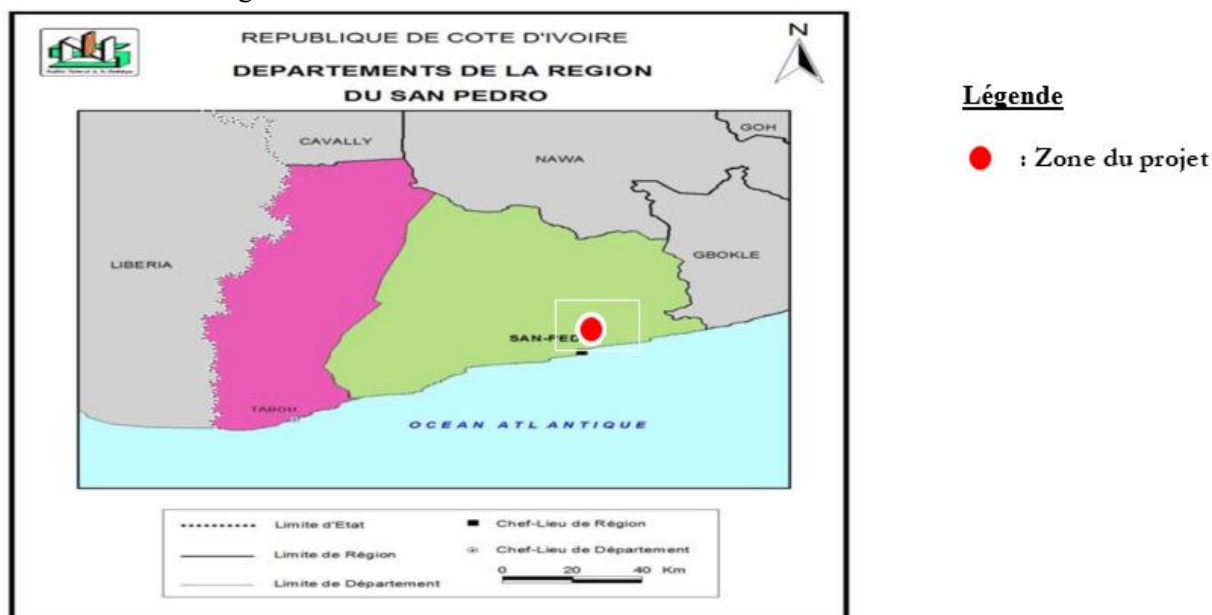


Figure 13 : Carte de localisation de la zone du projet de la région de San-Pedro

2.3. Bénéficiaires

Un regard sur les taux de réussite des élèves en 2018 aux trois niveaux que sont le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), le Brevet d'études secondaires de premier cycle (BEPC) et le BAC montre que les taux vont en décroissant du primaire au baccalauréat. Au niveau primaire, quatre élèves sur cinq (83,57%) obtiennent le CEPE, au premier cycle du secondaire, 60% obtiennent le BEPC et, au niveau du second cycle, le taux chute à 46,09%. Aux trois niveaux, le taux de réussite des filles est très légèrement supérieur à celui des garçons (MENETFP, 2018-2019).

Une des principales caractéristiques de la population ivoirienne en âge de travailler est sa jeunesse. En 2014, les jeunes âgés de 15 à 34 ans composaient plus de 60% de cette population (RGPH 2021). Mais les jeunes constituent aussi la population la plus touchée par le chômage (9,7% pour les jeunes garçons et 15% pour les jeunes filles), le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Près des trois quarts des chômeurs ont moins de trente ans ; la plupart sont de jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi (Kouakou 2015).

Le travail des enfants, bien que proscrit par la législation ivoirienne (loi du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants), continue d'être une réalité en Côte d'Ivoire. L'enquête MICS 2015 révèle qu'un enfant sur trois (31,3%) âgé entre 5 et 17 ans exerce des activités domestiques, soit une réduction de 8,5% par rapport aux résultats de l'ENSETTE de 2013 où le taux était de 39,9%. Les filles sont davantage concernées par les activités domestiques dans une proportion de 62,7% contre 37,3% pour les garçons.

Parmi les enfants de 12-14 ans exerçant une activité économique – l'agriculture et le commerce sont les domaines dominants – la proportion travaillant plus de 14 heures par semaine au niveau national est de 21,4%; elle est de 26,1% dans le Centre-Nord et 12,2% dans le Sud-Ouest (ENSETTE 2013).

Selon les résultats de l'enquête MICS 2015, près d'un enfant sur cinq (21,5%) astreint à une activité économique ou domestique travaille dans des conditions dangereuses. La proportion est de 20,1% dans la région du Centre-Nord et de 24,4% dans le Sud-Ouest. Près de la moitié (44%) des enfants exerçant une activité dangereuse travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la chasse ou de la sylviculture (Plan national d'action de Lutte contre les pires formes de Travail des Enfants, 2015-2017).

La quasi-totalité (91,1%) des jeunes de 14-24 travaillent dans le secteur informel et un tiers des jeunes salariés ont un salaire inférieur au SMIG. La moitié des emplois domestiques sont occupés par des femmes (51,6%) et plus des trois quarts (77%) par des jeunes 14-35 (Kouakou 2015).

Le nombre de jeunes bénéficiaires des divers programmes mis en place par l'État pour l'appui à l'embauche, l'apprentissage, les programmes de type THIMO (Travail à Haute Intensité de Main d'œuvre) ou encore de création de microentreprises est demeuré bien en deçà des cibles avec des pourcentages oscillant entre 13,24% (THIMO) et 29,74% (embauche). La première cause est le manque de ressources financières pour la mise en opération de ces programmes (Rapport VNR 2019).

La vulnérabilité des enfants face à l'exploitation sexuelle est également une réalité en Côte d'Ivoire. EPCAT international rapporte que « bien qu'il n'existe aucune statistique officielle, la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle est une pratique relativement courante dans le pays. La Côte d'Ivoire est ainsi un pays d'origine, de transit et de destination pour beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont victimes de travail forcé et d'exploitation sexuelle, les victimes passant d'un type d'exploitation à un autre. » Le Rapport du gouvernement américain Trafficking in Persons pour 2019 souligne que le trafic connu des personnes concerne majoritairement des enfants, assujettis au travail forcé dans des plantations de cacao, de café, d'anacarde, d'hévéa, ou encore dans les mines, la menuiserie ou la construction.

2.4. Budget.

Le projet a un budget total de 61 717 639 405 FCFA TTC.

Le délai contractuel est de 24 mois, soit 8 mois pour la construction du lycée de Sinématiali et 5 mois de construction pour le collège (plusieurs collèges seront lancés en même temps).

3. Situation environnementale et sociale – sanitaires et sécuritaires des zones du projet et enjeux -tout détail monographique pourra être en annexe

L'analyse de l'environnement se focalisera sur trois (3) axes pour cerner les caractéristiques générales du Projet :

- le milieu physique : climatologie, la géologie, la géomorphologie, la pédologie, l'hydrogéologie, l'hydrographie, la qualité de l'air, le niveau de bruit, etc. ;
- le milieu biologique : faune et flore ;
- le milieu socio-économique et culturel : zones d'habitats, état des infrastructures et équipements, organisation sociale, secteurs d'activités et leur importance relative, mode d'occupation des terrains, alimentation et utilisation de l'eau et de l'électricité, mode de transport, patrimoine culturel, etc.

3.1. Localisation et description sommaire des zones d'intervention

L'ensemble du projet porte sur 24 sites dont 23 pour les collèges de proximités (collèges à base 4) et un pour le lycée d'excellence de Sinématiali. Cependant certains sites n'ont pu être décrit parce qu'ils n'ont pas encore été approuvés par le maître d'Ouvrage (MENA). La description sommaire des sites identifiés figure dans le tableau ci-dessous :

Désignations	Description sommaire de l'environnement du site	Eléments existant sur le site	Impacts sous-jacents
Village de Largatonkaha dans le département de Sinématiali	Le site du lycée d'excellence a été cédé par le village de Largatonkaha Le relief est une plaine et est situé en bordure d'une voie non bitumé qui donne accès à la voie principale Sinématiali-Ferkessédougou. La superficie du site est de 10 ha.	-Présence de bâti du lycée d'excellence en construction ; Présence d'activités socio-économiques/ d'installations diverses (habitations) dans le voisinage du site. Présence d'une moyenne tension non loin du site.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Villages de Ouazomon, de Lafi, de Sionfan et Diogo dans le département de Boundiali	Les sites des collèges ont été cédé par les villages. Le relief des sites sont des plaines et sont situé en bordure des voies d'accès aux différents villages. Ces voies ne sont pas bitumées. Les superficies des sites sont de 5 ha chacun.	-Absence de bâti sur les sites ; Présence d'une moyenne tension non loin des sites. Les sites présentes une végétation clairsemées avec la présence de quelques pieds d'anacardes et d'arbustes.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Village de Sokoroudougou dans le département d'Odienné	Le site du collège a été cédé par le village. Le relief du site est une plaine et est situé en bordure de la voie principale Odienné-Touba. Cette voie est bitumée. La superficie du site est de 5 ha.	- Absence de bâti sur le site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de bois de teck et d'arbustes.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Village de Kabala dans le département de Gbéléban	Le site du collège a été cédé par le village. Le relief du site est une plaine et est situé en bordure d'une voie d'accès au village. Cette voie est en phase d'être bitumée. La superficie du site est de 5 ha.	- Absence de bâti sur le site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs d'anacardes.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Site de Touba dans le département de Touba	Le site du collège a été cédé par le village. Le relief du site est un plateau et est situé à près d'un kilomètre de la voie principale Touba-Odienné. La superficie du site est de 5 ha.	- Absence de bâti de part et d'autre de la voie qui mène au site ; Présence d'une haute tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs d'anacardes.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable

Désignations	Description sommaire de l'environnement du site	Eléments existant sur le site	Impacts sous-jacents
Site de Gbaleu dans le département de Danané	Le site du collège a été cédé par le village. Le relief du site est un plateau et est situé à proximité de la voie principale qui relie Gbaleu à Danané. La superficie du site est de 5 ha.	- Absence de bâti sur le site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs de cacao. Le site est à proximité d'un cours d'eau	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Site de Guiglo dans le département de Guiglo	Le site du collège a été cédé par le village. Le relief du site est un plateau et est situé à proximité de la voie principale de Guiglo. La superficie du site est de 5 ha.	-Présence de bâti sur le site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs d'hévéa.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Site de Bouaflé dans le département de Bouaflé	Le site du collège a été cédé par le conseil régional de la Marahoué situé dans la commune de Bouaflé. Le relief du site est un plateau et est situé à proximité d'une voie non bitumée. La superficie du site est de 5 ha.	-Présence de bâti sur le site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée.	Acquisition de terrain
Site de Zambakro dans le département de Yamoussoukro	Le site du collège a été cédé par le village de Zambakro. Le relief du site est un plateau et est situé à proximité de la voie principale qui relie Yamoussoukro à Sinfra. La superficie du site est de 5 ha.	Absence de Bâti sur le site Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée.	Acquisition de terrain
Site de Logobia dans le département de Gagnoa	Le site du collège a été cédé par le village de Logobia. Le relief du site est un plateau et est situé à près d'un kilomètre de la voie principale Gagnoa-Oumé. La superficie du site est de 4 ha.	-Absence de bâti de part et d'autre de la voie qui mène au site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs de cacao, de palmier à huile et de culture de manioc.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Site de Tagolilé dans le département de Lakota	Le site du collège a été cédé par le village de Tagolilé. Le relief du site est un plateau et est situé à près d'un kilomètre de la voie principale Gagnoa-Lakota. La superficie du site est de 5 ha.	-Absence de bâti de part et d'autre de la voie qui mène au site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs de cacao, de café et de culture de manioc.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable

Désignations	Description sommaire de l'environnement du site	Eléments existant sur le site	Impacts sous-jacents
Site de Baba dans le département de San-Pedro	Le site du collège a été cédé par le village de Baba. Le relief du site est parsemé de colline et de plateau et est situé à près d'un kilomètre de la voie principale San-Pedro- Grand-béréby. La superficie du site est de 5 ha.	-Absence de bâti de part et d'autre de la voie qui mène au site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs de cacao et de café.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable
Site de Medon dans le département de Sassandra	Le site du collège a été cédé par le village de Medon. Le relief du site est parsemé de colline et de plateau et est situé à près de 500 mètres de la voie principale de Medon. La superficie du site est de 5 ha.	-Absence de bâti de part et d'autre de la voie qui mène au site ; Présence d'une moyenne tension non loin du site. Le site présente une végétation clairsemée avec la présence de champs de cacao, de café et de palmier à huile.	Acquisition de terrain ; Perte de terre cultivable

Désignations	Description sommaire de l'environnement du site	Éléments existant sur le site	Impacts sous-jacents
<p style="text-align: center;">Localisation géographique des sites</p>	<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Poste pluviométrique --- Limite de zone climatique ⓪ Régime équatorial de transition (climat attiéen) Ⓛ Régime équatorial de transition atténué (climat baouléen) Ⓜ Régime tropical de transition (climat souclanais) Ⓨ Régime de montagne 		

3.2. Caractéristiques biophysiques

▪ Milieu physique

Le milieu physique comprend le climat, la géologie, la géomorphologie, la pédologie, l'hydrogéologie, l'hydrographie, la qualité de l'air.

▪ Climat

Les zones du projet (régions de Poro, Bagoué, Kabadougou, Baffing, Montagnes et du Cavally), appartiennent aux climats tropicaux de savane sec et tropical humide. Les zones considérées sont caractérisées par la présence intermittente entre les mois de décembre et février d'un vent frais et sec, l'harmattan.

Le climat y est plus sec que dans le sud, avec des degrés hydrométriques moins élevés. Les saisons y sont moins marquées correspondant à des critères de climat tropical. Les températures restent élevées entre 28 °C et 37°C.

L'on observe généralement deux (2) saisons dont l'une sèche (de novembre à juin, ponctuée par quelques pluies au mois d'avril) et l'autre pluvieuse (couvrant la période de juillet à octobre). Les précipitations moyennes enregistrées sont comprises entre 1100 et 1300 mm/an.

Les départements de Yamoussoukro, de Bouaflé, de Gagnoa, de Lakota, de San-Pedro et de Sassandra bénéficient d'un climat tropical humide.

On observe quatre saisons dont deux saisons de pluies et deux saisons sèches.

Deux saisons de pluies

- une grande saison de pluie de Mars à Juin ;
- une petite saison de pluie de Septembre à Novembre.

Deux saisons sèches

- une grande saison sèche de Décembre à Mars ;
- une petite saison sèche de Juillet à Août.

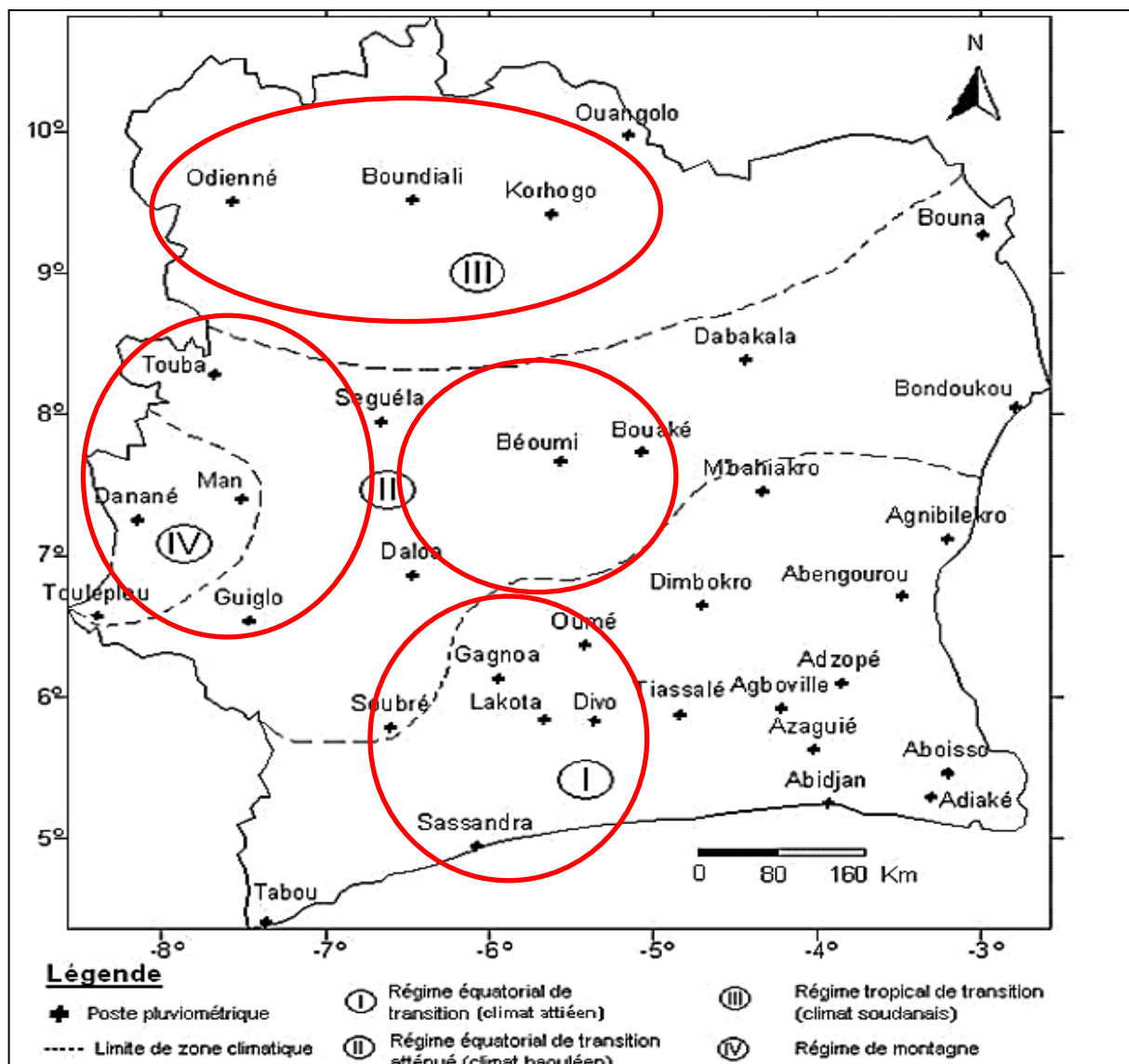


Figure 14 : Zones climatiques de la Côte d'Ivoire et de la zone du projet

Source : [http://www.unicef.org/french/wash/files/Cote_Ivoire_Rapport_final_des_zones_favorables_\(FINAL\).pdf](http://www.unicef.org/french/wash/files/Cote_Ivoire_Rapport_final_des_zones_favorables_(FINAL).pdf), 20 juillet 2020, 10h40

▪ **Pluviométrie et température**

Les précipitations des régions du Poro, du Tchologo et du Hambol, sont parfois abondantes en fonction des périodes avec des hauteurs Moyennes de pluies supérieures à 1399 mm/an.

Les données issues de la station pluviométrique de Korhogo, renseignent que la pluie annuelle de la zone du projet variait de 727 à 1423 mm avec une Moyenne interannuelle de 1076 mm.

Les variations de température mettent en évidence les caractéristiques de chaque saison, notamment la saison sèche où souffle le harmattan (vent très sec et chaud du secteur nord-est) qui souffle en Moyenne de décembre à février et la saison des pluies où souffle la mousson. La température Moyenne varie entre 28 °C (mois de février, mars et avril) et 24 °C en août.

▪ **Vent**

Les mesures de vent au sol sont effectuées à une hauteur de 10 mètres selon les normes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Le vent est défini par sa vitesse (ou force) et sa direction. La direction du vent est définie comme la direction géographique d'où vient le vent. Elle est exprimée en degré. Quant à la vitesse du vent, elle est définie comme la force avec laquelle le vent souffle. Elle est

exprimée en m/s, en nœud ou en km/h. Les données utilisées dans ce travail sont les valeurs horaires de vitesse du vent (en m/s) et de direction (en degré) de la station synoptique de Korhogo de la période 2019 – 2020.

Concernant les zones du projet de façon particulière, les vents au sol sont régis par la mousson avec une prédominance des vents du secteur sud-ouest, la direction sud-ouest étant la plus fréquente, 99% des vents viennent des secteurs Sud et Ouest. La vitesse du vent est en général modérée, de l'ordre de 2,15 à 3,44 m/s avec des vents plus faibles en saison sèche. Les vents sont généralement animés d'une vitesse à l'ordre de 3 m/s.

▪ **Géologie et pédologie**

Des aspects géologique et pédologique de la zone nord-ouest, analysés sur la base de l'esquisse pédologique au 1/500 000ème de la Côte d'Ivoire (ORSTOM-1971) et la carte géologique au 1/1 000 000ème de la Côte d'Ivoire (SODEMI-1965), il ressort que deux (2) principaux types de sol sont présents. Il s'agit des sols ferralitiques moyennement désaturés et des sols sur roches basiques et zone de cuirassement.

Généralement, les propriétés physiques de ces sols sont, soit médiocres avec des contraintes d'aménagement (sols indurés peu profonds), soit médiocres à moyenne avec peu de contraintes (sols gravillonnaires). L'appauvrissement des couches superficielles arables a provoqué une baisse des rendements agricoles, de sorte que, dans certaines contrées, on remarque l'apparition d'une brousse épineuse, qui normalement ne se rencontre que dans le Sahel.

La pédologie de la zone d'étude fait apparaître des ferrisols de savane arborée. Les ferrisols sont fréquents sur le birrimien schisteux (schistes argileux et micaschististes) ou sur granites riches en éléments ferromagnésiens, en position de plateau (sols rouges) et fréquemment recouverts de végétation plus ou moins forestière.

le sol de la zone dense est assez riche et favorable à la mise en culture d'une gamme variée de produits vivriers, de cultures pérennes et d'arboriculture.

La carte ci-après présente la géologie de la Côte d'Ivoire et celle des zones du projet.

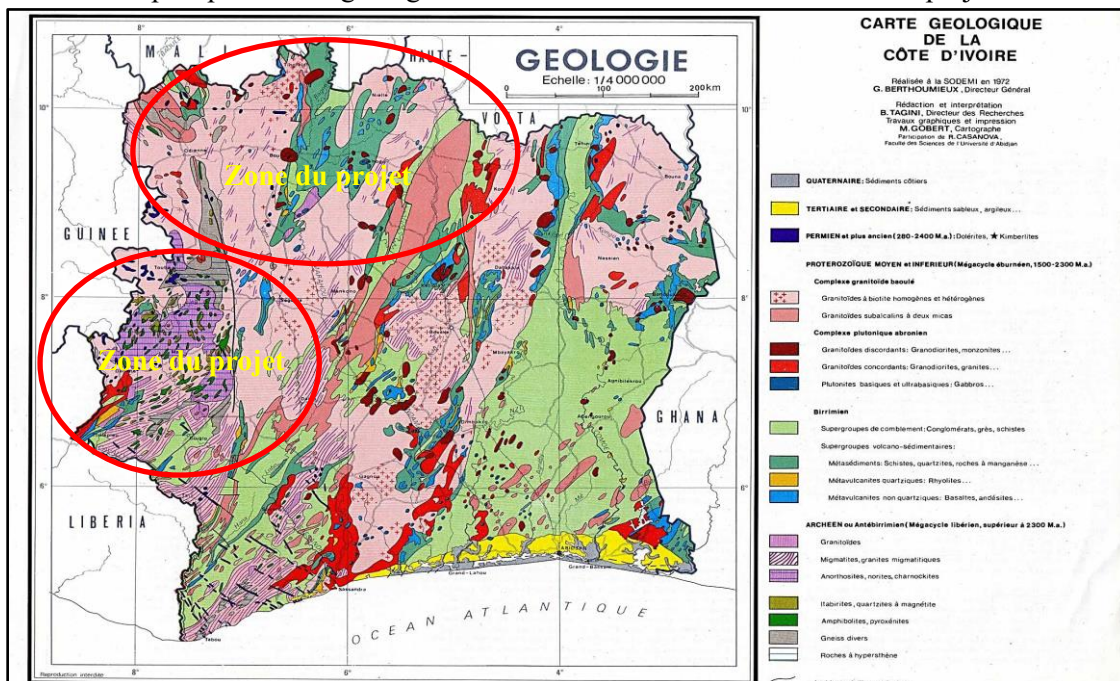


Figure 15 : Géologie de la Côte d'Ivoire et celle des zones du projet géographique

▪ **Hydrogéologie**

Les trois (3) principales formations hydrogéologiques de la Côte d'Ivoire sont :

- le socle granito-gneissique ;
- le sédimentaire ancien métamorphosé (à dominante schisteuse) ;
- le bassin sédimentaire côtier.

Le socle couvre 97,5 % du territoire. Les nappes d'altération ou d'arène et les nappes de fissures sont les deux (2) types d'aquifères qui peuvent y être exploités. Aucune étude détaillée n'a encore été faite pour évaluer les capacités exactes de ces aquifères. Cependant, il a été estimé à 113 milliards de m³ la quantité d'eau contenue dans le socle dont 35,5 milliards de m³ renouvelés chaque année.

Les eaux souterraines sont contenues dans deux (2) types d'aquifères en Côte d'Ivoire, dont 97,5% dans le substratum cristallin et cristalloyphillien :

- les aquifères fracturés du socle sur 313 000 km², disposent d'une quantité totale estimée à 78 km³ avec un renouvellement de 35 km³ par an ;
- les aquifères de bassins sédimentaires (les ressources totales du bassin sédimentaire tertiaire) sont évaluées à 7 km³ sur 6 000 km² avec un renouvellement de 2,1 km³/an. Quant au bassin sédimentaire quaternaire de 1 800 km², il subit l'intrusion des eaux de mer et a un renouvellement annuel de 0,74 km³ (FAO, 2005).

▪ **Hydrographie**

L'hydrographie des localités concernées sont dominées par les affluents du Bandama et de la Comoé. Ces cours d'eau comportent généralement une crue unique pouvant apparaître durant la saison des pluies d'août à octobre, suivie d'un tarissement rapide en novembre et décembre, puis d'une longue période de basses eaux de janvier à mai, au cours de laquelle le débit diminue faiblement. Les premières pluies de l'année donnent lieu, si elles sont abondantes, à une remontée irrégulière des débits de ces cours d'eau. Dans ces zones, la crue annuelle résulte toujours soit d'une succession de pluies de valeurs normales, soit d'une chute d'eau exceptionnelle en 2 ou 3 jours consécutifs ; elle atteint une certaine ampleur et inonde souvent de grandes étendues. Les étiages sont très marqués et sont alimentés essentiellement par les nappes des plaines alluviales (Girald et al. 1996). En effet tout comme dans les autres régions de la Côte d'Ivoire, ces cours d'eau sont utilisés à plusieurs fins (agriculture, élevage, AEP, etc.).

▪ **Qualité de l'air**

La visite des régions du Poro, du Tchologo et du Hambol a permis de constater sans prise de mesure que la qualité de l'air ambiant y est considérée comme bonne. Il n'y a aucune source industrielle de pollution atmosphérique. Le dégagement de poussières est localisé pendant la période sèche. En effet, le déplacement des véhicules vers les villages et campements de la région pendant la période sèche est une source localisée de dégagement de poussière. Cependant, il faut noter que les gaz d'échappement des véhicules, dont les plus fréquents sont ceux des acheteurs de produits agricoles, sont source de pollution de l'air à travers la combustion du carburant. La composition de ces gaz d'échappement dépend de nombreux paramètres comme le type de moteur et les conditions d'utilisation. Dans la pollution automobile, les composés généralement incriminés sont les matières particulaires, les oxydes d'azote (NO, NO₂), les oxydes de soufre (SO₂), les hydrocarbures et les monoxydes de carbone (CO).

▪ **Relief**

Le relief de la zone fait transition avec les plateaux du Nord et décrit une unité correspondant à un ensemble assez homogène de plateaux s'abaissant modérément du Nord vers le Sud entre 600 et 200 m. C'est une zone accidentée où la pénélaine est surplombée par des glacis d'inselbergs, prenant la forme d'alignements de collines à flancs abrupts, dénudés et leurs angles basaux sans éboulis. Cette série de dômes cristallins est entaillée par endroits de zones déprimées empruntées par les cours d'eaux de la région.

Deux reliefs différents s'opposent dans les localités de Yamoussoukro, de Bouaflé, de Lakota et Gagnoa :

- un relief généralement assez large , affaissé, correspondant à la péné-plaine granitique, et, planté sur ce relief, des pitons granitiques aux pentes raides, qui s'élèvent parfois à 150 et 200 m au-dessus du relief général.
- Le drainage, il se fait par trois grands axes ; la capa à l'ouest et deux affluents du Boubo à l'est, sur ces axes se greffes un réseau d'affluents assez lâches qui découpent cette région en unités morphologiques assez importantes.

L'unités morphologiques permet de différencier cinq (5) unités morphologiques différentes ;

- Des flats alluviaux assez larges autour des grands axes de drainage ;
- Des bas-fonds plus étroits et plus encaissés autour de leurs affluents ;
- Des zones de pentes autour de ce système hydrographique ;
- Des zones de plateaux plus ou moins planes, relativement larges ;
- des pitons à pentes fortes entourés de glacis.

La quasi-totalité des régions de San-Pedro et du Gboklé sont constituée de sols ferralitiques fortement désaturés.

Elles présentent des complexes de sols hydromorphes minéraux et de sols peu évolués.

Le relief du littoral, doux à l'Est avec des plages de sable lessivé, devient accidenté à l'Ouest du côté de Sassandra, avec des falaises vives. Il comprend de vastes dépressions au Sud et au Sud – Ouest.

Les régions font apparaître globalement 3 sols : les sols minéraux bruts, les sols ferralitiques et les sols hydromorphes.

▪ **Milieu biologique**

▪ **Flore**

Selon la prédominance des formations végétales dans le milieu, le territoire ivoirien est subdivisé en deux (02) domaines et quatre (04) secteurs. Les deux domaines sont le domaine guinéen, au Sud, couvert de forêts denses humides, et le domaine soudanais, au Nord, où les savanes constituent l'essentiel de la végétation. En ce qui concerne les secteurs, l'on distingue le secteur littoral, le secteur ombrophile, le secteur montagnard et le secteur mésophile (Guillaumet et Adjanohoun, 1971).

La végétation de ces localités est une savane arborée avec par endroit des essences telles que le fromager, le baobab, etc. On y trouve aussi des savanes herbeuses parsemées de petites forêts. Les galeries longeant les rivières de la région du Hambol, transforment certains lieux en petites zones forestières. Il existe encore quelques forêts relativement denses dans la partie Ouest du Département du Hambol, surtout le long du fleuve Bandama.



Photo d'une Galerie de forêt longeant un cours d'eau



Photo d'une Forêt claire

Planche photo 1 : Végétation de la zone du projet

▪ Faune

La faune terrestre originelle de la zone était composée de : primates, cercopithecus (*Erythrocebus*) patas, cercopithecus (*aethiop*) sabaeus, papio anubis, d'ongulé, tragelaphus scriptus, phacocheirus africanus, syncerus caffer sp., phacocheirus africanus, etc. Mais cette faune est en disparition à cause du braconnage et de la déforestation. On y rencontre également de nombreux rongeurs, des lagomorphes, des petits carnivores, des reptiles et des oiseaux. Comme animaux domestiques on rencontre des bœufs, des brebis, des volailles, etc.



Figure 16 : Troupeau de Boeufs

➤ Situation de l'environnement biophysique

▪ Relief

La Côte d'Ivoire présente dans l'ensemble, un relief peu accidenté, constitué de plaines et de plateaux, à l'exception de l'Ouest du pays, plus montagneuse. Le Sud du pays présente l'allure générale d'une plaine constituée d'un moutonnement de petites collines de très faibles hauteurs atteignant 100 mètres d'altitude (Lauginie, 2007). Le Nord abrite une succession de plusieurs plateaux de 200 à 500 mètres d'altitude.

Dans les régions du Iffou et du N'Zi, nous avons un relief constitué de plateau de basses altitudes oscillant entre 120 m et 500 m.

Il est peu accidenté dans son ensemble et les bas plateaux sont interrompus par des petites vallées. Les pentes sont faibles, ne dépassant guère 10% ; ce qui rend le territoire départemental facilement accessible.

Dans les régions de La Mé et de l'Agnéby-Tiassa, le relief est généralement plat avec quelques élévations par endroit quant à la région de Bounkani, le relief est très accidenté avec la présence de colline et montagne.

La Figure ci-dessous présente la morphologie de la Côte d'Ivoire.

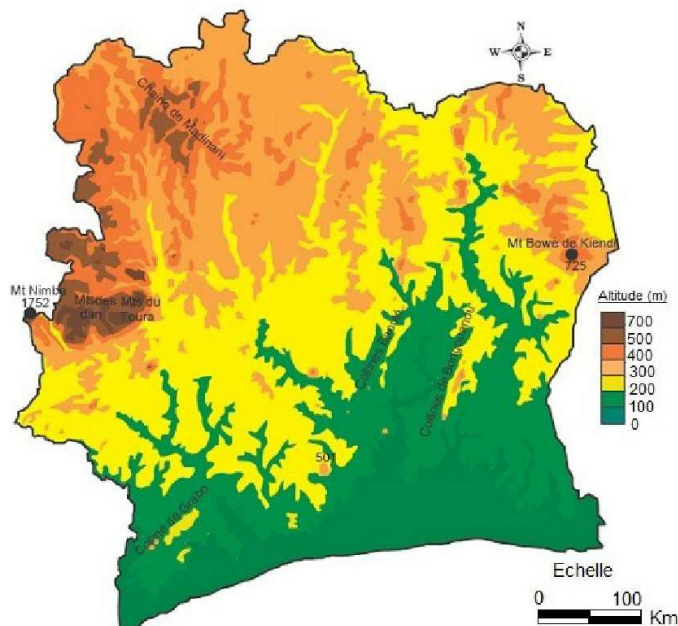


Figure 17: Carte du relief de la Côte de d'Ivoire

Source : <https://www.researchgate.net/publication/282413677>, Juillet 2015

▪ Climat

Du Sud au Nord, le pays est recoupé par quatre (04) zones climatiques :

- Climat subéquatorial (Régions de l'agnéby-Tiassa et de la Mé), situé au Sud, le climat subéquatorial est caractérisé par des températures de faibles amplitudes de (25 °C à 30 °C), un fort taux d'humidité (de 80 à 90 %) et des précipitations abondantes, qui atteignent à Abidjan 1 766 mm³ et à Tabou 2 129 mm³. Cette zone connaît quatre saisons : deux saisons sèches et deux saisons humides.
- Climat de montagne, se situe à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Il comprend deux saisons : une longue saison de pluie et courte saison sèche. Les précipitations y sont abondantes (1 700 à 2 300 mm par an). La température moyenne est de 25 °C. Le climat est favorable aux activités humaines et à l'installation de l'homme.
- Climat tropical de savane humide (régions de l'Iffou et du N'Zi), couvre le Nord de la zone forestière du Sud et le Sud de la région des savanes. Les températures, à amplitudes plus importantes, y oscillent entre 14 °C et 33 °C avec une hygrométrie de 60 % à 70 % et des précipitations annuelles de 1 200 mm³ à Bouaké. Cette région climatique connaît également quatre saisons : deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses.
- Climat tropical de savane sec (région du Bounkani), concerne principalement la région des savanes. Les amplitudes thermiques quotidiennes et annuelles y sont relativement

▪ Sol

En Côte d'Ivoire, on rencontre différents types de sols.

- Au Sud, Sud-Est et à l'Ouest (régions de l'Agnéby-Tiassa et de La Mé), les sols sont des sols ferrallitiques ;
- Au Centre (région de l'N'Zi) on a des sols ferrugineux, des ferrisols et des sols bruns.

- Au Nord (région de Bounkani) on trouve des sols ferrugineux et des sols à cuirasse. Les sols bruns et les ferrisols se rencontrent également à l'Est (région de l'Iffou).

▪ Réseau hydrographique

L'eau est un élément stratégique du développement rural (cultures, forêts, eau potable) ; avec la mer, elle est le milieu propice à la pêche, activité très importante pour la sécurité alimentaire du pays, dont la population apprécie de plus en plus le poisson comme protéines animales.

Le volume d'eau global annuel mobilisable de la Côte d'Ivoire est de 77 milliards de m³, dont 39 milliards de m³ d'eau de surface et 38 milliards de m³ d'eau souterraine. Le réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire comprend quatre bassins principaux qui draine la plus grande partie du pays comme le montre la Figure ci-dessous : le Cavally à l'Ouest, le Comoé à l'Est (qui prend sa source au Burkina Faso), le Sassandra au Sud (qui a un affluent en Guinée) et le Bandama au Nord et au Centre. En ce qui concerne les eaux souterraines, la roche granitique occupe 97% du territoire avec un rendement moyen par forage de seulement 3 m³/h (moins de 1 litre/seconde), ce qui est considéré comme faible¹.

La zone Nord du pays est arrosée par le Bandama, le Comoé et leurs affluents qui sont les rivières sur lesquels ont été construits des retenues d'eau (barrages) et seuils (Figure 4). On note aussi la présence de la rivière Bagoué (un affluent du fleuve Niger) qui prend sa source près de Boundiali dans la région de la Bagoué, la rivière Baoulé dans les Régions du Kabadougou et du Folon. Ces rivières sont tributaires du Bandama (Beaudou A.G. et Sayol R., 1980).

Le réseau hydrographique est constitué par les quatre (04) fleuves qui sont relativement puissants, mais sont non-navigables en raison de nombreux sauts et de leur assèchement saisonnier dans la partie Nord.



Figure 18 : Carte des bassins versants

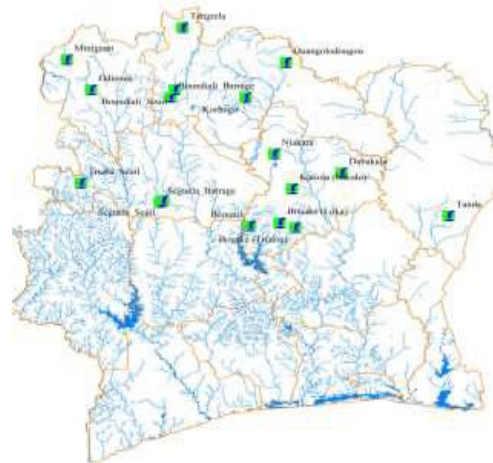


Figure 19 : Situation géographique des retenues et seuils

Source : Forum gestion durable des ressources en eau souterraine- bassin de la Volta, Accra-Ghana,

▪ Sismicité de la zone du projet

La localisation du foyer d'un séisme à partir des ondes sismiques enregistrées dans les différents observatoires permet d'obtenir la répartition des épicentres sur le globe terrestre.

Les zones actives du globe correspondent aux frontières de plaques définies par la théorie de la tectonique des plaques. Entre les zones de forte sismicité, existent de vastes zones presque entièrement asismiques, océaniques ou continentales comme l'Afrique de l'Ouest.

¹ Source : Elaboration d'un plan stratégique de la sécurité de l'eau en Côte d'Ivoire pour tous les usages, Janvier 2022, p 66

Bien que la Côte d'Ivoire soit dans une zone de faible sismicité, elle a connu un séisme d'une magnitude de 4,2 (échelle de Richter) fortement ressenti par les populations du département de Grand-Lahou le 13 août 2012².

▪ **Végétation – écosystèmes forestiers et parcs nationaux**

Selon les estimations les plus récentes (OIPR, 2018), le couvert forestier ivoirien se situe entre 3 à 4 millions d'hectares par rapport à 16 millions d'hectares lors de l'indépendance, en 1960. A l'heure actuelle, environ 200 000 hectares de forêts disparaissent chaque année principalement du fait de l'expansion des surfaces cultivées en cacao, palmier huile, hévéa, riz et igname. Dans un contexte de changement climatique, la disparition des derniers blocs forestiers, attendue au tournant de 2030-2035, risque de compromettre les objectifs de développement actuels principalement dans le secteur agricole, pilier important de l'économie ivoirienne.

Hormis le domaine agricole, la végétation naturelle se compose de quatre (04) grands types de formations végétales naturelles, qui se présentent dans des états divers de conservation et de dégradation :

- les formations de forêts denses ombrophiles, dans la zone littorale, avec parfois un liséré de mangroves ;
- les formations de forêts denses mésophiles ou claires, dans la moitié Sud du pays, avec des facies montagnards plus humides en partie Ouest ; pour la plupart, ce sont des forêts dégradées et des forêts secondaires, que l'on peut considérer issues des formations précédentes, au titre de jachères plus ou moins longues de l'agriculture traditionnelle itinérante ; ce sont en fait des zones agricoles qui laissent plus ou moins de place aux arbres dominant les cultures (vivrières et de rente). Ces zones peuvent être intensifiées par l'agriculture paysanne (café, cacao...), ou par la grande agriculture/arboriculture industrielle (palmier à huile, hévéa) ; plus densément peuplées qu'ailleurs, elles représentent actuellement le potentiel agricole du pays, et par conséquent, les zones de forêts dont les enjeux sont les plus importants en termes de stockage de CO₂ ;
- des forêts-galeries denses ou claires, ombrophiles ou mésophiles en fonction des conditions hydriques et édaphiques, situées le long des cours d'eau et en continuité des forêts denses du sud, s'allongeant en zones de savanes vers le Nord ; ces zones de bas-fonds sont aujourd'hui convoitées par l'agriculture, car elles offrent des conditions pédologiques et hydriques favorables. Leur protection, ou leur mise en valeur encadrée, est un enjeu réel pour la sécurité alimentaire, pour le régime des cours d'eau et pour la continuité territoriale de la biodiversité (corridors) ;
- des formations de savanes arborées, arbustives ou herbeuses dans la zone soudanienne, dont le gradient de conservation/dégradation est fonction de la densité humaine et de la fréquence des feux de brousse. Couvrant de grandes étendues peu peuplées (du fait de l'onchocercose), elles peuvent être considérées comme un réservoir d'espaces pour le reboisement et pour les cultures agro-industrielles (concessions sucrières, projet soja...), quoique parfois difficiles à mettre en valeur.

Le territoire forestier de la Côte d'Ivoire est réparti en deux domaines, à savoir le domaine forestier permanent et les domaines classés et aires protégées. Le Domaine Forestier Permanent (DFP) de l'Etat, qui couvre 6,2 millions de ha, soit 20% du territoire national, et qui regroupe l'ensemble des forêts classées (FC), des parcs nationaux, des réserves naturelles et des périmètres de protection (soit 233 forêts classées pour 4,166 millions de ha, huit (08) parcs nationaux et six (06) réserves pour 1,9 millions de ha). La forêt sacrée est l'espace boisé réservé à l'expression culturelle d'une communauté donnée et dont l'accès et la gestion sont réglementés (Code forestier, 2014). Les forêts sacrées sont des forêts de

² <http://www.fratmat.info/>

type particulier des communautés rurales. Elles sont inscrites en leur nom dans un registre tenu par l'Administration forestière (article 41). Elles ont valeur écologique et culturelle. Il existe plus de 5500 forêts sacrées couvrant une superficie totale d'environ 96.000 hectares.

Une grande majorité du patrimoine floristique se trouve dans les parcs nationaux. Plus de 1 300 espèces de plantes, dont 54% appartiennent exclusivement à la flore forestière Ouest africaine, ont été répertoriées dans le parc national de Taï. Parmi celles-ci, 138 espèces dont Kantou guereensis (arbre sacré des guérés), sont endémiques. Le massif forestier de Taï se distingue par son extrême richesse floristique, possédant entre autres 80 espèces végétales dites « sassandriennes ». Parmi elles, on note plusieurs caféières sauvages et des plantes utilisées dans la médecine traditionnelle.

Comme le montre la carte de la Figure ci-dessous, le réseau d'aires protégées est constitué de 8 parcs nationaux (pour 1 828 574 ha) et 6 réserves naturelles (243 806 ha) couvrant 6,5% du territoire national. Si l'on ajoute à ces espaces, les réserves botaniques qui ont été créées comme mesures d'accompagnement, la superficie totale des aires protégées s'élève à 2 201 000 ha, soit 7% du territoire national.

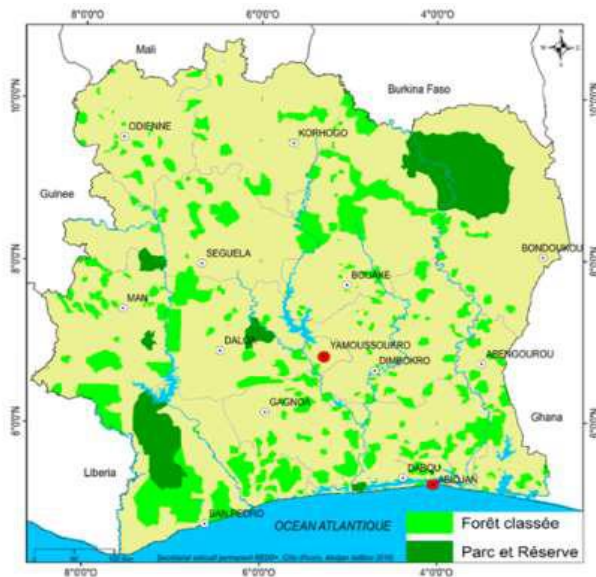


Figure 20 : Répartition des aires protégées de Côte d'Ivoire

▪ Faune

La faune terrestre est caractérisée par une richesse et une diversité biologique importante. Les parcs nationaux et réserves répartis sur l'ensemble du territoire représentent un bon échantillonnage de la plupart des différents écosystèmes ivoiriens et protègent environ 90% des espèces de mammifères et oiseaux. Le dernier inventaire exhaustif de la biodiversité terrestre et aquatique réalisé par le ministère de l'Environnement en 2016 dans le cadre de la Stratégie et plan d'action pour la diversité biologique nationale révèle la présence d'espèces animales avec 712 espèces avifaunes et 163 espèces mammifères. L'IUCN (2020) a recensé près de 90 espèces endémiques en Côte d'Ivoire.

La faune du Centre et du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire compte parmi ses représentants : cobs de Buffon, bubales, buffles, éléphants, hippopotames, mais elle renferme aussi de très nombreuses autres espèces d'antilopes, comme le céphalophe, singes, hyènes, panthères, mangoustes, d'innombrables oiseaux, python, et antilopes royal, miradors, crocodiles, Bongos, Cynocéphales, etc. (Asseh, 2016).

Le Nord et le Centre du pays sont une zone de transhumance avec la présence de cheptel de bovins, ovins, caprins en plus des volailles, constituent l'essentiel de la faune domestique. Des espèces de varants sacrés pour les communautés ont été repérés dans le cours d'eau sur lequel est érigé le barrage de

Ouangolodougou. En outre, la rivière Bagoué abrite quelques hippopotames. Dans la région, on croise de nombreux babouins, des Cercopithèques, des civettes, des phacochères, des potamochères, des hylochères, des perdrix et des francolins, des bubales ainsi que des antilopes, essentiellement des cobes de Buffon, des guib harnachés et des céphalophes.

Toutefois, il y a des espèces protégées dans la zone du projet. Ce sont l'éléphant (principalement autour du parc d'Azagny), la panthère (au Sud-Ouest), le chimpanzé (particulièrement dans la zone sud), le pangolin (au Sud et à l'Est).

La faune aquatique également présente est constituée principalement de poissons (carpes, mâchoirons, silures, capitaines) qu'on retrouve dans la plupart des lacs et retenues d'eaux ainsi que dans les affluents des principaux fleuves du pays.

3.3. Caractéristiques du milieu humain

Les caractéristiques du milieu humain portent sur les différentes zones d'intervention. Ils traitent brièvement de la situation administrative de ces localités, du peuplement, de la situation démographique, de l'organisation sociale, de la présentation des infrastructures de base, des activités socio-économiques, etc.

Sinématiali

Département situé au cœur du Nord de la Côte d'Ivoire et partie intégrante de la Région du Poro, était naguère un modeste regroupement de hameaux, avant d'être érigée en chef-lieu de Sous-préfecture au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire par décret n°61-16 du 03 Janvier 1961. Il est devenu plus tard Département par décret n°2008-96 du 05 Mars 2008.

Il est limité :

- Au Nord par la Sous-préfecture de Diawala (Département de Ferkessedougou) ;
- Au Sud par la circonscription administrative de Komborodougou (Département de Korhogo) ;
- A l'Est par le Bandama blanc, frontière naturelle avec le Département de Ferkessedougou ;
- A l'Ouest par la Sous-préfecture de Karakoro (Département de Korhogo).

Sinématiali est situé à 595 Km d'Abidjan, capitale économique, via Ferkessedougou, à 23 Km de Korhogo, chef-lieu de la Région du Poro et à 360 Km de Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire.

Le Département de Sinématiali selon le RGPH 2021, compte 36015 hommes et 38964 femmes, ce qui fait un total de 74079 habitants avec un rapport de masculinité de 92 et 12693 ménages.

En ce qui concerne l'éducation, Sinématiali dispose :

- d'une inspection de l'enseignement préscolaire et primaire ;
- du lycée Moderne de Sinématiali ;
- du collège Moderne « Tiémoko Yadé COULIBALY de Sinématiali ;
- du collège Moderne de Bahouakaha ;
- du collège Moderne de Kagbolodougou ;
- du collège Moderne de Sédiogo.

Boundiali

Créé par le décret n° 69-241 du 9 juin 1969, le département de Boundiali s'étendait alors jusqu'à Tingréla et était constitué de 10 cantons. Boundiali est chef-lieu du département tel qu'il est aujourd'hui depuis 1974 et chef-lieu de sous-préfecture. Il s'agit d'une entité administrative à la fois décentralisée et déconcentrée qui, outre ses sous-préfectures, comporte 7 cantons : Gbato, Kassemblé, Gnéné nord, Gnéné sud, Zona, Ténéouré et Pongala. Il est limité :

- Au Nord par le département de Kouto ;
- A l'Est par le département de Korhogo ;
- A l'Ouest par le département de Madinani ;
- Au Sud par le département de Séguela et Mankono.

La population du département est constituée essentiellement de Malinkés venus du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso (20 à 25 % de la population) que l'on trouve essentiellement au centre et à l'ouest et surtout de Sénoufos (environ 70 à 75 % de la population), respectueux d'une tradition matrilineaire, qui sont installés dans la région depuis le X^e siècle. Des populations Peuls, peuple nomade, sont également installées dans des campements disséminés sur tout le territoire du département. Le Département de Boundiali selon le RGPH 2021, compte 103 198 hommes et 95 343 femmes, ce qui fait un total de 198 541 habitants avec un rapport de masculinité de 108 et 29413 ménages.

Au niveau de l'éducation, la DRENA Boundiali administre au quotidien et centralise toutes les données. Ci-après, quelques informations sur les effectifs scolaires, les taux de scolarisation et de réussite.

Tableau 2 : Evolution des effectifs scolaires dans la DRENA de Boundiali 2011-2023 (source : DRENA 2023)

DESIGNATION	Ordre d'enseignement	10-11	19-20	20-21	21-22	22-23
STRUCTURES	PRESCOLAIRE	12	75	66	92	104
	PRIMAIRE	162	257	265	277	286
	SECONDAIRE	7	34	45	49	53
	TOTAL	181	366	376	415	443
SALLES DE CLASSES	PRESCOLAIRE	36	131	125	149	163
	PRIMAIRE	648	1279	1 343	1 352	1461
	SECONDAIRE	118	463	559	659	753
	TOTAL	802	1 873	2 027	2 160	2 377
ENSEIGNANTS	PRESCOLAIRE	20	172	179	205	218
	PRIMAIRE	322	1 397	1 417	1 402	1 469
	SECONDAIRE	88	873	1 033	1 158	1 175
	TOTAL	430	2 442	2 629	2 765	2 862
ELEVES	PRESCOLAIRE	393	3 132	4 069	4 351	4 687
	PRIMAIRE	26 678	51 402	50 243	52 372	53 761
	SECONDAIRE	7 870	28 569	32 150	29 565	28 737
	TOTAL	34 941	83 103	86 462	86 288	87 187

Aujourd'hui, la DRENA Boundiali compte 06 IEPP avec 163 salles de classe pour 104 établissements préscolaires, 1461 salles de classe pour 286 établissements primaires et 753 salles de classe pour 53 établissements secondaires.

Tableau 3 : taux de scolarisation par Département

Départements	Populations	Effectifs scolarisables	Effectif total élèves	Effectifs élèves de 6 à 11 ans	Taux de scolarisation
BOUNDIALI	198 541	39 708	35 099	20 650	52%
KOUTO	175 587	35 117	30 112	18 330	52,19%
TENGRELA	141 761	28 352	21 077	13 392	47,23%
REGION BAGOUE	515 889	103 177	86 288	52 372	50,75%

Le taux de scolarisation dans le Département de Boundiali est de 52% pour l'année 2023.

Tableau 4 : Evolution des taux de réussite aux examens scolaires

DRENA	EXAMENS	SESSION 2021	SESSION 2022	SESSION 2023
BOUNDIALI	CEPE	21,06%	49,20%	51,21
	BEPC	21,01%	18,48%	20,05
	BAC	20,36%	28,29%	25,44

Le taux de réussite au primaire est deux fois plus élevé qu'au secondaire.

Odienné

Odienné est érigé en Chef-lieu de Département en 1969. La loi N° 78-07 du 09 janvier 1978 a institué 27 communes en plein exercice sur le territoire dont Odienné. En 1990, Odienné devient Chef-lieu de Région avec les Départements d'Odienné, Mankono, Séguéla et Touba.

Le Département d'Odienné est le chef-lieu de la Région du Kabadougou, composante du District du Denguélé. Le Département d'Odienné compose cinq (5) sous-préfectures (Bako, Bougouso, Dioulatièdougou, Odienné et Tiémé ; et quatre (4) communes (Bako, Dioulatièdougou, Odienné, Tiémé).

Sur la ligne Est-Ouest, Odienné est la dernière ville avant la Guinée, située à l'Est du massif du Denguélé (signifie « fils unique de la montagne » en langue Malinké). Une piste cahoteuse d'une centaine de kilomètre la relie à la Guinée et un autre conduit au Mali. La superficie du Département dont elle constitue le chef-lieu est de 20 993 km². Elle est limitée :

- A l'Ouest par Kankan (Ville de la Guinée) ;
- Au Nord par le Département de Minignan ;
- A l'Est par les Départements de Tingrela, Madinani et Boundiali ;
- Au Sud par Bako.

La ville d'Odienné, chef-lieu de la Région du Kabadougou, est située à 850 km d'Abidjan, la capitale économique et à 550 km de Yamoussoukro, la capitale politique du pays.

La population autochtone est composée d'immigrés Malinké et Sénoufo venus du Mali et du Burkina Faso. A côté de celle-ci, vivent des allochtones des ethnies de la Côte d'Ivoire et des allogènes ressortissants de la CEDEAO. Cette population est estimée aujourd'hui à 156 730 Habitants dont 73 781 femmes et 82 949 hommes selon le RGPH 2021.

La langue véhiculaire, parlée et comprise par la majeure partie de la population, est le dioula mais la langue vernaculaire de la région est le malinké. Malinké est la francisation du nom Maninka, qui a été réservé aux habitants de la région d'Odienné. Dans cette région, la langue est presque identique à celle du Konyan, et très proche de celle de Kankan en Guinée, diffusée depuis des siècles par les voyages des commerçants dioulas.

Sur le plan éducatif : Au titre des infrastructures scolaires, la DRENA d'Odienné est riche de plusieurs structures, à savoir un Centre d'Animation, et de Formation Pédagogique (CAFOP), cinq (05) Inspections de l'Enseignement Pré-scolaire et Primaire (IEPP) regroupant trois cents (300) écoles Primaires Publiques et dix-sept (17) Ecoles Primaires Privées ainsi que dix-huit (18) Structures Islamiques d'Education, vingt-deux (22) établissements secondaires publics et onze (11) établissements privés.

Elle a également sous sa tutelle, les services ci-après :

- Une Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC)
- Un Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- Un Assistant Administratif et Comptable (AAC)

Tableau 5 : effectif des apprenants (**source** : DRENA Odienné)

	Effectifs apprenants								
	Public			Privé			Total global		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Précolaire	1765	1970	3735	62	58	120	1827	2022	3849
Primaire	20043	177731	37774	2200	1783	3963	22243	195514	41757
Communautaire	245	263	508	-	-	-	245	263	508
SIE	-	-	-	284	194	478	284	194	478
Secondaire 1^{er} cycle	4831	5581	9412	1377	1034	2411	6208	6615	12823
Secondaire 2^{ème} cycle	933	688	1621	911	668	1579	1844	1356	3200
Centre d'Alphabétisation	97	987	1084	-	-	-	97	987	1084
CAFOP	344	218	562	-	-	--	344	218	562

Nonobstant le nombre élevé de structures d'accueil dans la région, l'effectif des élèves demeure très faible : 41.757 au primaire, 12.823 au secondaire 1^{er} cycle et 3200 au secondaire 2^{ème} cycle.

Tableau 6 : résultat d'admission au CEPE

	FILLES	GARCONS	TOTAL
CEPE	49.70%	51.10%	50.39%

Source : DRENA Odienné

Généralement, dans la localité le taux d'admission au CEPE est en moyenne 50%.

Gbéléban

Le Département de Gbéléban est né de l'éclatement de celui d'Odienné à l'instar des autres circonscriptions de la région du KABADOUGOU dont il dépendait jusqu'en 2012. Créé par décret N°2012-611 du 04 Juillet 2012,

De façon générale, l'histoire du département de GBELEBAN se confond avec celle du district du Denguélé en général et de la région du KABADOUGOU en particulier dont il est une composante.

En effet, les gens du Denguélé et plus singulièrement du Kabadougou appartiennent dans leur majorité au sous-groupe Malinké (Maninka) rattaché à l'ère culturelle mandingue qui englobe de vastes espaces au Mali, en Guinée, en Gambie et au nord de la Côte d'Ivoire.

Malgré son âge relativement récent, le Département de Gbéléban, avec Gbéléban comme chef-lieu de Préfecture, semble amorcer un véritable développement avec les actions conjuguées de ses cadres.

Le Département de Gbéléban est une entité administrative frontalière qui couvre une superficie de 2196 km². Elle est limitée :

- A l'Ouest et au Sud, par la République Sœur de Guinée dont elle est séparée par le Gbanhala, fleuve qui porte le nom d'un village de la sous-préfecture de Gbéléban ;
- A l'Est, par le Département d'Odienné ;
- Et au Nord, par le Département de Minignan.

Le ressort territorial du département de Gbéléban constitué de trois sous-préfectures et de 27 villages s'étend sur une superficie de 2196 km² pour une population estimée à 29 532 habitants, soit 51.44% d'hommes et 48.55% de femmes selon le dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021. Répartie dans trois (3) Sous-préfectures et vingt-sept (27) villages, la population se caractérise par un taux élevé de personnes âgées. Cette situation est due à la forte tendance à l'immigration des populations jeunes vers les zones urbaines du sud et de l'ouest du pays à la recherche d'un mieux-être

social. Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire départemental avec une forte concentration dans la sous-préfecture de Samango.

Au niveau éducatif, le Département de Gbéléban a généralement les mêmes caractéristiques que le Département d'Odienné.

Touba

Touba est une ville de l'ouest de la Côte d'Ivoire, chef-lieu de la région de Touba et du département homonyme proche de la Guinée. Sa population appartient essentiellement aux Mahou, un peuple Malinké. Elle est limitée

- Au Nord par Odienné ;
- Au Sud par Man ;
- A l'Est par Séguéla ;
- A l'Ouest par la République de la Guinée ;

Le Département de Touba est situé à 680 km au nord-ouest d'Abidjan

Département de Touba selon le RGPH 2021, compte 62 918 hommes et 57 606 femmes, ce qui fait un total de 120 524 habitants avec un rapport de masculinité de 109 et 22 236 ménages.

Après le début de la crise politico-militaire en 2002, la ville, comme toutes les localités du nord du pays, a été placée sous l'administration du MPCCI puis des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire⁴ et se trouvait de fait sous l'autorité unique d'un « commandant de zone » (« com-zone ») désigné par le secrétaire général des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire (comme pour chacun des 10 secteurs de la zone nord ivoirienne). Touba étant désignée depuis 2006 sous le terme de *Zone no 7*. Cette autorité existe toujours en 2008 et cohabite avec les fonctionnaires de l'état, préfet et sous-préfet, revenus dans la région.

Sur le plan éducatif, la *DRENA Touba* administre au quotidien et centralise toutes les données. Ci-après, quelques informations sur les effectifs.

Tableau 7 : effectif secondaire Département de Touba (Source : DRENA Touba)

N°	ETABLISSEMENT	CODE	EFFECTIF
1	LYCEE GOUVERNEUR. A. FADIGA	000611	2658
2	COLLEGE MODERNE MAHOU-SOKOURALA	197536	138
3	COLLEGE MODERNE GUINTEGUELA	197594	397
4	COLLEGE MODERNE DE DIOMAN	198579	123
5	COLLEGE MODERNE FOUNGBESSO	198580	258
6	COLLEGE KONE MAMADOU TOUBA	000602	966
7	COLLEGE ITRATOU TAHIRA DE TOUBA	025056	435
8	COLLEGE MARKAZ FAROUK	049670	255
9	COLEGE MASSOGBE DOSSO DE TOUBA	197051	503
TOTAL			5733

Tableau 8 : effectif Primaire DRENA Touba (Source : DRENA Touba)

TOUBA	STATUT	TOTAL	FILLES
	Public	34 989	16 515
	Privé	3 275	1 239
	Com.	1 146	539
	Total	39 410	18 293

La Carte Scolaire est un outil de planification, qui a été institutionnalisée par l'Etat de Côte d'Ivoire depuis 1967 par le décret n°67-87 du 10 mars 1967.

Son importance, c'est d'apporter une réponse au déséquilibre dans la répartition des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire, Cet outil de planification a pour objectif de :

- trouver des solutions alternatives pour augmenter l'accès, améliorer la qualité et l'équité en réduisant ou en maintenant les coûts ;
- réduire les incohérences de la prise de décisions en matière d'offre éducative (implantation d'établissements scolaires), en renforçant les arguments techniques ;
- réorganiser le réseau scolaire à travers les modules (création, ouverture, extension, fermeture, transfert, ouverture de classe de seconde et érection de collèges en lycées) ;
- réduire les inégalités d'accès et les disparités.

L'élaboration de cette carte scolaire constitue donc la boussole de planification des infrastructures scolaires dans la Région du Bafing. Ainsi, une synthèse des nouveaux besoins exprimés en écoles 2023.

Tableau 9 : besoin exprimé au préscolaire (Source : DRENA Touba)

	KORO	OUANINO	TOUBA	TOTAL REGION
Prévisions : 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026	06	12	07	25
CREATION	00	00	01	01

Tableau 10 : besoin exprimé au primaire (Source : DRENA Touba)

	KORO	OUANINO	TOUBA	TOTAL REGION
Prévisions : 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026	02	22	07	31
CREATION	01	02	03	05

Tableau 11 : besoin exprimé au secondaire (Source : DRENA Touba)

	KORO	OUANINO	TOUBA	TOTAL REGION
Prévisions : 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026	00	00	01	01
CREATION	00	00	01	01
OUVERTURE	01	00	00	00

Tableau 12 : récapitulatif des demandes (besoins) de la DRENA (Source : DRENA Touba)

	Prévisions	Création
Précolaire	25	01
Primaire	31	05
Secondaire	01	01

Le constat est que le Département de Touba au niveau du préscolaire à 07 prévisions jusqu'à 2026 et a exprimé 01 besoin en termes de création. Au niveau du primaire le Département à 07 prévisions jusqu'à 2026 et a exprimé 03 besoins en termes de création. Au niveau du secondaire, le Département à 01 prévision jusqu'à 2026 et a exprimé 01 besoins en termes de création.

Autres besoins de la DRENA Touba :

- Construction de clôtures pour les écoles maternelles, les écoles primaires, les groupes scolaires et les établissements secondaires des villes du département qui n'en ont pas
- Dotation de toutes les écoles en latrines, en point d'eau, en électricité et en cantines scolaires.
- Réhabilitation des terrains de jeux de football, de handball et de volleyball.
- A l'endroit des acteurs politiques et des agents de développement, encouragements et sensibilisation ont été faits pour que leurs prévisions issues des plans triennaux passent nécessairement par la programmation classique de la Carte Scolaire, qui est un ensemble de techniques et de procédures utilisées pour planifier les besoins futurs d'éducation au niveau local et les moyens à mettre en œuvre pour la satisfaction de ces besoins.
- Réhabilitation des écoles et des logements enseignants.

Danané

Subdivision à partir de 1916, Danané a été érigée en sous-préfecture en 1959 à la veille de l'indépendance. Le Département de Danané a été créé par la loi n°69-241 du 09 juin 1969 et a été ouvert officiellement le 16 mars 1971 par Monsieur Georges CURNEY, premier Préfet. Le Département de Danané comprend sept (7) sous-préfectures : Danané, Mahapleu, Kouan-Houlé, Daleu, Séileu, Zonneu et Gbon-Houyé. Le Département de Danané est limité :

- Au Nord par le Département de Sipilou,
- Au Sud par le Département de Zouan-Hounien,
- A l'Est par les Départements de Man et de Bangolo,
- A l'Ouest par les Républiques du Libéria et de la Guinée.

Le Département s'étend sur une superficie de 3580 km². Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, la population compte 195 091 hommes et 168 922 femmes, ce qui fait un total de 364 012 habitants avec un rapport de masculinité de 115 et 70 196 ménages. L'ethnie majoritaire est le Yacouba ou DAN. A ce groupe dominant il faut ajouter les malinkés, les guéré, les Wobè, les sénoufo et une forte population des ressortissants de la sous-région établie depuis longtemps (Guinéens-Maliens-Sénégalais- Burkinabés.).

Au plan religieux, le Catholicisme, les Eglises Evangéliques et l'Islam sont les religions les plus pratiquées.

Le Département de Danané est parcouru par un réseau routier de 89 km de routes bitumées et 1129 km de pistes. Il faut signaler que ce réseau routier est fortement dégradé rendant tout déplacement périlleux notamment sur l'axe Danané – Daleu.

Guiglo

Poste administratif depuis 1912, Chef-lieu de Sous-Préfecture en 1961, Guiglo, appelé aussi “Guin-glo” qui signifie en langue locale Wê, village du pardon, de la paix et de la raison devient à la suite de l’éclatement du Département de l’ouest et aux termes de la loi n°69-241 du 09 juin 1969, Chef-lieu du Département qui porte le même nom.

Erigée en région administrative par décret n°2000-283 du 30 avril 2000, la région du Moyen-Cavally comprenait les Départements de Guiglo, Duékoué, Bloléquin et Toulepleu et avait pour Chef-lieu de région, le Département de Guiglo. Cependant, suite au dernier découpage administratif émanant du décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et Régions, le Département de Guiglo est devenu le Chef-lieu de la Région du Cavally qui regroupe désormais les Départements de Guiglo, Bloléquin et Toulepleu. Le Département de Guiglo s’est encore scindé en 2014 pour donner le Département de Taï. Duékoué ayant été rattaché à la région administrative du Guémon.

Le Département de Guiglo est situé à l’Ouest de la Côte d’Ivoire. Il est distant respectivement de la capitale économique, Abidjan, de 516 Km, et de la Capitale politique, Yamoussoukro, de 273 Km. Il s’étend sur une superficie de 9065 Km² avec une densité de 25 habitants au Km². Ses limites administratives sont les suivantes :

- Au Nord par le Département de Bangolo ;
- Au Nord-Est par le Département de Duékoué ;
- Au Sud par le Département de Tabou ;
- Au Sud-Ouest par le Fleuve Cavally, frontière naturelle avec le Libéria ;
- A l’Est par le Département de Soubré ;
- A l’Ouest par le Département de Bloléquin.

La population du Département de Guiglo, selon les résultats globaux du recensement général de la population et de l’habitat (RGPH) de 2021 se présente comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Population de Guiglo RGPH 2021

SOUS-PREFECTURES	SUPERFICIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
BEDY-GOAZON		14 970	11 648	26 618
GUIGLO		93 037	78 417	171 454
KAADE		22 225	17 188	39 413
NIZAHON		11 553	10 343	21 897
TOTAL DEPARTEMENT	3256 KM²	141 785	117 596	259 381

La densité de la population de Guiglo est de 79 hbts/km². Cette population a pratiquement doublé de 2014 à 2022 ce qui pose de sérieux problèmes de cohabitation dû au manque d’espaces exploitables au niveau agricole. L’une des solutions serait que la population opte pour une agriculture intensive et non extensive.

Au niveau éducatif, Le Département dispose d’une Direction Régionale de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation basée à Guiglo et dénombre deux IEP. Il est à noter (**selon les statistiques scolaires 2023**) :

- 104 salles de classe au niveau du préscolaire avec 3173 élèves et 112 enseignants ;
- 1933 salles de classe au niveau du primaire avec 91 255 élèves et 1982 enseignants ;
- 666 salles de classe au niveau du secondaire avec 36 799 élèves et 948 enseignants.

La DRENA dispose d’un Centre d’Information et d’Orientation (CIO) dirigé par un Directeur.

Le Centre d’Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) est en projet.

▪ **Caractéristiques du milieu humain**

Il s'agira dans cette section de faire une description socioéconomique des localités concernées par le projet. Cette section comprendra trois sous sections à savoir la présentation des Départements, la description des villages et la description des sites du projet.

▪ **Présentation des Départements**

Localités	Démographie (RGPH, 2021) et peuplement	Potentialités économiques	Infrastructures sanitaires	Infrastructures scolaires
Doropo	<p>93.386 habitants</p> <p>-autochtone : Koulango (propriétaire terrien) Malinké et Lobi</p> <p>-allogène : Akan, senoufo, malinké, wê et les ressortissants de la CEDEAO (Burkinabé, malienne, nigérienne, sénégalaise, mauritanienne, peuhle)</p>	<p>-activités agricoles : anacarde, igname, maïs, sorgho, mil</p> <p>-production animale : bovin, ovins, volailles (moderne et traditionnelle)</p> <p>-activités minière : l'orpaillage clandestin.</p>	<p>-01 hôpital général</p> <p>-04 CSR</p> <p>-12 Dispensaires ruraux</p>	<p>-01 collège moderne</p> <p>-02 collèges privés</p>
Daoukro	<p>101 136 habitants</p> <p>-autochtone : baoulé</p> <p>-allogène : Daoukro accueille de nombreux ivoiriens issus de toutes les régions du pays, toutes les langues vernaculaires du pays ainsi que les ressortissants de la CEDEAO.</p>			<p>-14 écoles maternelles (07 privées et 13 publiques)</p> <p>-68 écoles primaires (06 privées et 62 publiques)</p>
Bocanda	<p>126 910 habitants</p> <p>-autochtone : Agba (Baoulé)</p> <p>-allogène : Malinké et Akan, Sénoufo, Lobi et les ressortissants de la CEDEAO (Maliens, Burkinabé, Guinéens, nigériens, Nigériens et Mauritiens)</p>	<p>-activités agricoles : café-cacao, hévéa, anacarde, palmier à huile, igname, manioc, maïs, riz, banane plantain, aubergines, tomates, choux, laitues.</p> <p>-production animale : bovin, ovins, porcins, volailles (moderne et traditionnelle), caprins, lapins, apiculture.</p>	<p>-01 hôpital général</p> <p>-04 CSU</p> <p>-03 CSR</p> <p>-12 Dispensaires</p>	<p>-58 écoles primaires (02 privées)</p> <p>-05 écoles maternelles</p> <p>-01 lycée moderne</p> <p>-02 collèges moderne</p> <p>-04 collèges privées</p>

Localités	Démographie (RGPH, 2021) et peuplement	Potentialités économiques	Infrastructures sanitaires	Infrastructures scolaires
		-activités minière : l'orpaillage clandestin, l'exploitation des carrières de sables, de graviers et latérites		
Yakassé-Attobrou	105 986 habitants -autochtone : Akyié -allogène : Abron, Koulango, Baoulé, Malinké, Sénoufo, Lobi et les ressortissants de la CEDEAO.	-activités agricoles : café-cacao, hévéa, riz, maïs, manioc, igname, banane plantain. -production animale : bovin, ovins, porcins, volailles -activité minière : semi-industrielle et orpaillage	-1 hôpital général -2 CSU -4 CSR -2 dispensaires	-49 écoles primaires -09 écoles maternelles -01 école islamique -01 lycée -04 collèges publics -04 collèges privés
N'douci	97 194 habitants -autochtone : Abbey -allogène : Akan, Malinké, Sénoufo et les ressortissants de la CEDEAO (Burkina-Faso, Mali, Guinée, Nigeria, etc.)	-activités agricoles : café-cacao, hévéa, palmier à huile, riz, maïs, arachide, igname, banane plantain et les cultures maraichères. -production animale : bovin, ovins, porcins, volailles -activité minière : semi-industrielle et orpaillage	-01 hôpital général	-14 établissements préscolaires (03 privées et 11 publiques) -64 établissements primaires (5 privées et 59 publiques) -32 établissements secondaires (03 public)

☐ Présentation de la région de la Marahoué

• Localisation

La région de la Marahoué est située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au nord par la région du Béré, au sud par la région du Gôh, à l'est par les régions du Gbêkê et du Béliér, à l'ouest par la région du Haut-Sassandra.

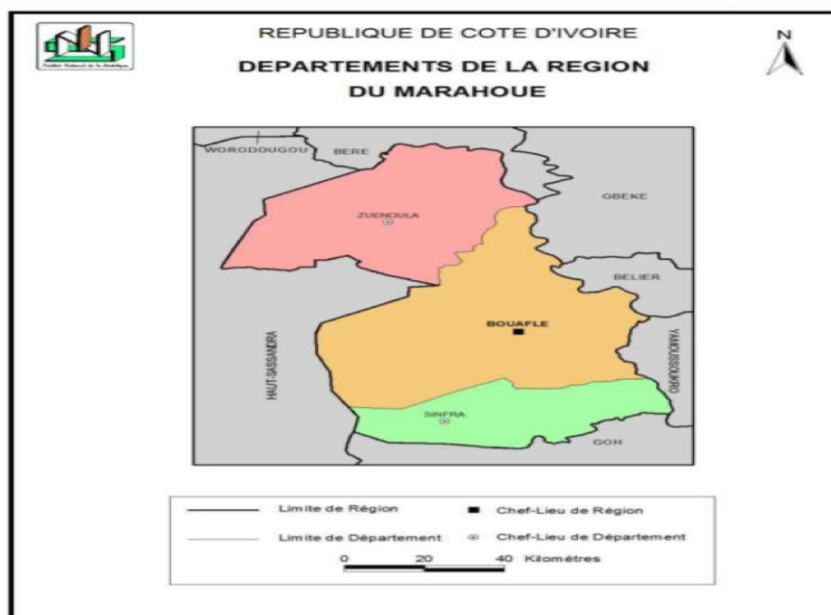


Figure 21 : Carte de la région de la Marahoué

Source : INS Côte d'Ivoire

- **Situation démographique**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), la population de la région est estimée à 981 180 Habitants, dont 300 305 pour le département de Bouaflé, 245 226 pour le département de Sinfra et 184 882 pour le département de Zuénoula. La densité moyenne est de 107, 52 habitants km².

Plusieurs ethnies peuplent la région de la Marahoué. A côté les autochtones Gouros (d'ailleurs majoritaires), Baoulés et Yowlè, l'on trouve une forte communauté d'origine Burkinabé dans la région. En effet, la région regorge de plusieurs villages de peuplement Burkinabé dû à la colonisation.

- **Organisation administrative**

La région est composée de trois (03) départements :

- Bouaflé (chef-lieu est à 60 km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative et à 310 km d'Abidjan, la capitale économique) ;
- Zuénoula ;
- Sinfra.

Elle compte cinq (05) communes (Bouaflé ; Bonon ; Sinfra ; Zuénoula ; Gohitafla) et 18 sous-préfectures (Bouaflé : 07 ; Sinfra : 04 ; Zuénoula : 07).

- **Aspect économique**

Les potentialités économiques de la région sont :

Les ressources minières

Les villages de Zagouta, Zégata, Zougoussou, Angovia et d'Alékrans regorgent des potentialités aurifères. L'exploitation artisanale de l'or est pratiquée tout le long du Bandama blanc dans la partie sud du département de Bouaflé. L'exploitation moderne de l'or est assurée par deux (02) sociétés dans le département de Bouaflé.

Agriculture et élevage

Les cultures de rente pratiquées sont le café, le cacao et la canne à sucre. Le café et le cacao sont cultivés dans la partie sud de la région et dans quelques forêts galeries du nord. La région de la Marahoué est réputée pour la production des cultures vivrières. Plusieurs coopératives ont été créées à cet effet. Les cultures vivrières pratiquées dans la localité sont les suivantes : la banane plantain, l'igname, le maïs, le riz et le manioc (le riz 53 320 tonnes par an, la banane 8 338 tonnes par an, le manioc 27 456 tonnes par an).

A celles-ci s'ajoutent les maraîchères qui paraissent plus rentables que les cultures de rente. L'élevage de poulets, de bovins et de caprins se pratiquait déjà dans la région ; mais depuis l'installation de l'usine Solibra, l'élevage des porcs s'est développé grâce aux résidus de maïs utilisés pour la fabrication de la bière. La pêche se pratique principalement sur le lac de Kossou et la Marahoué.

Industrie

Les activités industrielles dans la région de la Marahoué sont marquées essentiellement par les secteurs de l'agro-alimentaire. On note la présence de la Société de limonaderies et brasseries d'Afrique (SOLIBRA), la Société africaine de cacao (SACO), l'Unité agricole intégrée (UAI) de SUCRIVOIRE de Zuénoula et DIBISMA, usine de production de liqueur, de mise en bouteille d'eau et de fabrication de jus à N'Gattakro.

- **Aspects sociaux**

Le patrimoine culturel est riche. L'artisanat varié demeure une activité secondaire dans la région de la Marahoué. Mais les produits sont d'une qualité remarquable (masques, pagnes traditionnels, chaises traditionnelles etc.).

Il est également à noter :

- L'existence de nombreuses opportunités touristiques (sites, Parc National de la Marahoué d'environ 100 000 ha, les tisserands de Bazré, pierres sacrées de Gohitafla, confluent de Bozi, volonté politique et proximité des grands centres) ;
- L'existence de plusieurs rythmes musicaux, danses traditionnelles et modes vestimentaires dans la région de la Marahoué (Cf. Tableau 3,4 et 5) ;
- Des activités culturelles : le Festival des arts et cultures de la Marahoué (FACMA) etc.

Commune de Bouaflé

- **Localisation**

Ville carrefour, située au centre Ouest de la Côte d'Ivoire, à l'intersection des axes routiers Yamoussokro-Daloa et Zuénoula-Sinfra, elle est arrosée par le fleuve Marahoué et se trouve à 300 Km d'Abidjan et à 60 Km de Yamoussoukro.

- **Population**

Sa population est de 213 967 habitants sur une superficie de 1 250 Km².

La commune de Bouaflé constitue un pôle très important dans l'activité économique de la Côte d'Ivoire. En effet, ville carrefour avec une économie agricole, elle favorise les rencontres entre les producteurs, les vendeurs, les intermédiaires et les acheteurs.

Bouaflé est un carrefour, un point de rencontre entre les peuples de la savane et de la forêt.

Ainsi s'y retrouvent principalement des populations d'origine Gouro, venues de la forêt et des populations d'origine Baoulé (Ayaou et Yaouré en partie) venues de la savane, auxquelles viendront s'ajouter plus tard d'autres ethnies ivoiriennes et des pays voisins.

Aussi, les Yaouré, Ayaou et Gouro sont-ils généralement considérés comme les autochtones de la ville de Bouaflé.

- **Historique**

Venus de l'Ouest du groupe Mandé Sud, les Gouro créèrent le village de Goblata (qui signifie « franchi de force une côte, un obstacle », ici la Marahoué certainement). Mais à la suite de querelles internes, le village de Goblata (devenu Koblata) se divisa en trois (3) portions pour former les trois (3) villages actuels : Koblata, Lopouafla et Déhita.

Cette zone située sur les bords de la Marahoué et entre les deux fleuves Bandama, devint très vite une zone de pêche et un très gros marché de poissons, spécialement le poisson appelé « Boua » par les Gouro et qui est un gros silure. D'où le nom de Bouaflé donné à la ville qui prit naissance ici et qui signifie en Gouro « marché de silures ».

Plus tard, les commerçants attirés par ce poisson, s'installèrent à leur tour dans le triangle formé par les trois villages, Koblata, Déhita et Lopouafla, devenus aujourd'hui les quartiers de la ville de Bouaflé.

En marge des Ivoiriens, il convient de faire ici mention des citoyens des pays voisins dont certains forment des communautés importantes bien intégrées, et qui vivent en bonne entente avec les Ivoiriens. Ce sont : les Maliens, les Guinéens, les Nigériens, les Sénégalais, les Mauritaniens, les Burkinabé, les Ghanéens, les Nigériens, etc.

S'agissant des Burkinabés, autrefois appelés Voltaïques, leur installation à Bouaflé remonte en 1933. En effet, cette année-là, une terrible famine frappa la Côte Ivoire qui comprenait alors la Haute Côte d'Ivoire, aujourd'hui Burkina Faso et la basse Côte d'Ivoire actuelle. Le Gouverneur RESTE décida alors de transférer en Basse Côte d'Ivoire où il y avait beaucoup de terres cultivables et peu de mains d'œuvres, des populations de la Haute Côte d'Ivoire qui disposait par contre de beaucoup de mains d'œuvres mais très peu de terres cultivables. En 1934, on décida de l'arrivée des nouveaux hôtes à Bouaflé qui prend ainsi figure de région de peuplement. Aussi, les Burkinabé, installées dans la périphérie de la ville (Garango, Koupela-Tenkodogo, Koudougou), sont devenus pour la plupart Ivoiriens par naturalisation.

- **Economie**

Peuplée d'environ 300 305 habitants avec son agglomération, Bouaflé est une cité prospère et son économie, surtout agricole est basée sur la culture vivrière traditionnelle (banane plantain, igname, manioc, riz, tarot, patate, arachide, etc.) et sur des cultures industrielles (café, cacao, coton, hévéa). La production forestière, naguère prospère et usinée sur place, est aujourd'hui en baisse.

La pêche, intensive depuis la création du lac de Kossou, est devenue une activité importante pour la région.

L'élevage de porcins et bovins est en constante progression.

Les principales unités industrielles sont : une usine de brasserie (SOLIBRA) et des boulangeries.

Banque : des agences permanentes de banque : BICICI, BIAO, NSEA, COBACI, ECOBANK et des microfinances

Commerce : un marché permanent, trois (3) marchés dans les villages de la commune et des commerces dans les quartiers. Bouaflé est une zone de fortes productions vivrières qui ravitaille les marchés des grandes villes, notamment Abidjan et Bouaké.

Exploitation forestière : zone forestière, Bouaflé attire beaucoup d'exploitants forestiers et agricoles.
Transport : ville carrefour, Bouaflé est reliée aux autres villes par plusieurs sociétés de transport.

- **Infrastructure sociale**

Santé : la ville de Bouaflé abrite plusieurs équipements sanitaires publics :

- Le dispensaire urbain de Bouaflé ;
- Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) ;
- Centre de Santé Urbain (SCU) ;
- Hôpital Général (HG) ;
- Centre Hospitalier Régional (CHR) ;
- Maternité de Dioulabougou ;
- PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Ce service de santé est aidé par dix (10) structures sanitaires privées et des pharmacies privées.

Education : En matière d'éducation, il dispose de 27 établissements scolaires secondaires dont sept publics et 20 privés, de 377 écoles primaires dont 363 publiques et 14 privées ainsi que deux centres de formation professionnelle, à savoir le centre de formation professionnelle évangélique et l'Institut ivoiro-japonais (IPIG). Une école de formation des agents de la police forestière y est également implantée.

Réseau routier : Le département de Bouaflé dispose, selon les données du Centre national de télédétection et d'informations géographiques (CNTIG), de 123 km de routes bitumées, de 86 km de routes non bitumées et de 1 034 km de pistes rurales.

Energie : la ville de Bouaflé est connectée aux installations de la CIE.

Source d'eau potable : la ville est desservie en eau potable par la SODECI via un château d'eau.

- **Présentation du District Autonome de Yamoussoukro**

- **Situation administrative de la zone d'étude**

Le site prévu pour abriter le projet est localisé dans la circonscription administrative de Yamoussoukro, District Autonome situé au centre de la Côte d'Ivoire, à 248 km d'Abidjan. Il est limité :

- Au Nord par le département de Tiébissou ;
- A l'Est par le département de Dimbokro ;
- A l'Ouest par les départements de Bouaflé et de Sinfra et
- Au sud par le département de Toumodi.

Par la loi n° 2002-44 du 21 janvier 2002, le département de Yamoussoukro est constitué en District autonome depuis 2002. A ce titre il est une collectivité territoriale de type particulier, recouvrant les départements de Yamoussoukro et d'Attégouakro. Le district autonome de Yamoussoukro couvre une superficie de 35 00 Km². La ville de Yamoussoukro, par ailleurs capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire est divisée en 8 principaux quartiers : Assabou, Habitat, Dioulakro, Kokrenou, Morofè, N'zuessy, 220 Logements, Énergie. Ci-après la carte du district autonome de Yamoussoukro :

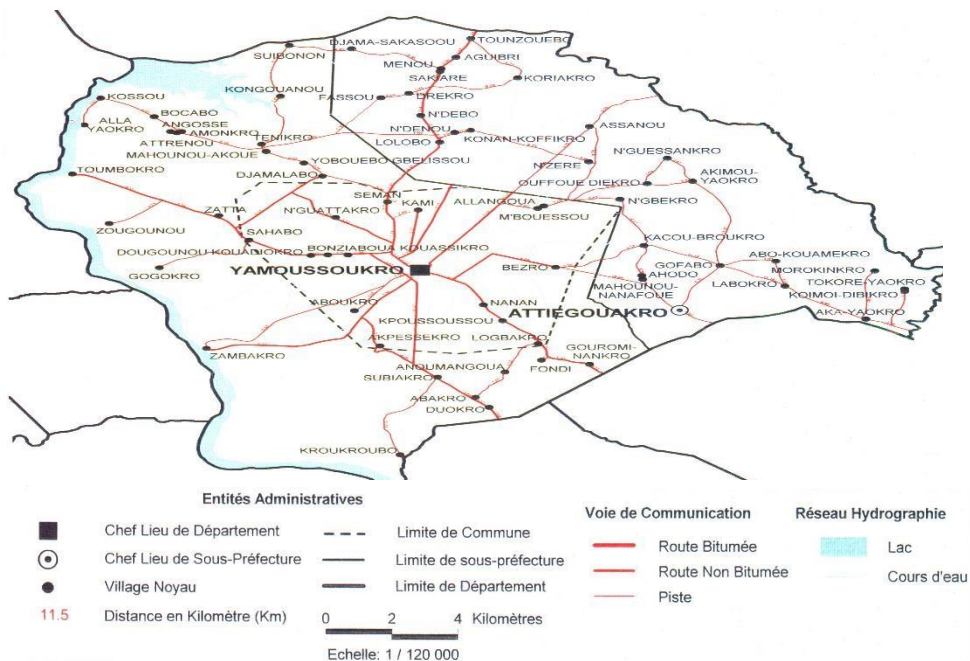


Figure 22 : Carte du District Autonome de Yamoussoukro

Source : District Autonome de Yamoussoukro, 2022

• Démographie

Le District Autonome de Yamoussoukro a une population estimée à environ 422 072 habitants dont 372 559 pour la ville de Yamoussoukro (source RGPH 2021) ; soit une densité avoisinante 120,09 habitants par km², bien supérieure à la moyenne nationale estimée à 50 habitants au km². Avec une population urbaine d'environ 340 234 habitants, le taux d'urbanisation du District est de l'ordre de 55 % contre 45 % de population vivant en milieu rural. Le district de Yamoussoukro est essentiellement constitué d'autochtones Baoulés Akoué et Nanafoué auxquels s'ajoutent les allogènes venus des autres régions de la Côte d'Ivoire et une forte communauté étrangère représentée par des Burkinabés, des Maliens, des Guinéens, des Nigériens, des Sénégalais, des Nigérians, des Togolais, et des ghanéens. Globalement, la localité apparaît comme une zone Cosmopolite. Ci-après la démographie de Yamoussoukro :

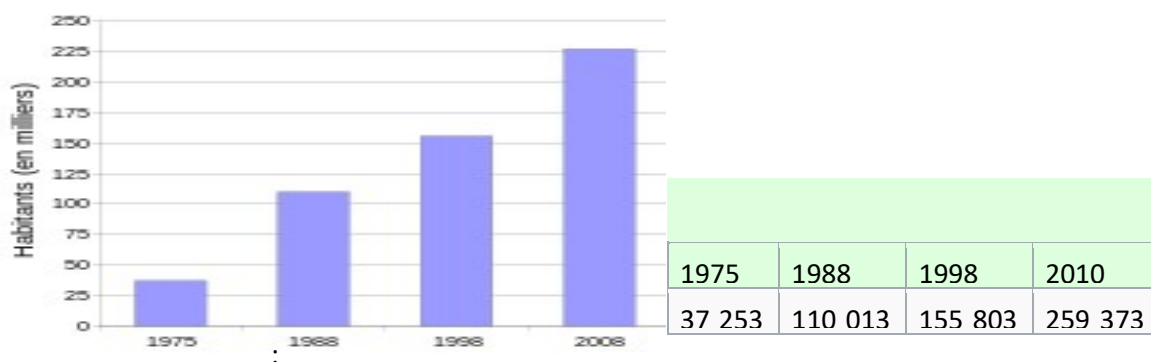


Figure 23 : Evolution de la population de Yamoussoukro

Source : RHPH, 2014

- **Données socioculturelles du peuple Baoulé**

Le peuple Baoulé et ses sous-groupes : Le peuple Baoulé est un peuple de Côte d'Ivoire, vivant principalement au centre du pays, autour des grandes villes, notamment Bouaké, Yamoussoukro, etc. Il fait partie du groupe Akan, originaire du Ghana voisin.

Il s'est installé en Côte d'Ivoire au XVIII^e siècle, guidé par la Reine ABLA Pokou. Le nom Baoulé vient, selon les récits sur l'histoire des baoulés, du sacrifice par la Reine POKOU, de son fils unique afin de passer le fleuve Comoé alors qu'elle menait la fuite de son peuple du Ghana : "Ba ou li" ("l'enfant est mort").

Le peuple Baoulé est constitué de sous-groupes. Ces sous-groupes parlent la même langue baoulé mais avec certaines nuances dans le ton et la prononciation. On distingue une vingtaine de sous- groupes qui appartiennent chacun à une aire géographique spécifique :

- Les Agba dans les départements de Dimbokro, Bocanda, Daoukro, Ouellé ; et dans les Sous-préfectures de Kouassi-Kouassikro et d'Etrokro;
- Les Ahitou dans le département de Tiébissou ;
- Les Oualèbo dans le département de Sakassou et de Toumodi (Oualèbo Sud) ;
- Les Faafwè dans la commune et sous-préfecture de Bouaké ;
- Les Nzikpli dans le département de Didiévi et une communauté dans la sous-préfecture de Toumodi ;
- Les Nanafouè dans les sous-préfectures de Yamoussoukro et d'Attiegouakro et de Tiébissou ;
- Les N'ghan dans les sous-préfectures de Tiéndiévro, Kpouébo et Taabo ainsi que dans le département de Toumodi ;
- Les Sah dans la sous-préfecture de Djébonoua, avec une communauté dans la sous-préfecture de Toumodi.
- Les Ahaly dans la sous-préfecture de Brobo ;
- Les Akouè dans la région de Yamoussoukro ;
- Les Anôh dans la sous-préfecture de Prikro ;
- Les Elomoué dans le Département de Tiassalé ;
- Les Dô'n occupant l'intersection des Sous-préfectures de Bouaké, Sakassou et de Languibonou ;
- Les Fâly au nord de Bouaké vers Katiola ;
- Les Gbloh dans les sous-préfectures de Diabo et de Languibonou ;
- Les Gôly dans la sous-préfecture de Bodokro ;
- Les Kôdè dans les sous-préfectures d'Ando-Kékrenou, Béoumi et Kondrobo dans le département de Béoumi;
- Les Satiklan dans la sous-préfecture de Botro ;
- Les Sondo dans le département de M'Bahiakro ;
- Les Souhamlin dans la sous-préfecture de Taabo ;
- Les Ayahou dans le département de Bouaflé.

En plus de ces sous-groupes, d'autres groupes ethniques appartenant principalement au groupe

Mandé du sud ont tendance à s'assimiler aux Baoulés par leurs proximités. Il s'agit des Ouan (Tiéningbué, Kounahiri), des Yaourè (Bouaflé) et des Ngain (M'bahiakro).

Valeurs culturelles ancestrales : Trois (03) types de croyances distinguent le peuple baoulé :

- Le firmament qui est le domaine de Dieu (Annangaman Nyamien),

- Le monde terrestre, domaine des êtres vivants : les humains, les animaux, les végétaux et des génies,
- L'au-delà (blôlô) : domaine des êtres supranaturels là où réside l'âme des ancêtres. Les Baoulés croient en un dieu créateur (Nyamien), intangible et inaccessible.

Le dieu de la terre (Assiè) contrôle les hommes et les animaux. Les esprits ou Amuen sont dotés de pouvoirs surnaturels. Le monde réel est l'opposé du monde spirituel (blôlô) d'où viennent les âmes à la naissance et où elles retourneront à leurs morts. La religion est fondée sur l'idée de la mort et de l'immortalité de l'âme. Les baoulés sont traditionnellement animistes et ce malgré l'introduction de nouveaux cultes (catholique, protestant, déïma et musulman). Généralement les génies de la terre ou (Assiè oussou) manifestent le besoin de vivre avec les humains et même de se marier (blôlô bian ou blôlô bla). Ils sont représentés par des statuettes. Le Bonu Amuen (les esprits de la brousse) protège le village des menaces extérieures. Les esprits de la brousse ont leurs propres sanctuaires où ils reçoivent des sacrifices. Lorsqu'ils interviennent dans la vie communautaire, ils prennent la forme d'un heaume en bois représentant un buffle ou une antilope et sont portés avec des costumes en raphia, des bracelets de chevilles en métal ; le museau comporte des dents qui incarnent la force de l'animal féroce qui doit les défendre. Les danses Djè et Dô portent le nom d'Amuen du fait de leur puissance. Elles ont une fonction de protection contre les envieux et les malfaiteurs. Ces Amuen ont besoin d'être réactivé par des sacrifices pour conserver leurs puissances.

Art Baoulé et les Interpénétrations des valeurs culturelles : L'histoire baoulé est remarquable par le caractère récent de la constitution de l'ethnie. Avant 1730, les Baoulés en tant que tels n'existaient pas ; par le caractère extrêmement hétérogène du fond d'origine constitué par des Gouro, des Sénoufo (Tagouana, Djimini, Djamala) et des Akan (Alanguira et Assabou) pour ne citer que les groupes les plus importants ; La culture baoulé porte des empreintes des Gouro, des Malinkés et des Wan. Cette influence culturelle malinké sur les peuples Baoulé se manifeste de façon plus directe au nord de la région baoulé (vallée du Bandaman) dans le département de Béoumi et de Diabo. Ces sous-groupes pratiquent les cérémonies d'initiation et de l'excision de la jeune fille.

Le Djéla et le Goli (danse sacrée et à la fois de réjouissance sont répandues dans la région centre Bandaman. Elles ont été empruntées respectivement aux Gouro et aux Wan. Le Goli de forme ronde, `lunaire ", très caractéristique, est surmonté de deux cornes. Il a été emprunté pour une fête par les Baoulés après 1900. Célébrant la paix et la joie, on y chantait, dansait et buvait du vin de palme. Dans la procession, le Goli précédait les quatre groupes de danseurs et représentait les jeunes adolescents. Le Goli `sortait " à l'occasion de la nouvelle récolte, de la visite de dignitaires ou des funérailles de notables. Les masques correspondent à trois types de danses : le gba gba, le bonu Amuen et le goh. Ils ne représentent jamais des ancêtres et sont toujours portés par des hommes. D'origine Gouro, le gba gba est employé aux funérailles des femmes et pendant la saison des récoltes. Il célèbre la beauté et l'âge, d'où la finesse de ses traits. Le masque double représente le mariage du soleil et de la lune ou des jumeaux dont la naissance est toujours un bon signe. L'Adjanou est une danse sacrée interdit aux hommes qui chasse les esprits malins et conjure les mauvais sorts tout en protégeant la communauté.

L'artisanat occupe une place primordiale dans la vie sociale ; par la variété de sa production et la destination de celle-ci. Ainsi on peut parler des objets usuels de ménage comme la vannerie (paniers éventails, corbeilles etc.) la poterie (canarie, assiettes, écuelles etc.), la sculpture mortiers et pilon. Le tissage des filets de chasse, de pêche et la sculpture des pirogues, pagaies et manches de houe font partie de l'art baoulé avec les objets sacrés comme les masques et les statuettes. Les masques et les statuettes des Baoulés, ont suscité l'engouement des Occidentaux dès leur exposition. Ils sont considérés comme l'une des réussites les plus achevées de l'art africain, c'est pourquoi ces sculptures occupent toujours une place prépondérante dans toute exposition ou étude consacrée à l'Afrique. Pourtant, aussi importante

que soit leur renommée en occident, il n'a jamais été facile pour quiconque de voir les représentations de cet art sur les lieux mêmes de sa création dans les villages baoulé. Les parures orfèvreries (bijoux et les ornements) à savoir le tissage des pagnes (baouwlé tanni) sont des savoir-faire Baoulé. Les poids à peser l'or, les bijoux, les objets décorés en or de toute sorte ont existé et existent chez les Baoulés. Ce peuple a une admiration pour l'or qui est symbole d'héritage, d'opulence, de pouvoir, et qu'il faut éviter de voler mais mériter. Les "baouwlé Tanni" sont très prisés pour leur qualité et leurs motifs. Les Baoulé Akouè et Ahitou des régions de Yamoussoukro et de Tiébissou en sont les meilleurs producteurs.

Organisation socio-politique du peuple Baoulé : L'organisation politique a été caractérisée avant la fin du XVIII^e par un pouvoir centralisé de type monarchie. La personne du Roi est sacrée (Nanan). Le Roi, descendant du clan royal de la Reine POKOU, les Agoua, est assisté d'un conseil de notable comprenant notamment le porte canne, spécialiste de la coutume, le porte-parole, messenger du roi. Les chefs de famille et de clans sont associés parfois au pouvoir. Le pouvoir est héréditaire. La dynastie des famien (rois) de walèbo, descendants en ligne utérine d'ABLA Pokou exerçait sur l'ensemble du pays baoulé une « véritable autorité féodale et la famille royale, celle des Walèbo, avait l'hégémonie ». Toutefois, la suprématie walèbo ne survit pas aux luttes intestines pour le contrôle des sites aurifères et des terres les plus fertiles. Au milieu du XIX^e siècle, avec les mouvements vers le sud, on assiste au fractionnement des grandes familles de l'exode et par la suite à un émiettement du royaume en chefferies autonomes. La capitale walèbo, Sakassou, se retrouve alors isolée et le pouvoir de ses chefs devint purement nominal.

A la base de la pyramide politique baoulé se trouve le village ; puis le groupe de villages, gouverné par un chef issu du village le plus ancien du groupe ; puis la tribu, avec à sa tête un chef choisi dans une des grandes familles de l'exode ; enfin le royaume, gouverné par un monarque issu du clan royal Agoua. Cependant, dans certains sous-groupes, on parle de canton, une institution sociale qui s'intercale entre le royaume et les tribus. Cette entité regroupe l'ensemble des tribus d'un sous-groupe.

Aujourd'hui, l'unité politique est le village mais le chef n'a pas le pouvoir d'imposer une décision impopulaire, ni de moyen de coercition. Ce chef est aidé dans ses tâches par des notables (des personnes riches ou appréciées de tous) qui représentent les plus hautes autorités villageoises. Ainsi, toute décision fait l'objet de concertation et de consentement de toute la classe dirigeante.

L'organisation de la société chez le peuple baoulé est toujours fondée sur la famille élargie formant ainsi une parenté familiale "awlo", qui est un ensemble de personnes qui se reconnaissent des relations de parenté avec un ancêtre connu, soit par la mère, soit par le père.

Comme chez les autres Akan, la plupart des Baoulés donnent plus d'importance à la succession matrilineaire. Mais certains sous-groupes, notamment les Kodè et Satiklan suivent le système patrilinéaire.

- **Activités économiques**

Selon le document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP) élaboré en 2009, le taux de pauvreté du Sud de la Côte d'Ivoire est passé de 30,3 % en 2002 à 44,6 % en 2008. Dans cette partie de la Côte d'Ivoire, cette augmentation de la pauvreté est beaucoup plus remarquable en milieu rural qu'urbain. En effet, en milieu rural le taux de pauvreté est passé de 36,0 % en 2002 à 50,9 % en 2008 contrairement au milieu urbain où il est passé sur la même période de 21,8 à 25,1% (DRSP, 2009).

Cette situation est identique à celle du Centre Est de la Côte d'Ivoire où le taux de pauvreté est passé de 44,9% à 53,7 % au cours de la période de la période 2002-2009. Tout comme le sud de la Côte d'Ivoire, la pauvreté est beaucoup plus remarquable en milieu rural qu'urbain. En effet, le taux de pauvreté en

milieu rural est passé de 51,4% à 63,1% au cours la période 2002 à 2008 alors qu'au niveau du milieu urbain où il est passé sur la même période de 25,3 à 29,8% (DRSP, 2009). Entre autres conséquences, les populations éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation.

- **Le secteur primaire**

Agriculture : Des études réalisées sur la période de 1990 à 1999 par le BNETD ont révélé la carte pédologique ci-après du District de Yamoussoukro :

- 38,4% de la région sont constitués de sols rougeâtres plus ou moins gravillonnaires, de texture fine à moyenne, bien drainant. Ces terres sont d'aptitude assez bonne pour la mécanisation et bonne pour l'agriculture traditionnelle, le pâturage, la foresterie, les cultures pérennes ;
- 05,7% de la région sont constitués de sols jaune-rougeâtre ou brun-rougeâtre plus ou moins gravillonnaires. Ces terres sont d'aptitude passable à médiocre pour la mécanisation et passable à assez bonne pour l'agriculture traditionnelle, le pâturage, la foresterie, les cultures pérennes ou annuelles ;
- 11,8% de la région sont constitués de sols jaunes brunâtres ou brunâtres, plus ou moins graveleux, de texture moyenne à très grossière, à drainage rapide. Ces terres sont d'aptitude médiocre pour la mécanisation et passable pour l'agriculture traditionnelle, le pâturage, la foresterie ;
- 03,1% de la région sont constitués de sols non cultivables ;
- 37% de la région sont d'aptitude agronomique passable à assez bonne parmi lesquels certains sont situés dans les alentours immédiats des retenues d'eau existantes.

Ces résultats montrent clairement que les terres du département sont favorables à l'agriculture, qui reste la source principale de revenus pour près de la moitié des habitants. Elle représente de loin l'activité économique la plus importante.

Les plantations de caféiers et cacaoyers sont encore présent au sud-ouest de Yamoussoukro.

Présentation de la région du Loh-Djiboua

- **Situation géographique**

La région du Loh-Djiboua est située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au nord-ouest par la région du Goh (Gagnoa), à l'est par la région de l'Agnéby Tiassa (Agboville), au sud-est par la région des Grands Ponts (Grand- Lahou) et au sud-ouest par la région du Gboklê (Sassandra).

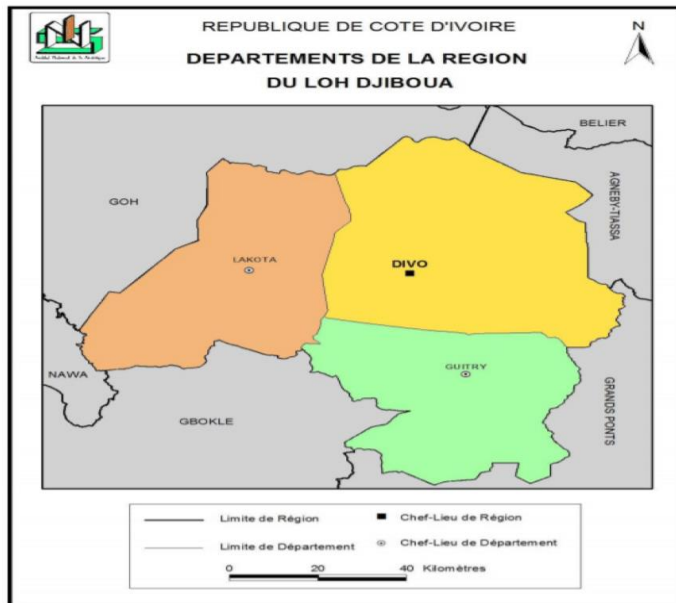


Figure 24 : Carte de la région du Loh-Djiboua

Source : RGPH 2021 Côte d'Ivoire

- **Situation démographique**

La région du Loh-Djiboua a une superficie de 10.650 km² pour une population estimée en 2021 à 1 103 158 habitants. La population dominante est constituée d'autochtones « Djiboua » dont la langue est le Dida.

La région est fortement influencée par les allochtones (Malinké, Bété, Baoulé,) et allogènes (Burkinabé, Maliens, Nigériens, Mauritaniens etc.) attirés par les activités commerciales ou agricoles.

- **Organisation administrative**

La région compte (03) trois départements :

- Divo (chef-lieu) ;
- Lakota ;
- Guitry.

Elle compte également cinq (05) communes fonctionnelles :

- Divo ;
- Hiré ;
- Guitry ;
- Lakota ;
- Zikisso.

- **Aspects économiques**

La région regorge d'énormes potentialités :

Au plan agricole :

Les cultures de base sont le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile, le manioc, le riz et d'autres cultures maraîchères.

Au plan minier :

La région a un sous-sol riche en minerais, or (mine d'or d'Agbahou, mine d'or de Bonikro), en manganèse (Mokta), en bauxite.

- **Aspects sociaux**

La région est réputée pour le raphia (*Raphia vinifera*) qui est utilisé pour la confection de textiles et de divers objets. Le GNIGBÉLI-LOKU est le pagne de la tenue traditionnelle DIDA fait à base de raphia.

Il y existe également le kôdê ou Tapa pagne traditionnel Dida fait à base d'écosse d'arbre tapé et séché, très efficace pour protéger contre les épines et le froid pour un peuple de forêt tropicale et humide que sont les Dida.

La région dispose aussi d'un riche patrimoine culturel :

- Le Djaka festival : festival des arts et culture du peuple Dida qui se tient chaque année au pays Dida
- L'Alloukou danse traditionnelle Dida qui est dansé par les hommes avec un morceau de pagne attaché à la taille au rythme des instruments de musique traditionnelle.
- L'Agbagningnin : danse de réjouissances des jeunes au clair de la lune dans l'ancien temps après une bonne récolte ou après les tournois de foot inter-villages de nos jours, très animée avec des tam-tams et autres instruments de musique traditionnelle. Devenu plus tard ambiance facile et aujourd'hui Zougrou identité culturelle de la Côte d'Ivoire.
- Le Gbako: c'est une hotte sac à dos traditionnel porté par la femme âgée Dida pour les travaux champêtre, symbole de la civilisation Dida, qui est représentée par une femme avec une hotte au dos au rond-point du quartier Bada de la ville de Divo

Il existe plusieurs autres danses traditionnelles Dida dont l'Abôdjô une danse très rythmée en harmonie avec des pas de danse du village de Kagbé dans la sous-préfecture d'Hiré-Ouatta département de Divo.

- ✚ **Sous-préfecture de Lakota**

- **Localisation et situation administrative**

La sous-préfecture a été créée par décret N° 79-409 du 21 mai 1979. Distant de 223 Km d'Abidjan (vis A2 et autoroute du Nord) et 181,8 de Yamoussoukro (via A4), elle est située au Sud-Ouest du pays et est limitée :

- Au Nord, par les sous-préfectures de Zikisso et de Gaboré ;
- Au Sud, par les sous-préfectures de Niabezaria et de Goudouko ;
- A l'Est, par le département de Divo ;
- A l'Ouest, par le département de Gagnoa.

La sous-préfecture de Lakota est composée de dix (10) villages du secteur communal et vingt (20) villages du secteur non communal.

Tableau 14 : Villages de la sous-préfecture de Lakota

Secteur communal	Secteur non communal
AKABRÉBOUA	ABATOULILIÉ
DAHIRI	BABOUÉ
DJIDJÉ SUD	DAKOURITROHOUIN
DJIDJIRI	DALOBOUÉ
GAZOLILIÉ	DALOUGOULIÉ
GBAHIRI	DIOGOBOUA
KOUDOULILIÉ EXTENSION	DJAGOBOUA

KOUDOULILIÉ VILLAGE	DJÉLÉBOUÉ
LAKOTA	DJIMON
	DOGOBOUA
	GAOUGNAGBOLILIÉ
	GBAGRÉLILIÉ
	GBAKORAHOIN
	GBÉGA
	GNAKOUBOUÉ 1
	GOGNÉ
	GOGOKO
	GRAGBA DABOLILIÉ
	GRAGBALILIÉ
	GRAND-DÉBOUA

Source : INS, 2014

La ville de Lakota a été érigée chef- lieu de Commune par le décret N°85-1085 du 17 octobre 1985.

- **Historique**

L'arrivée des premiers Européens dans la région dénommé Lakota, le village de Sérikipalilié était situé à l'actuel emplacement de la résidence du Préfet de Lakota. Craignant les sévices des Européens, tous les habitants de Sérikipalilié s'étaient réfugiés à Dahiri d'où ils constituèrent une délégation conduite par le nommé Djédjé Dago avec un interprète du nom de Gnakouo Légué. Cette délégation s'est présentée devant l'administration coloniale, chargé d'une tortue et d'un bélier pour tenter d'obtenir des colons le retour dans leur village Sérikipalilié. Devant cette approche pacifique, les blancs ont admiré le courage des villageois, mais ayant trouvé ce site magnifique et plaisant pour eux, ils ont d'abord demandé aux habitants de Sérikipalilié le nom des lieux. La réponse fut : « LOKODA » qui signifie, il y a des éléphants ici ; cette expression « LOKODA » est devenue aujourd'hui LAKOTA.

- **Population**

La sous-préfecture de Lakota est peuplée d'autochtones Dida et d'allogènes Maliens, Burkinabé, Béninois et autres. On y trouve allochtones Malinké, Baoulé et Sénoufo. Dans l'ensemble, les populations vivent dans une harmonie relative, car quelques litiges fonciers existent entre les autochtones et les allogènes.

La population de la circonscription administrative est de 169 330 d'habitants, selon le RGPH 2021.

- **Activités économiques**

La région de Lakota a un couvert forestier et une pluviométrie qui favorisent les activités agricoles. L'on note la présence d'exploitations agricoles importantes aussi bien en cultures pérennes qu'en cultures vivrières. Des étendues de bas-fonds sont disponibles pour les cultures du riz irrigués, de maraîchers et la création d'étangs piscicoles.

Commerce : la commune dispose d'un marché central fonctionnel de 500 places ; d'un marché secondaire de 500 place (don de l'USAID) pour désengorger le marché central. Une plateforme en terre aménagée au corridor de sécurité situé à l'entrée de la commune.

La capacité d'accueil de ces sites s'avère insuffisante devant la demande de places et entraîne une installation anarchique des commerçants sur les trottoirs, les places publiques et les rues entières qui sont devenues de fait des lieux de commerce.

- **Education**

Tableau 15 : Etablissements scolaires de Lakota

Enseignement <i>Public</i>	primaire	Enseignement Etablissements publics	secondaire
<ul style="list-style-type: none"> • EPP LAKOTA 1 et 4 • EPP Najib Zaher • EPP Dioulabougou 1 • EPP Dioulabougou 2 • EPP Louis Zega • EPP Dispensaire • EPV école Catholique • EPP KOUDOULILIE-LAKOTA 3 • EPP KOUDOULILIE-EXTENSION • EPP OLIZIRIBOUE • EPP AKABREBOUA • EPP DAHIRI • EPP GBAHIRI • EPP DJIDJE • EPP DJIDJIRI • EPP DJELEBOUE • DALIGOULILIE • NIEMANAKOYA • GRAGBALILIE • DJATOLILIE • GNAKOUBOUE • GODIBOUE • DALIDOUNOUA • GBETROGNOA • GBAKORAGNOA • LIGROGNOA • DADJEBOUE • KAHIHOUÉ 		<ul style="list-style-type: none"> • Lycée moderne Boga Doudou • Lycée Départemental Laurent GBAGBO 	
		Etablissements privés	
		<ul style="list-style-type: none"> • Collège <u>catholique</u> Notre Dame d'Évron • Cours secondaire LEBE • Collège Moderne Ahianot • Collège Moderne Drogba Didier • Collège Degré • Collège El Majide Konaté • Collège Victor Lobad • Collège le Renouveau • Le Collège Privé les Élités de Lakota • Le Collège Privé Belle Côte • Le Collège Privé Bernard B. Dadié 	

Source : Commune de Lakota, 2022

Présentation de la région du Goh

- **Situation géographique**

La région du Gôh est située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, à 285 km d'Abidjan. Le chef-lieu est le département de Gagnoa. Elle est limitée au nord par les régions du Haut Sassandra et de la Marahoué, à l'est par la Région du Bélier, à l'ouest par les régions du Gbôklè, de la Nawa et de San Pedro et au sud, par la région du Lôh-Djiboua. La pluviométrie annuelle avoisine 1 300 mm³.

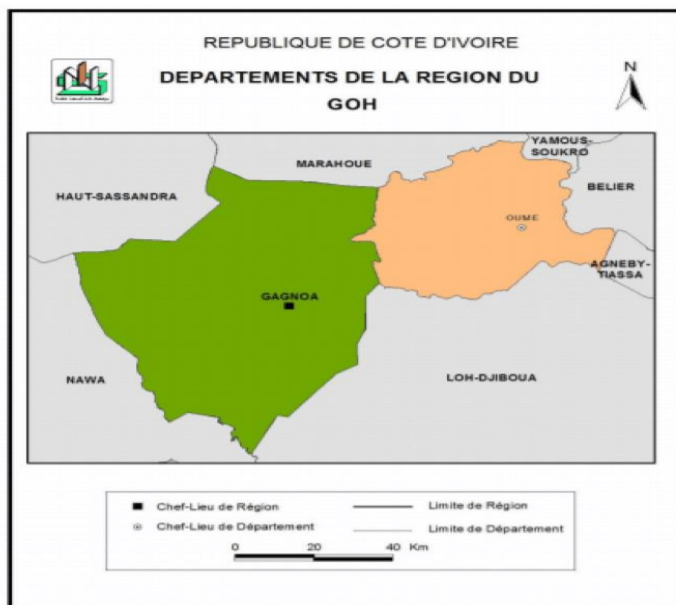


Figure 25 : Carte de la région du Goh

Source : INS, 2014

- **Population**

La région du Gôh s'étend sur une superficie de 7 327 km², avec une population de 985 282 habitants (RGPH 2021). Soit, une densité de 111 habitants au km². La mise en place des peuples sur cet espace s'est faite de façon successive, avec les Bété vers le XVII^{ème} siècle et les Gban de Oumé qui, selon la légende, seraient le peuple le plus ancien de Côte d'Ivoire.

Les Kouèni, population hybride, sont quant à eux, le mélange des Gouro, de Bouaflé, de Sinfra et des Baoulé de Toumodi et de Tiassalé. A côté des autochtones, vivent en bonne intelligence d'autres groupes ethniques du pays, notamment les Sénoufos, les Malinké, les Akans, les Dan, les Krou etc. On note également des communautés issues de la CEDEAO à savoir les sénégalais, les maliens, les nigériens, les ghanéens, les libériens et les burkinabé. On y trouve aussi des libanais, des marocains, etc.

- **Organisation administrative**

La région du Gôh compte deux (2) départements :

- Gagnoa ;
- Oumé.

Les deux (2) départements sont regroupés autour de 16 sous-préfectures. Cependant, les principaux lieux de concentration sont les communes de Gagnoa et d'Oumé. Elles abritent l'essentiel des infrastructures (administrations publiques, banques, services privés, routes...).

- **Aspects économiques**

Le Gôh regorge plusieurs cultures de rentes, notamment le cacao dont la production annuelle est estimée à 35.021 tonnes et le café à 3.845.095 tonnes. La présence de nombreuses scieries témoigne de la diversité des essences (l'iroko, le samba). On y trouve une faune riche et variée. L'abondance et la variété de produits vivriers font de la région du Gôh l'un des greniers de la Côte d'Ivoire.

Il existe des potentialités minières dans la région (prospection en cours de quatre (04) gisements d'or à Oumé). Gagnoa, chef-lieu, est une zone forestière qui attire de nombreux paysans et autres exploitants forestiers. Il est à noter également la présence de scieries (C.I.B, S.N.I.B) dans la zone.

Cependant, le couvert forestier a presque disparu. La forêt de la région reste dans un état de déliquescence totale à l'image de la forêt classée de Bayota. Sur 234 km², il n'en reste que 24 km². Ceci a entraîné la disparition de certaines espèces animales et d'essences. Toutefois, les ressources minières restent encore en phase d'exploration.

Sous-préfecture de Gagnoa

• **Localisation**

Distant de 285 Km d'Abidjan, la sous-préfecture de Gagnoa est située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée :

- Au Sud, par les sous-préfectures de Dougroupalegnoa et Gnagbodougnoa ;
- Au Sud-Ouest, par la sous-préfecture de Serihio ;
- Au Nord, par les sous-préfectures de Ouragahio et Daepa-Kehi ;
- A l'Ouest, par la sous-préfecture de Guiberoua ;
- A l'Est, par le département de Lakota.

La sous-préfecture de Gagnoa est composée de dix (10) villages du secteur communal et vingt-huit (28) villages du secteur non communal.

Tableau 16 : Villages de la sous-préfecture de Gagnoa

Secteur communal	Secteur non communal
DALIGUÉPA	ATONIHIO
GAGNOA	BOBIA
GNAHIO-DÉGOUÉ	BOGNOA
GODIABRÉ	AHIZABRÉ
GUESSIHIO	BOGRÉGNOA
MAHIDIO	DAHOPA-OUREPA
MOKO	DIGBEUGNOA
ONY-BABRÉ	DOBÉ
ONY-TABRÉ	GRÉBRÉ
	KABIA
	KAKRÉDOU
	GUÉMÉNÉDOU
	KRIPAHIO
	LÉLÉBRÉKOUA
	DAGODIO
	LOGOBIA
	MAGUIAHIO
	MAHINADOPA
	MÉNÉKRÉ

Source : INS 2014

Gagnoa a été érigée en Commune par la loi n°78-07 du 09 janvier 1978.

• **Population**

A Gagnoa, les autochtones Bété vivent en bonne intelligence avec les allochtones Malinkés et baoulé principalement et tous les étrangers venus des pays limitrophes. La situation géographique et pluviométrique de la région favorable aux cultures d'exportation a favorisé une forte immigration d'allogènes et de non nationaux. La population de la sous-préfecture est donc la résultante d'un brassage réussi qui a débuté dans les années 30 avec les grandes exploitations agricoles coloniales (**SPROA** et autres). La population s'élève aujourd'hui à 277 044 habitants.

- **Activités économiques**

Du point de vue économique, le secteur de l'agriculture reste prédominant. Les secteurs du commerce et du transport y sont développés. Quant à l'industrie, elle est essentiellement liée au traitement du bois.

Le secteur primaire

S'agissant de ce secteur, l'agriculture est l'activité principale car elle occupe près de 80% de la population active de la sous-préfecture de Gagnoa. Elle concerne aussi bien les cultures d'exportations (café, cacao, hévéa, palmier à huile, cocos) que les cultures vivrières (riz, banane plantain, manioc, igname, maïs, taro, etc.). Les cultures maraichères sont très peu développées.

L'activité minière est encore à un stade de balbutiement et concerne uniquement les carrières d'extraction de sable. L'élevage des bovins, ovins, caprins, volaille et porcins est pratiqué à une petite échelle et ce de façon traditionnelle.

L'essentiel des ressources halieutiques disponibles dans la sous-préfecture provient des côtes ivoiriennes. La pêche et la pisciculture sont pratiquées à une échelle quasi-insignifiante.

A cause de la disparition du massif forestier, l'exploitation forestière sur le périmètre commune est presque inexistante. Elle se pratique dans le département.

Le secteur secondaire

Il reste à un stade embryonnaire dans la sous-préfecture de Gagnoa. A ce niveau, c'est l'industrie du traitement de bois qui est prépondérante. Autrefois florissante, elle se résume aujourd'hui à l'existence timide de deux (02) compagnies (**CIB** et **SIG**). Il faut noter l'existence de quelques petites unités de traitement et de décorticage de riz.

L'artisanat quant à lui, est aussi très peu développé : il concerne les artisans ébénistes et menuisiers, les artisans boulangers, les artisans feronniers, les bijoutiers, les photographes, les artisans du secteur du bâtiment etc. Force est de constater que ce vaste secteur évolue dans l'informel.

Le secteur tertiaire

Ce secteur est très développé dans la sous-préfecture de Gagnoa. Le commerce y connaît un essor dans plusieurs domaines. Les transactions sur le café, cacao, l'hévéa, le vivrier et la protéine animale restent très dynamiques.

La distribution connaît elle aussi un regain de dynamisme. Les nombreux petits commerces côtoient aisément les supermarchés et autres magasins de représentation de produits nationaux et internationaux : Soccoce, King-cash, Ezzedine. Une dizaine de pharmacies dessert les populations de la sous-préfecture.

L'industrie hôtelière est relativement développée avec une capacité de cinq cent (500) chambres. Toutefois la qualité des services et le standing restent moyens. Ces activités commerciales citées plus haut sont soutenues par un des secteurs de transport les plus dynamique de l'intérieur du pays. Les liaisons urbaines sont assurées par près de sept cent (700) taxis. Le transport interurbain est assuré par de grandes compagnies tels que **KS, UTB, SBTA** etc. dont le flux journalier de passagers sur la seule ligne Gagnoa Abidjan est estimé à deux mille (2000) passagers.

Enfin, l'économie de la sous-préfecture bénéficie d'un réseau bancaire assez étoffé. Gagnoa ne compte pas moins de dix (10) établissements bancaires et autant de structures d'assurances et de micro finances.

- **Infrastructures sociales**

Au niveau de l'éducation, la sous-préfecture dispose de vingt-sept (27) écoles préscolaires dont deux (05) privées. Cent-deux (102) écoles primaires dont vingt-un (21) écoles privées. Vingt-six (33) écoles secondaires dont huit (08) publiques. Quatre (04) écoles secondaires techniques, deux (02) écoles d'enseignement professionnel et un (01) centre d'animation et de formation pédagogique (**CAFOP**).

S'agissant des centres de santé, la sous-préfecture dispose de vingt (20) structures sanitaires dont deux (02) hôpitaux, quatorze (14) dispensaires, huit (08) maternités, cinq (05) cliniques privées, un (01) centre de santé spécialisé (**CAT**) centre antituberculeux.

Présentation de la région de San-Pedro

- **Situation géographique**

Etendue sur une superficie de 12 790 Km², la région de San Pedro est située à l'extrême sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Elle se trouve à 368 Km d'Abidjan la capitale économique et à 482 Km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative.

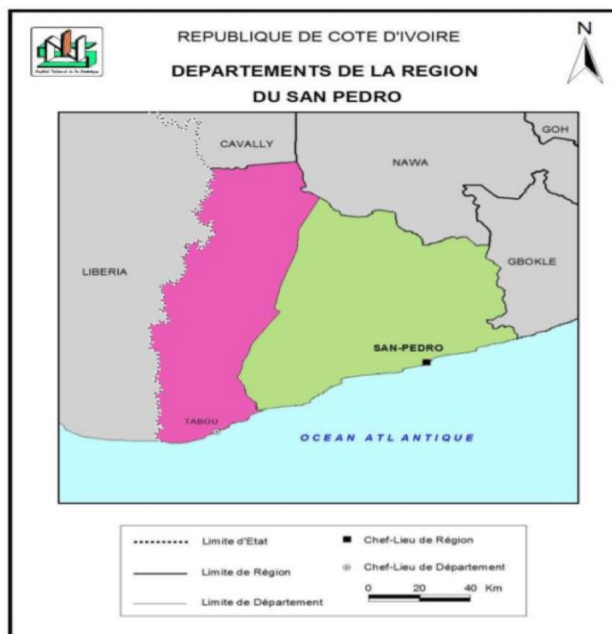


Figure 26 : Carte de la région de San-Pedro
Source : INS 2024

- **Situation démographique**

La région de San-Pedro a une population de 826 666 d'habitants (RGPH 2014). A côté des autochtones Kroumens, la région de San-Pedro accueille de nombreux ivoiriens issus de toutes les régions du pays. On y retrouve également de nombreux ressortissants du Libéria, de Sierra Leone et du Ghana.

- **Organisation administrative**

Les régions de la Nawa (Soubré) et du Gbôklè (Sassandra) forment le district du Bas – Sassandra. La région de San Pedro est constituée de deux (02) départements :

- San Pedro (chef-lieu) ;
- Tabou.

Elle comprend onze (11) sous-préfectures : San Pedro, Gabiadjé, Doba, Grand-Béréby, Dogbo, Tabou, Grabo, Olodio, Djouroutou, Djamadioké, Dapo-Iboké avec quatre (04) communes : San Pedro, Grand-Béréby, Tabou et Grabo.

- **Aspects économiques**

La région de San Pedro offre des conditions climatiques et géologiques favorables à son économie donc à son développement.

Tous les secteurs d'activités vitales de l'économie y sont représentés : primaire, secondaire et tertiaire. Elle abrite le 1^{er} port exportateur de cacao au monde, deuxième port de la Côte d'Ivoire après celui d'Abidjan.

- **Aspects sociaux**

A l'instar des régions à fortes potentialités économiques, la région de San Pedro regorge aussi de lieux et sites touristiques chatoyants. Elle est dotée d'un balnéaire féerique où le surnaturel se dispute au réel, avec 150 Kilomètres de plages aménagées puis un réceptif hôtelier de 500 chambres pour 31 hôtels de standings variés.

La région dispose de toutes les commodités d'une ville moderne : sécurité, transports urbains, télécommunications, eaux, banques, infrastructures hôtelières, restaurants européens, africains etc.

Commune de San-Pedro

San-Pedro est une grande ville Bakwé, Kroumen et Wané du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est capitale du district du Bas-Sassandra et administrativement située dans la région de San-Pedro. La population est majoritairement d'ethnie Krou. Selon le RGPH 2021, elle comptait 390 654 habitants en 2021. Ce qui en fait la 5^e ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire après Abidjan, Bouaké, Korhogo et Daloa devant Yamoussoukro.

San-Pedro est la deuxième région économique de la Côte d'Ivoire derrière la ville d'Abidjan grâce à son port et des zones industrielles. En plus de son attractivité économique, elle reste l'une des zones touristiques les plus prisées des populations. On y trouve de très belles plages dans la ville et des villes environnantes à l'instar de Monogaga et Grand-Béréby qui sont des lieux hautement touristiques.

La ville se trouve à 368 km à l'ouest d'Abidjan, la capitale économique et à 462 km au sud-ouest de Yamoussoukro, la capitale politique.

- **Localisation**

Elle est située au bord de l'océan Atlantique, sur le golfe de Guinée, à 368 km d'Abidjan, capitale économique du pays, par la route communément appelée « La Côtère ».

- **Population**

Selon le RGPH 2021, la ville de San-Pedro compte une population de 390 654 habitants.

La population autochtone est essentiellement Krou avec ses divers sous-groupes : les Winnin, les Bakwé et les Piaïs. Elle a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années en raison de l'afflux de réfugiés venus du Libéria et de la Sierra Leone, ainsi que d'une très forte communauté de pêcheurs Fantis venus du Ghana.

- **Economie**

« San-Pedro est le deuxième pôle économique de la Côte d'Ivoire après Abidjan, devant Bouaké en raison de son port, mais également en raison de la présence de nombreuses usines opérant principalement dans l'industrie cacaoyère, dans la minoterie, le ciment et le domaine du bois. Le tourisme joue un rôle non négligeable dans l'économie de la ville et de la région du Bas-Sassandra. En 2010, son produit intérieur brut représentait 4 % du PIB de la Côte d'Ivoire soit 0,952 milliards de dollars, presque l'équivalent du PIB de la Guinée-Bissau », sur sanpedronews ci en 2017.

Au niveau de l'agriculture : de nombreuses cultures telles que l'hévéa, le palmier à huile, le cacaoyer, etc. enrichissent la région faisant de San-Pedro une des villes les plus dynamiques du pays. La pêche est également une activité importante de la région.

Au niveau des banques : la quasi-totalité des établissements du réseau bancaire ivoirien est représenté à San-Pedro : SGBCI, BICICI, BNI (Banque Nationale d'Investissement), NSIA Banque (ex BIAO), BACI, BOA, Coris Bank International, Ecobank, SIB, BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), CECP (Caisse d'Épargne et de Chèques Postaux), COOPEC (Coopérative d'Épargne et de Crédit), DBank (Diamond Bank), UBA.

La ville de San-Pedro dispose de plusieurs centres commerciaux et espaces de vente. Elle compte deux grands marchés à usage public, l'un au quartier Cité et l'autre au quartier Bardot, le plus grand et le plus fréquenté étant situé dans le centre-ville. Presque tous les quartiers à forte concentration humaine disposent d'un espace commercial pour le besoin des populations qui n'ont pas toujours le temps de rallier les deux grands marchés.

Concernant le tourisme, de nombreux hôtels sont sortis de terre à San-Pédro depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Les plages attirent des visiteurs. La barre, phénomène qui interdit la baignade sur quasiment tout le golfe de Guinée, y est inconnue¹⁵. Les plages de la station balnéaire de Grand-Béréby, proche de San-Pédro, sont accessibles par la route en moins d'une heure.

Le port : Construit à partir de 1969, c'est le deuxième port du pays après celui d'Abidjan avec un domaine portuaire couvrant plus de 200 ha.

Il s'agit du premier port mondial pour les exportations de fèves de cacao : plus de la moitié de la récolte ivoirienne (1,8 million de tonnes) y transite. Depuis la tentative de coup d'État de 2002, le trafic n'a cessé de diminuer, passant de 1,16 million de tonnes à 998 000 tonnes en 2006, selon les chiffres officiels. Mais en 2011, le port de San Pedro affiche une hausse fulgurante de 47 % de son trafic marchandises (1 800 000 t : performance jamais réalisée depuis 1971). C'est la première fois depuis la mise en service du port de San-Pedro qu'un niveau de trafic global de marchandises de ce niveau est atteint. En 2012, le Port de San-Pedro a excellé au niveau de son trafic avec un résultat de 3 230 398 tonnes contre 1 805 136 tonnes l'année précédente, réalisant ainsi une hausse de 79 %.

Transport aérien : l'aéroport de San-Pedro place Abidjan à 1 h 30 de vol. San-Pedro est reliée aux autres villes par trois routes goudronnées en direction de Tabou, Soubré et Sassandra.

Transport terrestre : Le tronçon de la route bitumée dénommée « La Côtère » entre Dabou et San Pedro passant par Grand-Lahou a été inauguré en 1993 et rénové en 2023.

Des autocars de différentes compagnies assurent le voyage régulier aller-retour de San-Pedro vers les autres villes ivoiriennes. Les villes voisines (Sassandra, Gabiadi, Grand-Béréby) sont également reliées à San-Pedro à l'aide de taxis brousse allant de 9 à 22 places assises qui ne partent que lorsque toutes les places sont occupées. En 2011, San-Pedro est la seule ville ivoirienne après Abidjan à disposer de transports urbains gérés par une entreprise privée, la société des transports urbains de San-Pedro (SOTUS). Mais l'exploitation est arrêtée en 2013 et les véhicules redéployés à Bouaké. Aujourd'hui la SOTRA (Société de Transport d'Abidjan) est présent dans la ville.

- **Education**

Le département compte 533 écoles primaires, une vingtaine d'établissements secondaires, 2 établissements secondaires techniques ainsi que de nombreux établissements enseignant en anglais destinés aux écoliers venus principalement du Ghana et du Libéria^[réf. nécessaire]. L'Université de San-Pedro a été fondée en 2021 et abrite jusqu'à ce jour quatre unités de formation que sont l'UFR Logistique Tourisme, Hôtellerie-Restaurant ; L'UFR Science de la Mer ; l'UFR Agriculture Ressources halieutiques ainsi que deux écoles d'ingénieurs. Il y existe également des universités et des grandes écoles privées.

- **Santé**

La ville de San-Pedro dispose, depuis 6 avril 2022, d'un nouveau Centre Hospitalier Régional (CHR) d'une capacité de 110 lits. L'hôpital compte trois blocs opératoires, une pharmacie externe, des services d'hospitalisation, de réanimation, de gynéco-obstétrique, de radiologie, d'ophtalmologie et des cabinets dentaires.

☐ **Présentation de la région de Gbôklè**

- **Situation géographique**

Située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, la région de Gbôklè est limitée au sud-est par la région des Grands-Ponts, au sud-ouest par la région de San-Pedro, au nord et au nord-ouest par la région de la Nawa, et au nord-est par la région de Lôh-Djiboua. Au sud, elle est limitée par l'Océan Atlantique.

La situation climatique de la région du Gbôklè se définit par le degré d'influence des masses d'air continental et maritime. A cet élément de différenciation, s'ajoute les facteurs orographiques (orientation de la côte relief). Le Gbôklè beigne dans un climat tropical humide.

La région est caractérisée par l'existence de quatre (04) saisons (décembre-avril), saison sèche ; (avril-juillet), grande saison des pluies ; (août-septembre), petite saison sèche ; (octobre-novembre), petite saison des pluies. La température moyenne annuelle est de 27°C. Le taux d'humidité est de 80%. L'harmattan se fait sentir quelques jours. Quant à la pluviométrie annuelle, elle est estimée à 2200 mm.

- **Situation démographique**

La population autochtone est essentiellement Néyo, Godié, Kodja et Bakwé. Cependant, la plupart des habitants sont aujourd'hui des allochtones venus d'autres régions ou d'autres pays, notamment Baoulés, Dioulas et burkinabés. Cette population s'élève aujourd'hui à environ 400 798 habitants dont 215 001 hommes et 185 797 femmes.

- **Organisation administrative**

La région du Gbôklè s'étend sur une superficie de 7 225 km². Sa population est estimée à 400 798 habitants comme indiqué plus haut, dont 299 500 pour le département de Sassandra et 101 298 pour le département de Fresco (Réf. RGPH 2014).

La région compte deux (02) départements :

- Sassandra (avec les sous-préfectures de Sassandra, Sago et Dakpadou) ;
- Fresco (avec les sous-préfectures de Fresco et de Gbagbam).

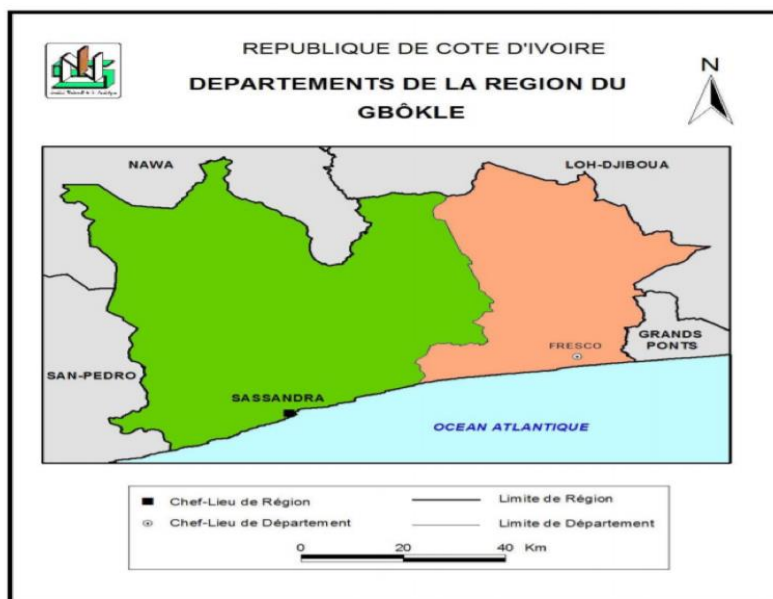


Figure 27 : Carte de la région du Gbôklé

Source : RGPH 2014

- **Aspect économique**

La région a d'énormes potentialités économiques. Les secteurs clés sont l'agriculture, la pêche, l'agro-industrie et le tourisme.

Agriculture

En effet, la région du Gbôklè est une zone fortement agricole. Elle faisait partie de l'ancienne boucle du cacao et desservait les deux ports du pays (Abidjan et San-Pedro) en fèves de cacao. La culture du café quant à elle connaît une chute en faveur du palmier à huile et de l'hévéa.

On y trouve aussi le riz, le manioc, la banane plantain, l'igname, le taro, la patate douce, l'aubergine, le gombo, le piment, l'orange, la banane douce, le pamplemousse, le fruit de la passion etc. On note également une forte présence des plantations de coco.

Pêche

La pêche est la deuxième activité de la région. La production halieutique de la région est orientée vers l'intérieur du pays. On y produit principalement du poisson (5 325 235 kg/an), des crustacés (109 638kg/an) et des mollusques (5 0710 kg/an).



Photo 1 : Vue de la pêche artisanale pratiquée par les Ghanéens sur le fleuve Sassandra

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

Agro-industrie

Le secteur agro-industriel est spécifiquement marqué par :

- les huileries de Bolo, de Missehi, de Lékipidou ;
- les usines de transformation de manioc de Gaoulou et de Fresco ;
- les centrales d'achat de caoutchouc naturel et la scierie de Gaoulou ;
- le site de traitement des fèves de cacao de CEMOI à Pauly-Brousse ;
- le site d'achat et pesage de tasse d'hévéa et de régime de palmier de CABF à Pauly-Brousse.

Tourisme

Le secteur touristique reste encore à l'état informel et est très peu développé. Toutefois, la région du Gbôklè offre également de grandes curiosités touristiques. En effet elle a 200 km de plages et 18 lacs marins poissonneux.

Par ailleurs, on note la présence de plusieurs réserves et forêts classées : Niégré, Dakpadou, Monogaga, Bolo, Dassioko, Port Gautier.

A cela, s'ajoute les monuments observés dans la commune de Sassandra. Nous avons :

- Le Monument aux morts érigé à la mémoire des 23 naufragés du "DOUMA", bateau Britannique torpillé par les nazis le 25 décembre 1945 au large de Sassandra.
- Le Monument à la mémoire de A. Émile SCHIFFER. Chef de bataillon du Premier Régiment d'Infanterie à DREWIN.

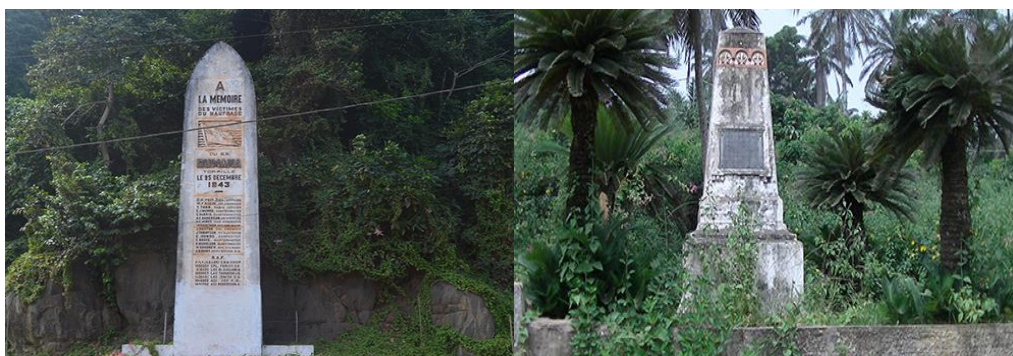


Planche photo 2 : Vue respective du Monument aux morts érigé à la mémoire des 23 naufragés dub « Douma » et du Monument à la mémoire de A. Emile SCHIFFER

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

Mine

L'exploitation minière reste artisanale et est pratiquée dans la zone frontière avec la région de la Nawa

✚ **Sous-préfecture de Médon**

• **Situation géographique**

La sous-préfecture de Médon est une circonscription administrative rattachée au département de Sassandra qui est le chef-lieu de la région du Gbôklè et fait partie du District du Bas-Sassandra. Elle a été créée par décret N° 2010-230, portant création de cent-trois (103) sous-préfectures. La sous-préfecture de Médon comprend quatre (4) villages avec une population estimée à 17 437 habitants selon le recensement de 2021.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de villages avec leurs campements.

Tableau 17 : Villages et campements de la sous-préfecture de Médon

VILLAGES	CAMPEMENTS
Médon	04
Garoubéré	13
Gréguibré	05
Inahiri	22

Source : Monographie de Médon, 2023

Elle est limitée :

- Au Nord, par la sous-préfecture de Grihiri ;
- Au Sud, par la sous-préfecture de Sassandra ;
- A l'Est, par la sous-préfecture Lobakuya (séparée par le fleuve Sassandra, limite naturelle) ;
- A l'Ouest, par les sous-préfectures de Sago, Dakpadou (séparée par la forêt classée de Niégré, limite naturelle).

• **Démographie et peuplement**

La population autochtone est Kodia. C'est une population rurale essentiellement dominée par les allogènes Burkinabé venus depuis la crise militaire politique de 2002. Certains se sont installés illégalement dans la forêt classée de Niégré en y créant des plantations.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2021 a donné une population estimée à 17 437 habitants pour la sous-préfecture.

- **Organisation sociale**

Canton

Le canton est le regroupement de la même ethnie ou affinité qui a, à sa tête un chef accepté comme tel par ces communautés et reconnu l'autorité étatique. La sous-préfecture de Médon fait partie du canton KODIA dont le dépositaire est à Grihiri, la sous-préfecture voisine.

Chefferie

Le chef du village est désigné dans la lignée de ceux qui ont le droit sur la base du patrilignage. Les chefs de village de Médon sont tous issus de la lignée des fondateurs, ce sont, voir tableau :

Tableau 18 : Les chefs de village de la sous-préfecture de Médon

N ⁰	VILLAGES	NOMS ET PRENOMS
01	Médon	OPIA François
02	Garoubéré	OKOU Emile
03	Gréguibré	ZIBO KOFFI Antoine
04	Inahiri	ABOUSSOU BABO Pierre

Source : Monographie de la sous-préfecture de Médon, 2023

Autour de ces villages gravitent de nombreux campements occupés pour la plupart par les allochtones Baoulé et allogènes Burkinabé déguerpis de la forêt classée de Niegré.

Us et coutumes

Il y a l'omniprésence de la religion dans les us et coutumes des habitants de la circonscription. Le maraboutage est répandu dans la sous-préfecture. Il y a également des féticheurs venus d'autres localités et de passage.

- **Infrastructures et équipements**

Voies de communication

La sous-préfecture de Médon est traversée par une seule voie : la route qui relie Sassandra à Soubré et qui traverse les sous-préfectures de Médon et Grihiri. Le réseau est constitué de routes non bitumées en très mauvais état, dépourvu de ponts. Ces routes sont impraticables pendant la saison pluvieuse.

Santé et éducation

La sous-préfecture de Médon bénéficie d'une couverture médicale assez acceptable. En effet, sur les quatre (4) villages que compte la sous-préfecture trois sont pourvus en centre de santé. Les bâtiments qui abritent ces centres sont pour la plupart des habitations transformées pour la circonstance. Il se pose donc un problème de locaux.

Les infrastructures éducatives de Médon de composent de : quatre (4) écoles primaires publiques, un collège public, un collège privé, une école primaire privée et des écoles confessionnelles musulmanes.

Electrification, eau potable et télécommunication

La sous-préfecture de Médon qui autrefois était dans le noir est en train de sortir de l'obscurité. Tous les villages bénéficient du programme d'électrification de l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce qui donnera un taux de couverture en électricité de 100%.

L'eau, source de vie une denrée rare dans la sous-préfecture. On y trouve plus de puits traditionnels que de pompes d'hydraulique villageoise. L'eau potable est donc problème que vivent les plantations qui se ruent vers les puits de fontaines.

Le service téléphonique est assuré par les réseaux de téléphonie mobile que sont : ORANGE et MTN. Cette couverture permet aux populations d'être en contact avec le reste du pays et le monde entier.

- **Economie**

Cultures pratiquées

L'activité agricole occupe la majeure partie de la population et constitue de ce fait la principale activité économique génératrice de revenus. Les cultures de rente rencontrées dans la zone sont le cacao, l'hévéa et de plus en plus le palmier à huile.

Les principales cultures vivrières pratiquées sont le manioc, le riz et le maïs.

Exploitation forestière et minière

Située au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, la sous-préfecture de Médon était une zone de forêt dense. Mais aujourd'hui la forêt a été remplacée par de vastes plantations de cacao. Pire, la forêt classée de Niégré qui faisait la fierté de la région est occupée depuis 2002 par des ressortissants Burkinabé au point où il n'existe plus un seul hectare de forêt mais des plantations de cacao.

Au plan minier, selon les populations autochtones, le sous-sol serait riche en or et manganèse. Mais aucune prospection n'a été réalisée pour corroborer cette affirmation.

Elevage, pêche et commerce

L'élevage est pratiqué de façon traditionnelle. Il d'agit de l'élevage d'ovins, de caprins et de volailles. Les animaux divaguent à la recherche de la pitance quotidienne et ne bénéficient d'aucun suivi sanitaire. La précarité des conditions d'élevage ne garantit pas une bonne productivité.

Les activités halieutiques intéressent très peu les populations locales. Elle est pratiquée de façon artisanale par les ressortissants Maliens appelés « Bozo » avec des nasses et des filets. Les produits de la pêche sont directement destinés à l'auto-consommation.

Le commerce est une activité plus ou moins importante avec des marchés hebdomadaires dans chaque village. Il y a aussi des boutiques, magasins et kiosque à café.

- **Description des villages**

- ✓ **Village de Kalamon**

Kalamon est une sous-préfecture avec 9 236 habitants regroupant plus de 10 villages et plusieurs campements. Il se trouve à 20,8 km de Doropo et fait frontière avec le Burkina Faso ce qui rend son secteur économique dynamique. Le village est essentiellement composé Koulango (propriétaire terrien) et de Lobi. En plus des deux peuples principaux, on y trouve des Mossis, les peulhs et quelques ethnies de la Côte d'Ivoire.

La sous-préfecture de Kalamon regorge plusieurs infrastructures dont la majorité se trouve à Kalamon. Au titre des infrastructures, nous avons :

- 02 CSR (Kalamon et Loukoura).
- 01 Château d'eau ;
- 01 forage ;
- 01 marché ;
- **04 écoles primaires (02 à Kalamon).**

Le village n'a pas de collège ni d'école préscolaire. Le collège à proximité se trouve au Burkina Faso.



Planche photo 3 : aperçu du village de Kalamon
Source : Siba, Décembre 2023

✓ Village d'Anoumabo

Anoumabo est un village baoulé situé dans la commune de Daoukro (à 3km) sur l'axe Daoukro-Ouélé. Il compte à lui seul environ 3500 âmes et est rattaché à plusieurs villages et gros campements. À l'instar de tous les peuples Baoulé, ce peuple a des interdits mais qui ont laissé la place à la modernisation et au christianisme. Le village est électrifié mais connaît un problème crucial d'eau courante car sa couverture n'est pas suffisante.

Au titre des infrastructures, Anoumabo a **02 écoles primaires publiques, (01) école maternelle**, et un projet de construction de centre de santé auquel s'ajoute ce projet de construction de collège à base 4.

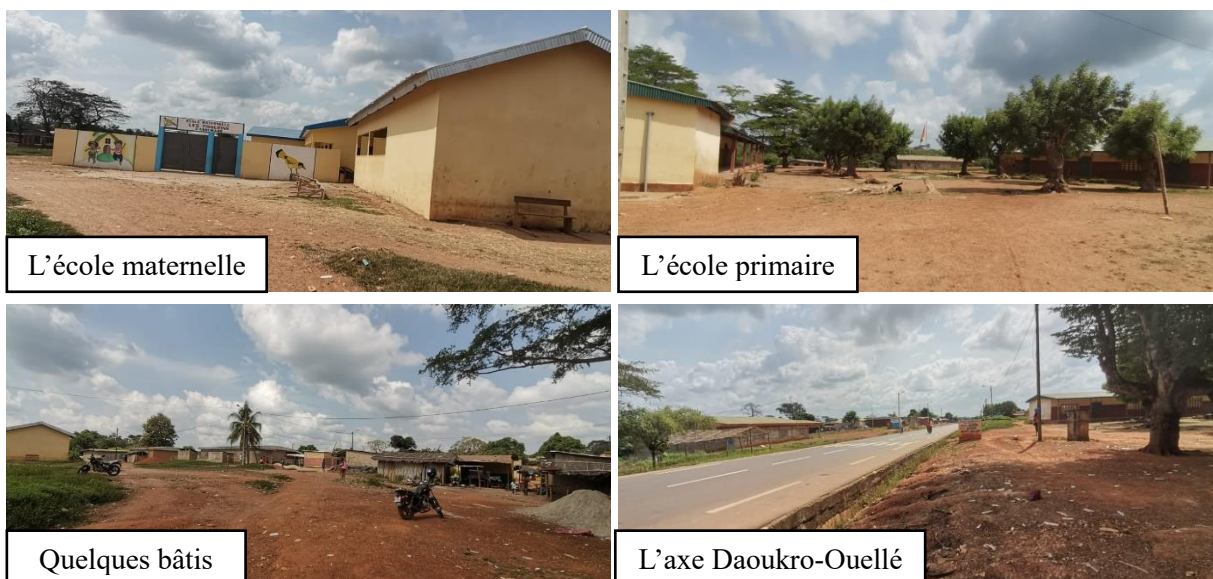


Planche photo 4 : aperçu du village d'Anoumabo
Source : Siba, Décembre 2023

✓ Village de Gbonou

Gbonou est un village baoulé situé dans la s/p de Bocanda (13km) qui compte environ 3188 habitants rattaché à 11 autres villages (06 écoles primaires et 01 maternelle) et 03 gros campements.

Le village a en sa pratique plusieurs interdits et totems strictement respectés parmi lesquels :

- L'arrêt systématique de tous travaux le jour de l'annonce d'un décès ou le jour de l'enterrement ;
- Le 3^{ème} vendredi/lundi est déclaré férié (pas de gros travaux et on ne se rend pas au champ) ;

- Interdiction d'abattre l'arbre appelé le « gbalet » (le néré) ;
- Interdiction à une femme en période de menstruation de se rendre au champ ;
- Interdiction de courtiser une femme mariée.

Nb : le chantier du collège sera exempté de toutes ces interdictions sauf la dernière. En cas de décès, seul quelques jeunes du village seront réquisitionnés pour creuser la tombe sans toutefois interrompre les travaux du chantier.

Gbonou compte **02 écoles primaires, 01 école maternelle**, un centre de santé (dispensaire + maternité), 03 pompes à motricité humaine et un foyer des jeunes servant d'école en attendant la construction de nouveaux bâtiments pour l'école.

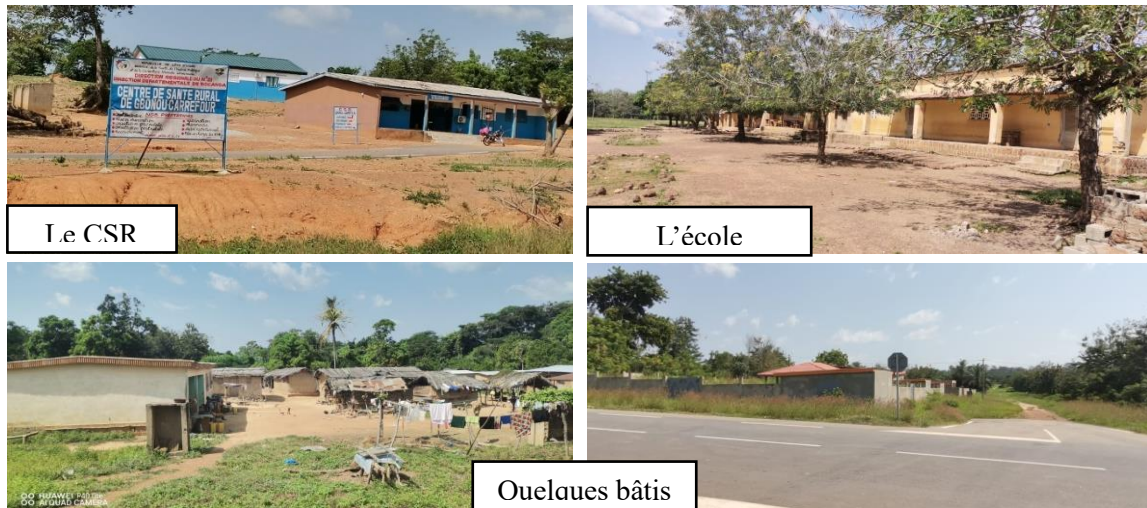


Planche photo 5 : Aperçu du village de Gbonou
Source : Siba, Décembre 2023

✓ Village d'Abradine 1

Abradine 1 est un village Attié situé dans la commune de Yakassé-Attobrou avec les mêmes habitudes et pratiques culturelles. Il compte environ 7 130 habitants composés essentiellement des Attié (autochtones) et des autres peuples de la Côte d'Ivoire ainsi que des ressortissants de la CEDEAO. Il n'existe pas d'interdit ou de totems particulier dans le village de nature à entraver l'insertion du personnel arrivant.

Au titre des infrastructures, le village dispose d'un château d'eau, **02 écoles primaires publique**. En l'absence des classes dédiées pour la maternelle, une des salles de la place publique du village est utilisée pour recevoir les petits enfants de la maternelle.



Planche photo 6 : aperçu du village d'Abradine 1
Source : Siba, Décembre 2023

✓ Village d'Attiguéhi

Le village Attiguéhi, dans la sous-préfecture de N'Douci, département de Tiassalé, région de l'Agneby-Tiassa est situé à 35 km de N'Douci. Attiguéhi est rattaché à 15 autres villages et des démarches sont entamés pour l'ériger en une sous/préfecture. Le village compte environ 19 000 habitants avec pour peuple autochtones les Abbey. Toutes les ethnies de la Côte d'Ivoire ainsi que les pays de la CEDEAO sont représentées à Attiguéhi.

Il existe des lieux sacrés qui pour certains sont éloignés du site du projet : c'est le cas de montagne sacrée et de la rivière sacrée « *anignéboua* » qui se situent respectivement à 5 km du site du projet et à 1 km de la rentrée du village. Aussi, il faut noter la présence d'un puit (au paravent sacré) qui se trouve à 500 m du site du projet qui a été désacralisé et protégé. Ce puit est désormais accessible à la population et ne représente pas de danger pour les élèves, bien au contraire, il pourra servir à alimenter le chantier en eau. L'adultère est formellement interdit à Attiguéhi.

En plus de sa forte potentialité (production) agricole (cacao, café, hévéa, igname), Attiguéhi est très bien avancé en infrastructure. Le village possède :

- **03 écoles primaires publiques ;**
- **01 école maternelle privée ;**
- **02 collèges privés ;**
- 01 centre de santé avec une ambulance ;
- 01 château d'eau ;
- 02 hôtel ;
- 01 marché.

Malgré toute cette potentialité, un problème majeur freine le développement du village ; c'est celui de l'accessibilité. En effet, Attiguéhi fait partie des localités encore enclavé du pays. À cette difficulté s'ajoute le déficit en eau potable car le seul château d'eau n'a pas une large couverture du village.



Collège privé



L'école primaire



Le CSR



Le marché



Le Château d'eau



Le CSR

Planche photo 7 : aperçu du village d'Attiguéhi

Source : Siba, Décembre 2023

✓ Présentation des sites

Dans cette section, nous feront une présentation détaillée de chaque site en prenant en compte ses spécificités. Néanmoins tous les sites ont en commun un certain nombre de critère à savoir :

- une superficie de 5 hectares données gracieusement confère l'attestation de cession de terrain (annexe 3) ;
- les sites ont fait l'objet de visite et d'approbation par une équipe mixte composé d'un représentant du MENA (maitre d'ouvrage), de l'entreprise CONTRACTOR (maitre d'œuvre), du village (bénéficiaire) ;
- les sites ne sont pas connectés au réseaux électrique et hydraulique (sauf le site d'Attiguéhi qui se trouve au sein du village) ;
- les sites ne sont ni des lieux sacrés (forêt sacré, cour d'eau sacré, bois sacré, etc.) ni entouré d'un site d'adoration, ni des anciens cimetières.

Pour ce qui est des spécificités individuelles, elles sont présentées ci-dessous par village.

✓ Site de Kalamon

Le village avait octroyé un 1^{er} site qui se trouve à équidistant du village de Kalamon et d'un autre village qui se trouve parmi le voisinage. Ce site a été choisi par le village de Kalamon du fait de son excentration ce qui permettra à tous les grands villages d'y accéder facilement. Mais après analyse et projection des coordonnées de ce site par les experts de l'entreprise en charge de la construction, il s'est trouvé que le site est à cheval entre le village de Kalamon et un autre village. Cette information a d'office disqualifié

le site car selon le ministère de l'Éducation Nationale un site devant abriter une école ne doit pas être à cheval entre 2 villages. Le second site choisi est situé à la rentrée du village de Kalamon à 20,8 km de la voie principale et à 10 m d'une ligne haute tension qui se trouve entre le site et la voie. Il est la propriété du village et n'est couvert d'aucune plantation. Il ne souffre d'aucune sensibilité particulière à part sa proximité d'avec la ligne haute tension.



Planche photo 8 : vue du site de Kalamon

Source : Siba, Décembre 2023

✓ Site de Anoumabo

Le village d'Anoumabo était en compétition avec le village de Gagou. Anoumabo a été retenu car il est distant de Daoukro (premier collège/lycée à proximité) de 6km contrairement à Gagou qui est de 3km. De surcroit plusieurs villages et gros campements sont rattachés à Anoumabo.

Le site octroyé par le village d'Anoumabo appartient à l'un des notables de la chefferie. Situé à environ 500m du village, ce site est recouvert de quelques bâtis en terre dure, des plantations (cacao, igname, banane, manioc, etc.) et d'une ferme. Tous ces biens appartiennent au propriétaire terrien sauf les bâtis qui se trouve être un camp de prière. Au titre des sensibilités liés au site nous avons le fleuve Iffou qui se trouve à quelques 300m à la rentrée du site et la voie nationale Daoukro-Ouélé qu'il faut traverser pour accéder au site.



Planche photo 9 : vue du site d'Anoumabo

Source : Siba, Décembre 2023

✓ Site de Gbonou

Le site du village de Gbonou se trouve à la rentrée du village (environ 500m) en venant de Bocanda à proximité de la voie nationale. Il est recouvert de végétation, de quelques pieds de cajou et de quelques butts d'igname. Selon la tradition du village, il existe certaines espèces d'arbre dans la zone qui nécessite des rituels avant d'être abattu. Pour ce faire, avant tout travaux, l'entreprise CONTRACTOR devra se faire accompagner d'une personne ressource du village en vue d'identifier ces arbres (s'ils sont présents sur le site).



Planche photo 10 : vue du site de Gbonou Source : Siba, Décembre 2023

✓ Site d'Abradine 1

Le site du village d'Abradine 1 se trouve à 300 km du village. Il est situé entre le village d'Abradine 1 et Abradine 2, mais appartenant au village d'Abradine 1. Le site est entouré de champs d'hévéa et recouvert des plantations telles que l'hévéa, le manioc, quelques pieds de palmier à huile, etc. les exploitants agricoles sont d'Abradine 2. Au titre des sensibilités liés au site nous notons que le site est entouré des champs d'hévéa d'où la nécessité d'un éclairage pour éviter les agressions. Aussi, nous avons la présence d'un cours d'eau qui doit être traversée avant d'accéder au site, d'où le risque de noyade.



Planche photo 11 : vue du site de d'Abradine 1 (Source : Siba, Décembre 2023)

✓ Site d'Attiguéhi

Contrairement aux autres sites qui sont un peu distant des villages, le site d'Attiguéhi est à 2 m des dernières cases du village. Ce site est une réserve du village pour la construction d'un collège. Cette information étant connu de tous, c'est donc sans aucune difficulté que la parcelle a été augmenté à 5 hectares et cédé pour la construction du collège à base 4. Le site est entièrement recouvert de champs de cacao, de café, de banane, d'igname, de manioc, de gombo, de piment d'aubergine, de tarot, etc. Parmi les exploitant agricole se trouve un non voyant dont son cas a fait l'objet de doléances particulières. Aussi, nous notons la présence de quelques bâtis en terre battue sur le site.



Planche photo 12 : vue du site d'Attiguéhi (Source : Siba, Décembre 2023)

✚ Site du projet de la localité de BOUAFLE

Le quartier qui abrite le site du projet est le quartier Marahoué. Un quartier dortoir au sein duquel existe un Collège privé.



Photo 2 : Site du projet

Source : Cabinet Alica, mars 2024

• Acquisition du site du projet

Le site est cédé par le Conseil Régional de la Marahoué. C'était un site appartenant à la « défunte » Conseil Général, réservé à la construction d'un Lycée Moderne dont les premiers bâtis avaient été installés (R+1), mais malheureusement ce projet n'a pas été achevé. Ainsi, à la faveur du projet de CONTRACTOR CI, le Conseil Régional de la Marahoué décide de céder ce site de 5 ha pour la réalisation du nouveau projet.

- **Description du site du projet**

Comme nous le constatons sur la photo précédente, le site abrite un bâti de R+1 et est couvert de broussaille qui constitue un lieu de dépôt de déchets ménagers, visible sur la photo ci-après.



Photo 3 : Les composantes du site du projet de Bouaflé

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Environnement immédiat du site du projet**

L'environnement immédiat du site du projet est composé de maisons d'habitation, d'une route en terre battue et des poteaux d'éclairage de la CIE.



Photo 4 : Environnement immédiat du site du projet

Source : Cabinet Alica, mars 2024

- **Village de Zambakro**

- **Historique**

Autrefois campement du nom de "AWEZUE" situé sur la parcelle qu'occupe aujourd'hui la zone industrielle et devenu par suite village en 1890 après avoir perdu la guerre pendant six (06) mois de bataille de tous les campements contre les hommes du gouverneur Marc Simon, domicilié en son temps à Bonzi pour refus de payer les impôts au gouverneur ; tous les chefs de campements furent emprisonnés. Le gouverneur demanda par la suite à tout campement qui refuserait sauf "AWEZUE" ou coule une rivière "N'zué Blé", et dans cette rivière venaient s'abreuver les buffles d'où l'appellation « AWEZUE » qui veut dire : l'eau des buffles.

Le seul campement devient village et se déplaça sur les rives du fleuve de Bandama sur ordre du gouverneur afin que ceux-ci puissent aider les hommes à traverser le fleuve. Vient par la suite un boulanger Sénégalais "Samba" qui en son temps était le seul qui avait plus de contact avec les blancs grâce à sa bonne maîtrise de leur langue. Ainsi le village AWEZUE devint : le village de Samba d'où Sambakro, par déformation « Zambakro ».

- **Organisation sociale, politique et administrative**

L'organisation sociale, politique et administrative des populations de la localité repose sur :

La famille : la famille en pays Baoulé est une institution sociale qui regroupe non seulement le père, la mère et les enfants telle que connue dans la société moderne, mais aussi elle se réfère à un groupe plus grand intégrant les grands parents, les frères et sœurs ainsi que l'ensemble des collatéraux. Sa sphère géographique s'étend au-delà du cadre du village. Elle fait intervenir un système d'alliance dont les membres peuvent se retrouver dans plusieurs villages. Le village de ZAMBAKRO est subdivisé en quatre grandes familles tous enfants de KOUASSI Kouadio qui sont :

- La grande famille « Banny » ;
- La grande famille « Abou » ;
- La grande famille « Akoissi » ;
- La grande famille « Kouadio Amoin ».

Le mariage : le mariage est une institution très importante en pays Baoulé. C'est elle qui perpétue la famille. Le mariage autrefois était considéré comme une union sacrée entre deux familles, deux lignages ou deux villages. Sa forme actuelle est le fruit d'une évolution au cours du temps. Autrefois, en pays Baoulé, l'homme choisissait sa femme dès le bas âge de celle-ci. Durant cette période jusqu'à la puberté, l'homme aide le futur beau-père lors de certains travaux. La famille de celui-ci donne également de la nourriture à sa future épouse.

A la puberté, il délèguait des personnes plus âgées pour demander la main de sa femme à ses beaux-parents.

Avant il fallait passer par l'étape de « Kôkô » qui consistait à se présenter aux parents de la jeune fille. Cette étape était composée d'élément essentiel dont trois bouteilles de liqueur. Après le « Kôkô » vient l'étape de la dot appelée en langue du terroir « Attovlê » qui est le mariage proprement dit. La dot est constituée essentiellement de douze bouteilles de liqueur, de sel et de gibier de buffle.

Aujourd'hui, l'idée du mariage part d'une rencontre préalable entre les futurs mariés et après la décision de l'homme et le consentement des familles des deux (02) partenaires, vient l'étape du " koko" ou « Sia Sile » qui est l'étape des fiançailles sous présentation autrefois de deux (02) voir même (04) bouteilles de liqueur selon les familles. Et enfin suit le mariage ou l'étape de la dot qui est constituée quant à elle de douze (12) bouteilles de liqueurs, un sac de sel, un grand pagne "Yassoua Kodro" pour le beau-père, un complet de pagne pour la belle mère et une somme d'argent selon les moyens du marié. Il faut noter également que ces étapes peuvent se faire ensemble ou de manière séparée.

La succession : la société Baoulé à laquelle appartient le village de ZAMBAKRO était une société matrilineaire, la succession se fait d'oncle au neveu maternel. C'était le matriarcat ou le mode de succession matrilineaire. Mais aujourd'hui le village est plongé dans un système patriarcal dans lequel les enfants héritent du père.

La chefferie : On devient chef du village par héritage. Il faut être descendant des enfants de KOUASSI Kouadio c'est-à-dire descendants des 04 quatre familles que regroupe le village. Des sages (sachant) désignent la famille ou doit venir le chef et celle-ci choisisse en leur sein une personne après concertation pour diriger le village. Le choix du chef du village obéit aux critères de sagesse, de bonne moralité et de bonne connaissance des affaires du village. Il est entouré d'une notabilité.

Du point de vue du rôle du chef du village, il est le représentant de l'administration au sein du village. A ce titre, il est chargé des affaires administratives. Dans sa gestion, il rend compte à la notabilité et

ensemble ils examinent la situation et la porte à la connaissance de la population pour la prise de décision au cours de réunions publiques. Le chef du village rend la justice au sein de la communauté et défend les intérêts du village. Il est aidé dans sa tâche par des notables qui ont pour rôle de conseiller dans la prise de décision. Le chef et les notables constituent le gouvernement local.

Le foncier : concernant le foncier, le village de ZAMBAKRO distingue deux aspects :

- La terre du site du village :
 - la terre du site du village est propriété traditionnelle du village
 - Les terres agricoles : Les terres agricoles de ZAMBAKRO sont des propriétés familiales. Elles sont reçues en héritage par les différents chefs des sous-familles. Ces chefs de sous-familles sont les gérants des terres. Ils se doivent de les conserver et de les transmettre à leur tour à leurs successeurs selon une ligne de succession.

Toutes ces terres sont gérées par un comité avec à sa tête un président.

Les fêtes de réjouissance : Zambakro célèbre uniquement les fêtes du nouvel an, la paques mais aussi les festivités de vacances "AWEZUE festival".

Les interdits : selon les informations recueillies auprès des autorités villageoises, les interdits ont disparu avec l'avènement de la religion chrétienne. Mais, les vols, les meurtres, faire couler le sang humain, avoir les rapports sexuels et faire les bagarres dans les champs, le premier jour de lune et les travaux champêtres les mercredis (selon les familles) restent encore les interdits du village.

La religion : les autochtones de ZAMBAKRO pratiquent pour la plupart la religion chrétienne. Dans le village on rencontre des chrétiens Catholiques, Protestants, Assemblée de Dieu, évangélique (CMA), etc. et animistes et bossonistes. La religion musulmane est pratiquée par les Malinkés et autres étrangers.



Planche photo 13 : Vue des lieux de culte de Zambakro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Habitat**

Le village de ZAMBAKRO est loti. C'est un village plus ou moins moderne. On y rencontre un habitat de type moderne construit pour la plupart en matériaux durables. Toutefois, il existe quelques bâtis de type traditionnel en terre battue, ce sont des constructions simples qu'on retrouve à quelques endroits.

Les types de maison rencontrés figurent ci-après :



Planche photo 14 : Type d'habitat rencontré à Zambakro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Activités économiques**

L'économie de la zone du projet est dominée par l'agriculture. Cependant d'autres activités sont développées dans la zone du projet.

L'agriculture : comme tous les villages de Côte d'Ivoire, la vie économique dans ce village repose essentiellement sur l'agriculture. Cette activité concerne les cultures vivrières et pérennes. Les cultures vivrières dominantes sont le manioc, l'igname, la patate, le taro, le maïs, etc. A celles-ci, il faut ajouter les cultures maraîchères, notamment la tomate, le gombo, l'aubergine, le piment etc. Les cultures pérennes sont dominées aujourd'hui par le cacao, le café, l'anacarde, l'hévéa, le palmier à huile, les bois de teck. Mais la culture du café est en train d'être abandonnée du fait de la baisse drastique des cours de ce produit. Dans le paysage agraire, on trouve également des palmiers sauvages. Ce système d'association de différentes cultures sur une même parcelle serait lié à la rareté des terres dans la zone du projet.

L'industrie : Il y existe une scierie à bois, un centre de recherche et de développement Nestlé et des sites d'élevages dans la localité de Zambakro.

L'élevage : l'élevage dans le village est de type traditionnel. Il ne constitue pas une activité importante pour les villageois. Il se limite principalement à l'élevage de mouton, cabri, porc et de volaille qu'on retrouve au niveau domestique.

Le commerce : les échanges commerciaux dans le village sont principalement dominés par la vente de quelques denrées alimentaires à des endroits et au bord du bitume. On y rencontre également quelques boutiques de produits manufacturés tenues pour la plupart par des populations allochtones et allogènes. ZAMBAKRO a un marché construit.



Photo 5 : Vue du marché de Zambakro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

Activités des femmes : en dehors des activités champêtres et de la vente des denrées alimentaires, il est à souligné que le village de ZAMBAKRO est reconnu aussi comme étant une zone de production de manioc et de fabrication d'Attiéké. Ce grâce aux femmes battantes du village.

Activités des jeunes : les jeunes de ZAMBAKRO ont pour activités principales la culture de maraîchère et souvent le métier de tisserand pour la confection des pagnes Baoulé appelés 'Wawlé Tanni' en langue du terroir.

Ci-après quelques images des activités des femmes et des jeunes du village :



Planche photo 15 : Activités économiques des femmes et des jeunes de Zambakro

Source : Cabinet Alica, mars 2024

Le transport : dans la localité, le transport des personnes est assuré par des véhicules de type taxis communaux appelé communément « wôrô wôrô ». Ces véhicules assurent la liaison entre le village et la ville de Yamoussoukro. Le trafic sur le tronçon est également assuré par des cars et massa en provenance ou en direction de Sinfra et des quatre points cardinaux du pays. Il y a aussi des camions d'évacuation des produits agricoles, des gros camions de transport de marchandise et des véhicules de type personnels.

- **Infrastructures socio-collectives**

Les infrastructures sanitaires : Au plan sanitaire, le village de ZAMBAKRO dispose d'un Centre de Santé Rural. Il est relié au District sanitaire de YAMOOUSSOUKRO. Il est situé à plus de 18 km de l'hôpital de référence (CHR de YAMOOUSSOUKRO).

Selon le district sanitaire de Yamoussoukro, les pathologies les plus récurrentes dans la zone du projet sont : le paludisme ; les infections respiratoires aiguës ; l'anémie ; la dermatose ; les maladies diarrhéiques ; les hypertensions artérielles ; les maladies chirurgicales ; la carie dentaire ; etc.



Planche photo 16 : Vue du Centre de Santé Rural de Zambakro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

Les infrastructures éducatives : la DREN de Yamoussoukro couvre la localité de ZAMBAKRO. Au niveau du primaire et préscolaire ZAMBAKRO est rattaché à IEP de Yamoussoukro 3. Le village de ZAMBAKRO dispose d'un groupe scolaire primaire de 02 écoles de six 06 classes chacune et d'une école coranique. Le village n'abrite pas de collège. Ci-après les bâtis de l'école primaire publique de Zambakro :



Planche photo 17 : Vue de l'école primaire publique de Zambakro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Equipements socio-collectifs**

L'eau potable : le village de ZAMBAKRO est desservi en eau potable de la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI).

L'électricité : Le village de ZAMBAKRO est raccordé au réseau électrique de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE).

Les télécommunications : du point de vue des télécommunications, le village de ZAMBAKRO est couvert par les réseaux de téléphonie mobiles Orange, Moov et MTN.

Les voies de communication : le village de ZAMBAKRO est relié au réseau routier de la région par deux voies d'accès :

- La première voie d'accès, celle qui est la plus pratiquée est la voie internationale bitumée qui part de Yamoussoukro passant du côté de la zone industrielle pour atteindre le village de ZAMBAKRO, les villes de Sinfra, Gagnoa et Issia.
- La deuxième voie d'accès, voie non bitumée distante de 15km relie le village et ses campements jusqu'à Kuikro (village situé sur la voie bitumée Yamoussoukro-Bouaflé).

- ✚ **Site du projet de Zambakro**

- ✚ **Acquisition du site du projet**

Le site est cédé par la chefferie de Zambakro sans les purges du droit coutumier. Le site est une propriété du village.

- ✚ **Description du site du projet**

Le site du projet a une superficie de 5 ha. Il est couvert de broussailles et des plants de rônier. Aucune culture de rente et de culture vivrière n'est présente sur le site. Le site est situé sur la voie de Zambakro-Gnanzessou. Il est distant d'environ 1 Km du village de Zambakro, 6 Km Gnanzessou et 8 Km Akretchindy.



Planche photo 18 : Vue du site du projet de Zambakro

Source : Cabinet Alica, mars 2024

✚ Environnement immédiat du site du projet

L'environnement immédiat du site du projet est composé de jachères, d'arbustes, de broussailles et de la voie Zambakro-Gnanzessou.

✚ Village Gand-Déboua (Togolilié)

Tagolilié fait partie des trois (3) villages (Bolidouhoin, Gnagrahué et Togolilié) qui composent le village de Gand-Déboua. Il est situé à une quinzaine de Kilomètres de Lakota sur l'axe Lakota-Gagnoa.

Grand-Déboua fait partie du canton DEBOUA avec les villages Djagoboua, Tagrou, Grogouya, Nassalilié, Gbelié, Gnakpalilie et Gogne.

Grand-Déboua est composé de neuf (9) familles dont trois (3) dans chaque quartier :

- **Togolilié** : Madgatchi, Doblaparehoin et Totrililié ;
- **Bolidouhoin** : Bedihué, Todroparhoin et Demilié ;
- **Gnagrahué** : Kpatchilié, Démilié et Tito Djiparohoin.

La chefferie est tournante et le chef du village est choisi par un comité de sages. Le mandat du chef est à vie sauf en cas de force majeure où il trahit l'intérêt général du village.

Au niveau de la gestion des terres, ce sont les grandes familles qui gèrent les terres et supervisées par le chef de terre.

Au niveau de l'éducation et de la santé, Grand-Déboua abrite un groupe scolaire primaire public et un Centre de Santé Rural.

Un château d'eau est en construction, mais pour l'instant, il village est desservi en eau potable par pompes d'hydraulique villageoise.

En énergie, le village est raccordé aux installations de la CIE.

✚ Site du projet

• Acquisition du site

Le site du projet de 5 ha a été cédé par une famille dont les purges du droit foncier coutumier seront prises en charge par le Conseil Régional du Loh-Djiboua.

• Description du site

Le site est distant d'environ 1 Km du village et à environ 300 m de la route A4. Le site est couvert de jachères, de jeunes plants de cacao et de café, de plants de palmier et des cultures vivrières.



Planche photo 19 : Aperçu du paysage du site du projet de Togolilié

Source : Cabinet Alica, mars 2024

🚦 **Village de Logobia**

• **Localisation**

Le village de Logobia est situé à 23,7 Km de Gagnoa sur l'axe Gagnoa-Oumé.

• **Historique**

Les premiers habitants du village sont arrivés par vague. Le premier site était vers le site du projet. Ainsi, après une dispute, une partie est venue sur l'actuel site du village et une autre partie est allée ailleurs. Le premier chef canton a été établi en 1938.

• **Organisation sociale**

L'organisation sociale repose sur la chefferie traditionnelle et l'administration des populations.

La chefferie traditionnelle

Le village de Logobia est le chef-lieu du canton ZABIA. Il regroupe seize (16) villages. Le canton est établi sur deux (2) axes routiers : Gagnoa-Lakota (6 villages) et Gagnoa-Yamoussoukro (10 villages). Le chef du village de Logobia est également le chef du canton ZABIA. Le mode désignation du chef est par consensus.

Les familles

Logobia est composé de cinq (5) grandes familles :

- Yaloupa ;
- Leipa ;
- Zégroupa ;
- Zérégbepa ;
- Bazouzoupa.

En plus de ces grandes familles autochtones, s'ajoutent les responsables des communautés Lobi, Yacouba, Malinké et Baoulé.

La gestion des terres

Les terres appartiennent aux 5 grandes familles. Par conséquent, chaque famille gère ses terres.

• **Activités économiques**

L'économie du village de Logobia repose sur l'agriculture. Les cultures vivrières dominantes sont le manioc, la patate, le taro, la banane plantain, etc. A celles-ci, il faut ajouter le riz irrigué et les cultures

marachères, notamment la tomate, le gombo, l'aubergine, le piment etc. Les cultures pérennes sont dominées aujourd'hui par le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile et les bois de teck. A côté de l'agriculture, l'on note l'élevage de volaille, de bovin, de caprin de type traditionnel, destiné à la consommation.

- **Infrastructures sociales**

Santé

Au plan sanitaire, le village de Logobia dispose d'un Centre de Santé Rural avec une maternité intégrée.

Education

Le village de Logobia abrite un groupe scolaire primaire public de deux écoles et deux établissements secondaire privés de la sixième à la terminale.

Eau potable

Il existe un château d'eau, mais vide. Le village est donc alimenté en eau par des marigots et des puits traditionnels.

Electricité

Le village de Logobia est raccordé au réseau électrique de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE).

Les télécommunications

Du point de vue des télécommunications, le village de Logobia est couvert par les réseaux de téléphonie mobiles ORANGE, MOOV et MTN.

 **Site du projet**

- **Acquisition du site du projet**

Le site du projet a été offert gratuitement au village par une famille du village.

- **Description du site du projet**

Le site du projet est couvert de champ de cacao, de teck, d'un champ de vivre (manioc et banane plantain) et d'arbustes. On note également la présence d'un poteau électrique de moyenne tension.



Planche photo 20 : Aperçu du site du projet de Logobia

Source : Cabinet Alica, mars 2024

- **Environnement immédiat du site du projet**

L'environnement immédiat du site du projet est composé d'un espace défriché pour accueillir de nouvelles cultures, de jachères, d'un champ d'hévéa et de la voie Logobia-Aniablé.



Planche photo 21 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Site du projet**

- **Acquisition du site du projet**

Le site du projet a été cédé à la commune et le Conseil Régional par la structure des autochtones des propriétaires terriens de San-Pedro. Le site a une superficie de 5 ha et est situé dans le village de Baba.

- **Description du site du projet**

Le site est couvert d'arbustes, de plants d'hévéa, de palmier à huile et de cacao.



Planche photo 22 : Aperçu du site du projet de San-Pedro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Environnement immédiat du site du projet**

L'environnement immédiat du site du projet est composé d'une ligne de moyenne tension, d'un ruisseau, des champs de cacao, d'hévéa et des espaces réservés à la construction du dépôt de la SOTRA et de l'INFAS. A cela s'ajoute la proximité du site avec la route San-Pedro-Grand-Béréby.



Planche photo 23 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet de San-Pedro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

- **Site du projet**

- **Acquisition du site du projet**

Le site du projet de 5 ha a été cédé gracieusement au village par des familles.

- **Description du site du projet**

Le site du projet couvert essentiellement de plantations de cacao parsemées de palmiers.



Planche photos 22 : Aperçu du site du projet de Médon

Source ; Cabinet ALICA, mars 2024

- **Environnement immédiat du site du projet**

L'environnement immédiat du site du projet est composé de plantations de cacao, d'arbustes, d'un collège public, la voie qui mène à Grihiri et une ligne électrique de moyenne tension.



Planche photo 25 : Aperçu de l'environnement immédiat du site du projet de Médon

Source : Cabinet ALICA, mars 2024

3.4. Plan de mobilisation des parties prenantes

3.4.1. Objectifs des parties prenantes

L'objectif global des consultations des parties prenantes dans le cadre des évaluations environnementales, est d'associer les communautés, groupes ou personnes potentiellement affectés et autres parties concernées à la prise de décision finale concernant un projet. Les objectifs spécifiques poursuivis par une telle démarche sont de :

- fournir premièrement aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment son objectif, sa description assortie de ses impacts tant positifs que négatifs ainsi que les mesures de mitigation y afférentes ;
- inviter les acteurs à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;
- asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des actions prévues par le projet.

3.4.2. Plan de mobilisation

Pour atteindre les objectifs visés par la consultation des parties prenantes, il a été adopté une démarche participative et inclusive structurée autour de deux (2) axes essentiels : (i) identification des parties prenantes ; (ii) consultations proprement dites avec les différentes parties prenantes.

3.4.3. Identification des parties prenantes

Elle a consisté à distinguer au préalable les autorités administratives et coutumières, les collectivités territoriales, les structures techniques, les leaders communautaires susceptibles d'être intéressés et/ou affectés par le projet. Au titre des parties prenantes nous avons retenu :

- Les Autorités administratives : le corps préfectoral
- Les Collectivité territoriales : les élus locaux
- Les autorités coutumières : les Chefs coutumiers et leaders communautaires
- Les structures techniques concernées par le projet

3.4.4. Consultation avec les parties prenantes proprement dites :

Elle a consisté à présenter le projet à toutes les parties prenantes, à leur fournir des informations pertinentes, compréhensibles sur le projet. Et cela, conformément aux exigences de la NES10. Les leaders communautaires ont été consultés séparément lors des consultations publiques.

Cet exercice a permis aux parties prenantes de s'exprimer librement et d'émettre leur opinion sur le choix porté sur leur localité, d'exprimer leurs points de vue sur le projet sur la construction de ces collèges à base 4, leurs préoccupations et craintes, leurs intérêts et priorités vis-à-vis du projet, leurs suggestions et recommandations en termes de mesures d'atténuation à préconiser ainsi que les modalités de leur participation à la mise en œuvre du projet.

3.4.5. Procédures de divulgation de l'information

Le corps préfectoral de chaque localité a été informé des courriers mentionnant la liste des autres parties prenantes à convier aux réunions d'informations.

Au titre des consultations publiques, après chaque séance, les leaders communautaires présents à la réunion sont envoyés en mission pour divulguer l'information auprès des siens.

3.4.6. Plan de consultation du public

Pour mener à bien les consultations, un programme a été établi. Ce programme a permis de coordonner les consultations et de les réaliser dans le timing.

Tableau 19 : planning des consultations

Régions	Localités	Date de la Consultation Publique	Date de la Réunion publique
GONTOUGO	DOROPO	04-12-2023	05-12-2023
IFFOU	DAOUKRO	07-12-2023	08-12-2023
N'ZI	BOCANDA	09-12-2023	12-12-2023
ME	YAKASSE-ATTOBROU	12/12/2023	13/12/2023
AGNEBY-TIASSA	N'DOUCI	14/12/2023	15/12/2023

Source : Cabinet Alica

3.4.7. Résultats des Consultation des parties prenantes : synthèse des suggestions et remarques.

Au terme des consultations et rencontres, il ressort des différents avis des parties prenantes une approbation total du projet dans toutes les localités confondues. En effet, selon ces parties prenantes le projet tombe à point nommé pour répondre aux besoins pressant de palier aux nombres insuffisants d'infrastructures scolaires et à l'inaccessibilité des élèves aux collèges de proximités.

Cependant, même si on note une forte attente de la part des populations susceptibles de bénéficier le projet et de ses opportunités pressenties, quelques préoccupations demeurent notamment : une compensation relative à la cession gratuite des parcelles (propriétaires terriens) et à la perte des plantations (exploitants agricoles), la date du début et le délai d'exécution des travaux, le respect de la question environnementale lors de la phase de construction. A ces préoccupations, s'ajoute le problème transversal à toutes les localités : il s'agit de l'adduction des collèges en eau, en électricité et en securel avant leurs livraisons. Ces préoccupations ont fait l'objet de suggestions et de recommandations pour une bonne intégration environnementale et sociale du projet.

Aussi, on relève, d'une manière générale, un sentiment d'impatience vis-à-vis de la livraison de ces édifices scolaires et de la prise en compte de certaines doléances faites par les bénéficiaires du projet.

- **DOROPO (Kalamon)**

C'est avec un sentiment de soulagement et de grand bonheur que la population de Kalamon a accueilli ce projet. Toutes les autorités et structures techniques n'ont pas manqué d'exprimer leur joie et leur gratitude à l'Etat qui a bien voulu porter leur choix sur cette sous-préfecture dont les parents sont parfois obligés d'inscrire leur enfant dans les collèges au Burkina (collège à proximité du village). La population n'a ménagé aucun effort pour mettre à disposition 5 hectares de terrain pour la construction de ce collège. Toutes les couches sociales du village sont mobilisées et promettent de faire leur possible pour faciliter la mise en œuvre du projet. **Les préoccupations majeures relevés lors des échanges se situent au niveau du raccordement du site en eau et en électricité et de la déforestation.** À ces préoccupations, des solutions ont été apportées. Voir le tableau de synthèse des préoccupations.



Planche photo 26 : aperçu des consultations publiques de Daoukro (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)

- **DAOUKRO (Anoumabo)**

A l'issu des deux réunions publiques, dont l'une a eu lieu à la Préfecture de Daoukro et l'autre dans le village d'Anoumabo, il ressort que tous ont accueilli favorablement ce projet porteur de développement. En effet, le premier collège de proximité se trouve à Daoukro (6 kilomètres du village). C'est donc cette distance que les élèves qui n'ont pas de tuteur à Daoukro parcourent pour se rendre à l'école. Ce collège vient donc à point nommé pour soulager non seulement le village d'Anoumabo mais également tous les autres villages qui y sont rattachés. Les préoccupations majeures dont mentions a été fait lors des échanges sont **le problème d'eau dans le village, la circulation à vive allure sur la voie nationale A1 (l'axe Daoukro-Ouellé), la proximité du site avec le fleuve Iffou.** À ces préoccupations, des solutions ont été apportées. Voir le tableau de synthèse des préoccupations.



Planche photo 27 : aperçu des consultations publiques de Kalamon (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)

- **BOCANDA (Gbonou)**

Nous avons tenu deux (02) réunions dans la localité de Bocanda dont l'une au village et l'autre à la Préfecture. À l'issu de ces réunions, le projet de construction de collège à base 4 a été accueilli favorablement par toutes les parties prenantes. C'est avec empressement que le village a donné

gracieusement le site de 5 hectares pour la construction du projet. Ils n'ont pas manqué d'exprimer leur joie et leur attente vis-à-vis de l'entreprise en charge de la construction qui ne sont que pour la plupart des doléances. Il s'agit notamment d'aide à la construction du logement des maîtres et sage-femmes et du reprofilage des rues du villages.

Les structures techniques quant à elles, en plus de leur avis favorable, elles ont émis quelques inquiétudes qui n'entravent en rien la construction du collège mais bien au contraire, accompagne le projet pour sa bonne marche. **Au titre de ces inquiétudes nous avons le mode d'acquisition du site (actes de cession), la construction de deux (02) labos spécialisés par cycles, la non association des structures techniques et élus locaux au projet, le problème d'électrification du site et surtout la qualité des bâtis.** À ces préoccupations, des solutions techniques ont été apportées par chaque structure technique présente à la réunion.



Planche photo 28 : : aperçu des consultations publiques de Bocanda (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023).

- **YAKASSE-ATTOBROU (Abradine 1)**

Dans cette même dynamique et avec les mêmes objectifs, deux réunions ont été faites dans la localité de Yakassé-Attobrou, dont l'une dans le village et l'autre à la Préfecture. Les populations, heureuses d'accueillir ce projet annoncé depuis 2013 ont réaffirmé avoir cédé gracieusement le site de 5 hectares bien qu'étant recouvert de plantation pour le bien-être des élèves. Ils ont émis aucune inquiétude. Néanmoins elles ont fait quelques doléances telles que **la clôture de l'école primaire, le reprofilage des voiries du village, la construction du foyer des jeunes.**

À l'issue de la réunion publique tenue avec les autorités administratives et structures techniques à la préfecture de Yakassé-Attobrou, ces derniers ont donné un avis favorable au projet. Ils se disent heureux du choix porté sur leur localité. Par ailleurs, leurs inquiétudes portaient sur le risque d'éventuel conflit lié la paternité du site et le nom que portera le collège étant que celui-ci se trouve à cheval entre les villages d'Abradine 1 & 2. Ils ont aussi déploré l'absence de l'entreprise en charge de la construction à la réunion publique et le fait qu'ils n'ont pas associé les collectivités territoriales au choix du site.



Planche photo 29 : aperçu des consultations publiques de Yakassé-Attobrou (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)

- **N'DOUCI (Attiguéhi)**

À l’instar des autres localités, deux (02) réunions se sont tenues dont l’une à la sous/préfecture de N’DOUCI et l’autre dans le village d’Attiguéhi. Au terme de ces rencontres, nous retenons un sentiment de satisfaction tant du côté des autorités administratives et structures techniques que du côté de la population villageoises. En effet, ce projet vient comme une bouffée d’oxygène étant donné que le village d’Attiguéhi n’a pas de collège public malgré qu’il soit une sous/préfecture en devenir. **Le problème majeur évoqué à toutes les rencontres était celui l’état de dégradation avancée de la route.**

Par ailleurs, le site de 5hectares cédé gracieusement est entièrement recouvert de champs de cacao, de banane et quelques cultures vivrières appartenant à différentes personnes parmi lesquels un non-voyant. La compensation de ce dernier à fait l’objet de doléance de la part de chaque entité.

Aux inquiétudes susmentionnées s’ajoutent celle de la disponibilité des logements d’accueil du personnel, l’adduction en eau et en électricité. La liste exhaustive des inquiétudes, recommandations et doléances se trouve dans le tableau de synthèse.



Planche photo 30 : aperçu des consultations publiques de N’Douci (Source : Cabinet Alica, Décembre 2023)

RESUME DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Objectifs et approches méthodologiques de la consultation des parties prenantes

Deux (2) types de consultations des parties prenantes des six (6) régions couvertes par le projet ont été initiés dans le cadre de l'élaboration du CGES, à savoir des consultations publiques et des focus-groups. Les parties prenantes ciblées ont été les autorités préfectorales, les collectivités locales (Conseils Régionaux et Mairies), les administrations décentralisées (Directions Régionales des Ministères de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Développement Durable et la Transition Ecologique et de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Production Vivrière), les autorités coutumières, les représentants des mutuelles et de la population (représentants de jeunes, de femmes). Les consultations se sont tenues dans la période du 12 au 21 mars 2024.

Les consultations ont pu se tenir avec principalement l'appui des autorités préfectorales qui ont informé les parties prenantes.

Les consultations ont eu pour objectif général, l'inclusion des parties prenantes locales dans l'analyse et la gestion des aspects environnementaux et socio-économiques liés au projet.

Les focus-groups ont eu pour objectifs spécifiques, à travers des séances de travail avec les communautés villageoises, de les informer et de collecter auprès d'elles des données en lien avec la gestion du foncier, l'organisation sociale, les us et coutumes et leurs doléances.

Quant aux consultations publiques (séances plénières), elles ont eu pour objectifs spécifiques de :

- Informer les parties prenantes locales sur :
 - Le projet de construction de 23 collèges à base 4 et le lycée d'excellence de jeunes filles à Sinématiala ;
 - Les objectifs et l'importance du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
 - les principaux enjeux, contraintes, opportunités et principaux impacts potentiels environnementaux et socio-économiques liés à la mise en œuvre du projet ;
 - les principales dispositions et mesures envisagées pour prévenir, atténuer et compenser les risques et principaux impacts potentiels négatifs ;
 - les principales dispositions et mesures envisagées pour optimiser les impacts potentiels positifs ;
- collecter auprès des parties prenantes locales :
 - leurs avis, préoccupations et craintes sur le projet ;
 - leurs avis sur le CGES;
 - leurs suggestions, recommandations et doléances par rapport au projet et aux mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre ;
 - des informations environnementales et socio-économiques complémentaires sur la région.

Les photos 18, 19 et 20 illustrent quelques consultations menées :



Planche photo 31 : Prises de vue des consultations publiques respectives de Gagnoa, Lakota et Sassandra (Source : Cabinet Alica, mars 2024)



Planche photo 32 : Prises de vue des consultations respectives de Bouaflé, San-Pedro et Yamoussoukro

Source : Cabinet ALICA, mars 2024



Planche photo 33 : Prises de vue des focus-groups respectifs de Logobia, Zambakro, Médon et Togolilié (Source : Cabinet Alica, mars 2024)

Résultats des consultations

Le projet de construction de 23 collèges à base 4 et d'un lycée d'excellence de jeunes filles à Sinématiala est jugé promoteur d'espoir pour une redynamisation plus accrue du secteur de l'éducation dans les régions concernées. Toutefois, les préoccupations/craintes ont été exprimées par les parties prenantes qui par ailleurs, ont formulé des recommandations pertinentes ainsi que des doléances visant à contribuer à l'acceptabilité environnementale et socio-économique du projet.

- **Autorités préfectorales, régionales et municipales**

Les Autorités décentralisées ont exprimé leur forte volonté de voir réaliser le projet pour le rapprochement des élèves et leurs parents dans leurs localités ainsi que pour l'amélioration des résultats scolaires. Elles sont très favorables au projet et marquent leur pleine adhésion à sa réalisation.

Toutefois, elles ont émis des préoccupations et adressé des recommandations.

Au niveau des préoccupations :

- Les sites litigieux ;
- La cession des sites sans documents actés ;
- Les difficultés à obtenir gracieusement pour abriter le projet ;
- La faible implication des communautés locales ;
- La chaleur causée par les équipements préfabriqués ;
- Les préfabriqués ne sont pas durables.

Au niveau des recommandations :

- Prévoir des salles aérées ;
- Construire des bâtiments en hauteur pour une meilleure occupation du site ;
- Associer les services locaux (DRENA, DRCLU, DREDDTE, District Autonome de Yamoussoukro, CIE, DODECI, la sous-préfecture de Yamoussoukro) pour une meilleure étude et réalisation du projet ;
- Reprofilage de la voie de Médon pour le transport du matériel de construction ;
- Sécuriser le site du projet avec des documents actés ;
- Prise en compte des purges du droit coutumier ;
- Choisir le site du quartier Marahoué par rapport à celui du village Kongoyobouessou, parce que litigieux ;
- Exhorter le Conseil Régional du Loh-Djiboua à reverser les purges du droit coutumier à la famille qui veut céder son site au village de Togolilié (Drand-Boua) ;
- Impliquer l'Autorité préfectorale, le Conseil Régional et les cadres de la région dans la réalisation du projet ;
- Prévoir des internats pour la bonne marche de l'évolution éducative des élèves ;
- Prévoir des plafonds de 3 mètres de hauteur

• Structures techniques

Les directeurs régionaux, les directeurs départementaux et chefs de services des structures déconcentrées ont également exprimé leur forte volonté de voir la réalisation de ce projet. Toutefois, pour une meilleure intégration et réalisation du projet, ils ont fait les recommandations suivantes :

- Prendre en compte les terrains lotis et approuvés qui présentent des commodités de construction au lieu de prendre les sites où existent des cultures ;
- Construire des logements pour le personnel enseignant ;
- Sensibiliser les populations locales à construire des maisons pour accueillir le personnel qui sera affecté dans les collèges ;
- Dédommagement des exploitants agricoles des sites retenus ;
- Raccorder le collège de Zambakro aux installations de la SODECI ;
- Associer le Ministère en charge de la construction lors de l'exécution du projet ;
- Prévoir une bonne aération des salles de classe ;
- Bâcher les camions pour le transport des matériaux de construction ;

- Prévoir des panneaux de limitation de vitesse en phase de construction et d'exploitation ;
- Prendre attache avec le village de Zambakro en phase de construction ;
- Purger les droits coutumiers du site de Togolilé ;
- Indemnisation des cultures présentes sur le site de Togolilé.

- **Populations et Autorités coutumières**

Les populations sont enthousiasmées que leur localités soit choisie pour la réalisation de ce projet. Elles ont exprimé une volonté totale pour accompagner le projet. Toutefois, elles ont formulé des doléances pour la bonne marche du projet :

- Au niveau de Logobia :
 - o Adduction d'eau pour le village ;
 - o Extension de l'électrification ;
 - o Reprofilage des rues du village.
- Au niveau de Togolilé (Grand-Déboua) :
 - o Ces chaise et bâches pour le village ;
 - o Reprofilage des rues du village ;
 - o Construction d'un marché pour le village.
- Au niveau de San-Pedro :
 - o Dédommagement des exploitants agricoles du site ;
 - o Dédommagement des propriétaires terriens ;
- Au niveau de Zambakro :
 - o Construction de logements pour le personnel affecté ;
 - o Se rapprocher du village en phase de construction.
- Au niveau de Médon :
 - o Construction d'un château d'eau pour le village ;
 - o Reprofilage de la route Sassandra-Médon.

5.6.6. La liste exhaustive des préoccupations et recommandations par partie prenante

Les préoccupations et recommandations de chaque entité lors des consultations sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : synthèse des préoccupations par localité et par entité

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
DOROPO (Kalamon)	PRÉFECTURE DE DOROPO	La déforestation	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de la végétation dans la construction des collèges situés dans les zones au-dessus du 8^e parallèle ; - Développer des politiques d'espaces verts et de planting d'arbre avec des espèces adaptées au climat.
	SOUS-PRÉFECTURE DE KALAMON	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Electrifier la zone du projet ; - Prévoir une cantine.
	CONSEIL RÉGIONAL DU GONTOUGO		<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une cantine ; - Reprofiler les voies d'accès au collège ; - Intégrer une salle multimédia aux infrastructures du collège ; - Alimenter le collège en électricité.
	DD CONSTRUCTION DE DOROPO		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le plan de lotissement ; - Réaliser un forage ; - Créer une voie d'accès ; - Extension de l'électrification jusqu'au site.
	DRENA DE BOUNA		<ul style="list-style-type: none"> - Que la réalisation de ce collège ne souffre d'aucune contestation
	DD EAUX ET FORETS	- Faire un inventaire floristique et faunique du site du projet	- Le résultat de l'inventaire nous guidera sur nos prescriptions et recommandations.
	CHEFFERIE DE KALAMON	- La non prise en compte des doléances	- Réaliser un forage pour le collège
DAOUKRO (Anoumabo)	PRÉFECTURE DE DAOUKRO	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des engagements pris par les parties prenantes dans la réalisation du projet ; - Insuffisance de communication autour du projet ; - Insécurité liée à la circulation ; - Zone non électrifiée ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la construction de forages pour faciliter la réalisation du projet ; - Tenir compte de la période (saison sèche) de réalisation pour éviter les maladies endémiques ; - Permettre l'installation des dos-d'âne ; - Prévoir le raccordement en électricité et en eau ;

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
		<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'adduction d'eau ; - Absence de centre de santé dans la localité ; - Site non loti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mutuelle et les collectivités (Mairie & Conseil Régional) à finir la construction d'un centre de santé urbain.
	MAIRIE DAOUKRO DE	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de la réalisation d'un centre de santé ; - Problème d'adduction d'eau et raccordement aux réseaux électrique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter très rapidement les collectivités pour la réalisation d'un centre de santé ; - Accompagner pour le raccordement aux réseaux électriques.
	CONSEIL RÉGIONAL DE L'IFFOU	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les structures locales compétentes dans le suivi des travaux ; - Prévoir des ralentisseurs sur la route nationale A8 - Aménager les gardes corps du pont de l'Iffou pour la sécurité des élèves ; - Clôturer le collège ; - Electrifier la voie d'accès ; - Arroser régulièrement le site des travaux.
	DR ENVIRONNEMENT DE DAOUKRO	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution du fleuve Iffou ; - Risque d'agression car la zone n'est pas éclairée ; - Risque d'accident de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter un HSE ; - Prévoir l'électrification de la zone ; - Gérer de manière adéquate les déchets générés par les travaux.
	DR CONSTRUCTION DE DAOUKRO	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon du chantier a mis parcours ; - Délimitation du site par un géomètre agréé ; - Ne pas laisser les déchets dans l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Que le Cabinet ALICA prenne en compte dans son rapport, toutes les mesures proposées ; - Délimitation du site et son rattachement au lotissement d'Anoumabo. - Préparer un dossier technique délivré par un géomètre expert agréé -respecter les délais d'exécution des travaux ; - Délimiter le site pour éviter les conflits fonciers.

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
	DRENA DAOUKRO DE	<ul style="list-style-type: none"> - Accidents de circulation dus aux entrées et sorties des camions et des élèves ; - La sécurité du village au collège. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des dos d'ânes ; - Éclairer le chemin conduisant au site.
	CHEFFERIE D'ANOUMABO	<ul style="list-style-type: none"> - La circulation sur l'axe Daoukro-Ouélé ; - La traversée des élèves de l'école primaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre des ralentisseurs dos d'âne - Mettre des panneaux de signalisation - Le lotissement du lot se trouvant entre le fleuve et le collège ; - Agrandir le pont et mettre des garde fous pour la sécurité des élèves - Adduction en eaux et en électricité - Réaliser la clôture de l'école primaire
BOCANDA (Gbonou)	PRÉFECTURE BOCANDA DE	<ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité des infrastructures d'accueil pour le personnel administratif 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous recommandons que les services techniques et moyens Généraux du Conseil Régional du N'zi et la Direction de la Construction soient associés au projet pour le contrôle technique.
	SOUS-PRÉFECTURE DE BOCANDA	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport population/travailleur 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un laboratoire ; - Raccordement en électricité ; - Respect du délai de livraison
	CONSEIL RÉGIONAL DU N'ZI	<ul style="list-style-type: none"> - La non association du Conseil Régional du N'Zi dans le choix du site en tant que collectivité ; - La méconnaissance du cahier de charge de l'opérateur, en charge des travaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des avenants pour la construction du logement du principal, le raccordement en eau courante et en électricité du site, la cantine et la bibliothèque ; - Mettre à la disposition du Conseil Régional le cahier de charge de l'opérateur pour un suivi du projet ; - Associer et impliquer le Conseil Régional et les structures techniques de la Région.

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
		<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de logement du personnel d'encadrement, de la cantine scolaire et de bibliothèque. 	
	DR ENVIRONNEMENT DU N'ZI	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des déchets surtout lors des décapages 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des dispositions pour éviter la pollution de l'air et le déversement des déchets ; - Recruter la main d'œuvre locale ; - Trouver un bon site pour gérer les déchets ; - Sensibiliser le personnel au respect des mœurs du village (valeur socioculturelle de la région)
	DD CONSTRUCTION DE BOCANDA	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Associer le ministère de la Construction à la réalisation du projet (fournir tous les plans de même que les cahiers de charges)
	DRENA DU N'ZI	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du calendrier (construction et ouverture) - Disponibilité des enseignants ; - Les commodités (courant et électricité) ; - Disponibilité de logements adéquats - Respect des normes prévues par la législation 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir dans le calendrier (construction-ouverture) - S'assurer de la disponibilité des enseignants ; - S'assurer de la disponibilité des commodités (eau courante et électricité) - S'assurer de la disponibilité de logements adéquats ; - Prévoir la construction de laboratoire.
	DD AGRICULTURE DE BOCANDA	<ul style="list-style-type: none"> - Le titre de propriété du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir tous les documents relatifs au titre de propriété du site
	DD RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES DE BOCANDA	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Logements du personnel administratif du collège.

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
	EAUX ET FORETS DE BOCANDA	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Le village doit penser au logement des enseignants ; - Prévoir des toilettes élevées et enseignants.
	CHEFFERIE GBONOU DE	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler dans la discipline et le respect des règles qui régissent la vie du village ; - Le nettoyage du site du marché et la construction d'une maison de 3 pièces pour le chef.
	MUTUELLE GBONOU DE	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre locale ; - Respecter les pratiques du village notamment les instructions de la chefferie. - Ouverture des voies de l'extension du lotissement ; - Reprofilage des voies du village ; - Décapage des terrains à construire ; - Décapage et dégorgement des terrains servant de terrain de sport, place publique marché secondaire ; - Appui aux constructions (logements de la sage-femme, classes écoles 2, logements de maitre)
	JEUNESSE GBONOU DE	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un marché ; - Ouverture des rues du village ; - Construction du foyer des jeunes, d'une cité, d'un logement pour la sage-femme, d'un terrain de foot et d'un logement pour les maitres.
	FEMMES GBONOU DE	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager un petit marcher au niveau du collège ; - Construire le marché du village, la place publique du village un logement pour la sage-femme ; - Doter les femmes d'un moulin, d'une broyeuse de manioc, d'une moto tricycle.

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
YAKASSE-ATTOBROU (Abradine 1)	PRÉFECTURE DE YAKASSÉ-ATTOBROU	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cantine peut impacter négativement sur le rendement des élèves ; - La sécurité des enfants qui doivent parcourir une longue distance parfois dans la tombée de la nuit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la construction d'une cantine dans le projet pour améliorer le rendement des élèves ; - Renforcer la sécurité par l'électrification de la voie menant à l'école.
	MAIRIE DE YAKASSÉ-ATTOBROU	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - La canalisation d'eau ; - Le transport d'électricité.
	CONSEIL RÉGIONAL DE LA ME	<ul style="list-style-type: none"> - Le conseil Régional n'a pas été associé aux différentes étapes du projet surtout au niveau du choix du site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer le Conseil Régional à toutes les phase du projet ; - Prévoir l'éclairage du site (la voie d'accès à l'école et dans l'enceinte du de l'école) ; - Prévoir une cantine scolaire.
	DR ENVIRONNEMENT DE LA ME	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de ce projet peut avoir pour conséquence ; - La pollution du cours d'eau à proximité du site ; - La destruction du couvert végétal ; - La pollution de l'air ; - Les risques d'accident ; - La production des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des latrines pour les ouvriers pendant la réalisation dure projet ; - Faire le planting d'arbre dans le collège de préférence les arbres fruitiers ; - Arroser les routes pendant la saison sèches ; - Avoir un agent HSE pour sensibiliser les travailleurs ; - Penser à la gestion des déchets.
	DD CONSTRUCTION DE YAKASSÉ-ATTOBROU	<ul style="list-style-type: none"> - L'effectivité du projet ; - La date de début des travaux ; - Les mesures sécuritaires ; - Disponibilité de l'eau, de l'électricité et du logement des ouvriers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les structures de la zone à la réalisation du projet. - Réduire le nombre de classe par niveau pour atteindre la classe de la terminale ;

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
TIASSALE (ATTIGUEHI)	DRENA D'ADZOPE	<ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés d'implication du Conseil Régional dans la réalisation du projet ; - Le problème célérité dans la réalisation des travaux ; - La construction d'une cantine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurisation des élèves par la construction des infrastructures, d'eau et d'électricité dans l'établissement et sur la voie menant à cet établissement ; - Sensibiliser la population pour garantir les conditions d'accueil des animateurs de l'établissement (logements).
	CHEFFERIE D'ABRADINE 1	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'interdit ou de totems particulier en ce qui concerne le site. Néanmoins, il existe des lieux sacrés et certaines conduites que nous allons inculquer au personnel ; - Réaliser le projet dans le délai ; - Electrifier le site ; - Raccorder le site aux réseaux de la SODECI) ; - Ouverture des rues ; - Réaliser la clôture des établissements primaires existants.
	JEUNESSE D'ABRADINE 1	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes disposés à accompagner le projet jusqu'à la mise en œuvre - Permettre aux jeunes de travailler sur le site des travaux et après la construction du collège - Electrification et l'adduction en eau potable.
	FEMMES D'ABRADINE 1	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - L'assainissement des rues, l'extension du réseau électrique et d'adduction d'eau et du réseau téléphonique - Aider à l'autonomisation des femmes (culture vivrière/commerce)
	SOUS-PRÉFECTURE DE N'DOUCI	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration des ouvriers avec les autorités coutumières et administratives ; - Les informations doivent être partagée de façon réciproque ; - Le village doit respecter ses engagements vis-à-vis de de l'Etat ;

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
	CONSEIL RÉGIONAL DE L'AGNEBY-TIASSA	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect des engagements par toutes les parties prenantes (chefferie, promoteur et les personnes ressources) ; - Prendre en compte le problème de l'eau et d'électricité et de securel.
	DR CONTRUCTION DE TIASSALE	<ul style="list-style-type: none"> - Le dédommagement des villageois ayant des biens (plantation et autres) ; - La localisation de l'école presque dans le village 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaider en faveur des exploitants agricole pour un dédommagement.
	DR ENVIRONNEMENT D'AGBOVILLE	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Faire les inventaires des plantes médicinales
	DRENA DE TIASSALE	R.A.S	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la connexion en eau et en électricité de l'établissement avant la remise des clés
	CHEFFERIE D'ATTIGUÉHI	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au village ; - Insuffisance en production d'eau ; - Un non-voyant a accepté de céder sa plantation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration ; - Permettre que la chefferie supervise les travaux ; - Construction d'un préau et de bureau pour la chefferie ; - Favoriser la population en matière de matériaux de construction (sable-gravier et ciment) ; - Aménagement du marché d'Attiguéhi ; - Extension du réseau électrique dans le collège.

Localités	Parties prenantes	Préoccupations/inquiétudes	Recommandations/doléances
	MUTUELLE D'ATTIGUÉHI	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'Accès au village ; - Insuffisance de distribution en eau potable du château ; - Plantation d'un handicapé (voyant) - Le cas des propriétaire donateur du site ; - Insuffisance de logement adéquat pour le personnel d'encadrement et enseignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne collaboration entre les ouvriers ou maitre d'œuvre et la population d'Attiguéi ; - Le partage des informations ; - Se rapprocher du chef pour la libation ; - La mutuelle et son président se tiennent à la disposition du projet ; - Reprofiler de la voie bodo-Attiguéi et quelqurs rues du village ; - Extension en réseau électrique ; - Equipement des salles du primaire en table-bancs ; - Construction de quelques logements des maitres
	JEUNESSE D'ATTIGUÉHI	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'accès au village ; - Insuffisance en distribution d'eau potable du château. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le personnel par un des fils du village ; - La bonne collaboration d'avec le village ; - Se rapprocher du chef pour la libation ; - Tracer les rues du village, reprofiler les voies du village ; - Solliciter les jeunes pour l'entretien et le gardiennage ; - Aménager le marché.
	FEMMES D'ATTIGUÉHI	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès au village est un problème ; - Insuffisance de distribution en eau potable ; - Un non voyant qui a accepté de céder sa plantation. 	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne collaboration des ouvrier et la population ; - Le partage des informations avec la chefferie (libation) ; - Contribution à la réalisation du collège - Aménager dans le collège et construire des magasins et un marché pour les femmes ; - Entretien du marché du village.

Source : Cabinet Alica

5.6.7 la synthèse des sensibilités par localité

Autant les localités diffèrent, autant chaque site a ses spécificités. Ces spécificités doivent être prise en compte pour une meilleure insertion des projets.

Tableau 21 : synthèse des sensibilités par localité

Localités	Sensibilités	Risques
Kalamon	Zone au-dessus du 8è parallèle	Déforestation
Anoumabo	Proximité du fleuve Iffou	Pollution du cours d'eau Iffou
Gbonou	Déficit d'enseignant	Un collège sans enseignant
Abrandine 1	Sécurité des élèves (site non électrifié et distant du village) Cours d'eau à proximité Site situé en deux village	Agression Noyade Conflit inter village
Attiguéhi	Village enclavé Site recouvert de plantation	Abandon des travaux Vulnérabilité des exploitants agricoles présent sur le site

3.4. Problématiques transversales

Le problème transversal à tous les sites sont les problèmes d'électricité et d'adduction en eau potable.

3.5. Contraintes et enjeux environnementaux et sociaux

Les risques et enjeux environnementaux et sociaux en lien avec la mise en œuvre du projet de construction et équipement de 24 collèges de base 4 et un lycée d'excellence de jeune de Sinématiali, sont indiqués dans tableau ci-dessous.

Tableau 22 : enjeux environnementaux et sociaux du projet de construction et équipement des infrastructures scolaires

Enjeux	Description	Niveau de sensibilité de la zone du projet
Changement climatique	La déforestation en Côte d'Ivoire a pris des proportions alarmantes dans la seconde moitié du 20 ^e siècle, en raison de l'agriculture et, dans une moindre mesure, de l'exploitation forestière et de la construction d'infrastructures. La conversion des forêts en espaces arboricoles n'est pas à considérer uniquement sous un jour négatif, puisqu'elle s'inscrit dans une certaine forme de rationalité économique, mais l'importance de ce phénomène entraîne des menaces sur la biodiversité et participe au réchauffement climatique.	Sensibilité Moyenne
Pertes de végétation	En Côte d'Ivoire, les principaux défis environnementaux sont la menace de la déforestation avec ses corollaires (érosion, mauvaise utilisation de l'espace par des systèmes de production rurale inadaptés, etc.), la pollution sous différentes facettes, les changements climatiques, les feux de brousse. En effet, aussi bien en milieu rural que dans les espaces	Sensibilité Moyenne

Enjeux	Description	Niveau de sensibilité de la zone du projet
	<p>périurbains, l'on assiste encore à un déboisement excessif pour la satisfaction des besoins énergétiques. Il en résulte une forte pression sur les ressources végétales, accentuant le phénomène d'érosion et l'appauvrissement des sols. Cela a une conséquence évidente sur la perte de certaines espèces forestières, une menace sur la biodiversité avec la disparition des espèces floristiques. La mise en œuvre de ce projet nécessitera le débroussaillage, l'élagage et la coupe d'arbres pour dégager l'emprise de certaines de l'établissement (salles de classes, latrines ...).</p> <p>Même si cela restera limité, la construction des infrastructures scolaires risque d'entraîner de pertes de végétation. Les activités du projet doivent en tenir compte et prévoir des mesures adaptatives et de compensation</p>	
Production et gestion des déchets	<p>Le projet de construction et équipement des collèges et lycée en phase de travaux comme en phase de fonctionnement des infrastructures, induira la production de quantité de déchets. Le défi du manque d'entretien, de gestion des toilettes, des déchets solides et liquide, notamment les emballages plastiques non biodégradables dont le mode de gestion actuel (prolifération des dépôts « sauvages ») ne répond pas aux pratiques admises en matière de protection de l'environnement. Aussi, la mauvaise gestion des toilettes de ces futures infrastructures pourrait entraîner la prolifération de certains vecteurs de maladies dont la propagation pourrait rapidement être hors de contrôle compte tenu du caractère public de ces infrastructures ainsi que la négligence des élèves en matière d'hygiène et de protection contre les maladies. Un dispositif de gestion des déchets solides et liquides et d'entretien lors de la mise en œuvre du projet devrait être mis en place afin de mieux gérer des infrastructures. En outre, la problématique d'entretien et de gestion des infrastructures par les bénéficiaires après le projet constituent un enjeu à prendre en compte. Ainsi, un dispositif post entretien et de gestion durable devrait être mis en place afin d'éviter la dégradation rapide de ces infrastructures</p>	Sensibilité moyenne
Acquisitions du foncier (y	Les questions foncières sont sensibles dans certaines zones d'intervention et parfois à l'origine de conflits.	Sensibilité faible

Enjeux	Description	Niveau de sensibilité de la zone du projet
compris zones habitées et zones agricoles)	<p>Dans le cadre du construction et équipement des 23 collèges à base 4 et un lycée d'excellence de jeune fille à Sinématiali, les terres ont été données gracieusement par le village en accord avec le propriétaire terrien donc ici on ne pourra pas parler d'expropriation de terre.</p> <p>Par contre, l'ouverture des pistes lors des travaux vont impacter la population. Ainsi dans la mesure où cela pourrait engendrer des expropriations cela devra se faire en impliquant les autorités administratives des ministères concernés, de la préfecture, de la commune et des responsables coutumiers et religieux d'une part, et d'autre part dans le respect des textes nationaux en vigueur notamment la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire et les normes environnementales et sociale d'Ecobank ou de la banque mondiale notamment la NES 5.</p> <p>En outre, pour éviter toute revendication ou conflits, il sera nécessaire d'optimiser le choix des emprises et définir et appliquer des règles de compensation à établir dans le CPRP/PAR.</p>	
Risques sanitaires et sécuritaires	<p>Le risque sanitaire et sécuritaire est lié à la venue de personnes étrangères lors des travaux de chantier dans la zone de projet.</p> <p>En effet, les travaux nécessiteront de la main d'œuvre qui peut être une source potentielle de contamination ou de prolifération des maladies. Ce séjour des travailleurs loin de leurs foyers créera les conditions de brassage de populations et d'apparition/propagation des IST/VIH-SIDA, ce qui pourrait affecter les conditions sanitaires des populations riveraines et des travailleurs.</p>	Sensibilité forte
Augmentation des VBG et des cas d'EAS/HS en particulier	<p>Les Violences Basées sur le Genre (VBG) pourraient exister dans la zone du projet avec une particularité en milieu rural comme les mariages précoces et ou forcés et les harcèlements sexuels.</p> <p>L'analyse des données de référence de la zone du projet a montré (i) de possibles cas de viols au niveau des villages ; (ii) l'insuffisance de prise en compte des personnes vulnérables (personnes vivant avec un handicap, jeune fille, fille en période de menstrues, fille en grossesse, fille-mère). En milieu scolaire, il faut craindre les cas des viols des jeunes filles et les attouchements dans la cour.</p>	Sensibilité forte

Enjeux	Description	Niveau de sensibilité de la zone du projet
	<p>L'existence des Violences Basées sur le Genre (VBG) dans la zone du projet devrait être considérée dans le cadre du projet afin de les gérer convenablement avec l'implication des différents acteurs notamment du Ministère en charge de l'action sociale.</p> <p>En outre, dans certaines zones du projet, les activités agricoles sont souvent réalisées sur la base du sacrifice des enfants qui sont contraints d'abandonner l'école pour s'investir au côté de leurs parents sur les parcelles. Or, l'éducation des enfants constitue incontestablement la base du développement d'un pays à travers les transferts intergénérationnels de capital à la fois humain et physique/technique. Cet enjeu relatif à la scolarisation des enfants a été fortement perçu par le projet qui fait la promotion des investissements dans l'éducation des enfants comme un outil d'amélioration. Le projet de construction et équipement des infrastructures scolaires devra prendre en compte la situation des personnes vulnérables en milieu scolaire lors de la conception et équipements des infrastructures scolaires, créer un service social au sein des établissements scolaires et promouvoir l'éducation inclusive</p>	
Influx de travailleurs	<p>Les chantiers de génie civil requièrent souvent l'utilisation d'une main-d'œuvre importante qui n'est pas toujours disponible sur place. Dans ces cas il faut amener la force de travail sur place. La migration rapide et l'établissement de travailleurs dans la zone du programme est appelé influx de travail. Cette migration temporaire de travailleurs et les personnes qui les accompagnent peut avoir des effets sociaux et environnementaux négatifs sur les communautés locales, spécialement dans les agglomérations rurales, isolées et petites. Incluant un accroissement de la demande et de la compétition pour les services sociaux, de santé et d'éducation, de même pour la nourriture et les services. Ce qui peut contribuer à l'envolée des prix, à l'éviction des consommateurs locaux, à l'augmentation, du trafic et du risque d'accidents, du risque de propagation des maladies infectieuses, et de la criminalité. Cet influx peut également engendrer une augmentation des cas d'EAS/HS.</p>	Sensibilité moyenne

Enjeux	Description	Niveau de sensibilité de la zone du projet
Travail des enfants	La faiblesse des revenus et les taux de chômage élevés en milieu rural autorisent raisonnablement à envisager que des enfants postulent aux emplois qui seront créés. Toutefois, il faut distinguer travail des enfants (qui sous-entend une exploitation) et les enfants/mineurs qui travaillent (et donc autorisés par la loi et dans des conditions de travail saines et n'ayant pas d'impact négatif sur leur développement physique/intellectuel ou leur scolarité).	Sensibilité forte
Problématique de la situation sécuritaire dans certaines zones du projet	Depuis quelques années certaines parties de la zone du projet notamment la sous-préfecture de Doropo connaît des risques d'insécurité. Cette situation d'insécurité permanente rend impossible la fréquentation régulière de certaines parties de cette sous-préfecture, Ainsi, l'insécurité pourrait avoir des répercussions sur les possibilités de réalisation du projet si des mesures particulières de de gestion de la sécurité ne sont pas prises. Aussi, l'abandon des infrastructures scolaires entraînant une forte demande dans les établissements scolaires des zones d'accueil. Ce contexte pourrait également entraîner des comportements déviants et risqués. Un dispositif devrait être adapté au contexte d'insécurité pour contenir la pression dans les établissements d'accueil.	Sensibilité très forte

3.6. Liste des localités exigeant le dédommagement et n'exigeant pas le dédommagement des cultures et/ou purges des droits coutumiers

- Localités cédant leurs sites mais exigeant le dédommagement des cultures et/ou purges des droits coutumiers

Tableau 23 : ACCORD AVEC COMPENSATION

	LOCALITES	PRESENCE DE BIEN	CONDITIONS DE CESSION/DOLEANCES	PERSONNES CONCERNEES
1	LAKOTA(Tagoli lé)	CAFE, CACAO, MANIOC	DEDOMMAGEMENT DES CULTURES	Chef du village et propriétaires terriens souhaitent qu'il y ait un dédommagement des cultures
2	GAGNOA(Logo bia)	Cacao, palmier	DEDOMMAGEMENT DES CULTURES	Le conseil Régional souhaite le dédommagement des cultures
3	SASSANDRA(M EDON)	CACAO, CAFE	DEDOMMAGEMENT DES CULTURES	Le chef du village souhaite si possible le dédommagement des cultures
4	SAN-PEDRO(BABA)	Cacao	DEDOMMAGEMENT DES CULTURES	Le chef du village de Baba souhaite le dédommagement des occupants (planteurs) et des propriétaires terriens

5	TOUBA	CHAMP D'ANACARDE	DEDOMMAGEMENT DES CULTURES	Le Préfet de Touba, la Mairie de Touba, le Conseil régional de Touba et Chefferie de Touba souhaitent un dédommagement des cultures
6	TIASSALÉ (ATTIGUÉI)	CHAMP DE CACAO CAFE	DEDOMMAGEMENT DES CULTURES	Le DR Construction a demandé de plaider pour le dédommagement des exploitants agricoles. Les villageois ont demandé de porter un regard sur la cause de l'exploitant agricole non-voyant
7	TIAPOUM (GOUASSOUK RO)	NEANT	LA PURGE DES TERRES	SITE NON ENCORE ATTRIBUE
8	DALOA	NEANT	LA PURGE DES TERRES	SITE NON ENCORE ATTRIBUE
9	BOUNA (YOROBODI)	SITE DÉJÀ OCCUPE	NEANT	SITE NON ENCORE ATTRIBUE

- Localités n'exigeant pas le dédommagement des cultures ni de purge des droits coutumiers.

Tableau 24: ACCORD A TITRE GRACIEUX

NOMBRE	LOCALITES	PRESENCE DE BIEN	CONDITIONS DE CESSION	PERSONNEES CONCERNEES/
EQUIPE 1				
1	DANANE	AUCUN	GRACIEUX	Les populations et les autorités administratives n'ont pas caché leur joie d'accueillir ces différents collèges en particulier le lycée d'excellence pour la formation des jeunes filles qui est une première dans la région du nord qui manquent sérieusement d'établissement de formation. Les Populations ont accepté librement de donner leurs terres ainsi que tout leurs contenus sans dédommagement.
2	ODIENNE	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	
3	BOUNDIALI(OUAZ OMON)	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	
4	BOUNDIALI(LAFI,)	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	
5	BOUNDIALI(SION FAN)	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	
6	BOUNDIALI(DIOG O)	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	
7	GUIGLO	HEVEA, CONSTRUCTION INFORMELLE (CASE POUR ABRIS DES CULTIVATEURS EN CAS DE PLUIE)	A TITRE GRACIEUX	
8	GBÉLÉBAN (Kabala)	CHAMP D'ANACARDE	A TITRE GRACIEUX	
9	SINEMATIALI	BÂTIMENT EN CONSTRUCTION DU LYCÉE D'EXCELLENCE	A TITRE GRACIEUX	
EQUIPE 2				
10	DOROPO (KALAMON)	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	La population et les autorités administratives sont très heureuses d'accueillir ce projet

				<p>car le seul collège de proximité existant est situé au Burkina. Elle dit qu'elle a conservé ce site en attendant de voir un jour leur propre collège se construire là-dessus. Elles sont pressées de voir le projet se réaliser dans les délais les plus courts.</p> <p>La population a donc accepté de donner son site sans exiger aucun dédommagement.</p>
11	DAOUKRO (ANOUMABO)	PRÉSENCE DE CONSTRUCTION INFORMELLE (BATIMENT EN TERRE BATTUE)	A TITRE GRACIEUX	<p>La population est très heureuse d'accueillir ce projet car le seul collège de proximité existant est situé à 6 km du village. Elle est pressée de voir le projet se réaliser dans les délais les plus courts. Elle donne son site librement sans attendre un quelconque dédommagement</p>
12	YAKASSE- ATTOBROU (ABRADINE 1)	CHAMP D'HEVÉA	A TITRE GRACIEUX	<p>Les populations sont heureuses d'accueillir le projet annoncé depuis 2013 et ont réaffirmé avoir cédé gracieusement le site de 5 ha pour le bien de leurs enfants.</p> <p>Elles ne veulent aucun dédommagement en retour.</p>
13	BOCANDA(GBONO U)	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	<p>Toutes les parties prenantes ont accueilli favorablement le projet. Les villageois (par la chefferie) ont affirmé avoir donné gracieusement le site pour la construction du collège. Elles disent que l'Etat leur avait demandé il y a longtemps de cela, qu'elles trouvent des réserves qui allaient servir de construction pour des collèges dans le futur. C'est une joie pour elles de voir le choix de leur village pour accueillir ce projet. Elles ne veulent aucun dédommagement concernant leur site.</p>
EQUIPE 3				
14	BOUAFLE	CULTURE VIVRIERE (MANIOC), CULTURE PERENNE (QUELQUES PIEDS DE PALMIER A HUILE)	A TITRE GRACIEUX	<p>Toutes les populations et les autorités administratives et les structures techniques ont manifesté leur joie de voir l'arrivée des projets dans leurs différentes localités. Elles sont donc heureuses de donner à</p>

15	ZAMBAKRO	AUCUN	A TITRE GRACIEUX	titre gracieux leurs terres et leurs cultures pour les bonnes conditions de formation de leurs enfants. Elles ne veulent aucun dédommagement concernant les sites et les cultures.
----	----------	-------	------------------	--

4. Cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement et de social, de droit du travail et de santé – sécurité

Dans cette section, les lois et règlements ivoiriens ainsi que les normes de performance de la SFI applicables dans le cadre du CGES sont identifiés et décrits. Cette liste est aussi exhaustive que possible, mais pourrait être amendée en cours de Projet selon les connaissances acquises par les spécialistes concernés.

4.1. Cadre politique

4.1.1. Politiques environnementales et sociales nationales

Historique

Dans les pays industrialisés, et plus récemment dans les pays en voie de développement, la préoccupation pour l'environnement s'est manifestée à la suite des événements suivants :

- la croissance économique des années 1950 et 1960 basée sur une exploitation non surveillée de l'environnement naturel ;
- la rareté des ressources et la vulnérabilité économique, reconnues dans les années 70 (exemples Club de Rome (1970) et Conférence du PNUE à Stockholm (1972)) ;
- le concept de développement durable introduit dans les années 80 (rapport Brundtland) ;
- les nouvelles approches consécutives au développement économique mettant l'accent sur la capacité de préserver l'environnement et la gestion des ressources intégrées ;
- les engagements pris à la conférence de Rio en 1992.

A l'instar de nombreux pays, après la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, la protection de l'environnement s'est inscrite parmi les priorités de la Côte d'Ivoire qui l'a, à juste titre, perçue comme une condition du développement durable. C'est dans cette optique, qu'a été élaboré en 1992, le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) afin d'évaluer l'état de l'environnement et de jeter les bases de la gestion rationnelle des ressources naturelles et la protection soutenue de l'environnement.

La mise en œuvre du PNAE-CI repose sur le respect de six stratégies : la continuité ; le dialogue et la participation ; la cohérence ; la concentration (d'efficacité) ; la coordination ; la coopération et l'échange. Le processus du PNAE fait recourir à l'Etude d'Impact Environnemental comme outil d'intégration de l'environnement dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des projets.

Pour promouvoir une politique respectueuse de l'environnement, la Côte d'Ivoire s'est dotée au plan législatif respectivement en novembre 2023 d'une loi portant Code de l'Environnement (Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023) et d'un décret déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement (Décret n°96-894 du 8 novembre 1996).

La gestion de l'environnement évolue dans un cadre transversal pouvant faire intervenir de multiples partenaires. Il se caractérise donc par une multiplicité d'intervenants et par des restructurations périodiques et récurrentes. Les institutions s'occupant de problèmes environnementaux se retrouvent

dans pratiquement tous les Ministères. Cette pluralité institutionnelle est de nature à amoindrir l'efficacité des actions et empêcher le suivi efficace des programmes et des projets de développement.

Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

Les priorités stratégiques de la stratégie nationale développement durable comprennent une vision, trois enjeux et sept orientations stratégiques. 3.1.

Vision A l'horizon 2027, la vision du développement durable se décline comme suit : Le développement durable est ancré dans le corps social, faisant de chaque citoyen un acteur responsable qui contribue à l'harmonie entre la qualité de l'environnement, le dynamisme économique et l'équité sociale, en vue de l'épanouissement d'une communauté nationale modèle. La vision suggère que le but ultime de tous les efforts à déployer est de construire une société nationale dans laquelle l'harmonie règne entre tous les habitants, mais également avec le support de la vie que représente l'environnement. L'énoncé de la vision reconnaît d'emblée que l'engagement et la détermination de chacun à poser des actes novateurs compatibles avec les exigences du développement durable est le préalable pour progresser, d'ici à 15 ans, vers ce but. La réalisation de la vision commande ainsi, un éveil de la conscience collective qui débouchera sur une mobilisation générale de toutes les parties prenantes, autour de stratégies bien définies et accompagnées d'actions cohérentes, visant à tracer les sillons du développement durable. Enfin une exigence importante de la vision, en accord avec la stratégie pour la croissance accélérée et la réduction de la pauvreté, est l'ambition de servir de modèle dans la sous-région. La clé du succès repose sur l'établissement et la concentration des efforts sur quelques priorités dès le début de la mise en œuvre de la première stratégie nationale de développement durable afin d'établir les bases d'un changement sur le long terme puis, les autres permettront de consolider ces premiers succès avant d'investir de nouveaux domaines, pour gagner progressivement tous les pans de la société. De ce fait, trois stratégies d'une durée de 5 ans chacune, seront nécessaires pour atteindre la vision dans 15 ans.

Enjeu 1 : l'appropriation par une masse critique de citoyens engagés pour le Développement Durable

Enjeu 2 : l'instauration d'un cadre favorable à la mise en œuvre de la politique de Développement Durable

Enjeu 3 : contribution à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Evaluations environnementales des projets de développement

Afin de pouvoir résoudre de manière appropriée les problèmes environnementaux, il est vital que les évaluations environnementales (évaluation stratégique, impact environnemental, audit environnemental, constat environnemental,) soient explicitement prises en considération dans le cycle des projets de développement.

Les évaluations environnementales constituent l'outil réglementaire le plus performant pour réorienter les actions de développement dans le sens de la viabilité environnementale. Elles ont pour but de s'assurer que les options de développement envisagées sont écologiquement rationnelles et durables et que toutes les conséquences environnementales sont identifiées dès le début du cycle d'un projet et prises en compte dans sa conception.

La politique nationale environnementale repose notamment sur les conventions internationales importantes :

- **la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement (1992)** qui a proposé à travers l'Agenda 21" une base de référence permettant de bâtir un cadre global structurant les relations entre les problèmes environnementaux et la stratégie de développement ;
- **la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (1994).**

En matière stratégique, les grands axes retenus concernent :

- l'information, la sensibilisation, la responsabilisation, l'éducation et la formation des populations sur le processus de développement durable ;
- l'intégration des aspects environnementaux dans tous les programmes de développement, d'éducation et de formation ;
- le transfert des responsabilités en matière de gestion et de protection de l'environnement et de ses ressources naturelles aux communautés rurales ;
- l'implication active des partenaires de développement au processus d'élaboration et de réalisation des programmes de développement et de protection de l'environnement ;
- la décentralisation des pouvoirs de décision et d'exécution aux autorités territoriales et aux populations locales ;
- l'adaptation de l'environnement institutionnel, juridique, législatif et réglementaire à cette dynamique de gestion participative et intégrative.

Politiques en matière de protection de l'environnement en Côte d'Ivoire

La Politique Nationale de l'Environnement (PNE), adoptée par le Gouvernement ivoirien en 2011, vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement.

L'objectif de la politique du Gouvernement en matière d'environnement est d'assurer un environnement sain et durable et de préserver les ressources naturelles. De manière spécifique, il s'agit de (1) trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles ; (2) de préserver ou restaurer la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services indispensables au maintien d'activités économiques ; (3) d'améliorer la qualité des milieux récepteurs et du cadre de vie.

La politique en matière d'environnement en Côte d'Ivoire découle de l'état de notre environnement, des problèmes environnementaux, de la nécessaire intégration de la gestion des ressources naturelles à l'économie, de la volonté nationale de lutte contre la pauvreté et des perspectives de développement durable. En outre, elle prend en compte les préoccupations mondiales en matière d'environnement et de développement durable.

Dans un tel contexte, la politique environnementale adoptée, précise les principales orientations et axes d'intervention suivants :

Les orientations stratégiques transversales

- Promotion d'une stratégie de développement durable et gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Renforcement du cadre institutionnel et législatif ;
- Développement des ressources humaines ;
- Mise en place d'un système national d'information, d'éducation, de communication en matière environnementale ;
- Implication effective de la société civile ;
- Prévention et lutte contre les pollutions et nuisances ;
- Gestion de la biotechnologie et de la biosécurité ;
- Promotion de la gestion rationnelle des substances chimiques dangereuses ;
- Changements climatiques.

Les orientations stratégiques sectorielles verticales

- Agriculture, Elevage et Pêche ;
- Amélioration de la politique foncière ;
- Ressources forestières, fauniques terrestres, pastorales et aquatiques, désertification et biodiversité ;

- Ressources en eau ;
- Transports et infrastructures ;
- Energie ;
- Industries et exploitations minières et pétrolières ;
- Santé humaine et hygiène du milieu ;
- Etablissements humains ;
- Tourisme et Culture ;
- Education Nationale et Recherche Scientifique ;
- Atténuation de la pauvreté et maîtrise de la croissance démographique.

La question de l'environnement demeure une préoccupation majeure pour le développement durable du pays.

Plan National de Développement (PND)

S'appuyant sur la vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversales et verticales et tirant les leçons des décennies passées, la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement, à travers l'élaboration d'un nouveau Plan National de Développement (PND 2021-2025). Cette nouvelle stratégie a pour vision : Côte d'Ivoire 2040 : « La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ».

Ainsi, le PND 2021-2025, sur la base d'un diagnostic approfondi de la mise en œuvre du PND 2012-2015, a pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente. Cette émergence se traduira par une réduction significative de la pauvreté et une montée concomitante de la classe moyenne. C'est aussi une économie dynamique, développementaliste, libérale, ouverte sur l'extérieur. C'est également une Côte d'Ivoire qui gagne sur le plan de son intégration dans l'économie mondiale et qui coopère avec ses voisins pour le renforcement de l'intégration régionale. La croissance continuera d'être forte, soutenue et inclusive, respectueuse du Genre et de l'environnement et créatrice d'emplois surtout pour les jeunes. Cette croissance devrait permettre de doubler le PIB par tête au début des années 2020 et rejoindre les pays à revenu intermédiaire. Un accent particulier sera notamment mis sur : l'école obligatoire, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'électricité dans tous les villages de plus de 500 habitants €, « un citoyen, un ordinateur, une connexion internet » et un système de santé performant de proximité. La Côte d'Ivoire compte aussi rejoindre les 50 premiers pays dans le monde en ce qui concerne le climat des affaires « doing business », le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources publiques (indice de la Banque Mondiale), et les pays africains les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD.

Le PND 2021-2025 consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation structurelle de l'économie. Ainsi, il met l'accent sur :

- La densification et la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire ;
- L'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment des filières agricoles ; et
- La consolidation du développement du secteur de la mine notamment à travers la simplification des procédures d'acquisition de permis, la sécurisation du cadastre minier ainsi que la facilitation du développement de la sous-traitance locale.

L'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » a permis de définir la Vision à long terme du pays. Cette Vision s'appuie sur les résultats des études rétrospectives, de l'enquête sur les aspirations des populations, de l'analyse structurelle et de l'analyse du jeu des acteurs et sur le scénario de référence. Sur cette base, la Vision de la Côte d'Ivoire pour l'horizon 2040, s'énonce comme suit : « La Côte

d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Elle repose sur quatre grands piliers : (i) la Côte d'Ivoire, puissance industrielle ; (ii) la Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle ; (iii) la Côte d'Ivoire, une nation démocratique et ; (iv) la Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde.

4.1.2. Politique nationale en éducation

L'accès de tous à une éducation de qualité figure dans l'agenda des Objectifs de Développement Durable (UNESCO, 2018). Il représente un engagement à atteindre à l'horizon 2030 pour l'ensemble des pays du monde, notamment ceux en voie de développement. En Côte d'Ivoire, des efforts sont engagés dans ce sens. Depuis cette dernière décennie, l'éducation fait partie des secteurs qui bénéficient d'un important intérêt. Selon les estimations, le gouvernement lui consacrait en dépenses environ 6% du produit intérieur brut en 2019 (Kandia, 2019) contre 5% en 2015, une proportion qui est nettement supérieure à la moyenne africaine (Banque Mondiale, 2017). Cet investissement a permis de réaliser de nombreuses réformes politiques et structurelles. Ainsi, l'école est devenue juridiquement obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Des initiatives spécifiques visant d'une part, à soutenir les enfants en difficulté d'apprentissage et d'autre part, à réintégrer par un enseignement accéléré dans le système classique ceux qui sont déscolarisés, ont aussi été mises sur pied (Nguini, 2020). Outre cela, un Plan National de Développement pour la période 2016-2020 a désigné l'éducation comme un axe prioritaire. Le programme sectoriel qui en découle couvre la période 2016-2025. Il constitue un document d'orientation stratégique dont le but est de mettre à la disposition du pays des ressources humaines de qualité et productives à travers une éducation de qualité, équitable et inclusive qui est en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi (République de Côte d'Ivoire, 2017). Cependant, même si ces efforts produisent des effets positifs pour les gouvernants (Kandia, 2019), certains indicateurs de performance sont encore moins réjouissants (Smeyers, 2019). Pour preuve, Le Programme des Nations Unies pour le Développement (2020) indique que la durée moyenne de scolarisation d'un Ivoirien âgé de 25 ans et plus n'est encore que de 5,3 ans. Il ressort par ailleurs que le taux d'alphabétisation en Côte d'Ivoire reste bas, à 43,9%, contre 59,9% en Afrique subsaharienne et 77% au Ghana voisin (Florence, 2020). Sur la base des enquêtes Afrobarometer, les performances enregistrées dans le secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire ne sont pas encore à la hauteur des espérances. En effet, l'on note que le niveau d'instruction des citoyens adultes reste encore majoritairement peu élevé. À cela s'ajoute le peu de satisfaction relative à la réponse du gouvernement pour l'amélioration des services de l'éducation.

4.1.3. Politique environnementale et ligne directrices de la Banque Mondiale applicables au Projet

La politique environnementale est entrée en vigueur le 1er octobre 2018 et s'applique à l'ensemble des opérations de financement de projets d'investissement initiés après cette date. Il favorise des avancées importantes dans des domaines tels que le travail, la non-discrimination, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, la santé et la sécurité des populations et la mobilisation des parties prenantes, en renforçant notamment le rôle de la participation du public et les mécanismes de recours. La PE réaffirme l'engagement de la Banque mondiale en faveur du développement durable au travers de dix Normes environnementales et sociales, conçues pour aider les Emprunteurs à gérer les risques environnementaux et sociaux. La PE applique une démarche tenant compte des risques qui repose sur une supervision et des ressources accrues pour les projets complexes, et qui favorise une meilleure réactivité en cas de changements dans le contexte entourant les projets grâce à une gestion adaptative des risques et de l'implication des parties prenantes.

La PE permet aux Emprunteurs de mieux gérer les risques inhérents aux projets et d'en améliorer les performances environnementales et sociales, conformément aux bonnes pratiques internationales. Il a encouragé les Emprunteurs à faire preuve d'innovation et a contribué à l'amorce d'un dialogue sur les risques environnementaux et sociaux spécifiques liés à leurs propres programmes nationaux de développement. Au cours de ses **trois années de mise en œuvre**, la PE a permis à la Banque mondiale et aux Emprunteurs :

- de traiter un éventail plus large de risques environnementaux et sociaux et d'impacts potentiels devant être évalués et gérés par les Emprunteurs, par exemple sur le changement climatique, la biodiversité, la santé des populations, la sécurité routière, le handicap, la santé et la sécurité au travail, et pour s'assurer que les individus et les groupes défavorisés ou vulnérables bénéficient des apports du projet ;
- de bien comprendre toute l'importance du renforcement des systèmes nationaux de gestion environnementale et sociale, et de favoriser le dialogue avec les Emprunteurs sur le développement des capacités ;
- d'améliorer la transparence, la conception et la mise en œuvre des projets grâce à l'implication constante des parties prenantes et à la communication, fondées sur la définition de plans de mobilisation des parties prenantes et sur la diffusion de documents à teneur environnementale et sociale.

Approuvé par le Conseil des Administrateurs le 4 août 2016, la PE comprend la Vision du développement durable de la Banque mondiale, la Politique environnementale et sociale de la Banque mondiale relative au financement de projets d'investissement, dix Normes environnementales et sociales qui énoncent les exigences applicables aux Emprunteurs, la Directive environnementale et sociale applicable aux projets d'investissement qui définit les exigences à respecter par le personnel de la Banque mondiale pour la mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale, et une Directive sur la prise en compte des risques et des impacts sur les individus ou les groupes désavantagés ou vulnérables.

4.1.3.1. Exigences en matière de Politique Opérationnelle

La présente Politique Opérationnelle est applicable à tous les projets pour lesquels un document d'information aura été publié après le 1er mars 1999.

- La Banque exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une
- évaluation environnementale (ÉE) qui contribue à garantir qu'ils sont environnementalement rationnels et viables, et par là améliore le processus de décision ;
- L'Évaluation environnementale est un processus, dont l'ampleur, la complexité et les caractéristiques sur le plan de l'analyse dépendent de la nature et de l'échelle du projet proposé, et de l'impact qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement. Elle consiste à évaluer les risques que peut présenter le projet pour l'environnement et les effets qu'il est susceptible d'exercer dans sa zone d'influence², à étudier des variantes du projet, à identifier des moyens d'améliorer la sélection du projet, sa localisation, sa planification, sa conception et son exécution en prévenant, en minimisant, en atténuant ou en compensant ses effets négatifs sur l'environnement, et en renforçant ses effets positifs ; l'ÉE inclut aussi le processus d'atténuation et de gestion des nuisances pendant toute la durée de l'exécution. La Banque préconise l'emploi de mesures préventives de préférence à des mesures d'atténuation ou de compensation, chaque fois que cela est possible.

4.2. Cadre juridique national de la gestion environnementale et sociale

Afin de se donner un cadre juridique approprié à la protection et à une gestion durable de l'environnement, la Côte d'Ivoire a élaboré plusieurs textes normatifs.

4.2.1. Constitution Ivoirienne

Le texte constitutionnel actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire est la Constitution du 8 novembre 2016 qui fonde la Troisième République, amendée en mars 2020. Elle fut approuvée par le peuple lors d'un référendum en 2016 et modifiée par voie parlementaire en 2020.

Tableau 25 : Constitution ivoirienne

Textes législatifs et réglementaires	Articles spécifiques applicables
<p>Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution ivoirienne modifiée par la loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020</p>	<p>Article 27 : le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes.</p> <p>Article 28 : La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale.</p> <p>Article 40 : La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'Etat s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation.</p> <p>Article 101 : La loi fixe les règles concernant la protection de l'environnement et du développement durable. Le promoteur veillera à protéger l'environnement dans ses activités.</p>

4.2.2. Conventions et accords internationaux

La Côte d'Ivoire a signé et ratifié depuis 1938 une quarantaine de conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement. Les Conventions internationales pertinentes signées par la Côte d'Ivoire en lien avec les activités de la SOCIÉTÉ CONTRACTOR CI figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 26 : Conventions ou Accords Internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire en lien avec le projet de CONTRACTOR CI

Intitulés de la convention ou accords	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé	Aspects liés aux activités du projet
Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (1933)	31/05/1938	Conserver la faune et la flore naturelle	CONTRACTOR CI doit veiller à la protection de la faune et de la flore sauvage.
Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)	15/06/1969	Conserver la nature et les ressources naturelles	CONTRACTOR CI doit veiller à la protection de la nature et des ressources naturelles.
Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	28 mai 1979	Établir la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.	CONTRACTOR CI stocke de l'hydrocarbure sur son site il pourrait y avoir une pollution par déversement de ces hydrocarbures CONTRACTOR CI tiendra compte des exigences de cette convention.
Convention de Bruxelles	3 janvier 1988	Créer un fonds d'indemnisation pour pallier les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.	CONTRACTOR CI tiendra compte des exigences de la convention.
Convention sur la diversité biologique adoptée lors du sommet de Rio de Janeiro en 1992	24 novembre 1994	Développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	CONTRACTOR CI devra prendre toute disposition utile pour prévenir la pollution de la nappe souterraine.
Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone	30 novembre 1992	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone.	Aspect de la pollution atmosphérique par les Gaz à Effet de Serre produits par certains équipements de CONTRACTOR CI.
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992)	14 novembre 1994	Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Et permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques.	Aspect de la pollution atmosphérique par les Gaz à Effet de Serre produits par certains équipements de CONTRACTOR CI.
La Convention OPRC 1990 et son Protocole de 2000	2007	Cette convention porte sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les Hydrocarbures (Convention OPRC 1990), elle a pour but d'engager les Parties à prendre toutes les mesures appropriées, conformément pour se préparer à la lutte et lutter contre un événement de pollution par les hydrocarbures.	Risque de déversement (accidentel) d'hydrocarbures dû à l'utilisation d'engins fonctionnant avec des hydrocarbures.

Intitulés de la convention ou accords	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé	Aspects liés aux activités du projet
Protocole de Kyoto relatif à la réduction des émissions des gaz à effet de serre	23 avril 2007	Ce protocole établit un accord-cadre global concernant les efforts intergouvernementaux permettant de relever le défi présenté par les changements climatiques. Il reconnaît que le système climatique est une ressource commune dont la stabilité peut être affectée par des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre.	Aspect de la protection de la qualité de l'air. Les activités de CONTRACTOR CI seront sources de production de gaz à effet de serre pouvant contribuer aux changements climatiques.
Accord de Paris : Convention-cadre sur les changements climatiques	Adopté le 11 Décembre 2015 à Paris	Vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté	Les activités de la SOCIÉTÉ CONTRACTOR CI ne doivent pas contribuer au réchauffement climatique.

Différents textes législatifs et réglementaires sont applicables aux activités de CONTRACTOR CI concernant la construction des collèges et du lycées d'excellence de Sinématiali. Les textes relatifs aux activités de CONTRACTOR CI figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 27 : Textes législatifs et réglementaires nationaux applicables au projet

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
<p>Loi n°67-321 du 21 juillet 1967 portant codification des dispositions réglementaires prises pour l'application du Titre VI d'hygiène et Sécurité et service</p>	<p>Article 4 D 1 : Le comité technique d'hygiène et de sécurité des travailleurs institué à l'article L118 du Code du Travail a pour missions d'émettre des avis, de formuler des propositions et des résolutions sur toutes les questions intéressant l'hygiène, la sécurité et la santé des travailleurs. Cette ordonnance porte sur l'ensemble des textes du code douanier en Côte d'Ivoire. Il donne son avis sur les décrets prévus à l'article L119 du Code du Travail réglant les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail, ainsi que sur les règlements prévus à l'article L 121 dudit Code sur le service médical ou sanitaire que doit assurer toute entreprise au profit des travailleurs qu'elle occupe. Article 4 D 554 : Une boîte de secours est obligatoirement approvisionnée en médicaments et objets de pansements conformément à la liste donnée en annexe iv du présent titre, dans chaque établissement public ou privé, exerçant une activité de quelques natures qu'elle soit et employant moins de vingt travailleurs salariés. La liste susvisée peut être modifiée par arrêté du ministre du Travail après avis du ministre de la santé publique.</p>	<p>Le maître d'œuvre doit assurer le respect des dispositions réglementaires de ses employés.</p>
<p>Loi n°87-806 du 28 Juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel</p>	<p>La Loi n°87-806 du 28 Juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel est un texte de Loi qui dispose de l'ensemble des définitions et principes généraux applicables à la protection du patrimoine culturel national. En ses articles 1ers à 4, il définit le champ d'application et les dispositions générales à prendre en cas de découverte des éléments faisant partie du patrimoine culturel. Elle définit en son Article 5 que : "la Protection du patrimoine culturel immobilier est assurée suivant son intérêt historique, artistique, scientifique ou technologique ainsi qu'en raison de son état de conservation par trois mesures administratives distinctes : l'inscription, le classement et la déclaration de sauvegarde".</p>	<p>Le projet devrait donc se conformer aux dispositions générales et mentionner dans le PGES, la démarche à suivre en cas de découverte des éléments faisant partie du patrimoine culturel.</p>
<p>Loi n°99-477 du 02 août 1999 portant Code de Prévoyance sociale modifiée par l'ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012</p>	<p>En son Article 1, cette loi stipule que le service public de la Prévoyance Sociale a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accidents du travail et de maladies professionnelles ; - retraite, d'invalidité et de décès ; - maternité ; - allocations familiales. 	<p>L'unité de gestion de projet devra veiller à ce que les activités des entreprises en charge des travaux et leurs sous-traitants soient conformes à ce texte, notamment par la déclaration du personnel des entreprises des travaux à la CNPS, l'application de mesures de protection de la santé des travailleurs contre les risques professionnels, et par un suivi rigoureux des cas d'accidents de travail.</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<p>Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale tout employeur occupant des travailleurs salariés tels que définis à l'Article 2 (Au sens du présent Code, est considérée comme travailleur ou salarié, quels que soient son sexe, sa race et sa nationalité, toute personne physique qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne physique ou morale, publique ou privée, appelée employeur. Pour la détermination de la qualité de travailleur, il n'est tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui de l'employé.) du Code du Travail. L'affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié.</p>	
<p>Loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales</p>	<p>Article 1 : "Les collectivités territoriales concourent avec l'Etat au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie. A cet effet, elles jouissent d'une compétence générale et de compétences spéciales attribuées par les lois et règlements".</p> <p>Article 2 : " Des compétences autres que celles prévues par les dispositions de la présente loi peuvent être transférées, en cas de besoin, de l'Etat aux Collectivités territoriales par la loi".</p> <p>Article 7 : "La réalisation d'un équipement sur le territoire d'une collectivité territoriale ne peut être entreprise par l'Etat ou par une autre collectivité territoriale sans consultation préalable de la Collectivité concernée".</p>	<p>Dans le cadre ce projet, le maitre d'œuvre ou son représentant devra consulter la Collectivité qui abritera le projet</p>
<p>Loi n°2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants</p>	<p>Cette loi visant tous les enfants, quels que soient leur race, leur nationalité, leur sexe et leur religion, résidant ou séjournant sur le territoire ivoirien, a pour objet de définir, prévenir et réprimer la traite et le travail dangereux des enfants et de prendre en charge les victimes.</p> <p>En son article 3, la loi définit « l'enfant » comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans révolus.</p> <p>Est considéré comme travail dangereux des enfants (article 5), un travail qui par les conditions dans lesquelles il s'exerce, est de nature à (i) mettre leur vie en danger, (ii) les priver de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, (iii) nuire à leur développement physique et mental, (iv) les priver de leur scolarité ou de l'opportunité d'aller à l'école et (v) de les empêcher d'avoir une assiduité scolaire ou d'avoir l'aptitude à bénéficier de l'instruction reçue.</p>	<p>L'unité de gestion de projet devra veiller à ce que l'entreprise des travaux respecte le contenu de cette loi.</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
<p>Loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le Développement Durable</p>	<p>Article 2 : la présente loi définit les objectifs fondamentaux des actions des acteurs du développement durable. Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préciser les outils de politique en matière de développement durable ; - intégrer les principes du développement durable, dans les activités des acteurs publics et privés ; - élaborer les outils de politique en matière de changements climatiques ; - encadrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à la biosécurité ; - définir les engagements en matière de développement durable des acteurs du développement durable ; - concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social ; - créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ; - encadrer l'utilisation des organismes vivants modifiés. <p>Article 3 : la présente de loi s'applique notamment aux conditions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement durable du territoire ; - la biodiversité ; - la biosécurité ; - les changements climatiques ; - le développement urbain durable ; - les énergies ; - l'environnement côtier et marin ; - la gestion des catastrophes ; - la gestion durable des forêts ; - la gestion durable des mers et du littoral ; - la gestion durable des terres et la désertification ; - le mécanisme pour un développement propre ; - le mécanisme REDD+ ; - les modes de consommation et de fabrication durables ; - les ressources en eau. <p>Article 8 : Est acteur du développement durable toute personne physique et/ou morale qui participe à la promotion du développement durable. Il s'agit pour les personnes morales :</p>	<p>Dans le cadre de ce projet, CONTRACTOR devra se conformer aux dispositions de cette loi, en respectant les droits des communautés rurales et en s'appropriant les principes de gestion durable des forêts. La gestion du projet devra tenir compte de la préservation des écosystèmes sensibles et des espèces vulnérables situées dans l'emprise du projet.</p> <p>Par ailleurs, CONTRACTOR devra adopter des modes durables de production et d'exploitation de ses installations (notamment les postes de transformation) et s'engager dans une démarche de responsabilité Sociétale. Il doit assurer la surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - de l'Etat ; - des collectivités territoriales ; - du secteur privé ; - de la société civile ; - des comités de développement durable. <p>Article 37 : le secteur privé applique les principes et objectifs du développement durable prévus par la présente loi dans son fonctionnement et dans la mise en œuvre de ses actions notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adoption des modes et méthodes d'approvisionnement, d'exploitation, de fabrication et de gestion responsables, répondant aux exigences du développement durable ; - des évaluations environnementales et sociales en vue de vérifier l'impact de leurs activités sur l'environnement ; - la contribution à la diffusion des valeurs du développement durable et l'exigence de leurs partenaires, notamment de leurs fournisseurs, le respect de l'environnement et desdites valeurs ; - l'adoption d'une communication transparente sur leur gestion environnementale ; - le respect des exigences de la responsabilité sociétale des organisations pour la promotion du développement durable ; <p>Article 38 : le secteur privé se conforme aux conditions de mise en œuvre de la responsabilité sociétale des organisations prévue par la présente loi.</p> <p>Article 39 : le secteur privé présente périodiquement un rapport sur la mise en œuvre de son plan de développement durable.</p> <p>La périodicité, le format et le contenu du rapport sont fixés par le décret.</p>	
<p>Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail</p>	<p>Article 1 : " le présent Code du Travail est applicable sur tout le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit les relations entre employeurs et travailleurs résultant de contrats conclus pour être exécutés sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit également l'exécution occasionnelle, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, d'un contrat de travail conclu pour être exécuté dans un autre Etat. Toutefois, cette dernière disposition n'est pas applicable aux travailleurs déplacés pour une mission temporaire n'excédant pas trois (3) mois "</p> <p>Article 21.1 : « La durée et l'horaire de travail sont fixés par l'employeur</p>	<p>Les dispositions de cette loi s'appliquent dans le cadre de tous les contrats de travail qui seront établis par les différentes parties prenantes du projet. L'exécution du projet devra se conformer à ses dispositions. Elle sert de guide des relations entre les employeurs et les employés pendant la mise en œuvre du projet</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<p>dans le respect des règles édictées par le présent code et des textes pris pour son application. La durée et l'horaire de travail sont affichés sur les lieux de travail et communiqués à l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales.</p> <p>Dans tous les Etablissements soumis au présent Code, à l'exception des Etablissements agricoles, la durée normale du travail des personnels, quel que soient leur sexe et leur mode de rémunération, est fixée à quarante heures par semaine. Cette durée peut être dépassée par application des règles relatives aux équivalences, aux heures supplémentaires et à la récupération des heures de travail perdues et à la modulation. »</p> <p>Article 22.2 : « Le travail de nuit est interdit aux femmes enceintes sauf avis médical contraire et aux jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit (18) ans. Des dérogations peuvent toutefois être accordées, dans des conditions fixées par Décret, en raison de la nature particulière de l'activité professionnelle. »</p> <p>Article. 41.2 : "Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de la société.</p> <p>Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies".</p> <p>Article 41.3. "Tout employeur est tenu d'organiser une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique.</p> <p>Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation".</p> <p>Article 44.1 : Un service social est créé dans toute entreprise qui occupe au moins 500 salariés, au bénéfice des travailleurs qu'elle emploie.</p>	
<p>Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier</p>	<p>Article 8 : « La protection et la reconstitution des ressources forestières incombent à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux communautés rurales et aux populations riveraines des forêts de l'Etat, aux personnes morales de droit privé, notamment les concessionnaires et exploitants des ressources forestières ainsi qu'aux personnes physiques » ;</p> <p>- Article 45 : « Tout projet ou toute activité susceptible d'entraîner le déboisement d'une partie des forêts du domaine forestier national est soumis à autorisation préalable du ministre chargé des Forêts ». ;</p>	<p>Les articles évoqués soulignent l'obligation de reconstituer le couvert forestier qui pourrait être détruit pendant la mise en œuvre en collaboration avec le Ministère des Eaux et Forêts</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<p>- Article 53 : « La reconstitution et la création de forêts sont assurées par la mise en défens, la régénération naturelle ou artificielle et le reboisement. Elles sont réalisées selon les normes techniques définies par l'administration forestière ».</p>	
<p>Loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n°2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013</p>	<p>Article 2 nouveau : Le Domaine Foncier Rural est à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> -hors du domaine public ; -hors des périmètres urbains ; -hors des zones d'aménagement différé dûment constituées ; -hors du domaine forestier classé et des aires protégées ; -hors des zones touristiques dûment constituées. <p>Article 4 nouveau : La propriété d'une terre du Domaine Foncier Rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au Registre Foncier ouvert à cet effet par l'administration.</p> <p>Dans le domaine foncier rural coutumier, les droits coutumiers sont constatés par le Certificat Foncier.</p>	<p>Cette loi sera non applicable dans le cadre de ce projet. Car, les sites (5 hectares) ont été donnée gracieusement par les propriétaires terriens en accord avec le village. L'attestation de cession figure en annexe 3 du présent rapport</p>
<p>Loi n°2023-899 du 23 novembre 2023, portant code de l'hygiène et de la salubrité</p>	<p>Article 14 : la propreté des voies publiques, des places publiques, des plages et autres lieux de plaisance publiques relève de Ministère en charge de la salubrité.</p> <p>Article 18 : Dans les agglomérations, les riverains des voies réservées à la circulation veillent à la propreté de la servitude qui les concerne.</p>	<p>Dans les communautés rurales, l'entretien des servitudes des voies est de la responsabilité collective des riverains</p>
<p>Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement</p>	<p>Article 7 : Sont notamment soumis aux dispositions de la présente loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les installations classées telles que définies dans leur nomenclature : <ul style="list-style-type: none"> • les usines, les dépôts, les mines, les plateformes pétrolifères, les chantiers, les carrières, les stockages souterrains ou en surface, les magasins et les ateliers ; • les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité, soit pour la sûreté et la sécurité, la santé et la salubrité publique. - les déversements, écoulements, rejets et dépôts susceptibles de provoquer ou d'accroître la dégradation du milieu récepteur. <p>Article 10 : "Lors de la planification ou de l'exécution d'actes pouvant avoir un impact important sur l'environnement, les autorités publiques ou les particuliers se conforment aux principes suivants :</p>	<p>Le projet doit être conçu et mis en œuvre dans le respect des exigences du code de l'environnement notamment l'obligation de réaliser le présent CGES selon les articles cités ci-contre et de mettre en œuvre le PGES</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - principe de précaution ; - principe de non-régression ; - principe de prévention ; - principe de gestion intégrée ; - principe de subsidiarité ; - principe de la responsabilité élargie du producteur ; - principe pollueur-payeur ; - principe d'interdiction de causer des pollutions transfrontalières ; - principe de la responsabilité internationale de l'Etat pour préjudice écologique ; - principe de substitution ; - principe de redevabilité ; - principe de non-discrimination en matière d'évaluation environnementale et sociale <p>Article 11 : Le droit à un environnement sain est reconnu sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Article 12 : Toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement. Ce libre accès à l'information environnementale comprend la publication des rapports nationaux sur l'état de l'environnement y compris les données techniques brutes, notamment sur les changements climatiques, la diversité biologique, les ressources marines, la couche d'ozone sous réserve des impératifs de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat.</p> <p>Article 16 : Les projets soumis à l'étude d'impact environnemental et social donnent lieu à une enquête publique. Cette enquête vise à permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts potentiels du projet sur l'environnement, de recueillir et éventuellement de prendre en compte leurs observations et propositions y relatives.</p> <p>Article 17 : le droit à l'éducation environnementale est reconnu à tous. A cet effet, l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile et toute personne intéressée promeuvent la sensibilisation, l'éveil écologique, la formation la recherche-développement en matière d'environnement.</p>	

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<p>Article 18 : la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale.</p> <p>Article 60 : l'Etat rend d'application obligatoire les normes techniques anti-pollution dans les domaines de l'air, de l'eau, du sol et du bruit. Ces normes, fixées par les structures compétentes, sont établies en fonction des innovations technologiques et des capacités d'absorption des réceptacles. Ces normes servent de base à l'élaboration des attributions spéciales de rejet, d'émission, de dépôt ou d'occupation. Les normes de rejet, d'émission et de dépôt sont rendues d'application obligatoire par voie réglementaire.</p> <p>Article 61 : « Les immeubles, les installations classées pour la protection de l'environnement les établissements commerciaux ou artisanaux, les véhicules ou tout autre objet mobiles sont conçus, construits, exploités, utilisés selon les normes de produits, les normes d'émission, les normes de qualité et les meilleures technologies disponibles.</p> <p>Article 68 : « Tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est soumis au préalable à une évaluation environnementale et sociale.</p> <p>Article 69 : l'évaluation environnementale et sociale s'applique aux politiques, plans, aux programmes et aux projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement naturel et humain.</p> <p>Article 74 : les projets de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou de leurs incidences, peuvent porter atteinte au milieu naturel et humain, sont soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Cette étude prend en compte les changements climatiques, les risques radiologiques et les risques de catastrophes.</p> <p>Article 217 : Toute activité ayant porté atteinte à l'environnement oblige son auteur à remettre en état le milieu endommagé. Le Maître d'Ouvrage doit mettre en place un mode de gestion des déchets de tous les déchets qui seront produits surtout au niveau de la base-vie : il convient de trouver un mode de collecte et d'élimination adéquat. Le MEER doit mettre en œuvre toutes les mesures édictées dans le PGES de ce présent rapport.</p>	

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
<p>Loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau</p>	<p>Article 12 : Les prélèvements dans les eaux du domaine public hydraulique et la réalisation d'aménagement ou d'ouvrage hydrauliques sont soumis à autorisation ou à déclaration préalable.</p> <p>Article 50 : « Les déversements, dépôts de déchets de toute nature ou d'effluents radioactifs dans les ressources en eau sont interdits ».</p> <p>Article 51 : « Tout rejet d'eaux usées dans le milieu récepteur doit respecter les normes en vigueur ».</p> <p>Article 53 : « Il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, les lacs, les lagunes, les étangs, les canaux, les eaux souterraines, sur leur rive et dans les nappes alluviales, toute matière usée, tout résidu fermentescible d'origine végétale ou animale, toute substance solide ou liquide, toxique ou inflammable susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de provoquer un incendie ou une explosion ».</p> <p>Article 101 : l'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux normes de potabilité fixées par la réglementation en vigueur.</p> <p>Article 102 : Quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit y compris la glace alimentaire, est tenu de s'assurer que cette eau est potable et conforme aux normes en vigueur.</p>	<p>L'unité de gestion du projet doit veiller à ce que les travaux envisagés dans le cadre de ce projet ainsi que les déchets générés ne perturbent, ni ne dégradent les ressources en eau.</p>
<p>Décret n°2013-440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques</p>	<p>Article 5 : « L'exercice de toute activité souterraine ou de sondage à l'intérieur d'un périmètre de protection est soumis à autorisation préalable du Ministre en charge de l'hydraulique » ;</p> <p>- Article 11 : « Les limites du périmètre de protection éloigné ne peuvent excéder une distance de dix kilomètres autour de la ressource en eau, de l'aménagement et de l'ouvrage hydrauliques.</p> <p>Le périmètre de protection éloigné vise à renforcer le périmètre de protection rapproché et peut couvrir une superficie très variable. Il peut être étendu à un bassin versant hydrographique ou à tout un système aquifère. ».</p>	<p>L'unité de gestion de projet doit veiller à l'application des modalités de définition et de matérialisation des périmètres de protection dans le cadre de ce sous-projet.</p>
<p>Décret n°96-204 du 07 mars 1996 relatif au travail de nuit</p>	<p>Article 1 : - Est considéré comme période de travail de nuit, tout travail effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures. Interdiction du travail de nuit des enfants et dérogation concernant les jeunes</p> <p>Article 3.- Les enfants de moins de quatorze ans admis en apprentissage ou en formation préprofessionnelle, ne peuvent en aucun cas, être occupés à un</p>	<p>Les dispositions de ce décret s'appliqueront principalement aux travaux de nuit dans le cadre de l'exécution de ce sous-projet</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<p>travail, quel qu'il soit, pendant la période de délimitation du travail de nuit ; et de manière générale pendant l'intervalle de quinze heures consécutives, allant de 17 heures à huit heures.</p> <p>Article 4.- Les jeunes de plus de quatorze ans et de moins de dix-huit ans ne peuvent être occupés à un travail, pendant une période minimale de douze heures consécutives, dans l'intervalle allant de 18 heures à six heures. Toutefois, lorsqu'ils sont en apprentissage, en formation préprofessionnelle, professionnelle, ou en emploi et de manière générale, dans tous les cas où cela s'avère nécessaire, profitable et sans danger pour la santé des intéressés, l'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales pourra accorder des dérogations pour permettre l'occupation des jeunes visés au précédent alinéa, dans la limite d'une heure, avant le début ou la fin de l'intervalle prescrit. Les garanties concernant le travail de nuit</p> <p>Article 5.- La durée du travail de nuit ne peut excéder huit heures consécutives de travail effectif, entrecoupé d'une ou deux pauses de quinze minutes. Au-delà, toute heure effectuée sera considérée comme heure supplémentaire et rémunérée comme telle</p>	
<p>Décret n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail</p>	<p>Ce décret spécifiant les dispositions et conditions générales d'hygiène y compris la mise en place d'installations sanitaires et les conditions d'entretien, stipule en son article 1er que « Est soumis aux dispositions du présent décret, tout établissement, tout service où sont employés des travailleurs au sens De l'article 2 du Code du Travail quelle qu'en soit la nature, qu'il soit public ou privé ».</p>	<p>Les mesures d'hygiène étant indispensables à la sécurité et à la santé des travailleurs à l'intérieur des établissements chargés de la réalisation et de l'exploitation du projet, CONTRACTOR devra veiller au respect de cette disposition, notamment par les entreprises d'exécution et leurs sous-traitants.</p>
<p>Décret n° 66-122 du 31 mars 1966, déterminant les essences forestières, dites protégées</p>	<p>Le décret liste quarante-et-une (41) essences forestières protégées pour lesquelles, sont interdits la destruction des fruits et semences, l'arrachage, la mutilation et l'endommagement d'une façon quelconque. Cependant, il précise en son article 2 que sur les emplacements des plantations industrielles, l'abattage des arbres des essences dites protégées peut être autorisé par représentants locaux du Ministère des Eaux et Forêt, si ces arbres, par leur présence, compromettent le développement des cultures. En son article 3, il dispose que « Les permis de coupe et les permis temporaires d'exploitation valent autorisation spéciale et donnent droit à leurs titulaires d'exploiter les arbres des essences dites protégées dans les conditions fixées aux cahiers des charges générales et spéciales ».</p>	<p>Au regard de ce texte, une attention particulière devra être accordée aux essences protégées sur les différentes parcelles foncières d'intervention notamment autour des retenues d'eau et barrages en vue de conformer aux dispositions en collaboration avec les représentants locaux du Ministère des Eaux et Forêts.</p> <p>L'entreprise devra avant le démarrage des travaux s'attaché d'un spécialiste en faune et en flore pour une inventaire exhaustive des espèces animales et végétales</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
<p>Décret n°2013-224 du 22 mars 2013 modifié par le décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général</p>	<p>Le Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique" ainsi que le Décret n°2013-224 du 22 mars 2013 modifié par le décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 spécifient tout ce qui peut faire l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique, pourvu que la Population Affectée par le Projet (PAP) ait un droit de propriété légale ou coutumière. Le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 modifie les articles 7, 8 et 11 du Décret 2013-224 du 22 mars 2013 ci-dessus en précisant les montants maximums de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol dans les chefs-lieux des Districts, Régions, Préfectures ou Sous-préfectures. Son article 8 précise que les coûts de purge des droits coutumiers portant sur les parcelles proches de la mer et des fleuves (soustraction faite de celles du domaine public inaccessibles) compris dans un rayon de 1 000 mètres à partir de la limite du domaine public concerné, pour tout projet d'utilité publique sont déterminés par des textes ultérieurs.</p>	<p>Ce décret sera non applicable dans le cadre de ce projet. Car, les sites (5 hectares) ont été donnée gracieusement par les propriétaires terriens en accord avec le village. L'attestation de cession figure en annexe 3 du présent rapport</p>
<p>Décret n° 2020-955 du 09 décembre 2020 portant attribution composition et fonctionnement du Comité Santé et Sécurité au Travail (CSST)</p>	<p>Ce décret définit les conditions de mise en place et de fonctionnement des CSST au sein des entreprises ou établissements occupants habituellement plus de cinquante salariés.</p>	<p>Dans le cadre du projet, le décret devra être considéré pour la prise en compte des conditions de travail, de santé et sécurité au travail pour les activités s'inscrivant dans ce contexte de nombre de salariés.</p>
<p>Arrêté n°01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</p>	<p>Sous réserve des paramètres et leurs valeurs seuils qui seront définis dans les arrêtés d'autorisation d'exploitation spécifiques à certaines infrastructures, en son article 4, elle définit des paramètres et les valeurs limites des eaux résiduaires devant être rejetées dans la nature (débit, potentiel d'hydrogène, température, matières en suspens, demande biochimique en oxygène, demande chimique en oxygène, azote, phosphore, huiles et graisses, autres substances ; en son article 5 alinéa 3 « Raccordement à une station d'épuration collective urbaine ou industrielle », il spécifie également les paramètres et leurs valeurs limites des eaux usées devant être réceptionnées dans la station d'épuration » ; en son article 6, l'arrêté définit les conditions à respecter dans le cadre de l'épandage des eaux ou boues résiduaires (conditions du milieu d'épandage, cahier de charges, autorisation préalable, etc.) ;</p>	<p>Les paramètres des rejets atmosphériques de l'entreprise en charge des travaux devront être conformes aux spécifications du présent décret</p>

Intitulé du texte	Articles ou dispositions se rapportant aux activités du projet	Liens avec les activités du projet
	<p>L'article 7 quant à lui, définit les paramètres et valeurs limites des rejets atmosphériques des ICPE sous réserve des dispositions particulières.</p> <p>L'article 9 porte sur les valeurs limites du niveau sonore suivant la période journalière (jour, période intermédiaire et nuit).</p> <p>En son article 10, les conditions et modalités de surveillance des rejets atmosphériques, eaux résiduaires et niveaux sonores, avec la réalisation des mesures internes et externes, la production de rapports de mesures et leur communication au CIAPOL, ainsi que les contrôles du CIAPOL sont définies.</p>	
<p>Réglementations en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique</p>	<p>Les dispositions des textes suivants définissent des conditions, modalités, processus de mise en œuvre d'une démarche d'expropriation pour cause d'utilité publique y compris les barèmes d'indemnisation des biens agropastoraux et autres investissements en milieu rural détruits ou en projet de destruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 95-817 du 29 Septembre 1995 : Il fixe les règles d'indemnisation pour destruction de cultures ; - Décret n° 71-74 du 16 Février 1971 : Il est relatif aux procédures domaniales et foncières ; - Décret du 25 novembre 1930 : Il régleme « l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire en Afrique Occidentale Française » ; - Arrêté interministériel n°453/MINADER/ MIS/ MIRAH/ MEF/ MCLU/ MMG/MEER / MPEER/SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage. 	<p>Cette réglementation sera non applicable dans le cadre de ce projet. Car, les sites (5 hectares) ont été donnée gracieusement par les propriétaires terriens en accord avec le village.</p> <p>L'attestation de cession figure en annexe 3 du présent rapport</p>

✓ **Cadre environnemental et social de la Banque mondiale**

Depuis octobre 2018, le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale est entré en vigueur pour substituer les politiques opérationnelles de sauvegarde. Le CES comprend : (i) une vision du développement durable, qui décrit les aspirations de la Banque en matière de viabilité environnementale et sociale, (ii) la Politique environnementale et sociale de la Banque mondiale qui énonce les exigences auxquelles celle-ci doit satisfaire lorsqu'elle appuie en partie ou assure la totalité du Financement de projets d'investissement et, (iii) les Normes environnementales et sociales (NES) et leurs Annexes, qui énoncent les dispositions qui s'appliquent à l'Emprunteur.

Ces NES s'appliquent à tous les projets financés partiellement ou entièrement par la Banque mondiale

Présentation des normes environnementales et sociales pertinentes pour le Projet de construction et d'équipement de 23 collèges à base 4 et un lycée d'excellence de jeune fille à Sinématiali

Le tableau ci-après récapitule les NES et précise leur pertinence par rapport au projet en donnant les éléments justificatifs et de mise en application en fonction des caractéristiques des activités du projet.

Tableau 28: Normes environnementales et Sociales de la Banque mondiale et pertinence pour le projet

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
Normes environnementale et sociales définies dans le cadre environnemental et social (CES)	<p><i>Classification des risques environnementaux et sociaux</i></p> <p>Dans le CES, la Banque mondiale classe les projets dans quatre (04) catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque élevé, - Risque substantiel, - Risque modéré, et - Risque faible. <p>Cette classification qui se fera sur la base de plusieurs paramètres liés au projet, sera examinée régulièrement par la Banque même durant la mise en œuvre du projet et pourrait changer.</p>	<p>La législation environnementale ivoirienne (La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement) établi une classification environnementale des projets et sous-projets en trois (3) catégories comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact élevé, soumis à une EIE - Impact moyen, soumis à un constat d'impact environnemental - Impact négatif non significatif soumis à un Constat d'exclusion catégorielle <p>Toutefois, il n'existe pas de formulaire d'analyse et</p>	<p>La loi nationale satisfait cette disposition du Cadre Environnemental et Social. Ainsi dans le cas du présent projet, les Annexes I et III vont correspondre au projet à risque élevé et substantiel de la Banque, Quant à l'Annexe II, il correspondra au projet à risque modéré. La troisième catégorie qui entre dans les projets ou sous-projets à impact négatif non significatif sera l'équivalent des projets à risque faible (exclusion catégorielle).</p> <p>Toutefois, il faudra procéder au screening pour déterminer le type de rapport à réaliser.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
		de sélection qui permet d'aboutir à cette catégorisation.	
NES n°1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux	<p><i>Évaluation environnementale et sociale</i></p> <p>La NES n°1, dont la principale exigence constitue l'Évaluation Environnementale du projet proposé, est applicable à tous les projets et programmes financés ou co-financés par la Banque mondiale par le biais du financement dédié aux projets d'investissement. Elle s'applique également à toutes les installations associées (c'est-à-dire qui ne sont pas financées par le projet, mais qui en sont liées de diverses manières tel que précisé dans le CES) s'applique également à toutes les installations associées (c'est-à-dire qui ne sont pas financées par le projet, mais qui en sont liées de diverses manières tel que précisé dans le CES).</p>	<p>La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement rendent obligatoire l'évaluation environnementale pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.</p> <p>Décret n°2013-41 du 30 janvier 2013 relatif à l'Évaluation Environnementale Stratégique des Politiques, Plans et Programmes.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°1.</p> <p>La disposition nationale sera appliquée au projet.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°1	<p><i>Projets soumis à l'évaluation environnementale et sociale</i></p> <p>La NES n°1 dispose que les Emprunteurs effectueront l'évaluation environnementale et sociale des projets proposés au financement de la Banque mondiale et que cette évaluation environnementale et sociale sera proportionnelle aux risques et aux impacts du projet.</p> <p>L'Emprunteur assurera la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux de façon systématique</p>	<p>La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement rendent obligatoire l'évaluation environnementale pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement</p>	<p>La loi nationale satisfait cette disposition de la NES n°1. La disposition nationale sera appliquée au projet.</p>
NES n°1	<p><i>Plan d'engagement environnemental et social (PEES)</i></p> <p>La NES n°1 dispose que l'Emprunteur devra préparer et mettre en œuvre un PEES qui définira les mesures et actions nécessaires pour que le projet soit conforme aux NES. Le PEES prendra en compte les conclusions de l'évaluation environnementale et sociale et sera un résumé précis des mesures concrètes et des actions nécessaires pour éviter, minimiser, réduire ou autrement atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.</p>	<p>La législation nationale ne prévoit pas la préparation d'un PEES.</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la NES n°1. Ainsi pour compléter les dispositions nationales, il sera produit un PEES.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°1	<p><i>Gestion des fournisseurs et prestataires</i></p> <p>La NES n°1 dispose que l'Emprunteur exigera que tous les fournisseurs et prestataires intervenant dans le projet se conforment aux dispositions des NES applicables, y compris celles énoncées expressément dans le PEES et gèrera tous les fournisseurs et prestataires de manière efficace.</p>	<p>La Loi n°2016-412 du 15 juin 2016 relative à la consommation détermine les conditions de conformités et sécurités des produits et des services des prestataires.</p> <p>La disposition de cette loi n'est pas élargie à l'exigence d'une évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés à leurs contrats. Toutefois en matière d'exploitation de carrière, La Loi n° 2014 - 138 du 24 mars 2014 portant Code Minier stipule en son article 76 : titre V : autorisation d'exploitation de substance de carrière.</p> <p>Les autorisations d'exploitation de substances de carrières sont de deux (2) catégories : l'autorisation pour l'ouverture de carrières artisanales et l'autorisation pour l'ouverture de carrières industrielles.</p> <p>Article 140 : Les activités régies par la présente loi doivent être conduites de manière à assurer la protection de la qualité de l'environnement, la réhabilitation des sites exploités et la conservation du patrimoine forestier selon les conditions et modalités établies par la réglementation en vigueur.</p> <p>Article 141 : Tout demandeur d'un permis d'exploitation ou d'une autorisation d'exploitation industrielle ou semi-industrielle, avant d'entreprendre quelques travaux d'exploitation que ce soit, est tenu de mener et de soumettre à l'approbation de l'Administration des Mines, de l'Administration de l'Environnement et de tous</p>	<p>Ces lois ne satisfont que partiellement aux exigences de la NES 1.</p> <p>Dans le cadre du projet, les évaluations des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux contrats des fournisseurs et prestataires seront réalisées.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
		<p>autres services prévus par la réglementation minière, l'Etude d'Impact Environnemental et Social, en abrégé EIES.</p> <p>L'EIES doit comporter un Plan de Gestion Environnementale et Sociale comprenant un plan de réhabilitation des sites et leurs coûts prévisionnels.</p> <p>Toute modification substantielle du Plan de Gestion Environnementale et Sociale fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Administration des Mines et de l'Administration de l'Environnement.</p>	
NES n°2 : Emploi et conditions de travail	<p><i>Emploi et Conditions de travail</i></p> <p>La NES n°2 dispose que des informations et des documents clairs et compréhensibles devront être communiqués aux travailleurs du projet sur leurs conditions d'emploi ; informations et documents qui décriront leurs droits en vertu de la législation nationale du travail (qui comprendront les conventions collectives applicables).</p>	<p>La Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail constituent le texte de base régissant les conditions de travail et d'emploi en République de Côte d'Ivoire. Les articles 14.1 et 16.11 de cette loi indiquent les différentes formes de contrat qui décrivent les conditions de travail des employés et le Titre IV donne les conditions d'hygiène, Sécurité et santé au travail. L'Article 41.2 stipule que : « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit, notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies ».</p> <p>Article 41.3 : « Tout employeur est tenu d'organiser</p>	<p>La loi nationale satisfait partiellement cette exigence de la NES n°2. Néanmoins une Procédure de Gestion de la Main- d'œuvre (PGMO) suivant les exigences de la NES n°2 sera produit.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
		<p>une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de postes ou de technique. Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation ». Articles 23.1 à 23.13 traitent du travail des enfants, des femmes, la protection de la maternité et éducation des enfants. Il faut noter qu'un enfant de moins de 16 ans ne peut être employé dans une entreprise sauf dérogation (article 23.2)</p>	
NES n°2	<p><i>Non-discrimination et égalité des chances</i></p> <p>La NES n°2 dispose que l'Emprunteur fondera la relation de travail sur le principe de l'égalité des chances et de traitement, et ne prendra aucune mesure discriminatoire concernant un aspect quelconque de la relation de travail.</p>	<p>La non-discrimination et l'égalité des chances est traitée aux article 4 et 5 ainsi que l'article 31.2 de la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°2.</p> <p>Dans le cas de ce projet à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs quelles que soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°2	<p><i>Mécanisme de gestion des plaintes</i></p> <p>La NES n°2 dispose qu'un mécanisme de gestion des plaintes sera mis à la disposition de tous les travailleurs employés directement et de tous les travailleurs contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) pour faire valoir leurs préoccupations concernant le lieu de travail.</p>	<p>Le traitement des différends figure au niveau de la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail dans le Titre VIII Différends relatifs au travail avec au chapitre 1 différends individuels et au chapitre 2 les différends collectifs. Cette loi privilégie le traitement à l'amiable des différends.</p> <p>En cas de non-conciliation ou pour la partie contestée de la demande, le Tribunal du Travail doit retenir l'affaire ; il procède immédiatement à son examen, aucun renvoi ne peut être prononcé sauf accord des parties, mais le Tribunal peut toujours, par jugement motivé, prescrire toutes enquêtes, descentes sur les lieux et toutes mesures d'informations quelconques.</p>	<p>La loi nationale prend en compte implicitement cette exigence de la NES n°2 et donc la satisfait partiellement. Il sera nécessaire donc de prendre en compte le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) pour les travailleurs.</p>
NES n°2	<p><i>Santé et sécurité au travail (SST)</i></p> <p>La NES n°2 dispose que toutes les parties qui emploient ou engagent des travailleurs dans le cadre du projet élaboreront et mettront en œuvre des procédures pour créer et maintenir un environnement de travail sûr, notamment en assurant que les lieux de travail, les machines, l'équipement et les processus sous leur contrôle sont sûrs et sans risque pour la santé.</p>	<p>La santé et la sécurité au travail sont traitées dans le Titre IV de la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail en République de Côte d'Ivoire. Les articles 41.1 à 41.8 donnent les prescriptions concernant l'hygiène et la sécurité, nécessaire à la bonne marche d'un établissement. L'article 42.1 oblige la mise en place d'un comité de santé et de sécurité au travail pour tout établissement employant plus d'une cinquantaine de personnes. La composition et les attributions de ce comité sont données aux articles 42.2 et 42.3.</p> <p>L'article 43.1 rend obligatoire pour tout employeur d'assurer un service au travail au profit des travailleurs qu'il emploie.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°2. Il sera produit et mis en œuvre par l'entreprise un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et un Comité d'Hygiène et de Sécurité sera mis en place conformément au Décret n°96-206 du 07 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
<p>NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p>	<p><i>Utilisation efficiente des ressources, prévention et gestion de la pollution</i></p> <p>La NES n°3 dispose que l’Emprunteur mettra en œuvre des mesures réalistes sur le plan technique et financier pour améliorer l’efficacité de la consommation d’énergie, d’eau, de matières premières ainsi que d’autres ressources. Il évitera le rejet de polluants ou, si cela n’est pas faisable, limitera et contrôlera l’intensité ou le débit massique de leur rejet à l’aide des niveaux et des mesures de performance en vigueur dans la législation nationale ou dans les référentiels techniques des NES.</p>	<p>La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l’Environnement en son article 5 stipule que : - La présente loi s'applique à toutes les formes de pollution telles que définies à l'article premier du présent Code et susceptible de provoquer une altération de la composition et de la consistance de la couche atmosphérique avec des conséquences dommageables pour la santé des êtres vivants, la production, les biens et l'équilibre des écosystèmes. Les articles 75 à 87 définissent les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, de la lutte contre les nuisances et dégradations diverses de l'environnement.</p> <p>A cela s’ajoutent les textes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Code Pénal en ses articles 328, 429, 433 et 434 sanctionne la pollution par les produits chimiques et les déchets dangereux ; - le Décret n°97 - 678 du 03 décembre 1997 portant protection de l’environnement marin et lagunaire contre la pollution ; - le Décret n°90-1170 du 10 octobre 1990 modifiant le décret 61-381 du 1er décembre 1961 fixant les modalités de fonctionnement du contrôle, du conditionnement des produits agricoles à l’exportation ; - le Décret 89-02 du 04 janvier 1989 relatif à l’agrément de la fabrication, la vente et l’utilisation des pesticides en Côte d’Ivoire ; - le Décret 67-321 du 21 juillet 1967 qui vise la sécurité chimique des travailleurs dans les 	<p>La loi nationale satisfait ces exigences de la NES n°3. Il sera produit et mis en œuvre par l’entreprise un Plan d’Assurance Environnement (PAE), un Plan Particulier de Gestion et d’Elimination des Déchets (PPGED),</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
		<p>usines en application du code du travail ;</p> <p>- l'Arrêté N° 159/MINAGRA du 21 juin 2004 interdisant 67 matières actives qui interviennent dans la fabrication des produits phytopharmaceutiques employés dans l'agriculture ;</p> <p>- l'Arrêté interministériel n°509/MINAGRI/MEMIS du 11 Novembre 2014 organisant le contrôle des pesticides, l'inspection et le contrôle sanitaire, phytosanitaire et de la qualité des végétaux, des produits d'origine végétale, des produits agricoles et de toute autre matière susceptible de véhiculer des organismes nuisibles pour les cultures, la santé de l'homme et des animaux aux portes d'entrée et de sortie du territoire national ;</p> <p>- l'Arrêté N°030/MINAGRI/CAB du 11 novembre 2015 Portant interdiction d'emploi en agriculture de substances actives entrant dans la fabrication des produits phytopharmaceutiques</p>	

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°3	<p><i>Gestion des Déchets et substances dangereux</i></p> <p>La NES n°3 dispose que l’Emprunteur évitera de produire des déchets dangereux et non dangereux. Lorsqu’il ne peut pas l’éviter, l’Emprunteur s’emploiera à minimiser la production de déchets et à réutiliser, recycler et récupérer ces déchets de façon à ne poser aucun risque pour la santé humaine et l’environnement. Si les déchets ne peuvent pas être réutilisés, recyclés ou récupérés, l’Emprunteur traitera, détruira ou éliminera ces déchets selon des méthodes écologiquement rationnelles et sûres, y compris par un contrôle satisfaisant des émissions et des résidus résultant de la manipulation et du traitement des déchets</p>	<p>Il s’agit des textes réglementaires nationaux dont les dispositions s’appliquent directement ou indirectement aux activités liées à la gestion des déchets et substances dangereux :</p> <p>1) La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l’Environnement (articles 25 à 28 sur la gestion des déchets).</p> <p>2) Les conventions ratifiées par la Côte d’Ivoire : Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l’objet d’un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ; le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d’ozone.</p>	<p>Les lois nationales ne satisfont pas entièrement cette exigence de la NES n°3. Dans le cas du projet, un Plan Particulier de Gestion et d’Elimination des Déchets (PPGED), sera élaboré et mis en œuvre par les entreprises pour mieux gérer ces déchets afin d’éviter d’impacter la santé des agents et des populations</p> <p>De même pour prendre en compte tous les aspects liés à la gestion des substances dangereuses, un Plan de Gestion des Pestes intégré au présent CGES a été élaboré dans le cadre de ce projet.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°4 : Santé et sécurité des populations	<p><i>Santé et sécurité des communautés</i></p> <p>La NES n°4 dispose que l'Emprunteur devra évaluer les risques et impacts du projet sur la santé et la sécurité des communautés riveraines des sites des travaux tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles qui peuvent être vulnérables en raison de leur situation particulière. L'Emprunteur identifiera les risques et impacts et proposera des mesures d'atténuation conformément à la hiérarchisation de l'atténuation.</p>	<p>La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement en son article 5 appelle à prévenir et à lutter contre les atteintes à l'environnement et à la santé des personnes ou à leurs biens. Aussi, interdit-elle tout bruit causant une gêne pour le voisinage ou nuisible à la santé de l'homme (article 28).</p> <p>L'article 26 stipule que : Tous les déchets, notamment les déchets hospitaliers et dangereux, doivent être collectés, traités et éliminés de manière écologiquement rationnelle afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, sur les ressources naturelles, sur la faune et la flore et sur la qualité de l'environnement</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas entièrement cette exigence de la NES n°4. Dans ce cas c'est la NES 4 qui sera appliquée</p>
NES n°4	<p><i>Emploi de personnel de sécurité</i></p> <p>La NES n°4 dispose aussi que si l'Emprunteur emploie, directement ou dans le cadre d'un contrat de services, des agents pour assurer la sécurité de son personnel et de ses biens, il évaluera les risques posés par ses dispositifs de sécurité aux personnes à l'intérieur et à l'extérieur du site du projet. Une analyse des risques d'Abus et d'Exploitation Sexuel (AES)/Harcèlement Sexuel (HS) est requise pour les projets de la Banque, suivi par un plan d'action et/ou mesures de sensibilisation prévention et mitigation selon le niveau de risque identifié.</p>	<p>L'article 11 de la Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail en République de Côte d'Ivoire indique les obligations et responsabilités du chef d'entreprise en matière d'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail. Cet article fait appel à la réalisation d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.</p> <p>L'analyse de cet article montre que la direction de l'entreprise doit considérer la promotion de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail comme une partie essentielle de ses fonctions. Tout employeur est tenu d'adopter une politique de</p>	<p>La loi nationale satisfait ces exigences de la NES n°4, mais avec un besoin de renforcement des dispositions relatives au personnel chargé de la sécurité. Le niveau de risque de violence liée au genre de ce projet est faible. Cependant un nombre de mesures de sensibilisation, de prévention et d'atténuation des risques de violences basées sur le genre (VBG) d'Abus et d'Exploitation Sexuel (AES)/Harcèlement Sexuel (HS) seront mises en place par le projet et intégrées au CGES.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
		<p>prévention des risques professionnels intégrée à la politique économique et financière de l'entreprise. Il doit prendre toutes les dispositions ou mesures nécessaires ou utiles tendant à assurer la prévention des risques professionnels.</p> <p>Le code ne prend pas en compte explicitement les VBG.</p>	
<p>NES n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p>	<p><i>Classification de l'éligibilité</i></p> <p>La NES n°5 dispose que les personnes affectées peuvent être classées en catégories de personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui ont des droits légaux formels sur les terres ou biens ; - Qui n'ont pas de droits légaux formels sur les terres ou les biens, mais ont une revendication sur les terres ou les biens, qui est reconnue par le droit national ou susceptible de l'être ; où - Qui n'ont aucun droit légal ou revendication susceptible d'être reconnue sur les terres ou bien qu'elles occupent ou utilisent. 	<p>La constitution ivoirienne du 8 novembre 2016 stipule en son article 8 que « le domicile est inviolable. Les atteintes ou restrictions ne peuvent y être apportées que par la Loi », puis en son article 11 que « le droit de propriété est garantie à tous. Nul ne doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation ».</p> <p>Le Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique", et le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général spécifie tout ce qui peut faire objet d'expropriation pour cause d'utilité publique pourvu que la PAP ait un droit de propriété légale ou coutumière.</p>	<p>Les deux Décrets ne satisfont pas totalement aux exigences de la NES N°5. Dans la mise en œuvre du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), toutes personnes identifiées sur les différents sites seront prises en compte dans le dédommagement et l'assistance à la réinstallation.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°5	<p><i>Date limite d'éligibilité</i></p> <p>La NES n°5 stipule que parallèlement au recensement, l'Emprunteur fixera une date limite d'éligibilité. Les informations relatives à la date limite seront bien documentées et diffusées dans toute la zone du projet. L'Emprunteur n'est pas tenu d'indemniser ni d'aider les personnes qui empiètent sur la zone du projet après la date limite d'éligibilité, à condition que la date limite ait clairement été établie et rendue publique.</p>	<p>La date limite d'éligibilité est selon la loi du 25 novembre 1930 la date à laquelle le Décret portant déclaration d'utilité publique du site affecté au projet est pris avant l'expropriation. Toute transaction, toute plantation même saisonnière, toute construction nouvelle même précaire, tous travaux de nature à modifier l'état du sol sont interdits à compter de la prise du décret.</p>	<p>Ce décret ne satisfait pas totalement à la NES n°5. Il sera proposé de concert avec les personnes affectées par le projet (PAP) et les porteurs du projet une date de début et une date de fin de recensement des PAP et de leurs biens. Ces dates seront publiées au niveau des radios locales et largement diffusées par les affiches sur les places publiques.</p>
NES n°5	<p><i>Compensation en espèces ou en nature</i></p> <p>La NES n°5 privilégie l'indemnisation en nature dans le cadre de déplacement physique des personnes affectées classées dans les catégories a) et b) citées ci-dessus et précise dans quels cas le règlement de l'indemnisation en espèces pour la perte de biens et des autres actifs peut convenir.</p>	<p>Selon l'article 6 du Décret 2013-224 du 22 mars 2013 réglementant la purge des droits coutumiers dans les cas d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, la purge des droits coutumiers sur les sols donne lieu, pour les détenteurs de ces droits, à compensation, notamment à une indemnisation en numéraire ou en nature.</p> <p>Toute fois ce décret ne rend pas obligatoire la réinstallation</p>	<p>Ce décret ne satisfait pas totalement cette exigence de la NES n°5 car ne privilégie pas la réinstallation. Dans le cadre de ce projet, la NES n°5 ne pourra être appliquée, car les propriétaires terriens ont cédé gracieusement leurs terres (confère les attestations de cession annexe 3).</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°5	<p><i>Assistance à la réinstallation des personnes déplacées</i></p> <p>La NES n°5 dispose que les personnes affectées par le projet doivent bénéficier en plus de l'indemnité de déménagement d'une assistance pendant la réinstallation et d'un suivi après la réinstallation</p>	<p>Le Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique", et le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général ne prévoient pas une assistance particulière aux personnes impactées ou déplacées.</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la NES n°5. Mais dans le cadre de ce projet, la NES n°5 ne pourra être appliquée, car les propriétaires terriens ont cédé gracieusement leurs terres (confère les attestations de cession annexe 3).</p>
NES n°5	<p><i>Évaluations des compensations</i></p> <p>La NES n°5 dispose que l'évaluation de tout bien se fait au coût de remplacement qui tient compte de la valeur au prix du marché actuel</p>	<p>L'évaluation des biens est régie par les décrets ci-dessous qui ne tiennent pas souvent compte de la valeur actuelle du bien. Ces décrets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 modifiant les articles 7, 8 et 11 du Décret 2013-224 du 22 mars 2013 ci-dessus en précisant les montants maximum de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol dans les chefs-lieux des Districts, Régions, Préfectures ou Sous-préfectures. L'article 8 précise que les coûts de purge des droits coutumiers pour tout projet d'utilité publique sont déterminés par des textes ultérieurs. - l'Arrêté interministériel n°247/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites précise les règles et formules de calcul des taux d'indemnisation pour destruction de cultures. <p>Les agents assermentés du Ministère en charge de l'Agriculture, en présence des victimes et de la personne civilement responsable de la destruction ou son représentant établissent les calculs</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la NES n°5. Mais dans le cadre de ce projet, la NES n°5 ne pourra être appliquée, car les propriétaires terriens ont cédé gracieusement leurs terres (confère les attestations de cession annexe 3).</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
		<p>d'indemnité basés sur des critères contenus dans l'article 6 du présent arrêté.</p> <p>Selon le Décret 2013-224 du 22 mars 2013 réglementant la purge des droits coutumiers pour les constructions ou autres aménagements de génie civil, l'évaluation est faite sur la base du barème du ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme (MCLU).</p> <p>Le principe de la valeur résiduelle est strictement appliqué</p>	
NES n°5	<p><i>Mécanisme de gestion des plaintes</i></p> <p>La NES n°5 dispose que le plan de réinstallation décrit les procédures abordables et accessibles pour un règlement par un tiers des différends découlant du déplacement ou de la réinstallation ; ces mécanismes de gestions des plaintes devront tenir compte de la disponibilité de recours judiciaire de la communauté et des mécanismes traditionnels de gestion des conflits.</p>	<p>Le Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique prévoit la comparution des personnes affectées devant la Commission Administrative d'Expropriation (Art. 9) pour s'entendre à l'amiable sur l'indemnisation et dans le cas où la PAP n'est pas satisfaite du traitement de son dossier, elle peut saisir le Tribunal d'Instance qui établit l'indemnité d'expropriation sur la base d'une expertise, Art. 12 à 16.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°5. La disposition nationale sera appliquée au projet.</p>
NES n°5	<p><i>Groupes vulnérables</i></p> <p>La NES n°5 dispose qu'une attention particulière sera portée aux questions de genre, aux besoins des populations pauvres et des groupes vulnérables.</p>	<p>Pas de spécifiés dans la procédure nationale. Actuellement un arrêté relatif aux dispositions de prise en charge des personnes vulnérable est en cours d'élaboration par le Ministère en charge des affaires sociales.</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la NES n°5. Il est important de se rapprocher des services en charge des affaires sociales pour prendre en compte cette catégorie de personnes au sein des personnes à déplacer.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°5	<p><i>Participation communautaire</i></p> <p>La NES n°5 dispose que l'Emprunteur interagira avec les communautés affectées. Les processus de décisions relatifs à la réinstallation et à la restauration des moyens de subsistance devront inclure des options et des alternatives que les personnes affectées pourront choisir. L'accès à l'information pertinente et la participation significative des personnes et des communautés affectées se poursuivront pendant l'examen des solutions alternatives à la conception du projet, puis tout au long de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du processus d'indemnisation et du processus de réinstallation.</p>	<p>Selon l'article 35.6 du code de l'environnement, toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décision susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°5. La disposition nationale sera appliquée au projet.</p>
NES n°5	<p><i>Suivi et évaluation</i></p> <p>La NES n°5 rend obligatoire le suivi et l'évaluation du déplacement et de la réinstallation</p>	<p>La Loi n° 98-750 du 3 décembre 1998 portant Code Foncier Rural, les Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique" et n°2013-224 du 22 mars 2013 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général ne prévoient pas de suivi évaluation.</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la NES n°5. Un suivi – évaluation du processus de réinstallation des PAP sera réalisé un an après leur réinstallation, par les acteurs dont les rôles et responsabilités sont déterminés à cet effet</p>
NES n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	<p><i>Évaluation environnementale et sociale</i></p> <p>La NES n°6 dispose que l'évaluation environnementale et sociale, telle qu'énoncée dans la NES n°1, examinera les impacts directs, indirects et cumulatifs du projet sur les habitats et la biodiversité qu'ils abritent. Cette évaluation devra tenir compte des menaces pertinentes sur la</p>	<p>La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, la Loi n°2019- 675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier, la Loi n°98- 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau, la Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable mettent un accent particulier sur la conservation et la protection des</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°6. Dans le cadre du projet, il sera établi un Plan de localisation et de Protection des habitats naturels et de la biodiversité.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
	<p>biodiversité, par exemple la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation, les changements hydrologiques, la charge en nutriments, la pollution, les prises accidentelles, ainsi que les impacts prévus du changement climatique. L'Emprunteur veillera à ce que l'expertise compétente en matière de biodiversité soit utilisée pour mener l'évaluation environnementale et sociale et la vérification de l'effectivité et la faisabilité des mesures d'atténuation. Lorsque des risques importants et des impacts négatifs sur la biodiversité ont été identifiés, l'Emprunteur préparera et mettra en œuvre un Plan de gestion de la biodiversité.</p>	<p>habitats naturels.</p> <p>La Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement en ses article 26, 35, 51 et 75 à 87 intègre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la lutte contre la désertification, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'amélioration et la protection du cadre de vie et l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel. L'article 35.1 de cette loi stipule que : « Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement ». Ainsi, l'article 39 du code de l'environnement appelle la réalisation d'une étude d'impact environnemental (EIE) pour toutes les activités susceptibles d'avoir les effets sensibles sur l'environnement et une autorisation préalable du Ministre chargé de l'Environnement.</p>	

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°6	<p><i>Conservation de la biodiversité et des habitats</i></p> <p>La NES n°6 exige une approche de gestion des risques différenciée en matière d'habitat en fonction de leur sensibilité et de leur valeur. Elle traite de tous les habitats, classés en « habitats modifiés », « habitats naturels » et « habitats critiques », ainsi que les « aires protégées par la loi et les aires reconnues par la communauté internationale et régionale pour leur valeur en matière de biodiversité », qui peuvent englober l'habitat de l'une ou l'autre de ces catégories.</p> <p>Dans les aires d'habitats critiques, l'Emprunteur ne mettra en œuvre aucune activité du projet qui aurait des impacts négatifs potentiels à moins qu'il ne puisse démontrer tout ce qui suit.</p>	<p>L'article 35.1 de cette loi portant Code de l'Environnement stipule que : Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement.</p> <p>a) Les articles 2 à 16, 25 et les articles 34 à 58 de la Loi n°2019- 675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier traitent de la protection, la reconstitution et l'aménagement des forêts ainsi que du droit d'usage des forêts. Ses articles 59 à 72 traitent de l'exploitation forestière, de la valorisation, de la promotion et de la commercialisation des produits forestiers.</p> <p>Le code forestier fixe les conditions de gestion et d'utilisation des forêts et les arrêtés ministériels portant sur les directives nationales d'aménagement durable des concessions forestières, la création des unités forestières d'aménagement ou d'exploitation, les modalités de classement et de déclassement des forêts, la fiscalité forestière, etc. Aussi la protection des habitats naturels est règlementée par la ratification 24 novembre 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique et du 22 juin 1970 et convention africaine sur la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel du 8 novembre 1933</p>	<p>La loi nationale satisfait partiellement cette exigence de la NES n°6. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet il sera établi et mis en œuvre un Plan de Gestion des habitats naturels et de la biodiversité.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
<p>NES n°8 : Patrimoine culturel</p>	<p>La NES n°8 reconnaît que le patrimoine culturel offre une continuité des formes matérielles et immatérielles entre le passé, le présent et le futur. La NES n°8 fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un projet.</p>	<p>L'Article 53 du Code de l'Environnement stipule que : La protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et architectural font partie intégrante de la politique nationale de protection et de la mise en valeur de l'environnement.</p> <p>Aussi la ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 23 novembre 1972 et l'adoption de la Loi n° 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel ont pour objet la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et national. Loi n° 87-806 du 28 juillet 1987 définit les caractéristiques des biens faisant partie du patrimoine culturel et naturel national et assure leur protection. Elle instaure un inventaire national et une procédure de classement des biens patrimoniaux.</p> <p>L'Article 38 de cette loi stipule que : « L'auteur de toute découverte, fortuite ou non, résultant notamment de fouilles régulièrement autorisées et de travaux publics ou privés, est tenu de le déclarer auprès des Ministres chargés des Affaires Culturelles et des Mines.</p> <p>L'auteur de toute découverte est personnellement et pécuniairement tenu de veiller à la sauvegarde des vestiges qui ne peuvent être ni vendus ni cédés, ni dispersés avant que l'administration n'ait statué sur leur affectation définitive ».</p>	<p>La loi nationale ne satisfait pas à cette exigence de la NES n°8 et des orientations sont données dans le cas de découvertes de vestiges culturels d'intérêt national ou international. Par conséquent, la NES 8 sera appliquée au projet.</p>

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES n°9 : Intermédiaires financiers (IF)	La NES n°9 reconnaît que la solidité des marchés intérieurs financiers et de capitaux et l'accès au financement sont des facteurs importants pour le développement économique, la croissance et la réduction de la pauvreté. Les IF sont tenus de surveiller et de gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux de leurs portefeuilles et les sous-projets de l'IF, et de surveiller le risque du portefeuille en fonction de la nature du financement convoyé/géré. La manière dont l'IF gèrera son portefeuille pourra prendre différentes formes, en fonction d'un certain nombre de considérations, y compris les capacités de l'IF et la nature et la portée du financement qui sera accordé par l'IF.	La Loi n°96-562 du 22 juillet 1996, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et le décret n°97-37 du 22 janvier 1997 portant application de la loi 96-562 du 22 juillet 1996 ne prévoient pas la surveillance et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux de leurs portefeuilles et les sous-projets	Le projet qui prévoit le recours à un Intermédiaire financier (IF) (Ecobank) devrait se conformer à la NES N°9 du CES de la banque tout en mettant en place une cellule environnementale et sociale pour le suivi des microprojets.

Disposition du CES ou NES	Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
<p>NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information</p>	<p><i>Consultation des parties prenantes</i></p> <p>La NES n°10 stipule que les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels.</p> <p>L'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels.</p>	<p>L'article ci-après de la Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 modifiant la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement appelle la participation du public.</p> <p>Article 35 : Le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement.</p> <p>Aussi le Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 (décret sur les études d'impact environnemental) en son Article 16 stipule que : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.</p>	<p>La législation nationale dispose que seuls les projets de risque élevé sont soumis à enquête publique.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, des consultations des parties prenantes seront réalisées lors de la conduite des EIES, mais aussi des CIES et en phase de mise en œuvre.</p> <p>En outre, des séances d'informations sur le projet seront réalisées par le responsable en charge du projet avec l'appui des services techniques et ONG intervenants dans la zone tout au long de l'exécution du projet. La mise en œuvre du projet va se faire en impliquant toutes les parties prenantes.</p>
<p>NES n°10</p>	<p><i>Diffusion d'information</i></p> <p>La NES n°10 dispose que l'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre ses risques et impacts, ainsi que ses opportunités potentielles.</p>	<p>La loi précise que des textes réglementaires fixent les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques.</p> <p>(Décret EIE en son Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.)</p>	<p>La législation satisfait partiellement à cette norme de la Banque car cette législation ne précise pas la réalisation d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Ce plan sera élaboré par le projet et est susceptible d'être modifié selon l'évolution du projet et des besoins en communication.</p>

Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du groupe de la Banque mondiale

Outre les NES, les Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale (Directives EHS) s'applique au présent projet. Ce sont des documents de référence techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales de portée générale ou propres à un secteur d'activité.

Elles couvrent les domaines suivants :

1. **Environnement** : 1.1 Emissions atmosphériques et qualité de l'air ambiant 1.2 Economies d'énergie 1.3 Eaux usées et qualité de l'eau 1.4 Economies d'eau 1.5 Gestion des matières dangereuses 1.6 Gestion des déchets 1.7 Bruit 1.8 Terrains contaminés
2. **Hygiène et sécurité au travail** : 2.1 Conception et fonctionnement des installations 2.2 Communication et formation 2.3 Risques physiques 2.4 Risques chimiques 2.5 Risques biologiques 2.6 Risques radiologiques 2.7 Equipements de protection individuelle 2.8 Environnements dangereux 2.9 Suivi ;
3. **Santé et sécurité des communautés** : 3.1 Qualité et disponibilité de l'eau 3.2 Sécurité structurelle des infrastructures des projets 3.3 sécurité anti-incendie 3.4 Sécurité de la circulation 3.5 Transport de matières dangereuses 3.6 Prévention des maladies 3.7 Préparation et interventions en cas d'urgence ;
4. **Construction et déclassement** : 4.1 Environnement 4.2 Hygiène et sécurité au travail 4.3 Santé et sécurité des communautés. En plus des exigences des NES applicables au projet, les Directives EHS serviront de références complémentaires lors de la réalisation des études d'évaluations et de gestion environnementales et sociales des sous-projets. Les Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires Générales (Directives EHS Générales³⁴) et plus particulièrement les DEHS sectorielles ci-dessous seront plus pertinentes :
 - les Directives EHS pour les établissements de santé ;
 - les Directives EHS pour les établissements de gestion des déchets ;
 - les Directives EHS pour l'eau et l'assainissement.

4.2.3. Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet

Les principales institutions qui sont impliquées dans la mise en œuvre du Projet de construction et d'équipement de 23 collèges à base 4 et un lycée d'excellence de jeune fille à Sinématiali sont les suivantes :

4.2.3.1. Ministère d'État, ministère de la défense

Ce Ministère assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de défense. A ce titre il a la responsabilité suivante :

- de défendre l'intégrité du territoire national ;
- de préserver en toutes circonstances et contre toutes formes d'agressions, les intérêts vitaux et stratégiques de la nation ;
- de protéger les populations et les biens ;
- de contribuer à la sécurité régionale et internationale ;
- de participer aux actions en faveur de la paix et du droit international ;
- participent aux tâches de maintien de l'ordre et à l'exécution de missions d'utilité publique, dans les conditions prévues par décret, sur réquisition des autorités compétentes.
- agissent dans le respect des droits de l'Homme, des libertés publiques, de l'éthique et de la déontologie.

La structure sous tutelle de ce Ministère susceptibles d'intervenir dans le cadre de ce projet est la marine nationale.

4.2.3.2. Ministère d'Etat, ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a en charge la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'agriculture. A ce titre, ce département a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de production végétale, de formation, de promotion des exploitations agricoles, de négociation et de suivi des accords internationaux et de développement. Au titre du développement rural, il est responsable de la gestion du domaine rural et de la mise en œuvre du code foncier rural. A l'échelon local, le MEMINADERPV est représenté par les Directions Régionales et Départementales qui ont pour missions de coordonner l'activité agricole dépendant de leur ressort territorial.

4.2.3.3. Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique

La première institution en charge de la politique environnementale de la Côte d'Ivoire est le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

❖ Au titre de l'Environnement

- planification et contrôle de la politique en matière d'environnement : évaluation, études et plans;
- mise en œuvre du code de l'environnement et de la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement ;
- mise en valeur des services environnementaux du réseau des parcs nationaux et réserves naturelles en liaison avec les Ministres du Tourisme et des Eaux et Forêts ;
- protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides.
- gestion des parcs nationaux et réserves naturelles en collaboration avec le Ministre des Eaux et Forêts ;
- contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- coordination de la gestion des risques naturels majeurs ;
- renforcement des moyens et suivi du contrôle des déchets industriels en liaison avec les Ministres concernés ;
- participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de drainage, en liaison avec le Ministre, en charge de l'Assainissement ;
- supervision et suivi de la gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux, en liaison avec les Ministres concernés.

❖ Au titre du Développement Durable

- élaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable ;
- élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- promotion d'une gestion durable des ressources rares ;
- contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;
- proposition de toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie ;

- contribution au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement ;
- élaboration, animation et coordination de la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.

Il comprend deux Directions de l'environnement, à savoir :

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) et la Direction Générale du Développement Durable et de la Transition Ecologique (DGDDTE).

❖ **La Direction Générale de l'Environnement**

Elle est chargée de :

- coordonner et d'évaluer les activités des Directions Centrales placées sous son autorité ;
- assurer le suivi et l'évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'environnement ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion écologique rationnelle des matrices environnementales et la protection de la nature ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la qualité de l'environnement, air, sol, eau ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion des déchets industriels et substances chimiques ;
- veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et programmes d'information, de sensibilisation, d'éducation et de communication.

❖ **La DGDDTE a pour missions :**

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable ;
- La préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le Ministre du Pétrole et de l'Énergie ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- La promotion d'une gestion durable des ressources rares ;
- La participation aux négociations internationales sur le climat ;
- La veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation Environnementale ;
- La contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;
- La proposition de toute mesure propre à l'amélioration de la qualité de vie ;
- La contribution au développement de l'éducation, de la formation et des citoyens en matière d'environnement ;
- La mise en place de la commission du Développement Durable ;
- L'élaboration, l'animation et la coordination de la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.

Les structures sous tutelle de ce Ministère susceptibles d'intervenir dans le cadre de ce projet sont le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE).

❖ **L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)**

Créée par le décret 97-393 du 09 juillet 1997

Cette agence a pour mission :

- d'assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental,
- d'effectuer le suivi et de procéder à l'évaluation de projets du PNAE,
- de constituer et de gérer le portefeuille des projets d'investissements environnementaux,
- de participer aux côtés du Ministre chargé de l'Economie et des finances à la recherche de financements du PNAE,
- de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement,
- de veiller à la mise en place et à la gestion d'un système national d'information environnementale,
- de mettre en œuvre la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques,
- de mettre en œuvre les Conventions Internationales dans le domaine de l'environnement
- d'établir une relation suivie avec les réseaux d'ONG.

Elle inclut un Bureau d'Etude d'Impact Environnemental (BEIE) dont les attributions fixées par l'Article 11 du Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 sont entre autres :

- l'assistance technique aux différentes structures impliquées dans la protection de l'environnement, notamment l'Administration, les ONG et tous les autres partenaires au développement (bureaux d'études, sociétés privées, bailleurs de fonds, etc....) ;
- l'enregistrement et l'évaluation des constats d'impact et des études d'impact environnemental aux fins d'approbation ou d'autorisation, sous le sceau du Ministre chargé de l'Environnement ;
- l'audit et le suivi des mesures préconisées par l'étude d'impact environnemental ;
- l'organisation des enquêtes publiques, avec les administrations concernées ;
- la diffusion en cas de besoin, des informations susceptibles d'éclairer objectivement l'appréciation des mesures envisagées et de leurs portées.

L'ANDE intervient ainsi en amont des projets de développement dont ce projet, pour prévenir les risques de dégradation de l'environnement grâce aux études d'impact environnemental effectuées, conformément aux dispositions du Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

❖ **Le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)**

Le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) a en charge le suivi du niveau de pollution des eaux (lagunes, mer et eaux douces), des sols et de l'air. Il veille aux problèmes de sécurité et de risques pour la protection des travailleurs, des populations et de l'outil de production. En outre, par le biais de sa Sous/Direction de l'Inspection des Installations Classées (S/DIIC), le CIAPOL assure le contrôle de la pollution et des nuisances industrielles et aussi la mise en œuvre et le respect des dispositions techniques qui seront prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement.

Le CIAPOL est l'organisme responsable de la gestion de tous les déversements de polluants dans la nature en Côte d'Ivoire. Il dispose pour cela de la Compagnie d'Intervention contre la Pollution Marine et Lagunaire (CIPOMAR). De plus, le CIAPOL a pour obligation d'appliquer le plan POLLUMAR, Plan national d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures.

Le CIAPOL, de par ses prérogatives, interviendra dans le projet par des inspections, en indiquant la nature des pollutions, ainsi que les dispositions à mettre en œuvre pour les enrayer.

4.2.3.4. Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Les missions du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sont définies par le décret n° 2022-301 du 04-05-2022 portant attributions du Ministère de l'éducation Nationale et de l'Alphabétisation.

Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Education nationale et d'Alphabétisation.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

I- En matière d'Education Nationale

- Planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies et programmes d'enseignement dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire général, notamment le programme Ecole obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement primaire et secondaire général public et privé ;
- Organisation des examens, concours scolaires et pédagogiques ;
- Promotion de l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'Enseignement et de Formation, en liaison avec le Ministre chargé des TIC ;
- Conception, élaboration, production et diffusion de documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- Encadrement de l'enseignement privé au niveau du primaire et du général ;
- Définition, élaboration et suivi d'un cadre réglementaire pour le développement de l'enseignement primaire et secondaire général ;
- Assistance aux collectivités territoriales pour le suivi et le contrôle de l'implantation des établissements d'enseignement primaire et secondaire général ;
- Intégration de l'information et de l'éducation en matière de VIH/ SIDA dès le premier cycle ;
- Réhabilitation et reconstruction des infrastructures éducatives ;
- Mise à niveau de la scolarité sur l'ensemble du territoire ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale d'orientation des élèves à partir du cycle primaire ;
- Tutelle des établissements privés d'enseignement primaire et secondaire général ;
- Suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement primaire et secondaire général ;
- Elaboration, expérimentation et promotion des programmes d'enseignement en langues nationales
- Incitation à la scolarisation des filles.

II- En matière d'Alphabétisation

- Alphabétisation des populations et formation permanente des adultes,
- Réalisation des objectifs de la politique d'éducation pour tous ;
- Développement de l'éducation non formelle ;
- Mise en place de programmes et mécanismes permettant aux populations cibles d'acquérir des connaissances et des aptitudes de base en matière d'alphabétisation fonctionnelle, nécessaires à leur développement économique, social et culturel ;
- Amélioration du niveau d'éducation de la population cible par le biais de programmes adéquats d'alphabétisation ;
- Conception, réalisation et coordination des programmes d'alphabétisation ;
- Sensibilisation de la population à l'importance de l'alphabétisation ;

- Promotion de l'adéquation alphabétisation/emploi,
- Appui à la pérennisation et à l'amélioration des connaissances post-alphabétisation ;
- Facilitation de l'accès des populations cibles aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- Promotion de l'alphabétisation en langues nationales

4.2.3.5. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Ce Ministère a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, de Décentralisation, de dépôt légal, d'identification des populations, de Cultes, d'immigration et d'émigration, de sécurité intérieure et de la protection civile.

❖ Collectivités territoriales :

Dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'État a transféré certaines de ses compétences aux collectivités territoriales. Elles concourent avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie.

À ce titre, les collectivités territoriales ont en charge :

- L'aménagement du territoire ;
- La planification du développement local ;
- L'urbanisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, toutes les actions qui incombent aux collectivités territoriales de la zone du projet sont sous la responsabilité de ce département ministériel.

Police Nationale : Elle maintient l'ordre et la sûreté de l'unité.

Préfecture : Dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'État a transféré certaines de ses compétences aux collectivités territoriales. Elles concourent avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie.

Ainsi, les préfetures ont pour compétences : i) la protection de l'environnement, ii) la planification de l'aménagement du territoire du District Autonome ; iii) la lutte contre les effets néfastes de l'urbanisation, iv) la promotion et la réalisation des actions de développement économique, social et culturel, v) la lutte contre l'insécurité, vi) la protection et la promotion des traditions et coutumes.

Mairie : les Mairies demeurent les acteurs majeurs dans la mise en œuvre du projet, dans la mesure où elle sera impliquée dans la conduite de celui-ci, notamment dans le cadre de la sensibilisation et des consultations des populations situées dans la zone d'influence du projet. Elle pourra même exercer sa compétence en matière de protection de l'environnement dans le cadre de la réalisation de ce projet.

❖ Office National de la Protection Civile (ONPC)

Créé par le Décret n°2000-822 du 22 novembre 2000 modifié par le décret n° 2008 - 60 du 28 février 2008 qui transforme l'ONPC en une direction générale, l'Office National de la Protection Civile est chargé de :

- La mise en œuvre de la politique définie par le Gouvernement en matière de protection civile ;
- L'application de la réglementation en matière de protection civile ;
- La formation en matière de protection civile ;
- La prévention des risques civils ;
- La sensibilisation et la formation en matière de secourisme ;
- L'organisation et la coordination des activités de secours d'urgence en cas d'accidents, de sinistres, de catastrophes naturelles et technologiques ;
- L'élaboration et la réalisation des plans de secours ;

- La planification des secours et des équipements ;
- L'organisation et la coordination des opérations de secours dans le cadre de l'action humanitaire ;
- La lutte contre les feux de brousse ;
- La gestion des réfugiés.

Dans le cadre du présent projet, l'ONPC interviendra dans la mise en place du système de prévention contre l'incendie et de protection civile en phases de conception, d'exécution des travaux et de fonctionnement de la société.

4.2.3.6. Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE)

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Mines, du Pétrole et d'Électricité. Ses missions sont notamment :

❖ En matière de mines

- Élaboration des lois et règlements en matière de mines et d'utilisation des substances explosives et des équipements sous pression
- Développement de la transformation des substances minérales en produits semi-finis et finis
- Gestion des normes et spécifications des produits miniers, contrôle de la qualité de ces produits et lutte contre la fraude

❖ En Matière d'hydrocarbures

- Elaboration et suivi de la législation et de la réglementation en matière d'hydrocarbures
- Développement des activités de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures et coordination de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers
- Contrôle de conformité des produits pétroliers et gaziers commercialisés et lutte contre la fraude.

❖ En matière d'énergie

- Coordination et planification de la politique énergétique nationale
- Elaboration et suivi de la législation et de la réglementation sur l'électricité et les énergies renouvelables
- Gestion de l'utilisation des ressources énergétiques

4.2.3.7. Ministère des Eaux et Forêts

Le Ministre des Eaux et Forêts est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des Eaux et de la Forêt. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

❖ En matière de gestion durable des forêts de la faune et de la flore

- Promotion des conditions d'exploitation durables des ressources forestières ;
- Gestion des ressources cynégétiques ;
- Mise en œuvre des politiques nationales relatives à la gestion durable de la faune sauvage et de son exploitation rationnelle en liaison avec le Ministre chargé de l'Environnement.
- -Mise en œuvre du Code de Forestier.

❖ En matière de gestion durable et de protection des eaux

- Mise en œuvre du code de l'eau avec le ministre en charge des infrastructures économiques, de l'environnement, de l'agriculture de la santé et des ressources animales et halieutiques.

❖ En matière de protection de la faune et la flore

- Maintien de l'intégrité du domaine forestier de l'État ;
- Lutte contre les feux de brousses et défense des forêts en liaison avec les Ministres en charge de la défense et l'agriculture ;
- Protection des sols et des eaux en liaison avec les Ministres chargés de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques.

La structure sous tutelle de ce Ministère susceptible d'intervenir dans le cadre de ce projet est la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).

❖ **Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).**

La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) assure les missions suivantes :

- Définition des modalités de gestion du domaine public hydraulique ;
- Développement des systèmes d'information pour la gestion du patrimoine hydraulique ;
- Application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau et mise en œuvre du code de l'eau ;
- Gestion des conventions et accords internationaux en matière d'eau ;
- Evaluation, protection, mobilisation et gestion des ressources en eau ;
- Suivi du cadre institutionnel de définition du rôle des intervenants en matière d'utilisation des ressources en eau.

Cette direction interviendra dans la gestion rationnelle des cours d'eaux qui font partie des ressources en eau du pays et qui sont des composantes importantes du Projet.

4.2.3.8. Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

Il a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'emploi, et de protection sociale.

A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- élaborer, appliquer, contrôler, et évaluer la politique nationale en matière d'emploi ;
- élaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail ;
- promotion mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale.

Structures sous-tutelle intervenant dans le cadre de ce projet :

L'Inspection du Travail

Son rôle est de :

- contrôler l'application de la législation et de la réglementation du travail, de l'emploi et de la prévoyance sociale ;
- conseiller les parties et arbitrer les litiges individuels et les conflits du travail et de l'emploi ;
- veiller au respect de la réglementation en matière de médecine du travail.

A travers des contrats de travail, le respect des lois et conventions interprofessionnelles, CONTRACTOR doit se conformer aux règles en vigueur.

❖ **La Direction de la santé et Sécurité au Travail (DSST)**

Elle est chargée :

- de définir les normes d'hygiène de Santé et de Sécurité au sein de l'entreprise et sur les lieux de travail ;
- de veiller à l'application et à l'actualisation de la législation et de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail ;
- de veiller à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- d'identifier et d'évaluer les risques professionnels inhérents aux différentes entreprises et d'en informer les autorités compétentes ;
- de participer à l'examen et au reclassement professionnel des personnes handicapées, ainsi qu'aux séances de la commission de réforme des Fonctionnaires et à celles du conseil de santé, en ce qui concerne les fonctionnaires.

❖ **La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)**

La CNPS gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale.

Elle aura pour rôle, dans le cadre de ce projet, de contrôler les conditions d'hygiène et de sécurité au travail pour les employés. Elle veillera au maintien de conditions de travail hygiène et sécurité pour le personnel à travers des contrôles périodiques au niveau des déclarations.

4.2.3.9. Ministère de l'économie et des finances

Le Ministère est chargé de :

- la gestion macro-économique et libéralisation de l'économie ;
- la formulation des lois et stratégies économiques, de l'administration économique de toutes les institutions publiques, et des entreprises appartenant en partie ou entièrement à l'Etat. L'entreprise collaborera avec ce ministère, à travers tous ses services (douane, impôts, trésor), pour mener à bien ce projet.

4.2.3.10. Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

Ce Ministère a pour mission :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de contrôler l'application des politiques, de la législation et de la réglementation en matière de construction ;
- d'instruire et de délivrer des permis de construire.

Dans le cadre de ce projet, ce ministère intervient pour s'assurer du respect des normes de construction adaptées à la zone d'insertion de tout ouvrage et pour l'attribution du permis de construire et d'aménagement du site du projet. Aussi, sa mission consistera au contrôle de l'insertion des ouvrages réalisés par CONTRACTOR, dans la zone et du respect des normes de construction établies à cet effet.

4.2.3.11. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Santé et d'Hygiène Publique. La politique de santé et d'hygiène publique en Côte d'Ivoire est fondée sur le Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Ces structures telles que la Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement (DHPSE), les Directions Régionale et Départementale de la Santé (DRDS) veillent au respect de la réglementation en matière d'hygiène et de santé des travailleurs et des populations.

Dans le cadre du projet, la DHPSE s'assurera que les mesures environnementales prises garantissent à préserver la santé du personnel et des populations dans la zone du projet.

4.2.3.12 Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)

Le MIRAH est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de production animale et des ressources halieutiques.

4.2.3.13. Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

Ce Ministère est chargé de la gestion de l'assainissement et de la salubrité sur l'étendue du territoire national.

❖ Au titre d'Hydraulique :

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Participation au suivi et à la protection des ressources en eau ;
- Gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ;
- Développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural ;
- Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

❖ **Au titre de l'Assainissement et de la Salubrité**

Il a la responsabilité de :

- la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique ;
- élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application de la politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec le Ministre chargé de la Ville et de l'Intérieur ;
- supervision et suivi de la gestion de tous types de déchets hormis les déchets dangereux en liaison avec les Ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement ;
- réglementation et contrôle de la Salubrité notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets ménagers.

Les structures sous tutelle de ce Ministère susceptibles d'intervenir dans le cadre de ce projet sont l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) et l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).

❖ **Office National de l'Eau Potable (ONEP)**

Il assure entre autres :

- la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre des investissements pour la réalisation, l'extension, le renforcement et le renouvellement des infrastructures d'alimentation en eau potable ;
- la régulation des attributions et le contrôle des concessionnaires et des opérateurs producteurs indépendants au niveau technique, administratif et financier ;
- le contrôle, la protection et la surveillance des ressources en eau susceptibles de servir à la production d'eau potable ;
- la gestion comptable et financière des investissements dans le secteur de l'eau potable.

Dans le cadre de ce projet, la mission de l'ONEP consistera à protéger la ressource en eau (Lagune Ebrié) susceptibles de servir à la production d'eau potable.

❖ **Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)**

L'ONAD est une Société d'Etat, créée par décret n° 2011-482 du 28 décembre 2011.

L'ONAD a pour mission d'assurer l'accès aux installations d'assainissement et de drainage, de manière durable et à des coûts compétitifs, à l'ensemble de la population nationale. L'Office est l'acteur unique national agissant dans le cadre d'une convention de délégation de missions de service public, en matière d'assainissement et de drainage avec l'Etat de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du projet, la mission de l'ONAD sera de s'assurer que CONTRACTOR dispose d'installation d'assaini

❖ **Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)**

Créé par le Décret n°2017-692 du 25 octobre 2017, l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) a entre autres pour mission :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion de tous types de déchets solides ;
- la régulation de la gestion de tous types de déchets solides ;
- l'assistance technique aux collectivités territoriales.

L'ANAGED pourra apporter son appui à la mise en place d'un plan de gestion des déchets du projet.

Dans le cadre de ce projet, ce ministère intervient pour s'assurer la gestion des déchets sur le site et aura un regard sur le plan d'assainissement du site.

4.2.3.14. Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement et de l'Entretien du pays en infrastructures dans

les domaines des travaux publics. A ce titre, et en liaison avec les départements intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- maîtrise d'ouvrage, suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures de l'usine de fabrication ainsi que leur entretien et la réglementation de leur gestion.
- assure la sécurité des installations de l'usine, des équipements industriels et de l'économie d'énergie des bâtiments à travers le Laboratoire du Bâtiment des Travaux Public (LBTP).

La structure sous tutelle de ce ministère qui interviendra dans le cadre de ce projet est :

Le LBTP

Le Laboratoire du Bâtiment des Travaux Publics a pour missions principales de :

- Apporter son expertise aux bureaux d'études techniques en mettant à leur disposition des données relatives aux sols d'assises pour la conception des routes, ponts, aéroports, ports, voies ferroviaires et bâtiments ;
- Effectuer des études de sols pour déterminer le type de fondations appropriés ;
- Assurer la sécurité des installations électriques, des équipements industriels et de l'économie d'énergie des bâtiments ;
- Contribuer au développement des nouveaux matériaux de construction ;
- Contribuer à la modernisation des infrastructures de transport ;
- Former aux techniques de contrôle qualité.

Ainsi, ce ministère se chargera d'évaluer la conformité des installations électriques, par le biais du LBTP.

4.2.3.15 Ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'insertion Professionnelle et du Service Civique

❖ En matière de Promotion de la Jeunesse

- Mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- Élaboration des projets de règlements en matière de Promotion de la Jeunesse ;
- Éducation, formation permanente et promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés préparation à l'autonomie individuelle ; organisation, réglementation, tutelle ;
- Contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse, formation du personnel enseignant et éducation permanente, développement de la coopération internationale en matière de jeunesse.

❖ En matière d'emploi des jeunes

- Définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- Élaboration des projets de loi et de règlements en matière d'Emploi des Jeunes ;
- Élaboration, en relation avec les Ministres concernés, des stratégies et des Programmes en faveur de l'Emploi des Jeunes
- Contrôle et évaluation politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- Identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes, y compris celles d'ordre réglementaire et fiscal ;
- Développement du plaidoyer pour la promotion de l'emploi des Jeunes ;
- Conception, des plans, programmes, instruments et autres mesures visant l'amélioration de l'employabilité et la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes.

4.2.3.16. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

L'exécution du projet pourrait engendrer des risques de VBG/EAS/HS. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est concerné par le projet à travers le Programme National de Lutte contre les VBG.

5. PROCÉDURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

5.1. Procédures générales

Le chapitre précédent définit le cadre légal et les normes de performance environnementale et sociale de la SFI s'appliquant au projet de construction des 23 collèges à base 4 et le Lycée d'excellence pour jeunes filles de Sinématiali. Conformément à ce cadre, des procédures environnementales et sociales seront appliquées de façon transversale à l'ensemble des sous-projets. Ces procédures générales sont les suivantes :

- L'intégration de clauses environnementales et sociales dans les demandes d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction ;
- La réalisation d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ;
- L'intégration de la surveillance et du suivi environnemental et social dans le suivi global du Projet; et
- Le renforcement des capacités en gestion environnementale et sociale pour la mise en œuvre du présent CGES.

5.2. Procédures environnementales et sociales applicables aux sous-projets

Les procédures environnementales et sociales suivantes seront appliquées pour sélectionner, exécuter et évaluer chacun des sous-projets :

- L'évaluation et la sélection des sites en fonction de critères techniques, fonciers, environnementaux, sociaux et liés à la réinstallation et à la sécurité ;
- La catégorisation des sites et l'application des procédures environnementales et sociales prévues dans la réglementation nationale (préparation d'un Constat d'impact ou d'un Constat d'Exclusion Catégorielle, réalisation d'une EIES) ;
- La réalisation d'un Plan de gestion environnementale et sociale spécifique à chaque site (PGESSS) ;
- L'application du Cadre de Politique de Réinstallation (sécurisation foncière ainsi que préparation et mise en œuvre de Plans d'Action de Réinstallation ou Plans de Restauration des Moyens de Subsistance, lorsque requis) ;
- La préparation d'un Plan de gestion environnementale et sociale de chantier par les entreprises de construction ; et,
- Le Suivi environnemental et social.

Ces procédures sont détaillées dans les paragraphes qui suivent.

5.2.1. Évaluation et sélection des sites

Les sites qui abriteront le projet ont été identifiés par les autorités et populations locales et approuvés par le maître d'ouvrage (MENA). De ce fait, aucune procédure de sélection ne sera donc nécessaire pour ce projet. Toutefois, il faudra s'assurer que les procédures d'expropriation, d'acquisition de terrain qui ont été appliquées sur le site de chaque région sont conformes aux exigences du bailleur de fonds et ce, si ces procédures datent de 5 ans ou moins.

5.2.2. Catégorisation et application des procédures environnementales et sociales

L'identification et l'évaluation environnementales et sociales ont été réalisées conformément à la catégorisation ci-dessous.

Catégories de sites ou sous-projets considérées :

- **Catégorie C** : faibles impacts environnementaux et sociaux ;
- **Catégorie B** : impacts environnementaux et sociaux moyens ;
- **Catégorie A** : impacts environnementaux et sociaux importants.

Le tableau ci-après présente la définition de chaque catégorie en termes d'impacts environnementaux et sociaux.

Tableau 4-2 : Critères de sélection des sites proposés pour la réalisation du projet

CRITERES PHYSIQUES	
Surface & forme (Base 4)	Minimum de 5 ha (50,000 m ²)
Pente, glissements de terrain	La pente du site ne doit pas dépasser 10% nette sur la longueur ou la largeur. Généralement, le terrain devra être plane sur tous les côtés. Aucune dépression localisée à l'intérieur du site où les bâtiments de l'école devraient être situés. Pas d'antécédents de glissements de terrain ou d'affaissements passés, ni de dangers actuels. Pas de sol visiblement instable.
Zone inondable / présence d'eau	Le site ne doit se trouver ni dans une zone inondable, ni dans une zone inondable riveraine ou côtière, ni même dans une zone vulnérable aux inondations localisées en raison de fortes pluies, sol mal drainé, marécages, rivières, lit de rivière ou de cours d'eau asséché existants, ou présence de ruisseaux saisonniers.
Contamination	Absence de contamination causée par les polluants, les déchets, les débris.
Géomorphologie du site	Absence de grosses roches (supérieures à 1 m de diamètre) sur le site.
CRITERES FONCIERS	
Emplacement du site	De préférence, le site fera partie de la réserve administrative du village ou du domaine privé de l'État.
Statut foncier	Terres dont la propriété est clairement connue et largement acceptée dans le village et les communautés environnantes
Zones protégées	Le site ne sera pas situé dans un parc national, une forêt classée ou une autre zone protégée.
Occupation et utilisation du site	De préférence, le site ne doit pas inclure d'habitations, de bâtiments utilisés et, aucune culture de grande valeur (par exemple : hévéa, café, cacao, palmier à huile, banane dessert, papaye en production, etc.). Un site qui a été défriché ou sur lequel une personne a été déplacée ou affectée en anticipation du projet risque d'être inéligible. Cela inclut tout particulièrement des locataires / occupants formels ou informels des terrains qui risquent davantage d'être déplacés en vue d'un projet.
Conflit foncier	Les sites proposés ne doivent pas faire l'objet d'un conflit de propriété connu ou anticipé.
CRITERES SOCIAUX	
Adhésion de la communauté	Les sites proposés auront besoin de l'adhésion de la communauté (via un processus de consultation). Si une communauté du bassin de recrutement s'oppose fortement à un site proposé, celui-ci pourrait ne pas être accepté.
Patrimoine culturel	L'absence de tout patrimoine culturel, forêt sacrée, site sacré, tombes, etc., sur le site est préférable.
Accès au site	Le site doit être à moins de 500 m de la route d'accès et accessible par camion à benne basculante. Accès facile au site sans avoir à utiliser plusieurs parcelles de terrain adjacentes ou encore à traverser un lieu à valeur patrimoniale ou sacrée.
Sécurité	Site accessible en toute sécurité à pied et à vélo depuis les différents villages faisant partie du bassin de recrutement.
Pollution sonore	Environnement sonore peu perturbé.

Légende :

Critères très importants. Il est essentiel que ce critère soit rempli et il est peu probable que le maître d'ouvrage fasse des exceptions.

Critères importants. Il est préférable que ce critère soit rempli. Selon les spécificités du site, le maître d'ouvrage évaluera comment atténuer ou remédier aux difficultés rencontrées et les coûts additionnels et délais que cela implique pour le projet.

Critères recherchés. Ce critère peut ne pas être rempli mais le maître d'ouvrage évaluera si son omission peut entraîner des coûts additionnels ou des délais au cas par cas.

Tableau 4-3 : Définition des catégories en fonction des impacts environnementaux et sociaux des sites

<p>Terrain qui n'exige pas de déplacement physique involontaire pour être libéré et qui est largement accepté par les communautés comme site pour construire le futur CDP</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>Terrain qui ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone sensible d'un point de vue environnemental ou du point de vue patrimonial ou sacré</p> <p style="text-align: center;">Site classé C</p> <p style="text-align: center;">Impacts E&S faibles</p>	<p>Terrain qui exige quelques déplacements physiques involontaires (10 personnes affectées ou moins) OU</p> <p>Terrain qui soulève des oppositions mineures pouvant être gérées au sein des communautés</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Terrain situé en bordure d'une forêt classée, aire protégée, zone humide REDD+ ou d'un site patrimonial ou sacré</p> <p style="text-align: center;">Site classé B</p> <p style="text-align: center;">Impacts E&S moyens</p>	<p>La libération du terrain affecte plus de 10 personnes ou groupes qui doivent être déplacés physiquement sur une base involontaire.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Le choix du terrain soulève des oppositions majeures ou conflits entre communautés</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Terrain situé à l'intérieur d'une forêt classée, aire protégée, d'une zone humide REDD+ ou sur un site patrimonial ou sacré</p> <p style="text-align: center;">Site classé A</p> <p style="text-align: center;">Impacts E&S importants</p>
--	--	---

Pour un site classé C, un Constat d'Exclusion Catégorielle devra être préparé et présenté à l'ANDE. Dans le cas d'un sous-projet classé B, un Constat d'Impact devra être soumis à l'ANDE pour revue. Enfin, les sous-projets classés A exigeront l'élaboration d'une étude d'impact environnemental et social. Il est anticipé que les sous-projets classés A seront très rares, s'il y en a, puisque les critères de sélection visent à éliminer les sites qui pourraient se retrouver dans cette catégorie. Les sections suivantes décrivent en détail la procédure qui sera suivie selon la catégorie des sites.

5.2.1.1. Catégorie C : Constat d'Exclusion Catégorielle

Si un site est classé C, soit un site présentant de faibles impacts environnementaux et sociaux, une demande d'exclusion catégorielle (Constat d'Exclusion Catégorielle) est déposée à l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) par le maître d'ouvrage. Cette demande, sous forme de rapport, justifie les raisons dispensant le maître d'ouvrage de produire un constat d'impact ou une étude d'impact environnementale. L'ANDE, dans un délai maximal de 30 jours, doit approuver l'exclusion catégorielle ou exiger un constat d'impact ou une étude d'impact environnementale.

5.2.1.2. Catégorie B : Constat d'impact

Dans le cas d'un site classé B, soit un site présentant des impacts environnementaux et sociaux moyens, un Constat d'Impact (CI) sera présenté à l'ANDE pour revue. Ce CI expose les effets du sous-projet. Dans un délai maximal de 30 jours, l'ANDE doit aviser le maître d'ouvrage soit de son approbation, soit de l'exigence de présenter une étude d'impact sur l'environnement (s'il juge que le Projet peut avoir des conséquences négatives notables sur l'environnement), soit de la prolongation de l'examen du dossier pour un délai supplémentaire de 15 jours.

5.2.1.3. Catégorie A : Étude d'Impact Environnemental et Social

Les sites de construction classés A, c'est-à-dire présentant des risques environnementaux et/ou sociaux importants, devraient être éliminés lors du processus de sélection des sites. Dans ces cas, les localités seront invitées à identifier un autre site répondant aux critères de sélection de catégorie B ou C.

Les sites du projet étant déjà choisis, après visite du site, identification et évaluation environnementaux et sociaux et conformément à la catégorisation ci-dessus, les sites du projet sont classés dans la catégorie C.

5.2.3. Élaboration des Plans de Gestion Environnementale et Sociale Spécifiques aux Sites

Tous les sous-projets, quels que soit leurs impacts environnementaux et sociaux, feront l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Spécifique au Site de construction (PGESSS). Un PGESSS sera préparé pour les sous-projets de construction d'un CDP. Ces plans seront élaborés par le Consultant en Conception et Supervision qui sera appuyé par l'Assistance Technique en Mobilisation Communautaire pour faciliter les consultations.

5.2.4. Application du Cadre de Politique de Réinstallation

Dès qu'un projet entraîne des déplacements physiques et/ou économiques involontaires et ce, quelle que soit sa catégorie, les directives émises dans le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) devront être suivies. Le CPR détermine quel document doit être préparé par le Consultant en Conception et Supervision en fonction du type de déplacements qu'entraîne un sous-projet donné. Ainsi, dès qu'un sous-projet affecte des personnes ou groupes de personnes devant être déplacés physiquement ou économiquement, un Plan d'action de réinstallation (PAR) ou un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) sera préparé. L'élaboration d'un PAR est exigé pour tout projet requérant le déplacement physique de personnes tandis que la préparation d'un PRMS est prévue lorsque seuls les moyens de subsistance des personnes et groupes sont affectés.

5.2.5. Préparation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale de chantier

Les Demandes d'Appel d'Offres (DAO) pour la réalisation des travaux de construction des CDP et des antennes satellites de l'ENS incluront des Spécifications Environnementales, Sociales, de Sécurité et d'Hygiène de gestion du chantier. Celles-ci exigeront la préparation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier ou PGES chantier par les entrepreneurs réalisant les travaux, au plus tard un mois après que ceux-ci auront reçu leur ordre de démarrage. Les PGES chantier visent à s'assurer que les entrepreneurs gèrent leurs installations et activités terrain de façon à respecter l'environnement, la santé et sécurité des travailleurs et travailleuses ainsi que la santé et la sureté des populations. L'annexe 1 présente un exemple des spécifications environnementales, sociales, de sécurité et d'hygiène qui seront incluses dans les DAO destinées aux entrepreneurs de construction.

5.2.6. Suivi environnemental et social

Le suivi-évaluation environnemental et social à effectuer pour chaque sous-projet est défini à la section 7. Il s'intégrera dans le suivi-évaluation global du projet .

6. Plan de mobilisation des parties prenantes

6.1. Contexte général

Conformément à la législation ivoirienne en vigueur, le promoteur du projet doit impliquer les communautés affectées au moyen de la diffusion d'informations, de consultations et d'une participation éclairée, proportionnellement aux risques et aux impacts sur celles-ci.

Un plan de consultation publique et d'information (PCPI) a été déployé dans le cadre de cette CGES pour orienter l'équipe d'étude et les bénéficiaires afin de mener un programme de consultation solide qui soutienne et renseigne les analyses techniques, économiques, environnementales et sociales détaillées.

Le PCPI fournit un cadre à la gestion efficace et à la concertation avec les principales parties prenantes. En résumé, les objectifs du PCPI étaient les suivants :

- obtenir une vision claire du projet proposé ;
- gérer les attentes et les fausses idées ;
- appréhender les impacts sévères potentiels ;
- mettre au point des mesures d'atténuation et des plans de gestion efficaces ;
- optimiser tous les bénéfices locaux qui peuvent être apportés par le projet ;
- permettre aux communautés affectées d'être impliquées dans le processus.

6.2. Etapes de la consultation publique

La consultation publique est instituée par le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Il stipule en son Article 35 que « le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un effet négatif sur l'environnement ».

Dans le cadre de la consultation publique, le consultant a mobilisé autour du projet, l'ensemble des parties prenantes du projet pour une adhésion totale.

Trois (3) étapes ont été nécessaires pour aboutir à cette consultation :

- information préalable de l'administration locale ;
- rencontre préliminaire avec les autorités locales et des catégories sociales ainsi que des différentes couches de la population ;
- consultation des personnes directement ou indirectement concernées par le projet.

Dans le cadre de la réalisation du Cadre de Gestion environnementale et sociale du projet construction et d'équipement de 23 collèges à base 4 et du lycée d'excellence de Sinématiali pour le compte de la Société MENA, des consultations avec des parties prenantes identifiées ont eu lieu du 30 Octobre au 13 Novembre 2023. Ces rencontres se sont déroulées de manière spécifique auprès des responsables des services décentralisés et déconcentrés d'une part, de la chefferie traditionnelle, de la population et des responsables des structures techniques d'autre part.

Ces rencontres avaient pour but d'informer et de recueillir les avis et préoccupations des populations sur le projet.

Les documents relatifs à la consultation publique (courriers déchargés, liste de présence, liste de personnes ressources rencontrées, fiches de consultation et d'avis, compte-rendu, photos) sont en annexes du présent rapport.

Les cibles de ces consultations étaient : les autorités traditionnelles (chefs de village, chefs de tribu, notables), les leaders d'opinion (élus locaux ou représentants des collectivités), les parents d'élèves, les associations de femmes et de jeunes, les communautés allochtones et allogènes, les mutuelles de

développement, etc. Pour la participation à ces consultations, les populations ont été informées et invitées par les moyens suivants :

- courriers d'information et rencontres avec les autorités administratives des localités concernées ;
- rencontres préparatoires avec les notabilités et les responsables des associations de jeunes et de femmes;
- communications téléphoniques ;
- utilisation des fichiers de contacts établis lors de la mission de restitution des résultats de la sélection des localités éligibles ;
- édition de circulaires par le Sous-préfet de la zone et distribution auprès des responsables des communautés ;
- visites de sensibilisation et de préparation dans les villages concernés.

6.3. Consultations menées dans le cadre du CGES

Les consultations se sont déroulées et précédées à chaque fois d'une mission de préparation auprès des communautés concernées. La préparation des consultations et la tenue des consultations comme telles, ont été réalisées dans toutes les localités concernées

Déroulement des consultations

Pendant la phase de consultations, des informations sur le Projet (financement, objectifs, nombre de CB4 (Collège à Base 4) prévus, durée du projet, conditions liées au site, etc.) ont été données en plénière au début de chaque réunion. À la fin des discussions conduites sur la base d'un guide d'entretien, les participants ont été invités à poser des questions sur le Projet. Les réunions ont été tenues généralement dans les préfectures. Les discussions et échanges engagés lors des consultations ont permis de mettre en exergue les éléments suivants :

- les différents sites du projet ;
- les impacts positifs / négatifs attendus du projet des CB4 (Collège à Base 4) ;
- l'engagement communautaire autour du CB4 (Collège à Base 4) ;
- les préoccupations et les attentes des populations.
- les activités socio-économiques ;
- les infrastructures socio collectives de base ;
- la vie associative ;

Analyse des résultats par sujet de consultation

Les activités économiques des populations se caractérisent par une prépondérance de l'agriculture. Dans ce domaine, les femmes sont plus présentes dans le maraîchage, le ramassage des noix de cajou et la gestion des productions d'igname. Dans les zones de bas-fonds, elles s'investissent dans la culture. du riz. Les femmes font aussi le commerce.

Les infrastructures socio collectives existantes sont constituées généralement de centres de santé ruraux, d'écoles primaires, parfois de marchés. Le réseau d'eau et d'électricité est plus étendu dans les villages

La vie associative est marquée par la prédominance des associations de solidarité et d'entraide, notamment au niveau de la population féminine. Ces associations vivent grâce aux cotisations mensuelles, environ 1 000 FCFA/mois, qui servent à aider celles qui sont dans le besoin.

À propos des impacts probables attendus du projet des CB4, les populations ont identifié :

➤ les impacts positifs :

- diminution de la prévalence des grossesses des filles en milieu scolaire ;

- avantage économique pour le village dont le commerce de détail peut se développer grâce à l'achat de biens (nourriture par exemple) par les élèves et enseignants ;
- augmentation de l'habitat dans les villages concernés ;
- meilleur suivi (éducatif et scolaire) des enfants ;
- amélioration de la santé des enfants ;
- meilleures conditions d'étude ;
- création d'emplois pour les jeunes filles et les jeunes garçons du village qui ont des diplômes et qui peuvent donner des cours de renforcement scolaire aux collégiens ;
- diminution des charges scolaires (location de maison, argent de poche des élèves, etc.) ;
- augmentation des possibilités d'investir dans l'achat de fournitures, de manuels scolaires, etc.

➤ **les impacts négatifs**

- baisse de la pratique du français, puisque les enfants restent en famille ;
- perte de terres dans le cadre de la construction des collèges ;
- perte des cultures agricoles présentes sur les sites convoités ;
- impacts liés à l'environnement ;
- dégâts possibles liés aux grèves en milieu scolaire ;
- augmentation de l'insécurité liée à l'afflux de personnes (travailleurs pendant la phase de construction, enseignants, personnel administratif et élèves, etc.).

À propos de l'**engagement communautaire** pour accompagner le CB4 construit dans leur village, les populations se disent prêtes à s'engager. Les femmes proposent généralement de faire un champ collectif pour approvisionner la cantine scolaire en produits agricoles (igname, riz...), tandis que les hommes prévoient de participer à la maintenance et la sécurisation de l'établissement mais également à la construction de logements à louer pour les enseignants.

Concernant les préoccupations et inquiétudes, l'espoir que le Projet améliore les conditions d'étude des élèves et les capacités de scolarisation des parents est à la base de son approbation par tous les villages. Mais l'idée que les populations se font de ses implications éventuelles suscite des interrogations du genre « que se passe-t-il si le village ne trouve pas la superficie des sites demandés pour l'implantation du CB4 ? », « est-ce qu'il y aura des logements disponibles au village pour que les enseignants, élèves et le personnel administratif puissent rester ? Est-ce que le Projet ira à son terme ?

Les attentes exprimées par les populations lors des consultations, les questions posées ainsi que les réponses données sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Synthèse des préoccupations exprimées lors des consultations

Attente/préoccupation exprimée	Réponse apportée
À quand le démarrage des travaux ?	L'une des étapes clés préalables au Projet est la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales à travers l'élaboration du CGES. Mais le démarrage des travaux dépend aussi en partie des villageois : plus vite le site sera cédé et déclaré conforme aux critères définis, plus vite démarreront les travaux de construction
Des appuis additionnels comme la construction de logements pour les professeurs sont-ils prévus ?	L'argent disponible ne permet pas de prendre en charge la construction de logements pour les enseignants. La communauté peut, cependant, se mobiliser à travers les mutuelles, les conseils généraux, etc. pour construire des logements qui pourront être loués par les enseignants et le personnel administratif du CB4
Y aura-t-il des dons d'engins pour le ramassage des productions ?	Le Projet n'a pas prévu de dons d'engins. Seuls la construction et l'équipement des CB4 sont prévus.

Attente/préoccupation exprimée	Réponse apportée
Des foyers d'accueil des nouveaux élèves et des cantines scolaires seront-ils construits ?	la construction des cantines scolaires n'est pas prévue dans le cadre du Projet. Les études de plans types des CB4 (les cantines non incluses), il n'est pas prévu également de construire des foyers d'accueil. Cela peut se faire dans le cadre de la mobilisation communautaire.
Le système d'approvisionnement en eau du village sera-t-il renforcé ?	le Projet financera le forage pour le CB4 ou le raccordement au réseau existant. Mais c'est uniquement pour l'école, pas pour tout le village.
Y aurait-il un programme d'alphabétisation des adultes, y compris pour les femmes ?	Les activités du Projet concernent la construction de CB4. Si ces CB4 sont construits, cela peut impulser des programmes de ce genre
De voies d'accès à certains villages du bassin seront-elles ouvertes par le Projet ?	L'ouverture de voies d'accès aux villages ne fait pas partie des activités du Projet.

7. Identification et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et leurs mesures de gestion - y compris l'analyse de la prévalence des risques liés à l'exploitation et l'abus sexuels et le harcèlement dans la zone du projet et leurs mesures de gestion

7.1. Méthode d'évaluation des impacts

L'analyse des impacts consiste à identifier, décrire et évaluer, en fonction de l'information disponible, les impacts potentiels du Projet, autant positifs que négatifs, sur les composantes des milieux naturel et humain.

L'évaluation proprement dite des impacts potentiels sur les principales composantes environnementales et sociales consiste à qualifier l'impact probable. Même si une telle évaluation peut parfois comporter un jugement de valeur, elle permet de définir les besoins en matière d'atténuation, de compensation, de surveillance et de suivi des impacts. Bien que, à l'heure actuelle, les sites de construction des Collèges de proximité (CDP) n'aient pas été sélectionnés, il demeure possible d'identifier et d'évaluer les risques et les impacts appréhendés de ce type de projets ainsi que les mesures d'atténuation à mettre en œuvre pour tous les sites qui seront ultérieurement retenus.

L'évaluation des impacts est réalisée pour les phases pré-construction, construction et exploitation.

7.2. Caractérisation des activités selon les phases pré-construction, construction et exploitation

Les impacts générés par les différents sous-projets devraient être limités. En effet, les sites des futurs Collèges à base 4 et le lycée d'excellence des jeunes filles de Sinématiali seront sélectionnés sur la base de l'évitement ou sinon d'une minimisation des impacts sociaux et environnementaux.

L'atténuation et la gestion des impacts seront principalement réalisées par la mise en œuvre de spécifications environnementales, sociales, de sécurité et d'hygiène, lesquelles seront définies dans les PGESSS et les DAO. Les impacts liés aux acquisitions de terrain et à la libération des emprises seront, quant à eux, gérés principalement en mettant en œuvre le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) qui sera développé.

Le tableau ci-dessous établit la liste des activités qui sont potentiellement des sources d'impacts négatifs, selon les phases de pré-construction, de construction et d'exploitation.

Tableau 30 : Activités pouvant entraîner des impacts

Phase	Sources d'impact
Pré-construction	Acquisition des terrains et libération des emprises des infrastructures
	Études topographiques et investigations géotechniques
	Installation des chantiers (aire d'entreposage, chantier, camps)
Construction	Réalisation des fondations
	Terrassement et remblais
	Construction des bâtiments
	Raccordement aux réseaux existants
	Circulation des véhicules de chantier
	Présence des travailleurs
	Mouvements logistiques sur des voiries (accidents routiers)
Exploitation	Production des déchets
	Présence et circulation des élèves et du personnel

Les impacts négatifs seront essentiellement liés :

- aux activités de construction de nouvelles infrastructures scolaires, ainsi qu'aux travaux de réalisation des ouvrages associés pour les nouveaux établissements (voiries, raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité).
- à l'acquisition des terrains nécessaires pour les nouvelles infrastructures scolaires et les ouvrages associés.

7.3. Identification des impacts positifs

Les impacts positifs de la construction des CDP et du lycée d'excellence de Sinématiali seront essentiellement socio- économiques.

7.3.1. Amélioration de la capacité d'accueil du système scolaire

La construction des CDP et du lycée d'excellence de Sinématiali contribuera à améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves au collège. Il est à souligner cependant que les caractéristiques précises des capacités d'accueil et d'enseignement créées ou améliorées n'étaient pas déterminées pour toutes les sous-composantes du Projet au moment de la rédaction du présent CGES. L'objectif concernant le nombre de classe à construire est de 752.

7.3.2. Contribution au développement économique de la Côte d'Ivoire et à la réduction de la pauvreté

À court terme, durant les travaux de construction, le Projet contribuera à l'augmentation de l'activité des entreprises nationales. À long terme, l'amélioration des compétences des jeunes, leur formation technique ou générale établie en fonction des besoins et leur meilleure insertion sur le marché de l'emploi aura un impact majeur sur le développement économique de la Côte d'Ivoire.

7.3.3. Création d'emplois

Les activités de construction des infrastructures scolaires nécessiteront le recrutement de travailleurs de différents corps de métiers (p.ex. maçons, carreleurs, électriciens, manœuvres, etc.). Cependant, du fait

des rapports de genre existants et des représentations sociales liées aux travaux de construction, l'accès aux emplois créés durant la période de construction sera plus facile pour les hommes que pour les femmes. Des mesures devront être prises pour promouvoir l'accès des femmes à ces emplois.

En outre, la présence du personnel de chantiers augmentera de façon temporaire la clientèle de certains petits commerces présents dans la zone du Projet. Il s'agit, entre autres, de points de vente de nourriture, de boutiques, de maquis, etc. Aussi, les propriétaires de logements et d'hôtels ainsi que les commerçants de matériaux de construction pourront voir leur chiffre d'affaires augmenter.

Le fonctionnement et la maintenance des infrastructures scolaires nécessiteront également l'emploi de professeurs, d'équipes pédagogiques et d'entretien durant toute la durée de vie des CDP et du lycée d'excellence de Sinématiali.

À l'heure actuelle, il est impossible d'estimer le nombre et la nature des emplois générés par la construction et l'opération des établissements.

7.4. Identification et Evaluation des impacts négatifs

7.4.1. Identification des impacts négatifs

Les impacts négatifs potentiels susceptibles d'être générés par la réalisation du projet sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 31 : Identification des impacts négatifs

Composantes	Phase	Impacts potentiels
ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE		
Biodiversité, faune et flore	Construction et exploitation	Destruction d'habitats fauniques Dérangement (bruits et vibrations) Perte de biodiversité
	Pré-construction, construction et exploitation	Destruction de la végétation Introduction d'espèces indésirables Perte de biodiversité
Ambiance sonore	Construction	Augmentation temporaire du bruit et des vibrations
Air	Construction	Augmentation temporaire des poussières, gaz d'échappement
GES/Changements climatiques	Construction	Contribution aux changements climatiques
Eaux de surface et souterraines	Construction, et exploitation	Contamination accidentelle par des fuites ou déversements accidentels ; Augmentation des matières en suspension
	Construction	Ruissellement/érosion des sols
Sols	Construction	Modification de la topographie et du drainage Contamination accidentelle du sol Compactage
ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Production de déchets (déblais, matériaux de construction et déchets domestiques)	Préparatoire (Acquisition des sites)	
	Construction et exploitation	-pertes des terres et des cultures - Pollution

Conditions et droits des travailleurs	Construction et exploitation	Discrimination envers les femmes Travail des enfants Maintien de la pauvreté chez les travailleurs et travailleuses
	Construction et exploitation	Cas de harcèlement, exploitation, intimidation non déclarés ou irrésolus ou installations.
	Construction et exploitation	Maladies chez les travailleurs et travailleuses
Hygiène et Santé et sécurité des communautés riveraines et des travailleurs	Construction et exploitation	Accidents, blessures touchant les communautés riveraines.
	Construction et exploitation	Augmentation de l'incidence des accidents sur la route
	Construction et exploitation	Effets sur la santé des populations riveraines Stigmatisation des personnes affectées
Genre et Inclusion sociale (femmes, jeunes et personnes vulnérables)	Pré-construction, construction et exploitation	Exclusion des femmes et des jeunes dans les consultations et décisions liées à la construction et au fonctionnement des collèges
	Construction, exploitation	Nombre limité de femmes recrutées. Nombre limité de jeunes recrutés. Nombre limité ou absence de postes occupés par des PSH.
	Construction, exploitation	Exploitation des femmes, des jeunes et des PSH.
	Pré- construction, construction	Difficultés, problèmes d'accès des PSH aux CDP Non-scolarisation des jeunes en situation de handicap.
	Pré- construction	Violence
Violences basées sur le genre	Construction, exploitation	Traumatisme chez les femmes violentées. Abandon du travail. Stigmatisation des femmes au sein de leur communauté.
Travail des enfants	Construction	- Des jeunes sont retirés de l'école pour participer aux travaux de construction dans leur village ou village avoisinant.
	Construction	- Blessures, accidents ou décès sur les chantiers.
Cohésion sociale	Pré- construction, construction	- Cas de violence sur les chantiers. Suspension/ arrêt des travaux.
Trafic des êtres humains	Construction	Exploitation de travailleurs et travailleuses.
Patrimoine historique et culturel	Pré- construction, construction	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non

7.4.2. Evaluation des impacts

La méthode utilisée consiste à déterminer, par la combinaison des *critères d'intensité, de portée et de durée*, l'importance de l'impact sur le milieu social et biophysique. Cette évaluation de l'importance des impacts, à défaut de mesure sur le terrain, est opérée par la réunion d'experts. Le projet se subdivise en trois phases complémentaires au cours desquelles les impacts environnementaux sont évalués et analysés. Pendant ces phases, l'on peut caractériser les modifications du milieu social et environnemental. Les trois phases sont :

- **La phase d'aménagement du site** qui regroupe les activités d'aménagement ; les travaux de génie civil et de bâtiment ainsi que la fourniture et l'installation des équipements ;
- **La phase d'exploitation** qui comprend l'ensemble des activités de fourniture des matières premières et intrants et à leur utilisation ;
- **La phase de fin d'exploitation et de démantèlement des infrastructures** : cette phase regroupe les activités de démontage et d'enlèvement de toutes les installations et débris.

L'intensité

L'intensité du changement généré par une source d'impact est soit forte, moyenne ou faible, selon le degré de modification de l'élément du milieu social ou environnemental étudié. Pour définir l'intensité on a recours aux éléments suivants :

Changements de forte intensité (Fo) : la source d'impact affecte de façon importante un élément du milieu, en modifie l'intégrité ou en diminue (ou augmente) fortement l'utilisation, le caractère particulier ou la qualité (perte d'un habitat faunique essentiel, disparition d'une population végétale ou animale classée, perte d'une ressource utilisée pour une activité économique, sociale ou culturelle). La source d'impact améliore grandement l'élément ou en augmente fortement la qualité ou l'utilisation.

Changements d'intensité moyenne (Mo) : la source d'impact modifie le caractère particulier ou la qualité d'un élément essentiel et en restreint l'utilisation (ex. perte ou modification d'une portion d'un habitat, d'une ressource ou d'une activité), sans en modifier de façon importante l'intégrité ou l'utilisation de façon importante. La source d'impact améliore ou augmente légèrement la qualité ou l'utilisation de l'élément.

Changements de faible intensité (Fa) : la source d'impact modifie de façon limitée un élément du milieu, ou en diminue (ou augmente) légèrement l'utilisation, le caractère particulier ou la qualité (ex. perte ou modification d'une portion négligeable d'un habitat, d'une ressource ou d'une activité). La source d'impact améliore ou augmente de façon limitée la qualité ou l'utilisation d'un élément.

La portée/l'étendue

Cet indicateur mesure une superficie ou une proportion de population. Il correspond au rayonnement spatial du changement ou au nombre d'individus susceptibles de percevoir ce changement dans la zone d'étude. Pour définir la portée on a recours aux critères suivants :

Portée régionale (Re) : la source d'impact modifie une portion importante ou la totalité d'un élément du milieu dans la zone d'étude principale. L'élément affecté est utilisé ou les effets du changement sur celui-ci peuvent être perçus par l'ensemble de la population humaine ou animale de la zone d'étude principale.

Portée locale (Lo) : la source d'impact modifie une portion de l'élément du milieu situé dans le secteur des travaux et dans l'espace immédiat adjacent. L'élément affecté est utilisé ou les effets du changement sur celui-ci peuvent être perçus par la population humaine ou animale située dans l'aire circonscrite par le secteur des travaux ou dans l'espace immédiat adjacent.

Portée ponctuelle (Po) : la source d'impact modifie une portion de l'élément du milieu situé dans le secteur des travaux. L'élément affecté est utilisé, ou les effets du changement sur celui-ci peuvent être perçus par une portion de la population humaine ou animale située dans l'aire circonscrite par le secteur des travaux.

La durée

Pendant la mise en œuvre d'une phase, la durée d'un impact renvoie à l'évaluation de la période pendant laquelle l'effet d'une activité, d'une composante du projet se fera sentir. On répartira en trois classes la durée de l'impact :

Longue durée (Lo) : la longue durée s'applique à un impact dont l'effet est ressenti de façon continue ou intermittente, mais régulière, pendant toute la vie des infrastructures et même au-delà ; on considère également les effets comme irréversibles ;

Durée moyenne (Mo) : la durée moyenne s'applique à un impact dont l'effet est ressenti de façon continue ou intermittente, mais régulière, pendant une période inférieure à la durée de vie des infrastructures, soit quelques années ;

Courte durée (Co) : la courte durée s'applique à un impact dont l'effet est ressenti sur une période de temps limitée, correspondant généralement à la période de construction des infrastructures ou d'exploitation, ou à une période inférieure à celle-ci.

L'importance

L'évaluation de l'importance de l'impact est fonction de la combinaison des différents indicateurs définis ci-dessus, la corrélation établie entre chacun des indicateurs permettant d'établir la classification suivante :

Impact d'importance majeure (Ma) : un impact d'importance majeure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées de façon importante ; l'impact met en danger la vie d'une espèce humaine, animale ou végétale.

Impact d'importance moyenne (Mo) : un impact d'importance moyenne signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées partiellement ; l'impact ne met pas en danger la vie d'individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale.

Impact d'importance mineure (Mi) : un impact d'importance mineure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées légèrement.

La présentation des impacts se fait à l'aide d'une matrice de synthèse. Cette matrice présente chacun des impacts en précisant son intensité, selon le changement que subissent l'élément, la portée et la durée de ce changement ainsi que son importance. Ce cadre de référence se présente comme suit :

Tableau 32 : Matrice de détermination de l'importance des impacts

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Grille de Fecteau, 1997

L'évaluation des impacts négatifs potentiels du projet de construction des 23 collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes de Sinématiali figure dans le tableau ci-dessous :

Tableau 33 : Evaluation des Impacts génériques du projet

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Evaluation des impact			
			Intensité	Portée	Durée	Importance de l'Impact
Environnement biophysique						
Biodiversité, faune et flore	Construction et exploitation	Destruction d'habitats fauniques Dérangement (bruits et vibrations) Perte de biodiversité	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
	Pré-construction, construction et exploitation	Destruction de la végétation Introduction d'espèces indésirables Perte de biodiversité	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
Ambiance sonore	Construction	Augmentation temporaire du bruit et des vibrations	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
Air	Construction	Augmentation temporaire des poussières, gaz d'échappement	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
GES/Changements climatiques	Construction	Contribution aux changements climatiques	Faible	Locale	Courte	Mineure
Eaux de surface et souterraines	Construction, et exploitation	- Contamination accidentelle par des fuites ou déversements accidentels ; - Augmentation des matières en suspension	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
	Construction	Ruissellement/érosion des sols	Moyenne	Locale	Longue	Majeure
Sols	Construction	Modification de la topographie et du drainage	Moyenne	Locale	Longue	Majeure
		Contamination accidentelle du sol Compactage	Faible	Locale	Courte	Mineure
ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE						
Cohésion sociale	Préparatoire (Acquisition des sites)	Pertes des terres, des cultures et autres biens	Forte	Régional e	Longue	Majeure
Production de déchets (déblais, matériaux de	Construction et exploitation					

construction et déchets domestiques)		- Pollution	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
Conditions et droits des travailleurs	Construction et exploitation	Discrimination envers les femmes Travail des enfants	Faible	Régionale	Courte	Mineure
		Maintien de la pauvreté chez les travailleurs et travailleuses	Faible	Régionale	Courte	Mineure
	Construction et exploitation	Cas de harcèlement, exploitation, intimidation non déclarés ou irrésolus ou installations.	Forte	Régionale	Courte	Moyenne
	Construction et exploitation	Maladies chez les travailleurs et travailleuses	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
Hygiène et santé et sécurité des communautés riveraines et des travailleurs	Construction et exploitation	Accidents, blessures touchant les communautés riveraines.	Faible	Régionale	Courte	Mineure
	Construction et exploitation	Augmentation de l'incidence des accidents sur la route	Faible	Locale	Courte	Mineure
	Construction et exploitation	Effets sur la santé des populations riveraines Stigmatisation des personnes affectées	Faible	Locale	Courte	Mineure
Genre et Inclusion sociale (femmes, jeunes et personnes vulnérables)	Pré-construction, construction et exploitation	Exclusion des femmes et des jeunes dans les consultations et décisions liées à la construction et au fonctionnement des collèges	Faible	Locale	Courte	Mineure
	Construction, exploitation	Nombre limité de femmes recrutées. Nombre limité de jeunes recrutés. Nombre limité ou absence de postes occupés par des PSH.	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
	Construction, exploitation	Exploitation des femmes, des jeunes et des PSH.	Moyenne	Locale	Courte	Mineure

	Pré- construction, construction	Difficultés, problèmes d'accès des PSH aux CDP Non-scolarisation des jeunes en situation de handicap.	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
	Pré- construction	Mécontentement des communautés Violence	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Violences basées sur le genre	Construction, exploitation	Traumatisme chez les femmes violentées. Abandon du travail. Stigmatisation des femmes au sein de leur communauté.	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Travail des enfants	Construction	- Des jeunes sont retirés de l'école pour participer aux travaux de construction dans leur village ou village avoisinant.	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
	Construction	- Blessures, accidents ou décès sur les chantiers.	Forte	Locale	Longue	Majeure
Cohésion sociale	Pré- construction, construction	- Cas de violence sur les chantiers. Suspension/ arrêt des travaux.	Forte	Locale	Longue	Majeure
Trafic des êtres humains	Construction	Exploitation de travailleurs et travailleuses.	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Patrimoine historique et culturel	Pré- construction, construction	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne

8. Plan cadre de Gestion Environnementale et Sociale

L'objectif du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) est de s'assurer que le projet de construction des 23 collèges à base 4 et le lycée d'excellence pour jeunes filles de Sinématiali soit mis en œuvre en conformité avec la législation nationale, les bonnes pratiques internationales, ainsi que les normes de performance environnementales et sociales de la SFI. Il fait ressortir les mesures d'atténuation des impacts négatifs généraux du projet (voir tableau ci-dessous).

Tableau 34 : Mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE			
Biodiversité, faune et flore	Construction et exploitation	Destruction d'habitats fauniques Dérangement (bruits et vibrations) Perte de biodiversité	Interdire aux employés de chasser. Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés et des communautés sur l'importance de la préservation des ressources fauniques.
	Pré-construction, construction et exploitation	Destruction de la végétation Introduction d'espèces indésirables Perte de biodiversité	Sélectionner des sites nécessitant le moins de déboisement possible et évitant toute forêt classée ou aire protégée. Compenser les pertes d'habitats afin d'assurer que le Projet n'entraîne aucune perte nette de biodiversité. S'assurer que les travaux n'entraînent pas l'implantation d'espèces envahissantes. En présence d'espèces envahissantes, développer des mesures spécifiques pour en limiter la propagation. Interdire le prélèvement de ressources par les employés. Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés sur l'importance de la préservation des ressources. Subvenir aux besoins des travailleurs en combustibles. Mettre en place des arbres d'ombrage dans la cour du CDP, incluant des essences rares et locales.
Ambiance sonore	Construction	Augmentation temporaire du bruit et des vibrations	Informers et consulter les élus locaux et la population locale sur les activités du Projet et les inconvénients potentiels. Respecter la réglementation ivoirienne et les normes de performance de la SFI applicables pour les niveaux de bruit aux limites du chantier et aux récepteurs sensibles. -Ajuster les horaires d'opération des équipements produisant du bruit afin de respecter les limites du chantier et les récepteurs sensibles. -Limiter la vitesse des camions et autres véhicules à l'approche du site. -Sélectionner et opérer les équipements en tenant compte de leurs émissions sonores et

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
			<p>choisir des méthodes de travail moins bruyantes.</p> <p>-Éteindre les machines à usage intermittent entre les périodes de travail.</p>
Air	Construction	Augmentation temporaire des poussières, gaz d'échappement	<p>Prendre des mesures pour limiter les émissions de poussières lors des activités de construction.</p> <p>Arroser, lorsque indispensable, avec de l'eau non contaminée ou des produits non toxiques, les aires de travaux, les lieux de passage des véhicules ainsi que les lieux de nivellement et d'excavation.</p> <p>Équiper de dispositifs anti-pollution efficaces les véhicules de transport et la machinerie.</p> <p>Recouvrir les camions transportant du matériel granulaire (sable, gravier) de bâches de protection.</p> <p>Ne permettre aucun brûlage des déchets générés durant les travaux.</p> <p>Si possible privilégier les voies de contournement des villages.</p>
GES / Changements climatiques	Construction	Contribution aux changements climatiques	<p>Ne permettre aucun brûlage des déchets générés durant les travaux.</p> <p>Ne pas laisser le moteur des véhicules et de la machinerie tourner inutilement.</p> <p>Utiliser des véhicules et de la machinerie en bon état de fonctionnement.</p> <p>Mettre en place un arboretum ou, à tout le moins, des plantations d'arbres.</p>
Eaux de surface et souterraines	Construction, et exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination accidentelle par des fuites ou déversements accidentels. - Augmentation des matières en suspension 	<p>Éviter d'effectuer les travaux d'excavation durant les périodes de forte pluie.</p> <p>Aménager les zones d'entreposage de façon à éviter toute pollution en cas de fuites ou de déversements accidentels.</p> <p>Prévoir un système approprié d'évacuation des eaux usées.</p> <p>Prévoir des installations sanitaires adéquates pour les travailleurs.</p> <p>Contrôler les eaux avant leur rejet pour vérifier le respect des normes ivoiriennes sur les eaux résiduaires.</p>
	Construction	Ruissellement/érosion des sols	<p>Tenir compte du drainage naturel et prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'écoulement normal des eaux.</p> <p>Entreposage adéquat des sols contaminés dans la zone d'entreposage à cet effet.</p>

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
Sols	Construction	<p>Modification de la topographie et du drainage</p> <p>Contamination accidentelle du sol</p> <p>Compactage ;</p>	<p>Contrôler la machinerie pour éviter les fuites et les déversements.</p> <p>Prendre les précautions nécessaires pour le ravitaillement, le transport, la manipulation des huiles et hydrocarbures.</p> <p>Disposer d'une procédure de gestion des déversements accidentels d'hydrocarbures et/ou de produits chimiques.</p> <p>Doter le personnel d'absorbant pour gérer les déversements accidentels et leur fournir une formation.</p> <p>Récupérer rapidement les sols par suite d'un déversement accidentel et en disposer adéquatement.</p> <p>Rétablir le drainage et stabiliser les sols susceptibles d'être érodés ou de constituer des mares d'eau stagnantes qui risquent de favoriser la prolifération d'insectes nuisibles.</p> <p>Limiter au strict nécessaire le décapage, le déblaiement, l'excavation et le remblayage des aires de travail.</p> <p>Stocker la terre végétale ("top soil") du site de construction pour réaménager le terrain après la construction.</p>
ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE			
Cohésion sociale	Préparatoire (Acquisition des sites)	Pertes des terres, des cultures et autres biens	Faire la purge des droits coutumiers et le dédommagement des cultures pour les propriétaires de sites et de cultures qui exigent des compensations
Production de déchets (déblais, matériaux de construction et déchets domestiques)	Construction et exploitation	- Pollution	<p>Développer un plan de gestion des déchets qui distingue les déchets solides selon leur composition, leur source, leur type.</p> <p>-Installer des paniers, bennes et autres réceptacles adéquats pour la collecte des déchets dans les installations du personnel et les camps de travailleurs.</p> <p>Trier et stocker temporairement les déchets recyclables et non recyclables jusqu'à leur collecte par un récupérateur autorisé par les autorités.</p> <p>Ne permettre aucun brûlage des déchets générés durant les travaux.</p>

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
Conditions et droits des travailleurs	Construction et exploitation	Discrimination envers les femmes Travail des enfants Maintien de la pauvreté chez les travailleurs et travailleuses	Développer une politique de gestion équitable des ressources humaines. Mettre en place un mécanisme de griefs. Développer et mettre en place un plan de prévention du risque de travail des enfants. Demander aux autorités concernées de vérifier la conformité des conditions d'embauche avec la législation nationale. Produire un plan d'embauche équitable impliquant les travailleurs locaux et en informer les demandeurs d'emploi locaux (femmes et hommes).
	Construction et exploitation	Cas de harcèlement, exploitation, intimidation non déclarés ou irrésolus ou installations.	Informar les travailleurs et travailleuses de leurs droits. Mettre en place un plan de sécurité et santé. Former le personnel. Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs et en informer les travailleurs et travailleuses.
	Construction et exploitation	Maladies chez les travailleurs et travailleuses	Assurer que les installations (chantiers, bureaux, latrines, etc.) sont conçues en tenant compte des besoins de l'ensemble des travailleurs, des femmes et des PSH pour assurer leur accès et bien-être
Hygiène et santé et sécurité des communautés riveraines et des travailleurs	Construction et exploitation	Accidents, blessures touchant les communautés riveraines.	Développer et mettre en place un plan de sécurité et santé. Former le personnel. Développer et mettre en place un plan d'urgence. Mener des sessions d'information sur la présence de matériel roulant et autre équipement pouvant être source de danger pour les communautés, en particulier les enfants ; Assurer que les panneaux d'affichage et la signalisation aux abords des chantiers sont bien compris de tous les membres des communautés et respectés par le personnel.

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
	Construction et exploitation	Augmentation de l'incidence des accidents sur la route	Formation de sensibilisation à l'intention des communautés, en particulier dans les écoles, etc. Appliquer strictement les politiques en matière de drogue et d'alcool en ce qui concerne les conducteurs ; Mise en place d'une signalisation et des limitations de vitesses adaptées au niveau des villages.
	Construction et exploitation	Effets sur la santé des populations riveraines Stigmatisation des personnes affectées	Sensibiliser /former le personnel et les populations sur les risques et les effets des IST/VIH. Développer et mettre en place un plan de prévention des IST/VIH.
Genre et Inclusion sociale (femmes, jeunes et personnes vulnérables)	Pré-construction, construction et exploitation	Exclusion des femmes et des jeunes dans les consultations et décisions liées à la construction et au fonctionnement des collèges	Assurer que le PEPP tienne compte des femmes et des jeunes et que des mesures inclusives soient mises en place. Mettre en place un Plan de communication qui tient compte des spécificités des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables en matière d'accès à l'information. Les consultations avec les communautés seront inclusives et, si nécessaire, des réunions avec des hommes / femmes / groupes /vulnérables / jeunes auront lieu séparément. - Développer et mettre en œuvre une formation sur la sensibilité au genre pour les employés du Projet.
	Construction, exploitation	Nombre limité de femmes recrutées. Nombre limité de jeunes recrutés. Nombre limité ou absence de postes occupés par des PSH.	Assurer que les moyens de diffusion des postes à combler sont accessibles aux femmes, aux jeunes et aux PSH (radio communautaire, affiches, etc.). Promouvoir les chantiers-écoles pour l'emploi de jeunes non diplômés. Revoir périodiquement le système de recrutement et les effectifs par rapport au sexe. Produire une Politique de gestion équitable des ressources humaines.
	Construction, exploitation	Exploitation des femmes, des jeunes et des PSH.	- Assurer que les contrats de travail sont équitables.

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
	Pré- construction, construction	Difficultés, problèmes d'accès des PSH aux CDP Non-scolarisation des jeunes en situation de handicap.	Assurer que la conception des CDP soit conforme aux principes de l'accessibilité universelle.
	Pré- construction	Mécontentement des communautés Violence	Mener des sessions d'information auprès des autorités locales portant sur les critères de sélection des sites pour les CDP. Impliquer et consulter toutes les communautés des aires de recrutement pour développer des consensus.
Violences basées sur le genre	Construction, exploitation	Traumatisme chez les femmes violentées. Abandon du travail. Stigmatisation des femmes au sein de leur communauté.	Sensibiliser, informer le personnel sur le harcèlement et autres formes de violence. Assurer que les femmes sont informées du mécanisme de règlement des griefs en place. Développer et mettre en œuvre un code de conduite signé par l'employeur/ employé. Inciter les travailleurs à une sensibilisation aux protocoles culturels et sexo-spécifiques.
Travail des enfants	Construction	Des jeunes sont retirés de l'école pour participer aux travaux de construction dans leur village ou village avoisinant.	-Assurer que tous les travailleurs et travailleuses détiennent une carte d'identité. -Développer et mettre en place un plan de prévention du risque de travail des enfants.
	Construction	- Blessures, accidents ou décès sur les chantiers.	- Développer et mettre en place un plan de sécurité pour l'ensemble des travailleurs.
Cohésion sociale	Pré- construction, construction	- Cas de violence sur les chantiers. Suspension/ arrêt des travaux.	Développer et mettre en place un plan de prévention et de mesures sociales. Sensibiliser les communautés et les PAP sur les droits des femmes liés à la propriété foncière.

Composantes	Phase	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation ou de compensation
Trafic des êtres humains	Construction	Exploitation de travailleurs et travailleuses.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une politique de gestion équitable des ressources humaines. -Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs. -Développer et mettre en place un plan de prévention du trafic de personnes
Patrimoine historique et culturel	Pré- construction, construction	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non	Élaborer une procédure de découverte fortuite

8.2. Plans de gestion thématiques

8.2.1. Plan de prévention et de gestion des déversements accidentels

Un plan de prévention et de gestion des déversements accidentels devra être préparé et devra notamment inclure :

- La formation des opérateurs dans le domaine de la prévention des déversements ;
- L'élaboration de procédures opérationnelles pour la manutention des matières dangereuses ;
- L'élaboration de procédures opérationnelles pour la gestion de structures de confinement secondaire (élimination des fluides accumulées, des eaux de pluie potentiellement souillées dans les fosses et système de rétention par exemple) ;
- L'identification des emplacements des matières dangereuses et des activités dans le cadre desquelles elles sont employées sur un plan des installations ;
- La mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) et de formations pour les interventions d'urgence ;
- La mise à disposition d'équipements d'intervention en cas de déversement (kit anti-pollution par exemple) et l'établissement d'une liste de ressources extérieures en équipements et en personnes pouvant intervenir pour compléter les ressources internes.
- Le dispositif de stockage (conditions, accès), de manipulation (mise à disposition des fiches techniques des produits) et de suivi des déchets dangereux (fiches d'inventaires et de transfert).

8.2.2. Dispositions constructives et opérationnelles pour prévenir les déversements accidentels de produits liquides dangereux

Il convient d'abord de surveiller régulièrement l'étanchéité des appareils, mais il faut aussi qu'existe dans tous les cas un dispositif étanche de rétention des écoulements :

- installations existantes : le système de rétention existant peut être maintenu s'il est étanche et correctement dimensionné et qu'il n'existe pas de connexion directe avec le milieu naturel ou un réseau collectif d'assainissement ;
- installations nouvelles : en cas de stockage de produits liquides en volume supérieur à 220 L, le volume disponible de confinement secondaire doit être égal, au minimum à 110% du volume du conteneur de stockage le plus grand ou 25% de la capacité de stockage totale (et la plus grande de ces capacités). Le confinement secondaire doit aussi permettre de prévenir tout contact entre des matières incompatibles en cas de déversement.
- une procédure opérationnelle pour la manipulation des matières dangereuses devra être préparée et mise en œuvre.

Le plein des véhicules et des engins sera effectué en dehors des périmètres des sites et dans des stations- services légales pour justifier de garanties de conformité des carburants utilisés avec la réglementation applicable en Côte d'Ivoire.

Si un appoint doit être effectué sur site, notamment pour l'atelier forage 80 CV, les précautions seront prises pour éviter le déversement accidentel de produit au sol. Les équipes devront être munies de dispositifs de rétention en cas de débordement ou d'écoulement accidentel.

Un kit d'absorption sera disponible en cas de perte accidentelle de fluide.

8.2.3. Précautions opérationnelles en cas de déversements accidentels de produits liquides dangereux pendant le transport

Dans le cas d'un accident, d'une fuite ou d'un déversement pendant le transport, certaines mesures d'urgence doivent être prises immédiatement. Si le produit liquide dangereux fuit d'un véhicule ou d'un emballage endommagé, les chauffeurs et/ou le personnel de sécurité doit s'efforcer de contrôler la propagation des liquides pour l'empêcher d'atteindre les égouts, les ruisseaux ou autres cours d'eau. Le véhicule ne doit pas être laissé sans surveillance, et ceci jusqu'à ce que le déversement soit complètement nettoyé. Tout particulièrement, les aires de chargement doivent être équipées de matériaux adéquats pour agir en cas de déversements.

Les dispositions à prendre en cas d'accident sont les suivantes :

- veiller à ce qu'aucune personne non autorisée ne s'approche de la zone affectée ;
- alerter les autorités compétentes en cas d'épandage de produits liquides dangereux et de risque de contamination de l'environnement ;
- alerter les services de santé et équiper le personnel des EPI adaptés : lunettes enveloppantes, gants risques chimiques, surbottes/surchaussures, combinaison jetable risques chimiques ;
- baliser un périmètre de sécurité et éventuellement, ventiler le local par tous les moyens adéquats si le déversement a lieu dans une pièce fermée ;
- limiter la dissémination du liquide en colmatant la brèche (chiffons, film plastique) et en utilisant des produits absorbants (sable, sciure, ciment) ;
- nettoyer le sol : s'il est étanche, racler soigneusement et utiliser éventuellement de la vapeur d'eau pour finaliser le nettoyage. En aucun cas ne chauffer avec une flamme. Ne pas utiliser de solvant chloré mais seulement des détergents doux. S'il n'est pas étanche, il faut enlever les supports fortement contaminés, béton, terre.
- si un doute existe sur la contamination de nappes phréatiques, des mesures d'urgence appropriées doivent être prises pour limiter, fixer et enfin éliminer la contamination.
- rassembler tous les produits obtenus et souillés (eaux de lavage, terre souillée, vêtements) et les stocker sur la zone tampon de stockage intermédiaire conformément aux spécifications établies au chapitre pour les déchets dangereux.

8.2.4. Transport des terres contaminées

Le plan de transport et de livraison des terres contaminées préparé par l'Entrepreneur doit indiquer comment il compte répondre aux exigences suivantes :

- Assurer le respect de la réglementation relative au transport en Côte d'Ivoire.
- Transporter les terres contaminées en camions étanches et bâchés pour éviter la dispersion de sols et de poussières et l'écoulement d'eaux contaminées par les sols et ce, tout au long du parcours.
- Assurer une traçabilité des volumes de terres contaminées jusqu'à leur lieu de livraison; notamment, l'Entrepreneur doit transmettre à l'Ingénieur toutes les données dont il dispose relativement à la provenance du chargement et aux caractéristiques des sols (résultats d'échantillonnage et d'analyse).
- Décharger et régaler les sols de manière uniforme sur les aires de stockage, sur une hauteur maximale de 50 cm si les sols sont déchargés directement sur la plateforme de traitement, ou de 2 m s'ils sont déchargés sur l'aire de stockage tampon (dans le cas où la plateforme de traitement est déjà à pleine capacité ou n'est pas

disponible). L'Ingénieur peut donner des instructions plus spécifiques sur le déchargement et le réglage des sols et l'Entrepreneur devra s'y conformer.

- Recouvrir les sols de bâches/membranes imperméables et les lester ou les ancrer solidement pour éviter qu'elles soient déplacées par le vent et que les sols soient atteints par des eaux de pluie ou eaux de ruissellement. La fourniture de ces bâches/membranes est à la charge de l'Entrepreneur et il ne pourra pas les récupérer à la fin du contrat.
- Avant de quitter le lieu de livraison, assurer que les sols soient stockés dans des conditions ne présentant pas de risque de pollution (prévention des envols, infiltration dans les sols, odeur) pour les populations avoisinantes et l'environnement. Le gardiennage et l'exploitation du site de stockage/traitement ne sont pas à la charge de l'Entrepreneur.
- Assurer qu'un plan d'urgence est prêt en cas d'accident ou de déversement et que les employés affectés au transport sont formés pour le mettre en application.

8.3. Plan de gestion des déchets

8.3.1. Objectifs

Les objectifs du plan sont :

- de minimiser la génération de déchets par une utilisation réfléchie des matières premières;
- de trier et de traiter les déchets afin de limiter l'impact sur l'environnement ;
- de sensibiliser et former le personnel aux bonnes pratiques de gestion des déchets ;
- par la mise en œuvre de ce plan, supprimer les risques de pollutions du milieu biophysique et les impacts indirects sur le milieu humain (santé, nuisances).

Le Plan de Gestion des Déchets comprendra des procédures, en accord avec la réglementation locale et avec les bonnes pratiques internationales³¹, en matière de manutention, de transport, de stockage, de traitement et d'élimination des déchets selon leur catégorie d'appartenance :

- Déchets peu dangereux (Groupe A) : Définition : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, ou tout bien meuble abandonné ou destiné à l'abandon. Cette définition est compatible avec celle de l'article 2 de la « Convention de Bâle » qui stipule que les déchets sont « des substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national. Déchets putrescibles issus des cantines, papiers, cartons, plastiques, bois et végétation, déchets inertes de construction ou démolition (béton, ferraille, briques, parpaings), etc. ;
- Déchets dangereux (Groupe B) : Définition : Déchet inclus dans le champ d'application décrit à l'article 1 de la « Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ». Déchets corrosifs, explosifs, toxiques, constituant un degré de danger pour l'homme ou pour l'écosystème. Ce seront principalement, les huiles moteur et liquides hydrauliques usagés, les PCB, les résidus de peinture, solvants et résines, les fluides de transformateurs, déchets hospitaliers, boues de fosses septiques, divers additifs pour le béton (dans une moindre mesure de dangerosité pour ces derniers).

Après avoir défini les types de déchets possiblement rencontrés (déchets de type domestique et non dangereux, déchets dangereux et déchets verts principalement produits lors du défrichage des emprises), les modalités de collecte, de traitement, d'élimination et de suivi devront être précisées.

Le plan d'actions détaillé présentera les volumes anticipés de déchets produits, les procédures de gestion, collecte et élimination, les moyens techniques mis en œuvre, les coordonnées des sociétés ivoiriennes impliquées dans le

recyclage des déchets ainsi que les programmes de sensibilisation des ouvriers sur ce sujet.

8.3.2. Collecte

Un système de tri à la source permettant de séparer les déchets produits et de les stocker dans des conditions appropriées sera proposé. L'organisation de la collecte comportera les points suivants :

- la signalisation des bennes pour chaque type de déchets et points de stockage. L'identification des bennes sera notamment assurée par le biais de pictogrammes ou logotypes facilement identifiables par tous : bois et déchets verts, papier et carton, déchets putrescibles, déchets inertes, déchets médicaux, boues, huiles moteurs, produits chimiques usagés, déchets métalliques contaminés ou non ;
- des aires décentralisées de collecte à proximité immédiate de chaque zone de travail. Les déchets stockés ici seront collectés régulièrement et les bennes de stockage nettoyées ;
- le transport depuis ces aires décentralisées jusqu'aux aires centrales de stockage.

Les zones de stockage seront aménagées sur une surface imperméable et devront être fermées pour éviter l'envol des déchets. Des aménagements particuliers pour le stockage des déchets dangereux devront être prévus, avec par exemple la mise en place d'une aire étanche et couverte, délimitée par un merlon dont la hauteur assure la contention d'un volume au moins égal à 110 % de celui du plus gros conteneur stocké sur l'aire, et équipée d'un système de déshuilage en sortie ou encore des conteneurs/cabines spécialisés avec bac de rétention intégré. La question de la compatibilité de stockage des produits dangereux devra être prise en considération lors de l'agencement des bennes et bidons de collecte. Aucun déchet ne devra être laissé sur le site ou jeté dans l'environnement. La collecte des déchets des aires décentralisées vers les aires centrales devra être réalisée par des sociétés spécialisées et agréées pour ces activités.

8.3.3. Traitement et élimination

Après avoir agi sur la minimisation des déchets à la source, la stratégie de traitement devra se baser sur les principes de réutilisation, valorisation et recyclage avant de choisir en dernier recours d'envoyer les déchets dans des filières d'élimination ou d'enfouissement. Dans tous les cas, aucun déchet ne devra être brûlé.

Les centres de traitements et les filières de valorisation seront recherchés à l'échelle locale (faibles distances par rapport aux chantiers) et choisis en fonction des taux de valorisation communiqués par les établissements. Suivant les déchets, le choix de traitement sera le suivant :

- déchets putrescibles : compostage ;
- déchets verts : compostés ou laissés à la disposition des communautés locales ;
- déchets de verre, papiers, cartons, plastiques et produits métalliques non pollués par des produits dangereux : recyclage par des entreprises agréées ;
- déchets inertes (gravats, pierres, terres, ...) : valorisation sous la forme de remblaiement de carrières ou réintroduits dans une filière de fabrication de béton neuf ;
- déchets d'huiles usagées : recyclage acceptable (raffinerie) ou élimination (combustible pour industrie comme cimenterie, fonderie) ;
- déchets de produits chimiques et résidus de peintures et bidons associés : réutilisation sur place, renvoyés au fournisseur ou vers des installations de traitement de déchets appropriées ;
- déchets d'équipements électriques ou électroniques : piles, batteries de véhicules, filtres à huile,

ampoules et lampes. L'identification d'une filière de traitement, en favorisant le recyclage, sera menée ;

- déchets pneumatiques : filière de recyclage ;
- boues des bassins de décantation (présence d'hydrocarbures) : collectées par une entreprise spécialisée et traitées comme des déchets dangereux (la valorisation devra être étudiée) ;
- boues des fosses septiques : elles seront soit déposées dans les bassins de traitement des lixiviats au sein d'une structure agréée ou seront injectées graduellement dans le système de traitement des eaux usées de la ville ;
- déchets médicaux : élimination dans un centre agréé (incinérateur).

L'enfouissement dans un centre de stockage agréé pour les déchets non-dangereux sera étudiée si aucune autre filière de traitement n'est disponible. En revanche pour les déchets dangereux, en l'absence de filière de traitement locale, l'exportation en conformité avec les conventions internationales sera à envisager.

Pour le transport des déchets, celui-ci devra être conforme à la législation ivoirienne et utilisera un manifeste des déchets pour chaque opération de transport. Si aucun modèle n'est précisé par la législation locale, un modèle basé sur les bonnes pratiques sera adopté. Ce bordereau de transport (ou de suivi des déchets -BSD) devra présenter au minimum les informations suivantes :

- nom et numéro d'identification du/des matériau (x) ;
- état physique (i.e. solide, liquide, gazeux ou une combinaison d'un état ou plus) ;
- quantité (e.g. kilogrammes ou litres, nombre de conteneurs) ;
- date d'envoi, date de transport et date de réception ;
- enregistrement de l'émetteur, du receveur et du transporteur.

Le transport du déchet au site d'élimination peut être effectué par l'entreprise elle-même ou par une entreprise spécialisée dans le transport.

Terres polluées

Les terres identifiées comme potentiellement polluées devront faire l'objet d'analyse de manière à caractériser la pollution et son niveau pour sélectionner la filière de traitement la plus adéquate à l'élimination de la contamination rencontrée.

Dans tous les cas, que la pollution soit avérée ou en cours de détermination, les terres excavées suspectes seront stockées indépendamment des terres non contaminées, sur une plateforme à part équipée de système de collecte des eaux de ruissellement et bâchées. Selon le volume, un stockage en benne couverte est à envisager pour éviter ou minimiser la mise en place d'un système de collecte des eaux de ruissellement.

Sur les sites non caractérisés, des prélèvements seront effectués si des traces ou des odeurs indiquant une éventuelle contamination sont observées/perçues.

Une fois la pollution caractérisée, les terres contaminées seront évacuées conformément aux directives de gestion des déchets énoncés ci-dessus.

8.3.4. Politique de gestion équitable des ressources humaines.

8.3.4.1. Objectifs

Les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- mettre en place une politique de recrutement local qui minimise les afflux sociaux et qui favorise l'emploi de personnes issues des communautés locales riveraines du projet ;
- Mettre en place une politique de recrutement basée sur la non-discrimination notamment envers les femmes et les personnes vulnérables;
- former les travailleurs recrutés à l'ensemble des devoirs et obligations qui leur incombent en matière de protection de l'environnement et de respect des populations locales.

8.3.4.2. Politique de recrutement local

Le maître d'ouvrage exigera des entrepreneurs qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour privilégier l'emploi des populations locales affectées par le projet, notamment pour les emplois non qualifiés. Les opportunités réalistes d'emplois seront communiquées. À noter que pour prévenir l'afflux de travailleurs sur le site, il est préférable de délocaliser les bureaux de recrutement en dehors des sites de chantier, seul le personnel recruté aura accès à ces zones.

En ce sens, l'entrepreneur mettra en œuvre une politique de recrutement local. Cette politique devra détailler:

- le critère permettant de qualifier un emploi de « local » ;
- les aptitudes (savoir lire et écrire, etc.), des niveaux d'éducation (primaire, secondaire) et de formation indispensables pour pouvoir être potentiellement recruté sur le chantier ;
- les secteurs et des emplois types qui seront accessibles aux populations ;
- le mécanisme de recrutement ;
- le mécanisme de communication sur cette procédure ;
- le système de suivi et d'audit permettant de consolider les données sur l'emploi local.

8.3.4.3. Politique de recrutement basé sur la non-discrimination

Un focus spécifique sera mis sur le recrutement des femmes. La collaboration avec les centres de protection sociale devra être envisagée pour engager une réflexion sur les solutions les plus appropriées permettant l'embauche de personnel féminin. Il sera important de prévoir l'inclusion d'une méthode pour recevoir les griefs liés au harcèlement sexuel et à l'agression sexuelle. Les procédures précises à mettre en place seront définies préalablement à l'engagement de la construction et ce, en coordination entre le maître d'Ouvrage et les administrations nationales concernées. Ces procédures incluront les réglementations nationales et internationales à respecter, les responsabilités de chacun, les conditions de contrat, les salaires minimums à respecter, et leur assurance sociale, les procédures de doléances et de suivi qui s'y rapporteront. Le personnel recruté bénéficiera d'un plan de formation environnementale et sociale présenté dans la section suivante.

L'Entrepreneur devra mettre en œuvre :

- Un registre du personnel employé. La liste des employés désagrégés par sexe et âge (en précisant le document prouvant l'âge) ;
- Des sessions de formation sur le genre et l'inclusion sociale seront intégrées dans les programmes de formation pour les gestionnaires et superviseurs. Ces sessions prendront en compte aussi la sensibilisation

des contractants sur l'importance de cibler les femmes et les jeunes pour l'accès aux emplois qualifiés et non qualifiés ;

- La diffusion équitable des informations sur les offres d'emplois : les offres d'emplois qualifiés ou non qualifiés, à temps plein ou à temps partiel, doivent être largement diffusés, notamment à travers des supports accessibles aux femmes, aux PSH et autres populations en situation de vulnérabilité (ex. radio pour les femmes et les malvoyants, affichage dans les lieux les plus fréquentés par les femmes comme les marchés, les hôpitaux, les Centres de Protection Sociale). Les informations doivent spécifier explicitement que ces emplois sont ouverts aux femmes et le cas échéant à certaines catégories de PSH. Les actions et supports d'information concernant la diffusion des offres d'emplois seront consignés dans les rapports de l'entrepreneur.
- Le suivi désagrégé selon le genre et la catégorie sociale de l'embauche : nombre de candidatures reçues et acceptées en spécifiant le sexe des demandeurs et des employé-e-s recrutées et leur situation ou non de handicap (p.m. l'âge sera aussi considéré).

8.3.4.4. Formation et appui au renforcement des capacités

Il s'agit d'assurer une bonne mise en œuvre des mesures proposées dans le PGES sur les sites de construction. Un programme de formation générale (sensibilisation) à destination de l'ensemble du personnel et des programmes de formation spécialisée à destination des employés impliqués dans des activités particulièrement sensibles sur le plan environnemental seront organisés. Chaque nouvelle recrue participera au programme de sensibilisation dans les 10 jours suivant son recrutement. Chaque employé chargé d'activités sensibles suivra une session de mise à niveau tous les 6 mois. Cette formation sera assurée par l'entrepreneur ou par un consultant spécialisé appointé par les entreprises. La formation s'adressera à l'ensemble du personnel, dans la langue la plus appropriée. Les sessions feront l'objet de tenue d'un registre où seront consignés les noms des participants.

Ce programme de sensibilisation à la gestion de l'environnement sur les sites couvrira les sujets prioritaires suivants :

les règles de gestion des déchets dans les limites des sites ;

- les règles de gestion des produits et déchets dangereux, tout particulièrement leur stockage sur les zones spécialement aménagées ;
- la lutte contre la pollution et en particulier les comportements requis en cas de déversement accidentel de polluant ;
- le respect des communautés locales et de leurs particularités et cultures ;
- le comportement adéquat à adopter à proximité des lieux de cultes ;
- la procédure à suivre en cas de découverte d'une ressource culturelle physique ;
- les règles de sécurité routière sur routes publiques et sur les sites ;
- les principes d'économies d'énergies et d'autres ressources ;
- pénalités appliquées en cas d'infractions aux règles énoncées.

Des compléments relatifs à l'hygiène, la santé et la sécurité devront être apportés pour tous les aspects non couverts par le plan hygiène et Sécurité et par les formations hygiène et sécurité qui s'y rapportent.

Par ailleurs, l'objectif sera aussi d'optimiser la création d'emplois locaux qualifiés et semi-qualifiés. Différentes formations pourront donc être mises en place selon les besoins, afin de former des superviseurs de chantier, des gestionnaires de site, des logisticiens pour l'approvisionnement, etc. Ces formations seront en partie théoriques, assurées par des spécialistes sur de courtes durées, et en partie pratiques lors de la mise en place des activités. Différents postes pourront faire l'objet de formations complémentaires ponctuelles ou longues selon les besoins (formation de conduite poids lourds ou engins de chantier pour les chauffeurs, formation en maintenance des

lignes haute tension pour les électriciens, etc.). Des partenariats avec les centres de formation professionnelle locaux pourront être mis en place dans le cadre de contrat d'apprentissage.

8.3.4.5. Code de conduite pour l'ensemble des travailleurs

Le Code de conduite devra être signé par tous les travailleurs et les sous-traitants qui doivent s'engager à le respecter scrupuleusement. Il détaillera les valeurs fondamentales ainsi que les engagements des uns envers les autres. Il rappellera aussi les engagements envers les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux :

- Équité ;
- Concurrence loyale ;
- Refus de la corruption ;
- Fraude.

Ce Code de Conduite devra être rédigé en respectant les points suivants :

- Veiller à garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des visiteurs partout où nous travaillons ;
- Respecter les droits de l'Homme et le droit du travail et offrir à tous les salariés les mêmes chances ;
- Ne tolérer aucune forme de corruption ;
- Respecter la confidentialité des informations et rester professionnel dans tous nos échanges et communications ;
- Éviter les conflits d'intérêt et signaler immédiatement toute fraude suspectée ;
- Souscrire aux principes du développement durable.

Le Code de Conduite devra préciser le questionnement que les travailleurs doivent adopter face à une situation délicate :

- Est-ce légal, conforme à l'éthique et juste ?
- Est-ce conforme aux valeurs fondamentales de l'Entreprise ?
- Est-ce bien ce qu'il convient de faire pour mon activité et pour l'entreprise ?
- Serais-je heureux que l'on m'en attribue publiquement la responsabilité ?

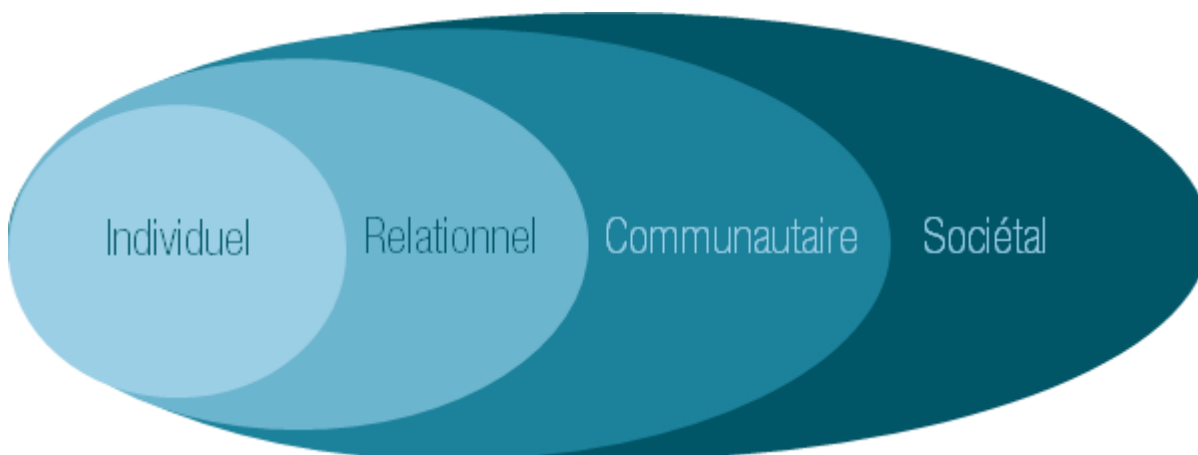
Cas particuliers des drogues et alcool

Pour la sécurité, il est impératif de veiller à ce que le lieu de travail soit libre de toute influence de substances susceptibles de nuire à la sécurité ou au travail même. L'utilisation abusive de médicaments, de substances réglementées et la consommation de drogues sur le lieu de travail sont interdites. Il est également interdit d'acheter, de vendre ou de distribuer ces produits ou d'être sous leur emprise au travail.

Lorsque des médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre peuvent nuire à l'aptitude du travailleur à effectuer son travail en toute sécurité, il convient d'en informer le supérieur.

8.3.4.6. Plan de prévention de la violence et de mesures sociales

Selon l'OMS, le modèle écologique peut nous aider à mieux comprendre et à prévenir la violence. Ce modèle s'intéresse à l'interaction entre les différents facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux qui peuvent être à la source de la violence. Pour réussir à prévenir la violence, il est nécessaire de cibler des facteurs à différents niveaux de ce modèle.



Les facteurs individuels correspondent aux caractéristiques d'un individu, telles que les antécédents de violence, les troubles mentaux, la consommation de drogue et l'usage abusif d'alcool.

Les facteurs relationnels renvoient aux relations entre un individu et son entourage, telles que le dysfonctionnement familial, les problèmes relationnels entre les parents et les enfants et l'influence des pairs.

Les facteurs communautaires réfèrent aux particularités des différents milieux dans lequel évolue un individu, telles que les caractéristiques des quartiers en termes de pauvreté, chômage, capital social et criminalité.

Les facteurs sociétaux renvoient au contexte social et culturel dans lequel un individu se développe, tels que les normes sociales concernant par exemple les rapports entre les sexes ou l'usage de la force dans l'éducation, les inégalités selon le revenu, le sexe, la scolarité ou l'accès aux services. (© Organisation mondiale de la Santé 2013)

Le Plan de prévention doit être rédigé selon les axes suivants :

- Prévenir la violence en interdisant la consommation nocive de l'alcool ;
- Réduire l'accès aux moyens létaux : armes à feu, armes blanches et pesticides ;
- Promouvoir l'égalité entre les sexes afin de prévenir la violence contre les femmes ;
- Changer les normes culturelles et sociales qui favorisent la violence ;
- Réduire la violence par des programmes de dépistage des victimes ainsi que des programmes de soins et de soutien aux victimes.

La prévention de la violence au niveau des entreprises doit être en lien avec :

- La formation du personnel;
- L'organisation du travail;
- La conception des lieux de travail;
- La prise en charge des victimes;
- Le rôle du médecin du travail;

- Le rôle de la hiérarchie.

Cas particulier de la Lutte contre le harcèlement sexuel :

- Adopter et mettre en œuvre une politique et un plan de lutte contre le harcèlement sexuel conformément à la loi n°2015-532 portant code du travail du 20 juillet 2015 et à l'article 503-1 ajouté par loi 24.03 au code pénal sanctionnant tous type de harcèlement sexuel notamment dans le cadre professionnel en Côte d'Ivoire.
- Identifier dans la politique et plan de lutte contre de harcèlement sexuel, le point de contact et la procédure clés pour signaler les griefs des travailleurs lésés, ainsi que les mesures correctives pour éviter ces événements à l'avenir.
- Coller des affiches claires et visibles qui définissent le harcèlement sexuel et indiquer clairement des informations sur la procédure de déclaration dans tous les bureaux, y compris sur les lieux de travail. La politique et le plan de harcèlement sexuel devraient être inclus en tant que session dans la formation sur le genre et l'inclusion sociale, à laquelle assisteront tous les membres du personnel de supervision et les directeurs dans un délai de deux mois après le démarrage des activités, puis ensuite une fois par an. La formation sur le harcèlement sexuel devrait comprendre :
 - La définition du harcèlement sexuel ;
 - Les principes de la politique.

8.3.4.7. Plan de réponse et d'action aux mesures d'urgence

Le plan d'urgence respectera la réglementation nationale et les normes de performance de la SFI. Ce plan devra notamment comporter une section sur l'identification des sources potentielles d'agressions extérieures (risque naturel, risque d'origine anthropique et risque lié à la co-activité sur les sites). Les consignes d'exploitation seront remises à tous les membres du personnel

Organisation générale de la sécurité

Les consignes seront remises à tous les membres du personnel intervenant sur site et contresignées par ceux-ci.

En cas d'accident, la consigne générale d'incendie et de secours sera appliquée. Cette consigne, affichée en permanence, indique :

- Les matériels d'extinction et de secours disponibles avec leurs emplacements ;
- La marche à suivre en cas d'accident ;
- Les personnes à prévenir.

Les coordonnées des services secours seront affichées au niveau des sites de construction :

- Pompiers
- Ambulances
- Exploitant
- Autorité environnementale
- Police

Le personnel sera formé à la sécurité dans le domaine de la protection incendie (maniement des extincteurs...).

8.3.4.8. Moyens de lutte et d'intervention

Le Plan de réponse et d'action aux mesures d'urgence précisera les moyens de lutte et d'intervention en cas de :

- Accident
- Incendie
- Pollution accidentelle
- Mesures de sécurité vis-à-vis des tiers

8.3.4.9. Traitement de l'alerte

Le plan précisera toutes les étapes du traitement de l'alerte à tous les niveaux :

- Alerte aux secours extérieurs
- Alerte aux autorités
- Information des médias

8.3.4.10. Gestion post-accidentelle

Après une gestion d'urgence une gestion plus approfondie post-accidentelle sera mise en place. Il s'agira notamment d'identifier les causes profondes de l'accident et de mettre en place, si possible, à grande échelle des moyens pour que cet accident ne se reproduise plus.

8.3.5. Procédure de découverte fortuite de patrimoine historique ou culturel.

8.3.5.1. Cadre légal encadrant les découvertes fortuites de patrimoine historique

La norme de performance 8 de la SFI s'applique au patrimoine culturel et indique la nécessité d'identifier et de protéger le patrimoine culturel et veiller à ce que des pratiques internationalement reconnues pour la « protection, l'étude sur le terrain et la documentation du patrimoine culturel soient mises en œuvre ».

La Loi n°87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel précise en son article 38 que l'auteur de toute découverte, fortuite ou non, résultant notamment de fouilles régulièrement autorisées et de travaux publics ou privés, est tenu de le déclarer auprès des Ministres chargés des Affaires Culturelles et des Mines.

Son application permet de sauvegarder les vestiges historiques au bénéfice de la culture et des activités économiques. L'entrepreneur est tenu de :

- Bien informer l'équipe d'encadrement de l'entrepreneur et les ouvriers sur les biens concernés et la procédure à suivre;
- Arrêter immédiatement les travaux dans le cas d'un vestige archéologique (grotte, caverne, fourneaux, cimetière, sépulture) en attendant la décision des ministères en charge des Mines et des Affaires Culturelles;
- Ne reprendre les travaux que sur autorisation des ministères en charge des Mines et des Affaires Culturelles;

Au total, les différentes phases de gestion des découvertes fortuites de vestiges de patrimoines enfouis sont décrites comme suit.

8.3.5.2. Suspension des travaux

Après la suspension des travaux, l'Entrepreneur doit immédiatement signaler la découverte à l'Ingénieur. L'Ingénieur peut être habilité à suspendre les travaux et à demander à l'Entrepreneur de procéder à des fouilles à ses propres frais s'il estime qu'une découverte qui vient d'être faite n'a pas été signalée.

Cas particulier de Non-suspension des travaux :

La procédure peut autoriser l'Ingénieur à déterminer si le bien culturel physique peut être transporté ailleurs afin de poursuivre les travaux, par exemple si l'objet découvert est une pièce de monnaie.

8.3.6. Plan de lutte contre les IST/SIDA

Le présent Plan vise à réduire à zéro le nombre de nouveaux cas d'infections au VIH, de décès associés au sida et de complications et décès associés aux IST dans le cadre du projet Compétences. Ce Plan doit être rédigé en conformité et en cohérence avec le Plan Stratégique National 2020-2025 de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles établi par le ministère en charge de la santé en Côte d'Ivoire.

Le Plan de lutte contre les IST/SIDA devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- un programme de sensibilisation des localités environnantes du site sur les risques de contamination par les MST et le VIH/Sida par l'intermédiaire d'une ONG compétente dans le domaine ou des services de santé locaux ;
- une planification pour mettre à disposition et rendre accessible des préservatifs masculins et féminins ;
- un programme de sensibilisation des travailleurs et travailleuses par une ONG compétente dans le domaine et des séances de dépistage pour les travailleurs et travailleuses du chantier, en collaboration avec les autorités sanitaires de la région.
- Inclure un examen médical systématique de chaque employé portant sur l'état général du candidat et ses capacités auditives et visuelles. Afin de ne pas être discriminatoire, les examens relatifs aux infections à risques (tuberculose, paludisme et autres parasitoses, MST, VIH) ne seront effectués qu'une fois le candidat recruté, dans les services de santé du projet ou dans un centre de santé local.
- Dépistage des travailleurs.

8.3.7. Plan d'Hygiène, Santé et Sécurité

8.3.7.1. Objectifs

Le plan d'hygiène et de sécurité au travail visera à déployer un ensemble d'activités qui évitent ou minimisent les risques sur la santé et la sécurité des travailleurs sur le chantier. Ce plan se composera d'un volet hygiène et santé et d'un volet sécurité.

L'entreprise en charge des travaux devra mettre en œuvre la politique Hygiène, Santé et Sécurité développée par le Consultant en Conception et Supervision qui couvrira au minimum les éléments suivants :

- sécurité sur le chantier ;
- prévention et sensibilisation aux risques sanitaires ;
- maintien de la qualité du sol ;
- lutte contre la pollution des eaux de surface et souterraines ;
- conservation de la qualité de l'air ;
- respect du cadre et de la qualité de vie ;
- gestion des voies d'accès et des zones de chantiers.
- directives sur la salubrité des chantiers ;
- programme de surveillance de l'état de santé des employés ;
- gestion des premiers secours et des évacuations sanitaires ;
- politique de prévention des risques épidémiques.

8.3.7.2. Lutte contre la pollution

Pour lutter contre la pollution des sols :

- Respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules, les maintenir en parfait état de fonctionnement et les vérifier régulièrement afin de s'assurer de l'absence de fuite de contaminants. Le cas échéant, les réparer immédiatement ;
- Effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Il sera équipé d'une dalle béton et d'un drainage périphérique évacuant les eaux de ruissellement à travers un déshuileur ;
- Mettre à disposition une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, terres de diatomées, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus huileux ;
- Exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement ;
- Stocker les produits liquides dangereux dans des zones dédiées à cet effet et à une distance suffisante des cours d'eau ;
- Nettoyer et éliminer toute forme de pollution due à ses activités, évacuer les matériaux souillés, mener les réparations qui s'imposent (élimination/traitement des terres et végétaux souillés), et indemniser ceux qui auront subi les effets de cette pollution ;
- Mettre à disposition une aire de lavage pour les engins et leurs roues, ainsi qu'une aire spécifique pour les bétonnières et équipements servant au transport et à la mise en œuvre du béton ;
- Bétonner les aires de lavage et d'entretien des engins et les doter d'un ouvrage de récupération des huiles et graisses, avec une pente orientée de manière à éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non revêtus. Les eaux issues de ces opérations de lavage suivront un processus de traitement différent des autres eaux.

Pour lutter contre la pollution de l'eau :

- Appliquer efficacement les mesures de lutte contre la pollution des sols, lesquelles permettront également de lutter contre la pollution des eaux (souterraines et superficielles) ;

- Mettre en place un réseau d'assainissement conventionnel avec traitement des eaux usées sanitaires et résiduaires (dites eaux vannes) au niveau de toutes les zones chantiers, y compris la base vie ;

Assurer un suivi de la qualité des rejets (conformité par rapport aux normes de rejets nationales et aux normes de performance de la SFI (EHS Guidelines 1.3 Eaux usées et qualité de l'eau).

Pour lutter contre la pollution de l'air :

- Minimiser l'envol des poussières depuis les carrières, zones de mixage, équipements roulants ou vibrants, pistes d'accès, pour protéger les populations et l'environnement, en utilisant notamment une bâche de protection sur les camions lors du transport de matériel en vrac et en contrôlant la vitesse et la propreté des véhicules avant leur départ ;
- Mettre en œuvre des mesures d'abattement lorsque le niveau d'envol des poussières atteint un seuil considéré gênant par les travailleurs et les populations et en assurer le contrôle par l'équipe environnement. L'arrosage des chaussées, des zones de stockage pourra être considéré ;
- Respect des normes d'émission et de maintenance des engins, camions et éventuels groupes électrogènes;
- Aucune combustion de déchets ne sera réalisée sur site. La gestion des déchets organiques et notamment les déchets verts privilégiera la réutilisation et le compostage.

Pour lutter contre les nuisances sonores :

- Respecter les normes nationales relatives au bruit ;
- Ne pas réaliser les activités bruyantes en dehors des heures normales de travail ou sur une durée exagérément longue de manière à éviter d'importuner gravement les riverains ;
- Utiliser des engins et équipements en bon état de fonctionnement ;
- Contrôler que les niveaux sonores des équipements soient en dessous des seuils autorisés afin de préserver la santé des travailleurs, les communautés environnantes et la biodiversité ;
- Utiliser autant que possible des signaux lumineux (stroboscopes) pour remplacer les sifflets, cloches et autres avertisseurs sonores pour signaler les changements d'équipe, les coulées de béton, les manœuvres de levage et autres activités de chantier. Les alarmes sonores doivent être utilisées principalement comme signal d'urgence ;
- Sensibiliser les travailleurs aux mesures correctives rapidement réalisables sur le chantier, notamment : arrêter le fonctionnement de tout engin motorisé qui n'est pas utilisé et utiliser les dispositifs d'atténuation de bruit (silencieux bien branchés, panneaux latéraux des compresseurs fermés, etc.).

Pour protéger la faune et la flore :

- Interdire aux travailleurs du chantier, la chasse et la pêche sauvage de même que la consommation de viande de brousse ;

Limiter le débroussaillage à la zone prévue pour le chantier et préserver les arbres utiles ou de grande taille (diamètre supérieur à 20 cm, mesuré à 1 m du sol) en dehors du droit de passage.

8.3.7.3. Plan de prévention du risque de travail des enfants et de trafic de personnes

Conformément au Plan d'Action National 2019-2021 de lutte contre le Travail des enfants en Côte d'Ivoire, le présent plan devra donner des directives pratiques permettant :

- La prévention, notamment sensibilisation et lutte contre les causes profondes ;
- Les poursuites, notamment enquêtes et coopération avec les organismes nationaux et internationaux chargés de l'application de la loi ; et
- La protection des droits des victimes, notamment assistance et indemnisation (l'assistance pourrait être fournie par une ONG d'aide au victime sélectionnée par le CCS. L'indemnisation éventuelle sera décidée par les tribunaux compétents)

Le Plan devra notamment développer sa stratégie afin de se conformer strictement :

- À la loi n°2010-272 du 30 Septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire ; et
- Au décret n°2014-290 du 21 Mai 2014 portant modalités d'application de la loi n°2010-272 du 30 Septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Cas de la lutte contre le travail des enfants

- Le travail des enfants est interdit en Côte d'Ivoire, et l'âge minimum pour travailler est de 16 ans. Les Entrepreneurs sont tenus de se conformer à ces lois. Ils doivent donc s'abstenir d'employer un enfant et inclure une déclaration écrite sur la façon dont ils se proposent d'assurer le respect de cet engagement. Par exemple, la tenue à jour du registre décrit dans la session sur l'emploi avec des informations complètes et actualisées.
- L'Entrepreneur inclura un sujet sur les restrictions du travail des enfants dans les programmes de formation et un résumé sur ce sujet dans les formations/sensibilisations périodiques, destinées aux travailleurs.
- Engagement écrit de tout le personnel des entrepreneurs et sous-traitants à ne pas avoir recours au travail des enfants dans leur foyer respectif.

Cas de la lutte contre la traite des personnes

- L'Entrepreneur doit attester, avant la signature du contrat, qu'il n'est pas engagé pour faciliter ou permettre toute activité constituant un trafic d'êtres humains tel que défini dans la Politique existante et dans toute autre activités également interdite en vertu de cette politique et ce, pendant la durée de Contrat.
- Une session sur la traite des personnes devra être incluse dans le cadre du programme de formation pour tous les superviseurs et les gestionnaires.
- L'Entrepreneur devra poser des affiches d'information et de sensibilisation et disposer une boîte pour dépôt de commentaires anonymes sur le lieu de travail, laquelle sera verrouillée.
- Engagement écrit de tout le personnel des entrepreneurs et des sous-traitants à ne pas s'impliquer dans la traite de personnes, ni à la favoriser, ni à cacher les situations observées en la matière.

8.3.7.4. Plan d'action de communication aux ouvriers et aux communautés affectées

Le Plan d'action de communication aux ouvriers et aux communautés affectées sera élaboré à partir du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) réalisé par le CSES. Il devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- l'identification des parties prenantes déjà identifiées et à mobiliser ;
- la formalisation des partenariats, conventions et modalités de travail avec les parties prenantes du projet ;
- la coordination des activités entre les différentes parties prenantes ;
- les méthodes de diffusion, de capitalisation, de mutualisation de l'information auprès de l'ensemble des parties prenantes ;
- les activités nécessitant une communication envers les communautés ;
- Les messages-clés à diffuser et les cibles spécifiques concernées en impliquant les villages entourant les CDP ;
- La détermination des rôles et des limites de chaque partie prenante dans le processus de communication;
- La mise en place d'un mécanisme de règlement des griefs.

8.3.7.5. Communication interne (au sein de l'entreprise de construction)

L'efficacité de la gestion environnementale et sociale repose sur une organisation claire de la communication entre les responsables en charge du projet principalement en phase de construction. En particulier, un cheminement clair du traitement des événements environnementaux est essentiel pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace des actions nécessaires, surtout dans les situations d'urgence.

Ce sujet est développé dans le PEPP du Projet, élaboré par le CSES. Il devra être suivi et complété au besoin durant toute la durée de vie du projet et en particulier durant la phase de construction. Ce plan permet en particulier d'identifier les parties prenantes avec lesquelles l'Entrepreneur devra initier un dialogue, déterminer les formes d'engagement et leur fréquence.

8.3.7.6. Communication avec les communautés affectées

Il sera du ressort de chaque entreprise de travaux de communiquer sur ses activités à venir auprès des riverains et des établissements situés en bordure des travaux de manière à ce qu'ils soient tenus informés du type de travaux à venir, des perturbations anticipées et de leur durée. Si plusieurs entreprises de travaux opèrent dans le même secteur, la communication pourra être centralisée par l'unité ES de l'entrepreneur qui prendra alors en charge la transmission de l'information.

L'Entrepreneur devra s'assurer que toute sensibilisation communautaire est socialement inclusive et accessible aux femmes, aux personnes âgées, aux jeunes, aux personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables.

L'Entrepreneur sera en outre responsable de s'assurer que les communautés touchées sont informées sur les opportunités d'emploi de même que sur leurs politiques contre la traite des personnes, le

harcèlement sexuel et le travail des enfants.

Dans le cas de la construction des CDP et du lycée d'excellence de Sinématiali, l'Entrepreneur pourra collaborer respectivement avec l'Assistance Technique en Mobilisation Communautaire (ATMC) et le Consultant en Conception et Supervision des Antennes (CCSA).

8.3.7.7. Communication externe et engagement des parties prenantes

La communication externe restera la prérogative du Maître d'ouvrage par l'intermédiaire de ses DRENA. Cette communication concernera essentiellement les échanges d'information avec les médias, les ONG et les représentants de l'État au niveau national, régional et local.

9. Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est réalisé afin de s'assurer que :

- le Projet est bien compris par l'ensemble des acteurs ;
- les informations concernant le Projet sont largement diffusées et accessibles aux parties prenantes ;
- les préoccupations et attentes des parties prenantes sont prises en compte dans le processus de prise de décision ;
- le dialogue et la concertation entre les parties prenantes sont de mise ;
- les risques d'échec du Projet sont minimisés.

Le PEPP, en tant que composante du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), définit les directives de mobilisation des parties prenantes du projet Compétences. Il est intégré au Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) du Projet tout comme ce présent CGES. Notamment, les informations collectées lors des consultations avec les parties prenantes ainsi que l'analyse des griefs collectés et traités conformément au mécanisme de règlement des griefs, permettront d'améliorer le processus participatif de prise de décision du Projet.

9.1. Cadre réglementaire

L'élaboration du PEPP suit à la fois la réglementation nationale de la Côte d'Ivoire et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI).

9.1.1. Réglementation Nationale

La réglementation ivoirienne prévoit explicitement la consultation des parties prenantes dans deux types de situation, à savoir, lors de la conduite des Évaluations Environnemental (EES, CGES, CIES, EIES, etc.) et lors du processus d'acquisition et de sécurisation foncière. Les EIES sont explicitement mentionnées dans le code de l'environnement (loi no2023-900 du 23 novembre 2023). Ce texte est complété par décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Suivant l'article 16 dudit décret, « le projet soumis à l'étude d'impact environnemental fait l'objet d'une enquête publique. L'étude d'impact environnemental est portée à la connaissance du public dans le cadre de cette enquête et constitue une pièce du dossier ». L'enquête publique est organisée par la Préfecture. Elle dure 10 jours pendant lesquels des communiqués sont diffusés à la radio, invitant les populations à donner leurs avis. Des registres sont ouverts. À la fin des 10 jours, le commissaire enquêteur dresse un procès-verbal qui reprend les préoccupations exprimées par les populations. L'étude est validée par le comité interministériel de validation, qui est réuni par l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE). Les

représentants des populations sont invités à prendre part à cette réunion. Les préoccupations qu'ils expriment sont prises en compte dans la rédaction du rapport final de l'étude réalisée. Dans le cadre du projet du MENA, les sites nécessitant la réalisation d'une EIES devraient être écartés. De même, le CGES, qui couvre la construction des CB4 et le lycée d'excellence, ne comporte pas d'activités pour lesquelles la réalisation d'une EIES est obligatoire selon la loi en Côte d'Ivoire. Néanmoins, la procédure de réalisation du CGES prévoit des consultations des parties prenantes au niveau technique et communautaire et une validation du rapport provisoire par le comité interministériel.

En revanche, le processus d'acquisition et de sécurisation foncière défini par la loi n°2023-902 du 23 Novembre 1998 relative au domaine foncier rural et amendée en son article 26 par la loi n°2004-412 du 14 août 2004 requiert une démarche participative qui implique divers acteurs institutionnels (AFOR, Sous-préfets, CSPGFR, etc.) et communautaires (CVGFR, chefs de village, citoyens exerçant un droit coutumier sur la terre, etc.). En effet, dans le cadre d'une procédure de cession foncière, l'article 7 de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 stipule « ... l'ouverture d'une enquête officielle réalisée par les autorités administratives ou leurs délégués et les conseils des villages concernés... ». En milieu rural, cette enquête, qui est ouverte par le Sous-préfet, permet d'éviter de futures contestations ou litiges sur le terrain faisant l'objet de la procédure de cession foncière. Elle est diligentée, pour une durée de 7 jours, par une équipe sous la direction d'un commissaire enquêteur. À la fin de l'enquête, les résultats sont présentés lors d'une séance publique et font l'objet de publicité afin de permettre aux personnes qui le désirent de manifester leur opposition. En milieu urbain, la procédure de sécurisation foncière prévoit également une enquête publique qui est diligentée par la commission administrative, présidée par le Préfet. Les populations sont tenues informées de l'enquête par l'ATMC et invitées à participer à une séance publique de restitution de ses résultats. En outre, ces derniers sont largement diffusés à travers les affiches et la presse afin de recueillir les oppositions potentielles. Également dans le cadre d'une procédure d'immatriculation foncière, des consultations du public sont menées à travers des publications, des affichages et des bornages contradictoires. Par ailleurs, durant la phase d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des PAR/PRMS, les parties prenantes institutionnelles, les populations, les femmes et les personnes vulnérables sont fortement impliquées. Si possible, le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du projet, décrira largement ce processus.

9.1.2. Normes de la SFI

La SFI a édicté 8 Normes de Performance (NP) qui sont autant d'exigences à respecter en matière de durabilité environnementale et sociale. Pour chacune des normes, la SFI a aussi publié une note d'orientation qui explique le contenu, donne des conseils et recommande de bonnes pratiques dont l'application peut conduire à améliorer la performance du Projet.

Tableau 35 : Les 8 Normes de Performance (NP) de la SFI

Norme de Performance	Intitulé
NP 1	Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux
NP 2	Main-d'œuvre et conditions de travail
NP 3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
NP 4	Santé, sécurité et sûreté des communautés
NP 5	Acquisition des terres et réinstallation involontaire
NP 6	Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
NP 7	Peuples autochtones
NP 8	Patrimoine culturel

Les objectifs généraux de chacune de ces normes de performance et leur applicabilité dans le cadre du présent Projet sont présentés dans un tableau. La NP 1 liée à l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux stipule que l'engagement des parties prenantes, condition sine qua non de la réussite des projets, doit être un processus dynamique qui privilégie le partage et la divulgation des informations, ainsi que la consultation des communautés directement et indirectement affectées. Un mécanisme de règlement des griefs doit être mis en place afin d'encourager les parties prenantes à faire connaître leurs préoccupations, doléances et griefs et au Projet de les prendre en charge et de les documenter. Il doit prendre en compte les réalités culturelles des communautés et ne doit, en aucun cas, exclure le recours libre des parties prenantes aux instances judiciaires et administratives compétentes. Les exigences de la NP 5 pourrait être prises en compte dans le Cadre de Politique de Réinstallation du Projet (CPR), En effet, la NP 5 souligne que l'acquisition des terres et la réinstallation volontaire doivent inclure un processus de diffusion d'informations et de recueil des préoccupations des populations affectées pendant la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation du processus d'indemnisation, de restauration des moyens de subsistance et de réinstallation volontaire. Parmi les autres exigences de la NP 5, figure, également, la mise en place d'un mécanisme de règlement des griefs, conforme à celui édicté dans la NP 1. Ce mécanisme permettra de prendre en compte les préoccupations spécifiques des communautés sur le volet lié à leur indemnisation et compensation et proposera des voies de résolution impartiale et de recours.

9.2.Analyse des Parties Prenantes

Le but de l'analyse des parties prenantes est de classer celles-ci en fonction de leurs rôles, besoins, attentes et capacités à faire avancer ou retarder la mise en œuvre du Projet. Ainsi, une stratégie adaptée pourra être mise en place afin de les mobiliser durant tout le cycle de vie du Projet. Pour ce faire, la première étape consiste à procéder à l'identification des parties prenantes, à leur catégorisation et enfin à leur cartographie.

9.2.1.Démarche d'identification des parties prenantes

L'identification des parties prenantes se fait suivant un processus continu durant toutes les phases du Projet. En effet, suivant l'état d'avancement, les types de parties prenantes et leurs niveaux d'implication peuvent changer. Ce processus continu d'identification se fait au moyen de plusieurs méthodes :

- la revue des rapports de mission et des comptes rendus de réunion ;
- les consultations ;
- les études ;
- les enquêtes ;
- la constitution de bases de données.

9.2.1.1.Revue des rapports de missions, comptes rendus de réunions, missions et séminaires

Les rapports de missions effectuées lors de la phase préparatoire et après la signature du Compact constituent une source non négligeable d'information pour l'identification des parties prenantes. Ces rapports de missions effectuées par le ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et l'entreprise CONTRACTOR-CI, auxquels viendront s'ajouter ceux des missions qui seront réalisées par les cabinets et firmes engagés dans la mise en œuvre, au fur et à mesure qu'ils seront recrutés, participeront largement à identifier les parties prenantes clés à impliquer et, indirectement, à améliorer l'analyse des risques techniques, environnementaux et sociaux du Projet. Il en est de même des comptes rendus des réunions organisées aussi bien au niveau communautaire qu'institutionnel. Les listes de

présence annexées aux comptes rendus de réunion présentées à l'annexe et servent aussi à identifier les acteurs clés à impliquer.

9.2.1.2. Les consultations

La consultation des parties prenantes est un processus continu qui se déroule à tous les niveaux. Elle constitue une occasion de confirmer le travail d'identification des parties prenantes déjà effectué, mais également d'en identifier de nouvelles. À ce titre, l'Assistance Technique en Mobilisation Communautaire (ATMC) jouera un rôle non négligeable dans la mesure où elle aura la responsabilité de l'animation dans les villes et villages, en portant une attention particulière à la participation des femmes et des groupes vulnérables.

9.2.1.3. Les études et enquêtes

Les enquêtes de collectes de données (techniques, environnementales, socio-économiques, etc.), les études, audits, etc. permettent d'identifier et de catégoriser les acteurs du Projet. Aussi, dans le cadre des probables études du SGES, du CGES, du CPR, des PAR, PRMS et PGESSS, la collecte des données sera-t-elle menée auprès d'acteurs institutionnels, non institutionnels et communautaires qui font partie des acteurs à considérer dans le PEPP.

9.2.1.4. Constitution de bases de données de parties prenantes

Établir une base de données de parties prenantes, qui peut être enrichie à chaque étape du projet, constitue un outil indispensable d'identification de parties prenantes. De même, un répertoire des rencontres effectuées contenant des informations clés (village/ville, nom de la personne rencontrée, genre, fonction, objectif de la rencontre, etc.) peut aider à identifier des parties prenantes, établir et maintenir un lien avec elles.

9.2.1.5. Catégorisation des parties prenantes

Les parties prenantes identifiées sont classées en groupes afin de faciliter l'analyse. On note les groupes suivants :

- l'équipe de projet : elle comprend l'ensemble des entités qui ont la responsabilité de la mise en œuvre directe du Projet. Il s'agit de l'entreprise CONTRACTOR-CI et son Conseil d'administration, ainsi que de l'ensemble des experts-conseils et des firmes recrutés dans le cadre de l'opérationnalisation du projet : le Consultant en Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), l'Assistance Technique en Mobilisation Communautaire (ATMC), le Consultant en Conception et Supervision de la Construction (CCS), etc.
- les Entités de Mise en Œuvre (EMO) : le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER), Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) et Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
- les Ministères impliqués dans le volet lié à la réinstallation : Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), Agence du Foncier Rural (AFOR), Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) et Ministère de l'économie et des Finances (MEF).

- les Ministères impliqués dans le genre et l'inclusion sociale : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) et Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP).
- les Ministères impliqués dans le suivi en environnement, santé et sécurité : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED).
- le Corps préfectoral ou Commandement : Préfets de Région, Préfets de Département, Sous-préfets.
- Services Techniques Régionaux, Départementaux et Sous-préfectoraux : Groupes Techniques de Travail (GTT), DRENA, directions régionales et départementales des Ministères partenaires, Comités Sous-Préfectoraux de Gestion du Foncier Rural (CSPGFR), etc.
- chefferie et notabilité locales : Reine, chefs de canton, chefs de village, chefs de tribu, chefs de clan, chefs de famille, chefs de terre, chefs de quartier, notables .
- les Comités Villageois de Gestion du Foncier Rural (CVGFR).
- les Personnes Affectées par le Projet (PAP), tant par un déplacement physique (pertes d'une habitation, d'un commerce, etc.) qu'économique (pertes de sources de revenus ou de moyens de subsistance) du fait du Projet.
- les Acteurs Locaux de l'école (ALE) : parents d'élèves, élèves, directeurs d'école, enseignants, COGES, Clubs mères-filles, Groupes de Soutien à la Construction (GSC), etc.
- les personnes vulnérables : les personnes vulnérables face à une participation et une adhésion aux activités du projet, c'est-à-dire qui ne peuvent faire valoir leurs besoins, préoccupations, attentes et suggestions, sont principalement les personnes faisant partie de groupes marginalisés dans leur localité, du fait de leur position socio-économique. Il s'agit des personnes ne sachant ni lire ni écrire, des personnes frappées par l'extrême pauvreté des mères célibataires, des veuves avec des enfants à bas âge, des jeunes sans occupation, des membres des communautés allochtones/allogènes ne possédant pas de terres et des personnes vivant avec un handicap.
- les Organisations Communautaires de Base (OCB) : Mutuelles de développement des villages, les associations (de femmes, de jeunes, de migrants ou communautés, de commerçants, etc.), etc.
- les élus : Conseillers Régionaux, Maires, députés à l'Assemblée Nationale.
- la société civile : Organisations Non Gouvernementales (ONG), associations de défense des droits de l'homme, etc.
- le secteur privé : entreprises formelles et informelles, coopératives, commerçants, etc.
- les médias : presse nationale et internationale : radios, TV, presse écrite, presse en ligne, magazines, etc.
- les collègues privés.

9.2.1.6. Analyse des parties prenantes

L'outil utilisé est la matrice pouvoir-intérêt, qui permet de faire l'analyse des parties prenantes en fonction de deux paramètres : l'intérêt et le pouvoir.

L'intérêt mesure le degré d'importance ou d'attente accordé par certaines parties prenantes au Projet. Une partie prenante qui a un fort intérêt est généralement une partie prenante qui a de fortes attentes ou qui souhaite la réussite du Projet.

Le pouvoir, quant à lui, mesure la capacité d'une partie prenante ou d'un groupe de parties prenantes à influencer positivement ou négativement la bonne marche du Projet et à amener les autres acteurs à s'engager au profit du Projet.

Suivant le degré d'intérêt ou de pouvoir jugé très faible, faible, moyen, élevé ou très élevé, une note allant de 1 (intérêt ou pouvoir très faible) à 10 (intérêt ou pouvoir très élevé) est donnée à chaque groupe de parties prenantes.

Tableau 36 : Synthèse des catégories et besoins des parties prenantes

Catégorie	Groupes de PP	Besoins
Pouvoir élevé et intérêt élevé	Les ministères impliqués dans la réinstallation et le suivi environnemental et social, le commandement territorial (Corps préfectoral), EMO, Équipe de projet, les CVGFR, la chefferie et la notabilité locale ainsi que les Acteurs Locaux de l'École.	Forte implication et collaboration entre tous sont nécessaires à la réussite du Projet.
Pouvoir faible et intérêt élevé	Les groupes vulnérables, les élus locaux, la société civile, le secteur privé et les PTF	Compte tenu de l'intérêt qu'ils portent au Projet, il est important de développer une stratégie de communication adaptée à leurs besoins d'être mis au courant de l'état

9.2.2. Stratégie de mobilisation des parties prenantes

La stratégie à déployer pour la mobilisation des parties prenantes devra être adaptée selon qu'il s'agisse de l'équipe de Projet, des parties prenantes institutionnelles ou des communautés.

9.2.2.1. Principes généraux

Tout au long du Projet, les parties prenantes devront être informées du niveau d'avancement et associées à la prise de décision. À cet effet, la stratégie à mettre en place devra répondre aux principes suivants :

- être inclusive, c'est-à-dire associer tous les groupes de parties prenantes identifiés, y compris le groupe formé par les personnes vulnérables ;
- dynamique et évolutive, en d'autres termes, qu'elle intègre, au fur et à mesure de l'évolution du Projet, les nouveaux acteurs identifiés dans le processus de communication, de dialogue et de concertation ;
- adaptée quant aux méthodes et outils utilisés, lesquels doivent être évalués et améliorés afin de permettre de mieux circonscrire les risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, suivant un processus participatif ;
- conforme avec les pratiques culturelles et préférences linguistiques en vigueur dans la zone d'intervention du Projet ;
- documentée à chaque étape, avec des comptes rendus de réunions, des rapports, des notes techniques et memoranda, des photos, etc.

9.2.2.2. Stratégie de mobilisation de l'équipe de projet

Les intervenants du Projet sont nombreux et diversifiés. Afin de renforcer la cohérence et promouvoir l'efficacité des interventions, CONTRACTOR-CI devra instaurer des rencontres dont l'objectif sera de renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe, de faciliter les échanges entre les membres de l'équipe, d'identifier les goulots d'étranglement et de trouver des solutions concertées. En phase de démarrage du Projet, ces réunions pourraient se tenir toutes les deux semaines ou tous les mois, sous la présidence du corps préfectoral. Les experts-conseils, cabinets et firmes engagés dans la mise en œuvre du Projet devront assister à ces réunions, sanctionnées à chaque fois par un compte rendu. Une fois par mois, des réunions élargies aux Entités de Mise en Œuvre (EMO) et, en cas de besoin, aux autres partenaires, pourront être tenues afin d'améliorer la coordination des activités de l'équipe.

9.3. Stratégie de mobilisation des parties prenantes institutionnelles

CONTRACTOR- Côte d'Ivoire devra s'appuyer sur quelques leviers essentiels afin de réussir la mission assignée dans les délais impartis et minimiser les risques :

9.3.1. Stratégie de mobilisation des communautés

Au niveau communautaire, l'ATMC (Assistance Technique en Mobilisation Communautaire) sera chargé de l'animation continue dans les bassins de recrutement et les localités éligibles au projet. L'ATMC aura des bureaux dans les régions concernées, de manière à pouvoir déployer plus aisément son personnel sur le terrain et être à l'écoute des communautés et de leurs besoins. Sa stratégie devra :

- s'appuyer sur la consultation et l'animation continue, de sorte que chaque groupe de parties prenantes se sente concerné, impliqué et engagé dans l'atteinte des objectifs fixés ;
- être discutée et acceptée par les acteurs ;
- inclure l'ensemble des communautés du bassin de recrutement du projet;
- favoriser la création de cadres de concertation, tels Groupes de Soutien à la Construction (GSC) et Groupes Techniques de Travail (GTT), comme espaces d'expression, de discussion, de consultation, de dialogue et de négociation.

9.3.2. Processus d'engagement des parties prenantes

9.3.2.1. Principes d'engagement des parties prenantes

Suivant la NP 1 de la SFI, les informations communiquées par le Projet à l'endroit des parties prenantes doivent être :

- pertinentes, justes, partagées de manière précoce pour donner le temps à celles-ci de bien les comprendre et de prendre les décisions opportunes ;
- transparentes et objectives, basées sur l'utilisation des connaissances et les résultats issus des études et enquêtes réalisées et décrivant avec exactitude les risques environnementaux et sociaux encourus par les communautés ;
- accessibles, y compris aux personnes vulnérables, grâce à des techniques de consultation adaptées à leur situation liée soit à des difficultés de déplacement (visites domiciliaires pour les personnes vivant avec un handicap), soit à des barrières à la communication (conduite des réunions en langue locale, publication de bandes dessinées, etc.) ;

- itératives, puisque les informations divulguées doivent servir de base aux discussions avec les parties prenantes. De même, les avis, opinions et attentes de ces dernières doivent servir à améliorer la conception et le processus de mise en œuvre du Projet et contribuer ainsi à amoindrir les risques environnementaux et sociaux.

9.3.2.2. Engagement en phase de mise en œuvre du Projet

L'engagement des parties prenantes est un processus continu, constamment revu et amélioré, en fonction du niveau d'avancement du Projet, du type d'information à divulguer et des parties prenantes à mobiliser (cf. tableau).

Tableau 37 : Synthèse des activités d'engagement des parties prenantes

Phase	Information à diffuser	Moyen de communication	Cibles	Responsable	Fréquence
Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de performance de la SFI • Politiques et Directives du Maître d'ouvrage (environnement, genre et inclusion sociale, suivi/évaluation, etc.) • Organigramme • Code de conduite du Maître d'ouvrage • Partenariats noués • Contact 	Téléphones, courriels, correspondances, rencontres formelles et informelles, internet, brochures, réseaux sociaux, communiqués de presse, interview, publi-reportages, présentations Power Point	Toutes les parties prenantes	MENA/CONTRACTOR-CI	En continu
État d'avancement du projet	Rapports annuels d'activités, rapports d'études et d'enquêtes, rapports de performance, rapports d'évaluation, planning d'exécution, notes techniques, PEPP, comptes rendus de réunion, etc.	Plateforme de communication, Internet, newsletters, brochures, réunions, consultations, réseaux sociaux Conférences de presse	Toutes les parties prenantes	MENA/CONTRACTOR-CI	En continu
Réalisation/ validation/ actualisation des études CGES, EIES, PAR, etc.), enquêtes, audits	<ul style="list-style-type: none"> • Date de démarrage des études • Calendrier de consultation • Risques environnementaux et sociaux attendus du Projet • Mesures d'atténuation envisagées • Rapports de consultation • Planning de validation • Rapports d'études • Comptes rendus de réunion 	Consultations, réunions techniques, ateliers, séminaires	Toutes les parties prenantes	MENA/CONTRACTOR-CI	CGES en cours d'exécution
Mécanisme de règlement des griefs	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de gestion des griefs • Démarche pour porter grief • Utilisation de la fiche de grief • Personnes à contacter en cas de grief • Sensibilisation et renforcement des capacités des personnes vulnérables • Avancement et résultats du traitement des griefs 	Site internet, affichage, consultations, brochures, téléphones, courriels, correspondances, crieurs publics, réunions, ateliers, séances d'information dans les communautés	Tous les groupes de parties prenantes	MENA/CONTRACTOR-CI	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action 	Site internet, affichage, consultations, brochures, téléphones, courriels,	Commandement, EMO, MISES, MIR, Chefferie, Structures	MENA/CONTRACTOR-CI	En continu

Stratégie de mobilisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Adresses des bureaux, contacts, personnel en place • Jours de réception 	correspondances, réseaux sociaux, réunions, ateliers, séances d'information dans les communautés	techniques, ALE, Élus et OCB prioritairement ainsi que société civile, secteur privé et CVGFR.		
Sélection des localités éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats de la sélection des localités éligibles • Critères de sélection appliqués • Liste des villages éligibles dans chaque Région 	Site internet, affichage, consultations, Réunions, ateliers, séminaires, séances d'information dans les communautés	Commandement, EMO, Services techniques régionaux et départementaux, élus, personnes vulnérables, ALE, OCB, CVGFR, chefferie et notabilité locale	MENA/CONTRACTOR-CI	Début de projet et planning à déterminer pour les autres phases
Sélection et évaluation des sites	<ul style="list-style-type: none"> • Critères de sélection des sites • Procédure d'évaluation des sites • Fiche de sélection • Résultats de la sélection des sites • Liste des localités définitivement sélectionnées • Rapports de diagnostic des sites, • Dossiers fonciers • Plans, cartes de situation des sites 	Site internet, affichage, consultations, réunions, ateliers, séminaires, visites de sites, séances d'information dans les communautés	Commandement, DRENA, Services techniques régionaux et départementaux, CVGFR, chefferie et notabilité locale, propriétaires des terrains ciblés, personnes vulnérables, PAP, ALE	MENA/CONTRACTOR-CI	Début de projet et planning à déterminer pour les autres phases
Sécurisation foncière et libération des emprises	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres d'entente signées • Principes et barèmes de compensation • Procédures de compensation • Modalités de paiement des indemnités • Montant des indemnités • Liste des personnes indemnisées (hommes, femmes) • État d'avancement de la procédure de sécurisation foncière des sites 	Site internet, affichage, consultations, réunions, ateliers, séminaires, enquêtes, téléphone, courriel, réseaux sociaux, communiqués de presse, crieurs publics, séances d'information dans les communautés	Commandement, Équipe projet, EMO, MIR, chefferie, CVGFR, Services techniques régionaux, départementaux et sous-préfectoraux,	MENA/CONTRACTOR-CI	Début de projet et planning à déterminer pour les autres phases

	<ul style="list-style-type: none"> • Documents requis pour cession foncière et obtention 		propriétaires des terrains ciblés, PAP		
Conception des plans-types	<ul style="list-style-type: none"> • Type de CB4 retenu par localité • Projet de plan du CB4 	Site internet, consultations, réunions, visites de sites, séances d'information dans les communautés	Commandement, DRENA, ALE, Équipe projet, chefferie et notabilité locale, Services techniques régionaux, départementaux et sous-préfectoraux, personnes vulnérables	MENA/CONTRACTOR-CI	Début de chaque sous-projet
Démarrage des travaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Date de démarrage des travaux • Procédure de sélection des entreprises • Modalités de recrutement de la main d'œuvre locale • Clauses environnementales et sociales des DAO • Procédures de santé et de sécurité, sociales (travail des enfants, trafic des êtres humains, violences sexuelles, etc.) • Mécanisme de règlement des griefs • Numéros d'urgence 	Site internet, affichage, consultations, réunions, ateliers, séminaires, téléphone, courriel, réseaux sociaux, communiqués de presse, crieurs publics, visites domiciliaires, séances d'information dans les communautés	Toutes les parties prenantes	MENA/CONTRACTOR-CI	Planning à déterminer
Suivi des travaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises retenues • Bureaux de contrôle recrutés • Missions, rôle et responsabilités des Groupes de Soutien à la Construction (GSC) et Groupes Techniques de Travail (GTT) • Procédure de mise en place des GSC et GTT • Profil des membres des GSC et GTT • Formations prévues • Rapports de suivi et de contrôle des travaux • Plan de communication avec les populations riveraines 	Site internet, affichage, consultations, réunions, séminaires, réseaux sociaux, visites guidées, visites de chantier, séances d'information dans les communautés	Commandement, MISES, élus, Sous-préfets, DRENA, chefferie, OCB, ALE, Services techniques régionaux, départementaux et sous-préfectoraux, personnes vulnérables	MENA/CONTRACTOR-CI	Dès le démarrage des travaux

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des PGESSS 				
Mise en œuvre des instruments de gestion des CB4 et implication des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Missions, rôle, responsabilités et procédure de mise en place des COGES • Profil des membres des COGES • Rapports d'évaluation des structures de gestion mises en place • Plan d'action pour la mobilisation et l'encadrement de partenariats, entre autres, pour la construction des bâtis et le regroupement de femmes pour la restauration des ouvriers/élèves 	Affichage, consultations, réunions, crieurs publics, visites domiciliaires, séances d'information dans les communautés	Sous-préfets, DRENA, OCB, chefferie et notabilité locales, ALE, Services techniques régionaux, départementaux et sous-préfectoraux, personnes vulnérables	MENA/CONTRACTOR-CI	Pendant la phase construction
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de renforcement des capacités des parties prenantes (entretien et maintenance des ouvrages, élaboration des PGESSS, développement d'activités Génératrices de Revenus (AGR), etc.) • Rapports de formation 	Site internet, affichage, brochures, consultations, réunions, séminaires, réseaux sociaux, visites guidées	Commandement, DRENA, DELC, ALE, Équipe projet, EMO, chefferie et notabilité locales, Services techniques régionaux, départementaux et sous-préfectoraux, personnes vulnérables	MENA/CONTRACTOR-CI	En continu
Communication et sensibilisation sur l'opérationnalisation du CDP	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de sensibilisation (enrôlement des jeunes filles, violences basées sur le genre, fonctionnement des cantines scolaires, • Rapports des séances de sensibilisations 	Affichage, consultations, réunions, crieurs publics, visites domiciliaires, dessins, séances d'information dans les communautés	Commandement, DREN, DELC, ALE, Équipe projet, EMO, chefferie, Services techniques régionaux, départementaux et sous-préfectoraux, personnes vulnérables, OCB	MENA/CONTRACTOR-CI	En phase construction et exploitation

Conclusion

Ce rapport de CGES a permis de mettre en lumière les enjeux environnementaux et sociaux liés à la réalisation du projet de construction de 23 collèges et du lycée d'excellence pour jeune de Sinématiali initié par le ministère de l'Education Nationale et de l'alphabétisation.

Au-delà des opportunités économiques et sociales qu'offre ce projet surtout en matière d'éducation (projet de construction d'infrastructure éducative), il n'est pas sans conséquence dommageable sur l'environnement.

Des mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs ont été proposées dans un PCGES. Le projet étant dans son ensemble classé en Catégorie C du fait des impacts mineurs, il est exclu d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) et d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Il est recommandé à la Société CONTRACTOR :

- la réalisation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Spécifique (PGESS) à chaque site ;
- l'indemnisation des propriétaires de sites et de cultures qui souhaitent une compensation.

Bibliographie

Cadre politique, juridique et institutionnel

Site web Du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) - Agence Nationale de l'Environnement. Consulté le 11 novembre 2023.

<http://www.environnement.gouv.ci/structureb.php>

Site web de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural. Consulté le 11 novembre 2023.

<http://www.anader.ci/presentation.html>

Site web du MINEDDTE - Centre Ivoirien Anti-Pollution. Consulté le 20 novembre 2023.

<http://www.environnement.gouv.ci/structurec.php>

Site web du MINEDDTE - Office Ivoirien de Parcs et Réserves. Consulté le 20 novembre 2023.

<http://www.environnement.gouv.ci/structurea.php>

Site web du Ministère des Eaux et des Forêts (MINEF). Consulté le 01 janvier 2024.

<http://www.eauxetforets.gouv.ci/ministere/presentation>

Site web de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR). Consulté le 20 janvier 2024.

<http://www.sodefor.ci/index.php/nous/la-sodefor>

Site web de l'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE). Consulté le 22 janvier 2024.

<https://ageroute.ci/index.php/ageroute/informations-generales/historique> .

Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société Financière Internationale, 1er janvier 2024. <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/6a845d0c-626f-40ee-bfa8-6072f263b4>

Plan national de Développement 2016-2020, Côte d'Ivoire Groupe Consultatif, 2011.

Description du milieu biophysique

Avernard, J.M., Eldin, M., Girard, G., Sircoulon, J., Touchebeuf, P., Guillaumet, J.L., Adjanohoun, E., Perraud,

A. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. Mémoires ORSTOM n°50 (Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer). 1971.

Agence ivoirienne de presse. « Forêt classée de Monogaga : « Il n'y a plus rien » (Ministre) ». 19 mars 2016.

Base de données mondiale sur les aires protégées (Protected Planet). Consultée le 11 novembre 2019.

<https://www.protectedplanet.net/country/CI>

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) DU Projet DEFI2 – Éducation Formation, Agence Française de Développement, Juillet 2016.

Compte-rendu de la consultation avec la Société de développement des forêts (SODEFOR) de San Pedro, novembre 2019.

Description de la faune et de la flore du département de Sakassou. Document transmis par le chef de cantonnement, 26 octobre 2019.

Écorégions et topographie de la Côte d'Ivoire, United States Geological Survey (USGS). Consulté le 26 novembre 2019. <https://eros.usgs.gov/westafrika/ecoregions-and-topography/ecoregions-and-topography-cote-divoire>

Lignes directrices pour la législation des aires protégées. Barbara Lausche et Françoise Burhenne. Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Droit et politique de l'environnement n°81. 2012.

Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Nigel Dudley. 2008.

Occupation des sols, couverture des sols et tendances en Côte d'Ivoire. United States Geological Survey (USGS). Consulté le 26 novembre 2019. <https://eros.usgs.gov/westafrica/land-cover/land-use-land-cover-and-trends-cote-divoire>

Parcs et réserves de Côte d'Ivoire – Évaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées. Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). 2008.

Perte annuelle de la couverture arborée mondiale, Global Forest Watch. Consulté le 26 novembre 2019. <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/CIV/>

Profil socioéconomique

AECOM, Note sur la présence de peuples autochtones, Analyse réalisée dans le cadre du projet Abidjan Transport du Compact Côte d'Ivoire, octobre 2019.

Affessi, As, Gacha, F.G., Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire)

ANADER, Agence nationale d'appui au développement rural, Direction régionale Sud-Ouest, En ligne : http://www.anader.ci/direction_regionale_sud_ouest.html

Banque Mondiale, Emploi, Productivité et Inclusion pour Réduire la Pauvreté : Un diagnostic de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire , février 2017.

En ligne : <http://documents.worldbank.org/curated/en/818831504783370202/pdf/AUS13233-WP-FRENCH-PUBLIC-2017-Vers-de-meilleurs-emplois-et-linclusion-productive.pdf>

Côte d'Ivoire Énergie, Statistiques Électriques 2017. En ligne : <http://www.cinergies.ci/chiffres-clés.html>

Ducroquet et al. L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe, État des lieux des filières de production végétale et animales et revue des politiques agricoles, Commission Européenne, Joint Research Centre, 2017.

EPCAT INTERNATONAL, SOS VIOLENCES SEXUELLES, L'Exploitation sexuelle des enfants en Côte d'Ivoire, soumis au conseil des Droits de l'Homme, 33e session., mai 2019.

Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Rapport d'État sur le Système éducation national, Côte d'Ivoire, Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace, 2016.

Institut national de la Statistique (INS), Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2014 <http://www.ins.ci/n/templates/docss/RGPH2014D.pdf>

Institut national de la Statistique I(NS), Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENV), 2015, En ligne : <http://www.ins.ci/n/templates/docss/env2015.pdf>

Institut national de la Statistique (INS), Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETE). Rapport descriptif sur la situation de l'Emploi, 2013

En ligne : http://www.ins.ci/n/templates/docss/enq_emploi2013.pdf

Institut national de la Statistique (INS), Enquête de base des cantines scolaires (EBCS) 2016, juin 2016. En ligne : <http://www.ins.ci/n/templates/docss/ebscs2016.pdf>

Institut national de la Statistique (INS), Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETE). Rapport descriptif sur le travail des enfants, 2013

En ligne : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Enquete%20nationale%202013.pdf

Institut national de la Statistique (INS), Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5), La Situation des Femmes et des Enfants en Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, septembre 2017.

En ligne : https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Côte%20d%27Ivoire/2016/Final/Cote%20d%27Ivoire%202016%20MICS_French.pdf

Konan, F. L'Éducation nationale a perdu le côté éducatif et ne transmet plus que l'instruction. Avril 2018

En ligne : <https://www.yeclo.com/grands-maux-education-nationale-cote-divoire-educatif-transmet-plus-que-instruction/>

Kouakou C.K., Koba A.T. L'emploi des Jeunes en Côte d'Ivoire, Une étude diagnostique, Centre de Recherches pour le développement internationale (CRDI), 2015.

En ligne : https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/Youth_Employment_COTE_DIVOIRE_REPORT_FINAL.pdf

Lazare S.G, Elise K.A. La situation des Enfants en dehors du Système scolaire en Côte d'Ivoire, European Scientific Journal, November 2018, Vol. 14.

Mian, A. La formation pratique des enseignants en Côte d'Ivoire, 2015. En ligne : https://www.researchgate.net/publication/320883501_La_formation_pratique_des_enseignants_en_Cote_d'Ivoire

Ministère de la Femme, de la Famille et des Affaires sociales (maintenant Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant) La Protection juridique des Personnes handicapées. Politique nationale en faveur des personnes handicapées,

http://www.unafehci.org/doc/Politique_Nationale_des_handicap.pdf

Ministère du Plan et du Développement, Rapport VNR, Rapport volontaire d'Examen national de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire, juin 2019.

En ligne : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23327COTE_dIVOIRE_Draft_Rapport_VNR_CIV.pdf

Ministère du Plan et du Développement, Études monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire, District du Bas-Sassandra, Note de synthèse, novembre 2015.

En ligne : <http://www.plan.gouv.ci/assets/fichier/PEMEDCI-BAS-SASSANDRA-2.-Note-de-synth-se-VDEF.pdf>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), Statistiques scolaires de poche 2018-2019, mars 2019.

En ligne : http://www.men-dpes.org/FILES/pdf/stats/poche/poche_20182019_fr.pdf

Ministère des Ressources animales et halieutiques, Direction de l'Aquaculture et des Pêches, Enquête Cadre Pêche artisanale Maritime de la Côte d'Ivoire -2014, publiée en 2016.

En ligne : http://atlas.statpeche-uemoa.org/atlas_ecpma/DOCS/civ.pdf

Nathan & Ass., Évaluation de la Participation économique des femmes en Côte d'Ivoire, Résultats et recommandations, avril 2017.

OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), Les personnes en situation de handicap en Côte d'Ivoire, mai 2018.

En ligne : https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1803_civ_handicapes.pdf

OFPRA, Côte d'Ivoire : Les conflits fonciers en zone rurale,

En ligne : https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/21_civ_conflits_fonciers.pdf

Portail des Droits des Personnes Handicapées en Afrique de l'Ouest, Côte d'Ivoire : Emploi des femmes en situation de handicap et discrimination, non daté.

En ligne : <http://proadiph.org/Cote-d-Ivoire-Emploi-des-femmes-en-situation-de-handicap-et-discrimination.html>

Réseau Ivoire, Région de San Pedro,

En Ligne : <https://www.rezoivoire.net/ivoire/ressources/62/region-de-san-pedro.html>

UNESCO, Rapport d'état du système éducatif national de la Côte d'Ivoire: pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace, UNICEF, Ministère de l'Éducation nationale. 2016.

En ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247040>

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de références du CGES

Annexe 2 : COURRIERS



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit
environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-
Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

Abidjan, le Mercredi 13 Décembre 2023

**A Madame
Le Sous/Préfet de N'DOUCI**

Objet : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Madame le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Société **CONTRACTOR-CI** a présenté le projet ci-dessus cité en objet, dont la construction du collège à base 4 à **ATTIGUEHI**.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales « Cabinet ALICA » a été choisi pour mener cette Etude. Une équipe du cabinet séjournera donc dans votre circonscription dans la période du **Mercredi 13 au Samedi 16 Décembre 2023**.

L'élaboration de cette étude nécessite une réunion d'information, de sensibilisation et de consultation publique des populations de la localité et environs.

Pour ce faire, il est prévu sous votre présidence, une réunion publique d'information avec les structures administratives et techniques, en vue de recueillir les différents avis et suggestions sur ledit projet.

Cette réunion se tiendra dans vos locaux le **Vendredi 15 Décembre 2023** à partir de **09h**, en vue de recueillir les différents avis sur ledit projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourriez contacter **Mlle SIBA Trifène Sociologue au Cabinet ALICA au 07 778 778 76/ 05 766 731 69**.

Veuillez agréer, Madame le Sous-Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Pièces jointes :

- La liste des personnes à convier à la réunion ;
- La correspondance du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation au Directeur Général de l'Entreprise **CONTRACTOR-CI** validant la liste définitive des localités retenues ;
- La liste des localités administratives concernées par le CGES du projet de **CONTRACTOR-CI**.



La Directrice

CABINET ALICA
08 09 558 Abidjan 08
N° 21
Colette ANGBOMON



CABINET ALICA

*Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit
environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-
Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI*



Abidjan, le Jeudi 14 Mars 2024

A
Monsieur le Préfet de Région
du Goh

Objet : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Monsieur le Préfet de Région,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Société **CONTRACTOR-CI** a présenté le projet ci-dessus cité en objet, dont le Collège à base 4 de Logobia.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales « Cabinet ALICA » a été choisi pour mener cette Etude. Une équipe du cabinet séjournera donc dans votre circonscription dans la période du lundi 18 au mardi 19 Mars 2024.

L'élaboration de cette étude nécessite une réunion d'information, de sensibilisation et de consultation publique des populations de la localité.

Pour ce faire, il est prévu au cours de cette mission de faire une réunion avec votre institution et les structures techniques notamment :

- La Sous-préfecture de Gagnoa ;
- Le Conseil Régional du Goh ;
- La Mairie de Gagnoa ;
- La Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Goh ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique du Goh ;
- La Direction Régionale de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières du Goh ;
- La Chefferie du village de Logobia ;
- Le Président de la Mutuelle de Logobia ;
- Le Président des Jeunes de Logobia ;
- La Présidente des femmes de Logobia.

Cette réunion se tiendra dans vos locaux le jeudi 21 Mars 2024 à partir de 09h, en vue de recueillir les différents avis sur ledit projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourriez contacter monsieur Adouby Appolinaire ADON SEKA Sociologue au Cabinet ALICA au 0759183595 / 0102870182.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Siège social : Cocody riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 22 47 90 79 cel : 08 66 48 04
E-mail : cabinetalica@yahoo.fr / Site Web: www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

*Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit
environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-
Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI*

COURRIER ARRIVEE

YAMOOUSSOUKRO, LE: 12/03/24
C/AN: 507207h57

Abidjan, le Mardi 12 Mars 2024

A
Monsieur le Préfet du District Autonome de
Yamoussoukro



Objet : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Monsieur le Préfet du District,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Société **CONTRACTOR-CI** a présenté le projet ci-dessus cité en objet, dont le Collège à base 4 de Zambakro.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales « Cabinet ALICA » a été choisi pour mener cette Etude. Une équipe du cabinet séjournera donc dans votre circonscription dans la période du Mardi 12 au vendredi 15 Mars 2024.

L'élaboration de cette étude nécessite une réunion d'information, de sensibilisation et de consultation publique des populations de la localité.

Pour ce faire, il est prévu au cours de cette mission de faire une réunion avec votre institution et les structures techniques notamment :

- La Sous-préfecture de Yamoussoukro ;
- Le District Autonome de Yamoussoukro ;
- La Mairie de Yamoussoukro ;
- La Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de Yamoussoukro ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique de Yamoussoukro ;
- La Direction Régionale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme de Yamoussoukro ;
- La Chefferie du village de Zambakro ;
- Le Président de la Mutuelle de Zambakro.

Cette réunion se tiendra dans vos locaux le vendredi 15 Mars 2024 à partir de 09h, en vue de recueillir les différents avis sur ledit projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourriez contacter monsieur Adouby Appolinaire ADON SEKA Sociologue au Cabinet ALICA au 0759183595 / 0102870182.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Siege social : Cocody riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tel : Bur : (225) 22 47 90 79 cell : 06 66 48 04
E-mail : cabinetalica@yahoo.fr Site Web: www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit
environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-
Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

Abidjan, le Vendredi 08 Mars 2024

A
**Monsieur le Préfet de la Région
de la Marahoué**



Objet : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Monsieur le Préfet de Région,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Société **CONTRACTOR-CI** a présenté le projet ci-dessus cité en objet, dont le Collège à base 4 de Bouaflé.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales « Cabinet ALICA » a été choisi pour mener cette Etude. Une équipe du cabinet séjournera donc dans votre circonscription dans la période du Dimanche 10 au Mardi 12 Mars 2024.

L'élaboration de cette étude nécessite une réunion d'information, de sensibilisation et de consultation publique des populations de la localité.

Pour ce faire, il est prévu au cours de cette mission de faire une réunion avec votre institution et les structures techniques notamment :

- La Sous-préfecture de Bouaflé ;
- Le Conseil Régional de la Marahoué ;
- La Mairie de Bouaflé ;
- La Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de la Marahoué ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique de la Marahoué ;
- La Direction Régionale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme de la Marahoué ;
- La Chefferie du village de Bouaflé ;
- Le Président de la Mutuelle de Bouaflé.

Cette réunion se tiendra dans vos locaux le mardi 12 Mars 2024 à partir de 09h, en vue de recueillir les différents avis sur ledit projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourriez contacter monsieur Adouby Appolinaire ADON SEKA Sociologue au Cabinet ALICA au 0759183595 / 0102870182.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.



CABINET ALICA

*Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit
environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-
Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI*

Reçu le 13/03
par M^r OLANA

Abidjan, le Mercredi 13 Mars 2024

A
Monsieur le Préfet du département
De Lakota

Objet : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Société **CONTRACTOR-CI** a présenté le projet ci-dessus cité en objet, dont le Collège à base 4 de Tagolilié.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales « Cabinet ALICA » a été choisi pour mener cette Etude. Une équipe du cabinet séjournera dans votre circonscription dans la période du Mercredi 13 au Jeudi 14 Mars 2024.

L'élaboration de cette étude nécessite une réunion d'information, de sensibilisation et de consultation publique des populations de la localité.

Pour ce faire, il est prévu au cours de cette mission de faire une réunion avec votre institution et les structures techniques notamment :

- La Sous-préfecture de Lakota ;
- Le Conseil Régional du Loh-Djiboua ;
- La Mairie de Lakota ;
- La Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Loh-Djiboua ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique du Loh-Djiboua ;
- La Direction Régionale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme du Loh-Djiboua ;
- La Chefferie du village de Tagolilié ;
- Le Président de la Mutuelle de Tagolilié.

Cette réunion se tiendra dans vos locaux le jeudi 14 Mars 2024 à partir de 09h, en vue de recueillir les différents avis sur ledit projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourriez contacter monsieur Adouby Apollinaire ADON SEKA Sociologue au Cabinet ALICA au 0759183595 / 0102870182.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Siège social : Cocody riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 22 47 90 79/cel : 08 66 48 04
E-mail : cabinetalica@yahoo.fr / Site Web: www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

*Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit
environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-
Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI*

Abidjan, le Mercredi 15 Mars 2024

A
Monsieur le Préfet de Région
de San-Pédro

Objet : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Monsieur le Préfet de Région,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Société **CONTRACTOR- CI** a présenté le projet ci-dessus cité en objet, dont le Collège à base 4 de San-Pedro.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau d'Etudes Environnementales et Sociales « Cabinet ALICA » a été choisi pour mener cette Etude. Une équipe du cabinet séjournera donc dans votre circonscription dans la période du mardi 19 au mercredi 20 Mars 2024.

L'élaboration de cette étude nécessite une réunion d'information, de sensibilisation et de consultation publique des populations de la localité.

Pour ce faire, il est prévu au cours de cette mission de faire une réunion avec votre institution et les structures techniques notamment :

- La Sous-préfecture de San-Pedro ;
- Le Conseil Régional du San-Pedro ;
- La Mairie de San-Pedro ;
- La Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du San-Pedro ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique du San-Pedro ;
- La Direction Régionale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme de San-Pedro ;
- La Chefferie du village de San-Pedro ;
- Le Président de la Mutuelle de San-Pedro.

Cette réunion se tiendra dans vos locaux le mercredi 20 Mars 2024 à partir de 10h, en vue de recueillir les différents avis sur ledit projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourriez contacter monsieur Adouby Apollinaire ADON SEKA Sociologue au Cabinet ALICA au 0759183595 / 0102870182.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Siege social : Casady Riviera Palmiera - 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 22 47 90 79 cel : 08 66 48 04
E-mail : contact@alica.fr / alica@yahoo.fr Site Web : www.cabinetalica.com



Scanné avec CamScanner

Annexe 3 : Liste des questionnaires renseignés par les structures

Etape de SINEMATIALI



Date 30/10/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
GUEU GILBERTS	Préfecture Sinématiali'	Préfet	Tel: 07-074327-#3 Cel: Prefecture sinematiali E-mail: @guait.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Extension des réseaux et d'électricité
- Indemnisation des propriétaires d'exploitants
- Logement des enseignants

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Que des mesures d'accompagnement de ce projet soient prises, notamment prévoir des logements de dévot par le personnel enseignant.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :



Signature

[Handwritten signature]



Date : 30/10/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Jules André Constant KOUADIO	Sous-préfecture Sinématiali	Sous-préfet Par Interim	Tel: Cel: 0758712309 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Respect du délai de réalisation de travaux

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

*Amélioration de l'accessibilité
des jeunes filles et leur maintien
dans l'école primaire secondaire*


Signature
Jules André Kouadio
Sous-Préfet



Date : 30/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
JiTRE Kakou Serge	Mairie - la Sinématiali	chef de service études	Tel: Cel: 07 47 78 32 24 E-mail: mbrekakou47@gmail.com

1-Êtes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

R.A.S.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

bonne étude - Impact environnemental et social.
afin de réaliser un projet inclusif.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : pour le développement de Sinématiali



Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Brahima TRAORE	DIRENA Korhogo	Directeur Regional	Tel: Cel: 0758211052 E-mail: drens@corhogo@gmail.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- * Problème de logements pour les personnels (Provoiseurs, enseignants, éducateurs)
- * Problème de tuteur pour les élèves qui viennent de toute la Région du Poro
- * Problème de déplacement des acteurs de l'école (élèves, enseignants)
- * Sécurisation des sites et des clubs et personnels

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- 1) Construire des logements modernes et fonctionnels pour les personnels
2. Ouvrir l'internat dès la rentrée scolaire
3. Prévoir un car de transport des élèves de Sinématiali vers la Région du Poro
- 4) Veiller à la sécurisation des sites et des clubs et enseignants

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Projet apporte une réponse à la satisfaction de la jeune fille dans le Poro.

Signature


Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
FLAN Germaine	DR MINEDD.TE	DR	Tel: Cel: 0708036869 E-mail: germflan@yahoo.fr

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : M. le Préfet de Sinématiali

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- la destruction de la végétation et des cultures des populations
- La non prise en compte de la réfection et de la matière environnementale
- Destruction des habitats de la faune et de la diversité biologique
- Les mauvaises gestion des déchets qui seront générés par le projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Meilleure gestion des déchets solides et liquides
- Prise en compte des normes environnementales
- Aménagement d'espaces verts dans les différents établissements
- Développer les jardins potagers éducatifs
- Utilisation des parcs verts (écologiques) dans l'aménagement des espaces

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : contribution au développement des infrastructures scolaires, promotion de la scolarisation des jeunes filles, etc.



Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
SORO DOGAFOLO	La Village Langaton	Secrétaire	Tel: 07-08-684368 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Par le préfet du département de Sinématiali

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Nous n'avons pas d'inquiétude particulière mais souhaitons seulement la bonne marche du projet pour le bonheur de la population.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Les prescriptions sont nombreuses nous souhaitons le développement du village de Langatonkaha en extension du réseau électrique du village. Aussi une éducation de qualité dans l'établissement.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Le rapatriement de la Voirie du Village de Langatonkaha

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 29.10.2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Vital G. Silué	chef de village et terre.		Tel: Cel: 01-01-77-44-03 E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : la Mairie

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

R.A.S.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

logement pour les enseignants

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

exhaustion d'électricité et de l'eau Potable.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Boundiali



Date 02/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOFFI Kouadio Denis	Conseil Regional Bagoé	Directeur Technique	Tel: 0707848522 Cel: 0505898908 E-mail: k.kodens2009@yahoo.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : P

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

RAS

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : La réalisation de ces collèges va désengorger le seul lycée de la zone et rapprocher les enfants des parents

Signature



Date : 02/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DIARRASSOUBA ISMEILA	BRENA Boundiali	chef service SESPS	Tel: 0748284640 Cel: E-mail: dbactala07@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? : Par le DCEP/MENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Les inquiétudes se situent au niveau des EFFECTIFS pour alimenter régulièrement les différents collèges dans les localités retenues -

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il faut créer des emplois pour les jeunes et femmes des localités

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Il faut toujours favoriser le rapprochement des enfants aux structures scolaires -

Signature



Date : 02/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOUAME JEAN - CLAUDE	DR MINEDOTE	DR	Tel: 0707497229 Cel: E-mail: kongodje@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- * Survenue de conflits sociaux ;
- * Insuffisance des infrastructures sanitaires et de gestion de déchets.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- * Annexer les protocoles d'accord relatif à l'acquisition des sites ;
- * Prévoir des infrastructures sanitaires en nombre suffisant ;
- * Prévoir des équipements de gestion de déchets ;
- * Encourager l'embauche des habitants des villages bénéficiaires du projet, pour la construction des collèges.

4- Quel est votre avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

- * Augmentat- au taux de mortalité ;
- Améliorat- au conditions de vie.

Signature

Kongodje



Date: 21/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
BOUARE MAMAOU	MARIE KASSERE	CONSEILLER MUNICIPAL	Tel: Cel: 0707843163 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : MENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Par rapport à la réalisation du projet, notre inquiétude principale est le problème d'effectif.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Dans la réalisation du projet, nous souhaitons le reprofilage des rues.
- Construire des résidences de qualité.
- Utiliser les jeunes du village à la construction du collège.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 21/05/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
FOFAVA SANSOINA	Mairie	Secrétaire Adjoint au Maire de Sinématiali	Tel: Cel: 07-09-13-7381 E-mail: sansofofaj@mail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : par la Mairie

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune inquiétude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

1. La terre appartient au propriétaire terrien, mais celui qui l'exploite peut être dédommé si il y a des plantes ou des cultures au moment de l'exécution des travaux.

2. Le repavage des voies du village pour faciliter l'accès des camions.

3. Recruter localement la main d'œuvre.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

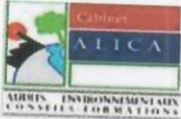
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Pour accélérer le développement.

Signature



Date 02/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KONE YASSOUINGO	OVA ZOMON	chef du village	Tel: Cel: 0705664873 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

SI OUI, par qui ? Par un collaborateur du Ministère de l'Éducation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

reprofilage de la Venue de SION FAN
construction d'un foyer des jeunes
construction du pont à l'entrée du village.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Construction de la maison pour la chefferie
l'employabilité de la jeunesse

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 02/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
RONE MAMADO	LAFI	chef du village	Tel: Cel: 0748558223 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : lors d'une cérémonie organisée par la mutuelle de Karé

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

reprofilage de la voirie
construction d'une maison pour le chef de LAFI

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

l'employabilité de la jeunesse

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Ko



Date 02/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KONE MAMANDOU	SIONFAN	chef du Village	Tel: 0757066395 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Ministère de l'Éducation Nationale

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

reprofilage de la Vairie de SIONFAN
* construction de maison pour la chefferie
* l'employabilité de la jeunesse

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

* RAS

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape d'Odienné



Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Albert TRA Bi BAH	Préfecture Odienné	SG-1	Tel: Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS.

Les différentes parties prenantes sont informées du projet et sont d'accord donc il n'y a pas d'inquiétudes proprement dites

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Les recommandations que je fais relativement à ce projet sont la construction de logements pour les enseignants, et la facilitation des rapports entre les enseignants et les autorités villageoises.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :



Signature

[Handwritten signature]



Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
YAO YAO FIRMIN	DRENA ODIENNE	DRENA	Tel: 07 07 76 77 10 Cel: 05 06 12 10 59 E-mail: firminyaox@yahoo.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? : Ministère de l'Éducation Nationale et l'Alphabétisation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Insuffisance de logements dans le village

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Initier un projet de construction de logements pour les différents personnels du collège

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

La construction du collège de Sokorodougou va augmenter les capacités d'accueil de la DRENA en matière d'infrastructures scolaires

Signature



Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Kone Siaka	Notable	chef du village	Tel: Cel: 07-07-05-75-34 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

SI OUI, par qui ? Le sous préfet et le président de la mutuelle

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Nous n'avons pas d'inquiétudes par rapport à ce projet

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Le recrutement de la main d'œuvre dans la réalisation du projet.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Le prolongement du réseau hydrologique
Avoir un bon réseau téléphonique

5- Quel est votre avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
GILUE SILUENIKAN SEYBOW	MINEDD/ DRK	Représentant du DR	Tel: 07 87 42 84 21 Cel: E-mail: julien.silue225@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

le respect stricte des aspects environnementaux

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Gérer efficacement le projet en prenant en compte le suivi et l'évaluation environnementale

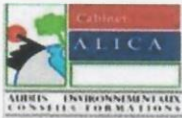
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



adienne

Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DOUMBIA Mamadou	Conseil Régional	Sous-Directeur planification	Tel: 0505752019 Cel: 0767800265 E-mail: doumbiamamadou718@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

pas d'inquiétudes

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Chercher à se renseigner si une autre structure n'a pas pu faire la même chose dans la même localité pour éviter le doublon

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Une école ou outil de développement est toujours la bienvenue pour le bonheur des enfants et des populations

Signature



Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DOMBIA Mamouka	Conseil Régional	Secr. Directeur planification	Tel: 05 05 75 2019 Cel: 07 67 80 02 65 E-mail: dombiamamouka78@gmail.com

1-Êtes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

pas d'inquiétudes

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

chercher à se renseigner si une autre structure n'a pas un projet similaire dans la même localité pour éviter le doublon

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

une école un outil de développement est toujours la bien venue pour le bonheur des enfants et de la population

Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
SILUE Pefani Ali	Pour la S/P de Bakli P.O/48P Bourzouso	Sous-prefet	Tel: 0757 10 16 64 Cel: E-mail: pefyalib@ yahoo.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Existence de logements pour accueillir le personnel

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Privilégier une approche participative et inclusive en associant effectivement tous les acteurs (Administration préfectorale; Collectivité territoriale, Administrations techniques, Mutuelles, Associations, jeunes, femmes etc.)

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Participation à l'endroit du Village de Sokoro deyou

Signature



Date : 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
SILUE SILUENIKAN SEYDOU	MINEDD/ DRK	Représentant du DR	Tel: 07 87 42 84 21 Cel: E-mail: julien.vikuo.225@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

le respect strict des aspects environnementaux.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Gérer efficacement le projet en prenant en compte le suivi et l'évaluation environnementale

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DIAKITE ALIMAM	KABALA	chef du village	Tel: Cel: 0505644276 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : par le DRENA D'ODIENNE

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

R A S

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

L'employabilité des jeunes lors de la construction du collège
Réduction de la vitesse des gros camions lors de l'essai des matériaux de construction

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- construction de logement aux alentours du site du projet;
- Achat de bâche et chaise par le village

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

P.O.

Etape de Gbéléban



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
ZEZÉ Ishiah Bery	Préfecture Gbebetan	Préfet	Tel: Cel: 07 4848 2815 E-mail: zezetotualia@gmail.com

1-Êtes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pas d'inquiétudes particulières.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

RAS

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

La réalisation du projet permettra de contribuer à la densification du réseau des infrastructures scolaires.





Date 06/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Toumouo Theophile EOLUIGAH	Sous-préfet de Seydougou	Sous-préfet	Tel: Cel: 07 07 80 64 80 E-mail: toumouo@youth.be

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

les effectifs d'élèves
les enseignants ainsi que les logements.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Poursuivre la mobilisation communautaire autour de la construction et de l'ouverture de l'établissement, portant surtout sur la mobilisation des effectifs d'élèves et également la construction de logements pour les enseignants.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Rapprocher les établissements des élèves



Signature

Sous-Préfet

Etape de Touba



Date 08/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
BAFFOU Kamamo Francois	Préfecture de Touba	SG	Tel: 0749204866 Cel: 05016225 E-mail: baffoukamamo@... yolwe.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : MENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Non purge des droits coutumiers et la non indemnisation des occupants du site

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Indemnisation des occupants notamment les exploitants agricoles et la purge des droits coutumiers

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Désengorger le seul lycée public de la ville



Signature

[Handwritten signature]

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
POTY Bi Gouli	DRENA	SG DRENA	Tel: Cel: 0708392820 E-mail: ligouligonan@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Ministère et Prefecture

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Disponibilité des voies d'accès au site à temps
 Les équipements sociaux (l'eau potable, l'électricité...)
 La sécurité des élèves et des personnels.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Que la mairie puisse mobiliser le terrain au sein implante le collège (CEE, SODECI).
 Que le volet sécuritaire soit pris en compte par les autorités.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Pour permettre à tous les enfants de la région du Bafing d'aller à l'école.



Date 08/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
VAMORIBA FADIGA	Mairie TOUBA	1 ^{er} Secrétaire Municipal	Tel: Cel: 0708246886 E-mail: vamoribofadiga72@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? : Par le ministre de l'Éducation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Non paiement des passages coutumiers et des indemnités des exploitants agricoles

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

que les passages soient réglés et les exploitants indemnisés.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable

(sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Resoudre le deficit des collèges dans la ville de Touba et rapprocher l'école des élèves



Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOUADIO Koffi Raymond	Conseil Régional	Sous-directeur Jeunesse, Sports et Loisirs	Tel: Cel: 0748912964 E-mail: raykkofi@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : La préfecture

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

La non purge des droits coutumiers

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Purgé des droits coutumiers
- Indemnisation de toutes les personnes dont la réalisation de ce projet va causer des préjudices

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : La réalisation du projet va rapprocher les élèves à leur établissement scolaire ; ce qui contribuera à favoriser l'apprentissage et donc un meilleur rendement scolaire des élèves.

Signature



Date : 28/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
APPAH OT APPAHA	DR - MINEDU	DR	Tel: 0707896876 Cel: E-mail: appahot@ymail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Préfecture

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Non

Pour la réalisation du projet tenir compte de tous les impacts qui assurent le bienfait de cette construction.

Penser à tous les état environnementaux.

Nécessiter de destruction des couvert forestier.

L'acquisition du site avec les propriétaires terrain.

Le site n'est il pas une zone lotie ?

Preise en charge des haute tension dans la zone.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Mettre compassion pour la destruction des couvert végétal

Avoir d'autorisation des Ministère en charge de l'Environnement

Informé à temps normal de l'évolution des travaux la Direction de l'Environnement

Information donner sous réserve de la connaissance du site par la DR MINEDU

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Pour le bon hon des enfants quatre village sous les rayons du Collège à Jouri





Date 28/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
FADIKA MOUSIA RHOA	NOTABLE CHIFFRIE	NOTABLE	Tel: Cel: 0747032915 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

DAS D'INQUIETUDES

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

NOUS VOULONS que le projet fini AVANT la rentrée prochaine me 2024

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Le DROIT DE PURGE

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Danané



Date 10/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KAKARABA KOUAME	DRENA	Secrétaire Général	Tel: 0777870476 Cel: E-mail: kakarabak@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Par le MEMA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- prévoir des logements pour le personnel enseignant et administratif
- I un forage ou un château d'eau
- II l'électrification du collège
- un reprofilage lourd de la voie d'accès dans le village
- un foyer

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

choix judicieux de la localité



Signature

[Signature]



Date: 10/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
ABBASSI ARMAND - M. KOKOUA	DANANG Sous-préfecture	Sous-préfet	Tel: 07 07 46 31 31 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : M. Le Préfet du Département de Danang.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

* Présence d'une plantation d'hévéa à proximité du site

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

* Installer des panneaux de signalisation le long de la voie
* Couvrir les matériaux acheminés / les camions.

Doléances :

* Construction de logements
* Besoins en charnières et bâches.
* Reprofilage.
* Prévoir un espace dédié à la restauration des élèves (Cantine)

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature
ABBASSI ARMAND-M. KOKOUA
Sous-Préfet de Danang



Date 10/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Hahoutou Vincent N'GUESSAN	PREFECTURE DE DANANE	PREFET DU DEPARTEMENT	Tel: 0707652535 Cel: E-mail: prefecturedanane@gmail.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Correspondance Ministère Education Nationale et Alphabétisation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Proximité Cours d'eau, lignes Haute Tension, route, cultures ...
- Etat dégradé des voies d'accès au village
- Taux de fréquentation

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Aspect environnemental (pollution de l'air, poussière ...)
- Logement des enseignants et du personnel administratif
- Reprofilage des voies d'accès à la localité
- Cantines ou espaces de restauration
- Latrines
- Internat
- Main d'œuvre locale

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Projet bénéfique pour l'amélioration du taux de polarisation dans le Département.



Signature

BENE Kouakou Jean-Louis
Secrétaire Général Préfecture



Date 10/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KPAN Beh Augustin	Gbaleu	chef du village	Tel: Cel: 0767943654 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : S/P

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Les plantations à proximité du site.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

bacher les Camions lors du transport des matériaux de constructions
Installer des panneaux de signalisation
Avoir de redonne par la vitesse.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Construction de logement pour les enseignants
Prevoir un espace pour la restauration des élèves. Prevoir un lavage, la trine
(6) baches (300 Chaises -
Internet pour les élèves.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

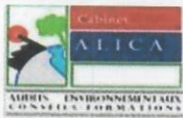
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

[Signature]

Etape de Guiglo



Date : 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
YAPI N'gaoman P.	Préfecture Guiglo	Secrétaire Général de Préfecture	Tel: 0788875038 Cel: E-mail: patyapi120@gmail.com

1-Êtes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : MINISTÈRE ÉDUCATION NATIONALE & ALPHABÉTISATION (Comme)

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Prévoir aires de feu, une closture, une infirmerie, une salle multimédia, une banque régionale sur le site, des logements pour le principal et les éducateurs.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

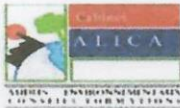
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Besoins d'infrastructures scolaires



Signature

[Handwritten signature]



Date : 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
NAHOUNOU Blé Guédé Henri Shamedzer	Sous-Préfecture de Cruihlo	Sous-Prefet	Tel: 0777977300 Cel: E-mail: henri.nahounou@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune Inquiétude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Placard de panneau de signalisation,
- Placard de Bande Rouge ou que l'établissement est en
Bordure de route.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable

(sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Besoin d'infrastructures pédonne

Signature



Date 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Bamba Moussa	Mairie	Adjoint ^{Geme} cell Heure	Tel: 07 08 04 49 17 Cel: 05 05 78 99 35 E-mail: bamedun225@sinceil.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : par la prefecture de guizho

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

pas d'inquiétude à la réalisation du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- prévoir des aire de jeux et des logements pour les enseignants.
- un centre de santé.
- faciliter le déplacement des élèves.
- un car de ramassage.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 12/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOUAME YAPO PAIRRE	MINESD	chef de service personnel	Tel: 0758-64-87-99 Cel: E-mail: kouame.yapo@minesd.gov.ci

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? pour la préfecture

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- pas d'inquiétude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- prévoir un centre de santé
- prévoir des salles de jeux
- prévoir des logements pour les professeurs

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable

(sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Dogbo G. Georges	DRENA Quiqlo	DR	Tel: 0748487886 Cel: 0102585837 E-mail: georgesdogbo@gmail.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

La disponibilité dans la base de base
Aucune inquiétude.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Prevoir des avertissements de jeu, une clôture.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Tagro Yaba Jean Paul	Comité Regional Cavalry	Directeur Technique	Tel: 0707238337 Cel: 0709553131 E-mail: tagroyaba.jeanpaul@gmail.com

1-Êtes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Ministère Education Nationale

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pas d'inquiétude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Prevoir des aires de jeux
Prevoir une aire sportive dans le college.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : résoudre le problème
de la surpopulation
Scolaire

Signature



Date 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali..

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Ouatara Bakari	DR Construction	DR	Tel: 0778128987 Cel: 0506824000 E-mail: ouatibakari66@gmail.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? La Prefecture de Guiglo

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pas d'inquiétude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

On souhaiterait qu'au sein du collège on puisse construire un centre de santé et un centre d'hébergement ou un car de transport

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date: B.V.A./2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
BATI SERGE DOHE	cheffein	S/G chef qui glo	Tel: Cel: <u>0769893761</u> E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Conseil régional

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ? Pas d'inquiétude.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Je souhaite que le projet soit soit effective à qui glo.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Chasse et baches et une pomme pour le droit de
purge.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

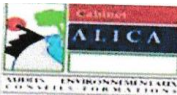
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Doropo



Date : 05/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
SILUE Nankhona	S/P HIANOU représentant Préfet Doropo	sous-préfet RPR Talfer	Doropo	Tel: 0 Cel: 0707009438 E-mail: silue@nankhona.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Le SPENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune inquiétude particulière

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Tenir compte de l'environnement (la végétation) dans la construction des collèges situés dans les zones au-dessus du 8° parallèle.
- Développer des politiques et espaces verts et de plantation d'arbres, avec des espèces adaptées au climat.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

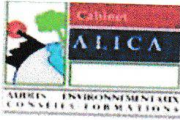
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Le projet vient accroître l'offre en infrastructures éducatives dans le département de Doropo

Signature



Date : 05/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KRA YAO BENJAMIN	PREFECTURE DOROTO	CHEF DE CABINET	DOROTO	Tel: 07 58 21 46 79 Cel: 0546 8588 92 E-mail: benjamin.kra@com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? : Mission du ministre de l'Education (MSE)

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Besoin des infrastructures hydropneumatiques
.....
.....
.....
.....
.....
.....

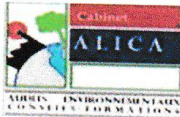
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : l'opportunité et l'utilité
du projet pour les populations

Signature



Date : 05/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KONE NARIDOUA LAMINE	sous-préfecture	Sous-Préfet	Kalamon	Tel: Cel: 0707253289 E-mail: laminykone76@gmail.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Electrification de la zone
Une Continue si possible car la sous-
préfecture compte 2 villages
et ce collège sera le premier de
la sous circonscription.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

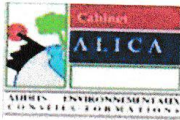
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

S'édentantiser les élèves après les années
du primaire, diminution du taux
d'abandon du a la distance des collèges

Signature



Date: 05/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
DAH SIE FRANCK	CONSEIL REGIONAL BOUNKANI	Représentant du Conseil Regional	BOPO	Tel: 0748468995 Cel: E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? : par les populations de Kalamon

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Une cantine
reprofilage la voie d'accès au Collège
une salle multimédia
un forage pour le collège
alimenter le collège en électricité

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

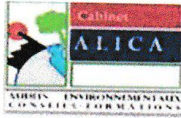
- Avis favorable

(sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 25/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
YAHAYA SANGHO	DRETA	DR.	BOUNIA	Tel: 0749980937 Cel: E-mail: djannaba.djannaba@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : DESRS

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Que l'établissement à construire soit effectivement en conformité avec les exigences du TENIA à travers des directives centrales que sont la DESRS & la DEER.

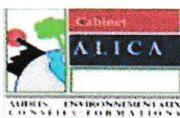
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 05/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
OUATTARA MAMASSOU	DRENA	SECRETARIE GENERAL	BOUNA	Tel: Cel: 0759 19 6709 E-mail: nasouzanand gmatlon

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Que sa réalisation ne souffre
d'aucune contestation de quelque
partie que ce soit.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

1) Songer à créer un cadre de verdure
ou plantation d'arbres.
2) Prévoir une cantine scolaire et
une salle multimedia.

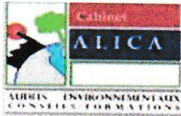
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 05/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
DEH CONSTANT	MGLU	Directeur départemental	BODIPO	Tel: 273475522 Cel: 0747760721 E-mail: mbeduopae@yoplt.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- mise à jour du plan de lotissement
- mise en place d'un forage pour l'alimentation en eau potable pour l'établissement
- extension de l'électrification
- création d'un voie d'accès

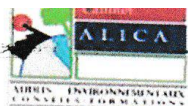
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date: 05/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
ouattara saydou	Kolamom	chef	Kolamom	Tel: 0708798236 Cel: 0505338503 E-mail: ouattara31@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

la non prise en compte de nos doléances

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Realiser un forage pour le Collège

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société DE CONSTRUCTION ?

terrassé les arbres du site qui va abriter la sous-préfecture
dégagement de la voie principale du village du collège
jusqu'au château
Construction d'une quinaine pour le Collège
Construction d'un préau sur la place publique
dégagement de l'espace publique

5- Quel est votre avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

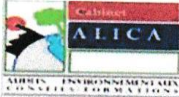
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Daoukro



Date : 08/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Tine Keassemon Lassine	Prefecture de Daoukro	chef cab rep Prefel de Resim	Daoukro	Tel: 0749581338 E-mail: prefdaoukro@snpost.sn

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : par la délégation du Ministère de l'Edu

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Sécurité liée au transport : il faut permettre l'installation des dos d'âne
- pas d'électrification : prévoir des raccordement
- pas d'adduction d'eau
- problème de santé : finir la construction d'un centre de santé urbain par la commune et les collectivités (Maire, Conseil Régional)
- pas de logement

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

prendre en compte le volet sécuritaire, pour permettre la réalisation du projet, sécurité liée au transport, afin de réaliser la construction de dos d'âne

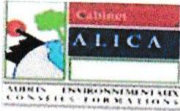
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
GUY GUY YAO Hoise	Préfecture	ADMINISTRATEUR CIVIL	MAOUKRO	Tel: 0749 82 91 50 Cel: 0707 87 28 76 E-mail: trabenouhitegnouil.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Non respect des engagements pris par les parties dans la réalisation du projet.
Insuffisance de communication autour du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Prévoir la construction de forages pour faciliter la réalisation du projet
Tenir compte de la période (saison sèche) de réalisation du projet pour éviter les maladies endémiques

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
AKOFA EBBE F. XAVIER	CRIPPOU	DTMG	BAOUKRO	Tel: 0707876835 Cel: E-mail: Xavier2000ebbe@yahoo.fr

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : monsieur le préfet de région, préfet du département de Bouaké

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Il serait souhaitable que le projet tienne compte d'aménagement des grandes voies du pont. Car le pont est un risque.
- Manque des pontonnements en l'intersection. Car la circulation sur la grande voie (la nationale N5) et le voie desservant le site est très inquiétante.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Il serait souhaitable de faire le fléchage du site pour éviter que les véhicules traversent la cour.
- Aménager des plots d'arrêt.
- Electrification de la voie d'accès.
- Elimination de la poussière par arrosage ou autres travaux.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

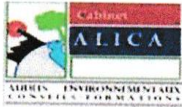
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : La situation géographique de ce site est un atout pour le projet, car tous les élèves de cette zone peuvent bénéficier

Signature





Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOFFI KOMEKAN JACQUES	CR IFFOU	CS. Travaux	Daoukro	Tel: 2731979796. Cel: 0707507044 E-mail: eiba@p@ymail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Préfecture Daoukro

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pour le projet de construction de collège à base 4 à Daoukro, nos inquiétudes se situent au niveau du suivi des travaux qui généralement se trouve basé à Abidjan et passe rarement par les comités (la structure de contrôle)

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il faut laisser ou donner des délégations aux structures compétentes locale pour le suivi et contrôle des travaux.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

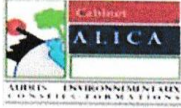
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Besoins d'un établissement secondaire urgente dans la zone pour soulager l'effectif pléthorique du lycée existant.

Signature



Date 08/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Kouassi Toussaint	Mairie	Adjoint	Dankou	Tel: 0707255410 Cel: E-mail: kouassitoussaint3@gmail.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? Par M le préfet de région.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

le problème de la réalisation d'un centre de santé
- problème d'adduction d'eau et le raccordement
aux réseaux électriques.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Invoquer très rapidement les collectivités pour
la réalisation d'un centre de santé
et comment accompagner pour
le raccordement aux réseaux électriques. -
Mais il faut dire que les quelques
inquiétudes sont mineures et ne doivent
pas empêcher la réalisation de projet.

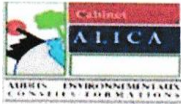
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 08/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
YOBOUE KONAN JOSEPH	DRENA	Coordo carte scolaire	DAOUKRO	Tel: Cel: 0556863777 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : La Préfecture

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Les accidents que pourraient provoquer les entrées et sorties d'engins
- les accidents que pourraient provoquer les entrées et sorties des élèves
- la sécurité du village au collège -

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?


- Construire des des d'ânes
- Eclairer le chemin du village au collège

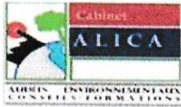
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Le projet va diminuer les effectifs plétorique des lycées H.B.B. etz et le Collège Moderne. Signature 



Date : 08/...12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Aboulasse SOWARE	ARClu/ffou	AR	Sankro	Tel: Cel: 0777271767 E-mail: aboulasse@reignmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : par la Préfecture de Sankro à travers la ARClu/ffou

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
RIEN
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

.....
.....
Délimitation du site, rattachement au territoire d'Anomabo et un dossier technique délivré par un géomètre-expert agréé
.....
.....

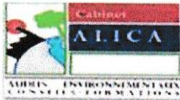
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 08/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
SIRIKI BE BATA JEAN	Directe Rgle Environnement, DD TE	TSE	DAOUKRO	Tel: Cel: 0708765405 E-mail: bahajjeansir@yaka.fr

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

La pollution du fleuve IFFOU
- Risque d'agression car la zone n'est pas éclairée
- Risques d'accident de travail

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Employer un agent HSE sur le chantier
- Prévoir l'électrification de la zone du projet car elle est excentré du village
- Gérer de manière adéquate les déchets générés par le projet pour atténuer leurs impacts sur l'environnement

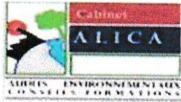
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 08/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KACOW KAN SYLVESTRE	DR MCLU	TS des TP	DAOUKRO	Tel: Cel: 07-77-79-38-32 E-mail: KACOW.KAN@alica.ci

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : par mon DR.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Ne pas abandonner le projet en cours de réalisation.
 La sécurité lors du transport il faut installer les
 dadanne.
 Ne pas laisser les déchets dans les environnements
 de l'emprise du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il faut respecter le délai de l'exécution du projet.
 Il faut délimiter les sites pour éviter les conflits
 des propriétaires terriens dans le village.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

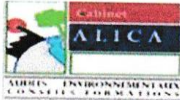
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Le projet de construction d'école vas désengorger les autres écoles.

Signature



Date 08./12./2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
YAO Kouassi Antoine	DRCLC/Boukro	Stagiaire	DAOUKRO	Tel: Cel: 0709799680 E-mail: kodobekoffi@gmail.com

1-Êtes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Par le DRCLC.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Abandon du chantier à mi-parcours.
- La Délimitation du site par un géomètre agréé.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Nous demandons si ce qui a été dit sont pris en compte par le Cabinet ALICA.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KONAN KONAN EVARISTE	Chofferie Anoumabo	Notable Propriétaire terrain	DAOUKRO	Tel: 07 59 36 88 48 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : La Mairie de Daoukro

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- 1- la circulation sur l'axe Daoukro-Ouélé (les accidents de route)
- 2- le traversée des élèves de l'école primaire sur cet axe.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- 1- Mettre des ralentisseurs (dos-âne) sur l'axe Daoukro-ouélé au niveau du village Anoumabo
- 2- Mettre un panneau d'attention contre d'enfants.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- 1- le lotissement de mon second lot qui se trouve entre le site du projet et la rivière effou.
- 2- élargir le pont et mettre des garde-fous pour la sécurité des élèves;
- 3- l'adduction d'eau et d'électricité.
- 4- la clôture de l'école primaire.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

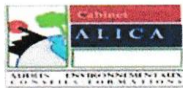
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Bocanda



Date : 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
ABOH Koffi Jérôme	Préfecture	Préfet	Bocanda	Tel: 0708 463652 Cel: 0707 95 54 69 E-mail: djambra.koffi@yahoo.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : La mission conjointe du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Les inquiétudes sont relatives aux infrastructures
d'accueil pour le personnel Administratif. Précisément
les logements qui ne font pas partie du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Nous recommandons que les Services Techniques et
les Mayors Généraux des Conseil Régional de N'zi
et la Direction Départementale de la Construction
soient associés au projet pour les contrôles
techniques.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

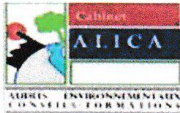
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Projet permettant de revenir sur place
les enfants de bas âge.





Date : 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Romain G. DARDURY	Sous-Pref BECANSA	Sous- PREFET	Becansa	Tel: Cel: 0708 024672 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Dans le morning ou le fond aucune inquiétude. Mais, il faut s'occuper de l'entretien de terrain par le rapport avec la population.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- contribution d'un laboratoire
- respect de l'environnement et le climat
- respect de délai de livraison

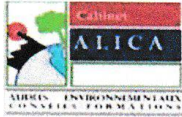
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
N'djam KONAN AZELANGE	CR du N'Zi	Maître Technique	Mankoko	Tel: Cel: 07-57-62-53-50 E-mail: ndjamkonan autonyme@ gen-af.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

La non association du Conseil Régional du N'Zi dans le choix du site en tant que collectivité

La reconnaissance du cahier de charge de l'opérateur, en charge des travaux

L'absence de logement du personnel d'encadrement, de Cantine scolaire et de bibliothèque.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Prevoir des avenants pour la construction du logement du principal, le raccordement en eau courante et en électricité du site, Cantine scolaire et bibliothèque

- Mettre à la disposition du Conseil Régional du cahier de charge de l'opérateur pour un suivi du projet.

- Associer et impliquer le Conseil Régional et les structures techniques de la Région

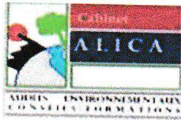
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 11/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Kouassi Amany Kouacou Aime Césaire	DRENA	Coordonnateur de la carte scolaire	Ditbokro	Tel: Cel: 0747819438 E-mail: k.aimecota@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : MENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Respect du calendrier (construction - ouverture)
- Disponibilité des enseignants
- Les commodités (eau courante, électricité...)
- Disponibilité de logements adéquats

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Tenir le calendrier (construction - ouverture)
- S'assurer de la disponibilité des enseignants
- S'assurer de la disponibilité des commodités (eau courante...)
- S'assurer de la disponibilité de logements adéquats

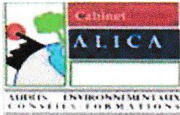
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 11/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOUADIO Amani Jacques	DR Environnement D. durable et de la Transition Eco. du N'zi	DR	la Région du N'zi	Tel: 0777 9131 67 Cel: 0777 9131 67 E-mail: amani.jacques@2020 2@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

La gestion des déchets sur tout lors des décapages

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Prendre des dispositions pour éviter la pollution de l'air et le débordement des déchets.
- Écouter la main d'œuvre locale.
- Trouver un bon site pour gérer les déchets.
- Sensibiliser le personnel au respect des mœurs du village (valeurs socioculturelle de la région).

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

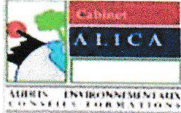
-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :



Signature

[Handwritten signature]



Date 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
DIBY Romuald Silvére	MCLU	Directeur Départemental	Bocanda	Tel: 07 05 33 69 42 Cel: E-mail: diby_romuald@yahoo.fr

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Lamine Kouakou; Président de Mutuelle de Gbonou

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Empty lines for handwritten concerns.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Associer le Ministère de la Construction à la réalisation du projet (fournir tous les plans de même que les cahiers de charges).

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Le projet est salutaire pour Gbonou car il n'ya pas de collège de proximité dans la région

Signature

Handwritten signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOUADIO N'Guessan Benoît	MEMINADER	Δ Δ	Bocorke	Tel: 0708326176 Cel: benquissan kouadio E-mail: benquissan@alica.ci

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Le site maintenu pour la réalisation du projet est-il sécurisé? En d'autre terme est-ce qu'il fait l'objet de Certificat Foncier ou Titre Foncier?

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

La propriété d'une terre étant caractérisé par un titre suffisant de propriété (Certificat Foncier ou Titre Foncier) il est primordial de chercher de prime abord l'obtention de ces documents.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

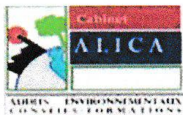
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Les Collèges ou Lycées de proximité sont toujours insuffisants pour la population. De manière spécifique, la construction de ce lycée va désengorger le nombre d'élèves dans la ville de Bocorke.

Signature





Date : 19/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOUAROU Adjoumani Johnson	Ressources Animales et Halieutiques	Directeur Départemental	Bouanda	Tel: 0709094954 Cel: adjoumani.johnson E-mail: @y.mobil.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
R. A. S
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Logement du personnel administratif des collèges
.....
.....
.....
.....
.....
.....

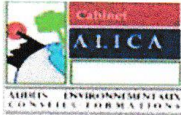
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Louakou N'goran Lambert	Eaux & Forêts	Agent de contrôle	Bocanda	Tel: Cel: 0709 627120 E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Par les responsables dudit projet

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Fait d'inquiétude quant à la réalisation du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Le village doit penser aux logements des enseignants en construisant les toilettes d'élèves et de professeurs.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

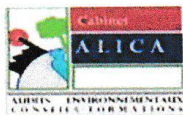
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

la réalisation effective dudit projet.

Signature



Date 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
DOUHA YE SIWE	Lycée Mod. Bocanda	C.E	Bocanda	Tel: 0777044820 Cel: E-mail: siwedoulaye@ymail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : La carte scolaire.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Que tout se fasse dans les normes prévues par la législation.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Prendre en compte la construction de laboratoires laboratoires

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Siwe

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Nanan Kra Konan	Gbonou	Chief du Village	Gbonou	Tel: 0748.054891 Cel: E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : le Président de la mutuelle

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

le chef se dit très heureux par rapport à la réalisation du projet, donc pas d'inquiétudes

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Pour la réalisation du projet, le chef du village souhaite le travail se fasse dans la discipline et dans le respect des règles qui régissent la vie du village.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

le chef souhaite le nettoyage du site du marché et la construction d'une maison de 3 pièces pour lui.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Permettre à nos enfants de fréquenter à gbonou dans de bonnes conditions

Signature
Nanan Kra Konan

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOUAKOU KOFFI LAMINE	MUDESOC	Président	Gbonou	Tel: 0707643100 Cel: 0564827235 E-mail: kouakoulamine@yahoo

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : *Initiateur*

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Les dispositions sont faites pour la réalisation du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale
- Respect des pratiques du village notamment les instructions de la chefferie.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

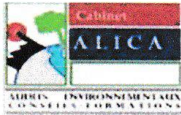
- Ouverture des voies de l'extension du lotissement
- Reprofilage des voies du village
- décapage des terrains à construire
- Décapage et dégagement des terrains servant de terrain de sport, place public, marché communautaire
- Appui aux constructions : 1) logement sage pour mettre les écoles 2) logement de maître.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature 



Date : 09/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Pokou Koffi Honorise	Jeunesse	President	Gbonou	Tel: Cel: 0708156803 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? Par le president de la mutuelle

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pas d'inquietude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Aucune

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Construction d'un marché, Ouverture de nos ruelles, Construction d'un foyer des jeunes, Construction d'une cité, Construction des logements de notre sage femme, construction d'un terrain de foot hall, Construction logements maitre.

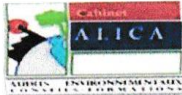
5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature
President des jeunes
Pokou



Date : 09/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Kouadio Djimou Amenan	Présidente des Femmes (CBO) de Gbonou	FEMMES	Gbonou	Tel: 070166736 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI

NON

Si OUI, par qui ? Par le président de la mutuelle de Gbonou

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Par l'inquiétude pour nous
nous prions DIEU pour le projet

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

NOUS SOMMES CONTENTS POUR LE PROJET

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Petits du collège, Marché du village
Marché
place public, Moulin, Broussouise manise
logement sage femmes, Moto cyclotte (03 roues)

5- Quel est votre avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

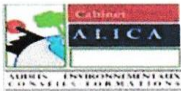
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Yakasse Attobrou



Date : 13/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
ZIGRE Apollinaire Kame	Préfecture	Préfet	Yakasse - Attobrou	Tel: 879 887877 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

L'absence de cantine dans la réalisation du projet qui peut impacter négativement sur le rendement des élèves

La sécurité des enfants qui doivent parcourir une longue distance parfois vers la tombée de la nuit.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il est souhaitable d'intégrer la construction d'une cantine dans le projet pour améliorer le rendement des élèves

Renforcer la sécurité par l'électrification de la voie menant à l'école.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

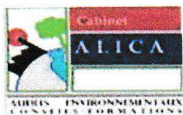
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

La construction d'une école dans cette localité permettra aux élèves d'être proches de leurs parents qui pourront mieux les suivre.

Signature



Date : 13/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOBI Adjessi Désiré	Conseil Régional de La ME	DG	Adzape	Tel: 0749621104 Cel: 0102199280 E-mail: kobiaadjessi.desire92@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Le Bureau du Conseil Régional de La ME

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Le Conseil Régional de La ME n'a pas été associé aux différents étages du projet.
Exple : Nous n'avons pas été consultés lors du choix du Terrain.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

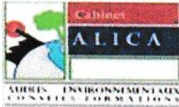
1- Porter à l'éclairage (La voie d'accès à l'école de jour et soir l'enceinte de l'école également)
2- Prévoir une cantine scolaire aussi

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 13/02/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Aboï Acho	Mairie	4 ^e Adjt Maire	gok esse Attobru	Tel: Cel: 0708063181 E-mail: achokatak@ yahoo.fr.

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : M^r le Prefet

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pas d'inquiétudes parce que c'est un projet de l'Etat

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- la canalisation d'eau
- le transport d'électricité.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

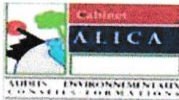
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

C'est un projet de développement, d'éducation et de lutte contre la déscolarisation.

Signature



Date : 13 / 11 / 2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Adingra Kobonon Elvis S. Iphene	Ministère de la construction	Technicien Supérieur	Yakouf A. Hobro	Tel: 0777 349206 Cel: E-mail: P.adingra@gmail.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : le préfet

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Est-ce que le projet sera effectif ?
 Quand est-ce que commenceront les travaux ?
 des mesures de sécurité ont été prises ?
 l'éau et l'électricité aussi le logement des
 trava ouvriers.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Associer les structures de la zone à la réalisation
 du projet
 pour qu'on pas réduire le nombre des classe par
 niveau pour étendre jusqu'à la terminal.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : un projet d'école est

la bienvenue dans cette localité.
 les enfants et parents ne seront plus
 inquiet sur le départ de l'enfant après le CEPC

Signature

Alex

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KRAGBE KPETE JEAN	DRENA ADZOPE	Secrétaire Général de DREN	ADZOPE	Tel: 0758 95 30 01 Cel: kragbekpete E-mail: @gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Les difficultés d'implication du Conseil Régional dans la réalisation du projet
- Le problème de célérité dans la réalisation des travaux.
- Vu l'éloignement de l'établissement des villages, une route est-elle ^{construite} ~~tracée~~ dans la réalisation du projet?

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Assurer la sécurisation des élèves par la construction des infrastructures, d'eau et d'électricité dans l'établissement et sur la voie menant à cet établissement.
- Qualification de la population pour garantir les conditions d'accueil des animateurs de l'établissement: maisons des personnels...

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

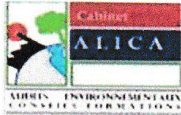
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : *Projet offrant beaucoup d'infrastructures aux élèves.*

Signature





Date : 13/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

Table with 5 columns: NOM ET PRENOMS, STRUCTURE, FONCTION, LOCALITE, CONTACT. Handwritten entries include KOLATE KONAN, ANTOINE TIEKRAEL, and contact information for 'Atzope'.

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON [] OUI [X]

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- La réalisation de ce projet peut avoir pour conséquence:
- la pollution du cours d'eau à proximité du site
- la destruction du couvert végétal
- pollution de l'air
- risques d'accident
- production de déchets solide

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

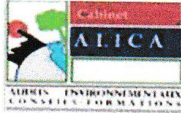
- des recommandations
- construire des latrines pour les ouvrier pendant la réalisation du projet.
- faire du planting d'arbres dans le collège de préférence des arbres fruitiers
- Arrosage des routes pendant la saison sèche.
- avoir un agent HSE pour sensibiliser les travailleurs
- penser à la gestion des déchets solides.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable [X] (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)
-Avis Défavorable []

Raisons de l'avis : c'est un projet de développement qui va booster l'éducation dans la localité

Signature [Handwritten Signature]



Date 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
N'DEPO KOUASSI	Chef du Village	chefferie Abandono 1	Yakasso Abobou	Tel: Cel: 07 07 47 90 15 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Le Conseil Régional et le KAZIA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Néant

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Pas pas d'interdit ou de totoms particuliers qui concernent le site. Néanmoins, il existe des lieux sacrés et certaines pratiques que nous allons nous charger d'inculquer au personnel qui va venir réaliser le projet dans le délai.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- Identifier le site (accéderment à la Cie)
- Accéder le site aux réseaux de la SOACI
- Substitution des rues
- Réaliser la clôture des établissements primaires existants.

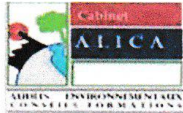
5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 12/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
DAPU SEKA Mathias	Abadine 1	chef de terre	Yakasse- Abobou	Tel: Cel: 0151906011 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : le Conseil Regional et le MENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Réant

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C'est nous qui avons le site, nous tenons pour la construction du collège, c'est un sacrifice pour le bien-être de nos enfants.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

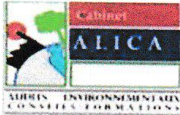
Atténuation en eau potable
Electrification du site

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 12/11/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
KOUASSI THEOPHILE	Village Abandine 1	Rep. du pvt de la jeunesse	Yakasse- Attokrou	Tel: Cel: 0103 07 2080 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : le Conseil Regional et le Ministere (TEKA).

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Neant

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Nous sommes disposes à accompagner le projet jusqu'à la mise en oeuvre.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- Permettre aux jeunes de travailler sur le site des travaux et apres la construction du college
- Electrification et l'aduct en eau potable

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Sidiki Brou juhenne	Association des femmes	Présidente	Abrachie L	Tel: Cel: 0707 23 1805 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Les autorités villageoises / le conseil régional / le ministère de l'enseignement national

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Par rapport à la réalisation de ce projet nous pouvons affirmer que nous n'avons aucune inquiétude dans la mesure où nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation de ce projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Aujourd'hui les prescriptions et recommandations sont d'ordre sociales. En effet la route principale pour aller de chef-lieu de préfecture est en mauvais état, l'assainissement des rues, l'extension du réseau électrique et d'adduction d'eau et du réseau téléphonique.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Envers la société, nous en tant que Association des femmes, sollicitons une aide dans le sens de l'autonomisation des femmes dans les cultures vivrières et dans le commerce.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Nous sommes d'avis que toute la population fonde un espoir sur ce projet.

Signature

Etape de N'Douci



Date : 15/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
BAGNI DJETHI PASCINE Représentant DME Le Sous-arch	Sous-préfecture	Adjoint Administratif	N'Douci	Tel: Cel: 0708165233 E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- * Bonne collaboration des pouvoirs avec les autorités coutumière et Administratives.
- * les informations doivent partager de façon réciproque.
- * le village doit respecter ses engagements vis à vis de l'état.

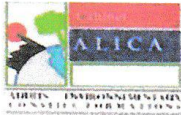
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 15/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Soro Ouannifo	Coledel (Conseil Régional)	Coordonnateur	Tamale	Tel: 0787118077 Cel: 0546623040 E-mail: Coopindoc@indocad.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Je n'y vois pas d'inquiétude surtout que le site est donné gratuitement.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Je suggère que toutes les parties impliquées pour la construction de ce Collège respectent son rôle
- La Clientèle
- Le promoteur
- Et toutes les personnes ressources.
Il faudra prendre en compte le problème de la sécurité, de l'électricité et l'adduction en eau.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
COI BLE-N'DOUN'GORAN HENRI PASCAL INGÉNIEUR DES EAUX ET FORETS	MINEDDTE	DR Agbo	Agboville	Tel: Cel: 0707 244 82 E-mail: bngorahenripascal@...

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

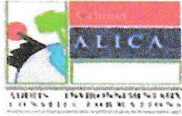
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :



Signature
[Signature]
COI BLE-N'DOUN'GORAN
HENRI PASCAL
INGÉNIEUR
DES EAUX ET FORETS



Date : 15/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Lagbre Hermann	MCLU FIASSALE	Agou	TOASSALE	Tel: 0759 61 14 75 Cel: E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- le dédémagement de Villageois ayant leurs biens (plantations et autres...)
- la localisation de l'école presque dans le village

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Il faut plaider au près du ministère dans le but de pouvoir rembourser le villageois ayant cédé leurs parcelles.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

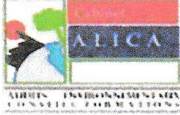
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

la présence d'un tel établissement peut apporter le développement.

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
ANOTTA Beatrice	DRENA TIASSALE	DRENA	TIASSALE	Tel: 07 07 98 64 96 Cel: 01 01 80 74 14 E-mail: drenatiassale@ g mail . com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Cabinet ALICA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune inquiétude, CONTRACTOR sait de
belles réalisations en matière d'établissement
scolaire.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Réalisation de la connection en eau et en
électricité de l'établissement, avant la remise des
clés.

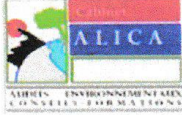
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Besoin d'un établissement
secondaire } à ATTIGUEL
public

Signature



Date : 14/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Diby Appolinaire	Chaufferie	Chef	ATTIGUEI	Tel: Cel: 05 46 734120 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Madame le sous-préfet.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

L'accès au village est un problème (les routes)
Insuffisance de production en eau potable
Un non-voyant qui a accepté de céder sa plantation.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

la bonne collaboration des ouvriers, main-d'œuvre et la population
le partage des informations avec la chefferie (Libation).
la chefferie supervise les travaux.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Construction d'un préau et bureau pour la chefferie.
faire le reprofilage des ruis du village.
Favoriser la population en matière de matériaux de construction (sable-gravier et ciment).
- Aménagement du marché d'Attigui
- extension en réseaux électrique dans le collège.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

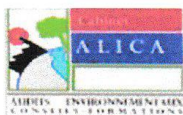
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

SOUS-PREFECTURE DE N'DOUCI
VILLAGE ATTIGUEI
DIBY APPOLINAIRE
LE CHEF
CEL : 46 73 41 20 - 70 14 15 46

Signature



Date : 14/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
BOKA DIBY THIERRY	Jeunesse de ATTIGUEI	Planteur	ATTIGUEI	Tel: Cel: 0544341380 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : la chefferie

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Problème d'accès au village
Insuffisance de distribution en eau potable
château.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Accompagner le personnel par un fils du village
la bonne collaboration d'avec la population.
se rapprocher du chef (libation)
Nous les femmes, allons apporter notre contribution/jeunesse apporter
des mains-d'œuvres.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

tracer les rues du village, reprofiler les voies
sur le village.
jeunesse : aménagement du marché, l'entretien et le gardien-
nage revient à la jeunesse

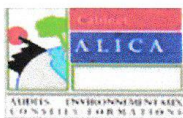
5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 14/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
BBA KOUADIO ABEL	Mutuelle de Développement	Président	Attiguié	Tel: Cel: 0505573362 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : La DESP/MENA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- Problème d'accès au village
- Insuffisance de distribution en eau potable du côté
- Plantation d'un handicapé (non voyant) Amari Teau
- Le cas des propriétaires donateurs du site
- Insuffisance de logements adéquats pour le personnel d'encadrement et enseignant.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- La bonne collaboration entre les ouvriers ou Maîtres d'œuvre et la population d'Attiguié
- Le partage des informations
- Surtout respecter le chef (libation)
- La mutuelle et le Président se tiennent à la disposition.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- Reprofilage de la voie Bodo-Attiguié et quelques rues du village
- Extension en réseau électrique
- Equipement des salles du primaire en table-bancs
- Construction de quelques logements de maîtres.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

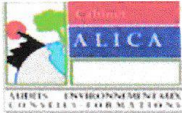
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Population très enthousiasmée par le projet.

Signature

P. O. N'gbélim Beta Beinabi



Date : 14/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
ASSI CHARLES	CHEF DE TERRE	NANAN	ATTIGUÉI	Tel: Cel: 0505629287 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : MADAME Le sous PREFET

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

L'accès au village est un problème / les routes insuffisance de production en eau potable un non voyant qui a accepté de le dans sa plantation

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Bonne collaboration.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- Un Préau pour recevoir les visiteurs.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

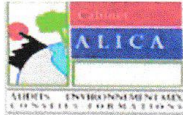
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

BROU KACOU
[Signature]



Date: 14/12/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	LOCALITE	CONTACT
Tchimou AMON L.	Présidence des Femmes	Présidente	ATTIGUI	Tel: Cel: 05 75 57 71 41 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Madame le Sous-Préfet.

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

L'accès au village est problème (les routes),
insuffisance de distribution en eau potable.
un non voyant qui a accepté de céder sa plantation.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

la bonne collaboration des ouvriers main d'œuvre et la population,
le partage des informations avec la chefferie (libation),
contribution à la réalisation du collège.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Amenager dans le collège et construire des magasins d'un
marché pour les femmes.
Entretien du marché.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

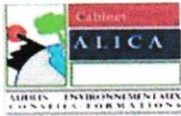
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

ZragBehi Adjoua Eugenie
P/O Sij

Etape de Bouaflé



Date :/...../2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRÉNOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOFFI KABRAN MATHIAS	Sous-préfet	sous-préfet	Tel: 0707551336 Cel: E-mail: mathias.kabrano@ci.gov.gh

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Le site de Kongyobanessou pose le problème de propriété terrien. En effet, trois village se réclamant propriétaire de ce site à savoir OGANZANOU, Kobi et Dababata. L'accès difficile pour les enseignants et les élèves

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Une ce qui précède, le site du quartier marabouté est plus approprié à nos avis

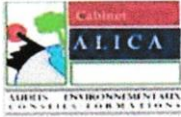
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Resorber le flux d'élèves

Signature



Date 12/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
BOTI BI ZOUA	Conseil Régional Narahaoué	Vice-Président	Tel: 0707083595 Cel: 0546435542 E-mail: botibi.zoua@fakoo.com

1-Êtes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Options pour le site de la Narahaoué qui ne présente pas de blocage à la réalisation du projet. Le Conseil Régional souscrit à ce que propose le maître d'œuvre.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

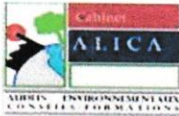
- Avis favorable

(sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 12/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Gohi Bi Foua	Mairie	2 ^e Adj. + Maire	Tel: Cel: 0707 77 5560 E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aucune inquiétude

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

RAS

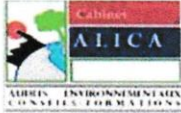
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date: 12/03/2023
2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
GNDKOUA Dougourou Frédéric	DRENA Bouaflé	Secrétaire Général	Tel: Cel: 0708971653 E-mail: fgnokoua@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

DES PS
Aucune

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Construire une clôture.

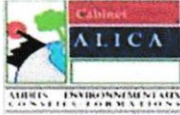
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
SYLLA SOULEYMANE	Direction régionale construction	DR	Tel: 0707232024 Cel: E-mail: syllasouls@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

La prise des droits coutumiers, l'impact de la commune et l'impact nécessaire à l'obtention du terrain. Le temps d'exécution du projet pourrait être un facteur négatif. Le coût élevé des travaux et forage

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Prendre en compte les terrains déjà bâtis, et approuvés.
Prendre en compte les terrains qui présentent les commodités de construction.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : besoins se fait sentir.

Signature



Date : 12/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
TANOU Kouassi Jean		SR Environ	Tel: 0747175030 Cel: E-mail: jean.tanou@yahoo.fr

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Par le cabinet ALICA

Préoccupation Environnement et sociale et sécuritaire

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Prendre en compte les préoccupations Environnementales et sociales dans un Plan de Gestion Environnementale et sociale.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Stabilité pour le système éducatif local.

Signature



Date : 11/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
HUE BI OUI LEON	chef du village koblaté	chef	Tel: Cel: 07 57 02 01 71 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : Prefecture

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Le lotissement qui va recevoir le collège (Quartier Marchandé) n'a pas géré les droits submissifs. Il faut purger nos droits submissifs.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

1- Pour la main d'œuvre pour les travaux, prendre des fils et filles de Koblaté.
2- Avoir 10 places des élèves chaque année pour les élèves de Koblaté gratuitement.

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

1- abandon de la clôture de l'école primaire du village Koblaté.

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 12/03/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
ZORO Bi Gohomé ARSENE	Mutuelle de Développement de Koblata	Vice-Président	Tel: Cel: 010117 88 97 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : *Préfecture*

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Recruter les fils et filles de Koblata pour le personnel du collège lorsqu'il sera en fonction obtenir vingt places gratuites pour le collège du village Koblata

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

Nous avons besoin de la clôture de notre groupe scolaire de Koblata

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

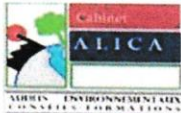
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Zoro Bi Gohomé

Etape de Yamoussoukro



Date 15/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
	Préfecture		Tel: Cel: E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Cabinet ALICA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Provenir des galles ardoises ;
 Faire les bâtiments en hauteur si possible pour une meilleure occupation du site ;

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Associer les services locaux tel que : DRENA, Direction de la construction, Direction de l'environnement, District, CIE, SODECI, Sous-Préfecture pour une meilleure étude et réalisation du projet

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

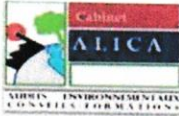
-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : pour le développement de la localité de Zambakro



Signature

[Handwritten signature]



Date : 15/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
YAO Kouakou Faustik	District Yamoussoukro	Sous directrice planification	Tel: Cel: 0506387562 E-mail: yafaustikins@yaboo.fr

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? : par la DREN

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

En toute sincérité, il n'y a pas d'inquiétudes particulières à relever. En tant que collectivité territoriale c'est un réel plaisir d'avoir un collège de proximité sur notre territoire.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Comme recommandations nous proposons :
- le raccordement de la SODECI à l'établissement
- qu'il ait un suivi des matériaux utilisés pour la construction.
- que les bâtiments soient plus en hauteur pour favoriser l'aération.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
OUTFOUÉ Franck	Distriect Autonome de YAMOUSSOUKRO	chef de service construction	Tel: 01 Cel: 01 72 11 03 31 E-mail: dou.franck@yahoo.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- nous constatons que la hauteur sous plafond des bâtiments sont basses.
- aussi les prefabriqués ne sont pas durables
- les fenêtres ne sont pas adaptées car manquent d'ouvertures.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- la hauteur des plafonds devrait être de 3.00 m
- changer les fenêtres en maco

si possible prévoir les internats pour la bonne marche de l'évolution éducative des élèves.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable

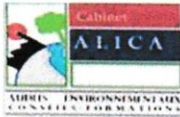
(sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature





Date : 15/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (GES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
M. Bangare Makene	DRÉNA	coordonnateur cours scolaires	Tel: Cel: 0140677179 E-mail: makenerangare@yola

1-Êtes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

1- J'ai été informé par la DESPS (ma hiérarchie)
2- La disposition des bâtiments qui prend trop d'espace. Construire en laissant de l'espace pour la construction de d'autres bâtiments d'aération des bâtiments (qui sont parfois exigus).

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Nous recommandons que le projet soit nettement amélioré par rapport à ceux déjà réalisés à Doukro et Kouté 1 et Kouté 2)
construire en hauteur pour mieux exploiter l'espace.
Réviser la hauteur des bâtiments

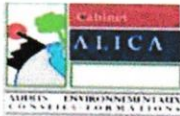
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 15/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KIALLO CHEPDI	DR Construction	Chf svec Rep du DR	Tel: Cel: 0777 19 26 17 E-mail: chfdial@gmail.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : le Préfet

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- La gestion du forage
- les dimensions de salle de classes

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- * Prendre en compte les besoins éditoriaux du ministère de l'éducation
- * Associer le ministère de la Construction lors de l'exécution du projet.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Kouadio Francois	Direction Régionale de l'environnement	Directeur Régional	Tel: 07.08.55.16.75 Cel: 01.01.70.59.79 E-mail: francois.kouadio@ci.ci

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

les craintes et les préoccupations les plus au projet sont principalement axées sur les impacts environnementaux la fertilité de la forêt de construction, le désagréments par les résidents locaux, la consultation communautaire, la conservation du patrimoine culturel et naturel. Il est important qu'ils soient pris en compte au cours de l'étude.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

il faut effectuer absolument une évaluation environnementale préalable. la formalisation de l'étude par la prise en compte de tous les aspects environnementaux et sociaux.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Projet viable réglera le problème de la satisfaction dans cette zone sans collège.

Signature

DR Environnement
Younis



Date : 15/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
YAO Kouakou Felix	ZAMBAKRO	Adjoint au chef du Village	Tel: Cel: 01-01-63-49-52 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

R. A. S

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- * Bonne répartition dans les milieux
- * Limiter la vitesse des camions
- * Bâcher si possible les camions pour limiter la poussière

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

- * Construction de logements pour les enseignants du collège
- * Prendre attache avec le village dans la phase de la construction

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

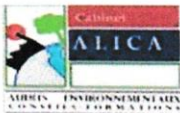
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Gagnoa



Date 20/03/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Koua Roger	conseil Régional du G2B	sous-directeur des études prospectives	Tel: 0759425954 Cel: 0141498353 E-mail: kouarogerkr@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Aujourd'hui avec les problèmes récurrents du foncier, il revient aux acteurs de s'accorder sur des principes de base à savoir, la signature des documents de cession d'espace devant les autorités compétentes (corps préfectoral), l'indemnisation des populations qui ne suit pas et souvent constitue un blocage du projet.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il faut informer tous les acteurs impliqués dans la réalisation du projet, indemniser comme il se doit qui a droit pour éviter à terme un blocage du projet.

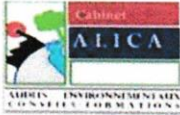
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 20/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KONJAN YOBUE Emmanuel	DRENA GAGNOA	Directeur Régional	Tel: 0709480621 Cel: 071811110 E-mail: yobue0707@gmail.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- superficie progressive (4 ha à 7ha) Est-ce possible que ce soit acté pour que toutes les parties prenantes approuvent

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- le site doit être approprié
- La superficie doit être déterminée afin de pouvoir finaliser le projet.
- Les logements d'habitat sont prioritaires.

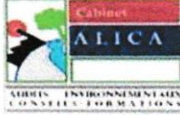
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 19/3/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
MAGNOU FRANÇOIS	LOGOBIA	CHEF DU VILLAGE	Tel: 07 07 82 30 98 Cel: 05 05 11 91 92 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : PAR MENA. DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'EXECUTION DES PROJETS, N° 00328. MENA/DCEP du 29/2/2024

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

AUCUNES

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

R. A. S

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

ADUCTION D'EAU
EXTENSION ELECTRIFICATION
REPROFILAGE DES RUES DU VILLAGE

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

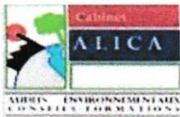
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

- PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DU VILLAGE.
- RAPPROCHE L'ELEVE DE SES PARENTS.

Signature
M. MAGNOU François
Chef Canton ZABIA
Chef du Village LOGOBIA
Tel: 07 07 82 30 98 / 44 92 03 14

Etape de Lakota



Date :/...../2021

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
MIAN née Karidya KONE	S-P de Lakota	Sous-Prefet	Tel: Cel: 07 48 99 33 30 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

les difficultés à obtenir une parcelle gratuitement pour valider le projet,

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

sécuriser le site

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Le collège de proximité résout plusieurs problèmes - grossesses en milieu scolaire abandon de l'école pour manque de moyens, développement du village





Date 14/02/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Kawo Issa	Conseil Regional		Tel: Cel: 0957832535 E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

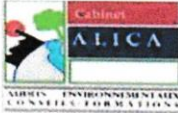
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Tuf



Date : 14/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
BATE AMELIE SERY	MAIRIE	3 ^e adjointe	Tel: 01 42 09 09 33 Cel: 07 07 53 05 52 E-mail: meliseris8@y.mail.com

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

que le projet échappe au village du grand Delouze

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

l'implication du conseil régional, de l'autorité préfectorale et les cadres

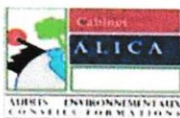
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 14/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Andréou Elie Franck Alain	Direction régionale Loh-Bijou B'vo	Chef de service	Tel: Cel: 0749227276 E-mail: Franckandrou@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Le projet peut être confronté au problème
de terre : litige aux droits coutumiers.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

De rencontrer toutes les couches sociales
coutumières, administratives, collectives
et autres. Une étude de prospective.

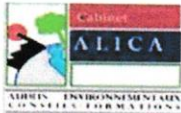
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2021

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Ya comba KUNE	lycée Mod. Bobo D. Emile	Provisum	Tel: 0959117801 Cel: E-mail: rauneyack@gmail.com

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Cabinet Alica

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Oui
— La volonté des propriétaires terriens d'être dédommages.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

— S'appuyer sur le plan du village pour pouvoir identifier un site pour construire le collège
— Le recours au Monsieur le Préfet pour mobiliser les cadres autour du projet par la levée d'un fonds pour dédommager les propriétaires terriens.

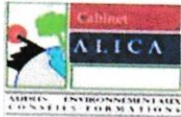
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KPA CASIMIR	MCLU	DD	Tel: Cel: 07 07 60 09 28 E-mail:

1-Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Par le Sous Préfet de LAKOTA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

la sécurisation et l'acquisition
de la parcelle

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Pour ma part il faut souvent s'imprégner
des lotissements existants dans lesquels
nous pouvons avoir la superficie souhaitée
sans difficulté c'est à dire sans passer
les droits coutumiers.

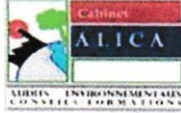
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 13/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Daligou Obité Samuel	Tayolilié	chef central	Tel: 01 43 51 08 33 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : le ministère de l'Éducation National

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

R.A.S.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

fait le dédommagement des terres et des cultures se trouvant sur le site

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

chaises et barchas pour le village
ouverture des voies du village
construction d'un marché pour le village

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

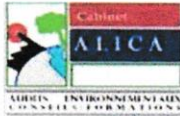
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

DALIGOU OBITÉ SAMUEL
Chef Central
Grand-Debout BP LAKOTA
Tel: 05 58 17 92 20 / 01 43 51 08 33

Signature



Date : 14/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DJAH LAURENT	PRO VILLAGE GRAND DEBOA	PROPRIETAIRE TERMIEN	Tel: Cel: 07 08 08 13 71 E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Je veux la purge des cinq hectares
Aussi le doit continuer des cinq hectares

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

De démantement des sports coutumiers (focors)
De démantement des cultures agricoles

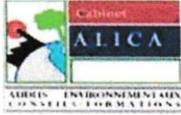
5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2021

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KIKIEMINGUICE BORIS		SOUS-CHEF	Tel: 07-04-51-88-37 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? : *Marie*

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Nos inquiétudes sont : Les pannes ou l'abandonnement du site. Quel autre action de développement l'état envisage pour le village ?

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

A PAS DE RECOMMANDATION

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

PAS DE DOLEANCES

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

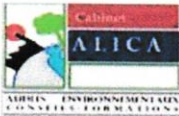
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de San-Pedro



Date: 20/03/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Koué de Mahita Koué	Sous-préfecture	Sous-préfet	Tel: Cel: 07 07 348473 E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : les promoteurs

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Les inquiétudes sont liées aux reliefs accidentés qui pourraient retarder l'exécution du projet.
La faible implication des communautés locales.
La prise en compte de la quinzaine des droits coutumiers.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Les prescriptions et recommandations à prendre en compte sont relatives à la réalisation rapide du projet.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date 22/03/2023
4

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DAO Namadou	Conseil Regional	Vice-Président	Tel: 0709768864 Cel: E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Travaux de site ; dédommagement des planteurs sur le site.

- purges des droits coutumiers -

- Généralement nos sites sont extrêmement accidentés
Il faut un travail important de nivellement du terrain avant l'implantation des bâtiments.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Besoin urgent de collège pour décongestionner les effectifs pléthoriques dans nos salles de classe ≈ 100 élèves par classe surtout au premier cycle.

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (GES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
DIARR ASSOU Dourou	ARENA	ARENA	Tel: Cel: 0707912018 E-mail: dmontagne@arena.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

L'acquisition d'un terrain qui
tienne en compte la population
scolaire et la proximité de
site du village.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

le dédommagement des exploitants
du site rétro.

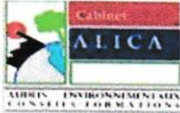
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 18/02/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOUASSI KOUADIO CLAYGR	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT	Chf serv. VIG Qualité de l'Environnement	Tel: 0749878494 Cel: 0707098063 E-mail: dr-environnement@bdr.gov.ci

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : Cabinet ALICA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

- les aspects environnementaux
- les populations environnantes
- la sécurité des élèves et du personnel enseignant.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Prendre en compte tous les paramètres environnementaux
- Prendre en compte les préoccupations des populations environnantes
- Mise en place d'un système sanitaire au sein du collège

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

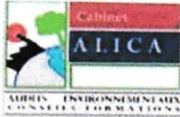
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : Le projet entre dans le cadre du développement de la Région



Signature

[Handwritten signature]



Date : 20/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOUADIO Epse KOUANE Adoua Reine	MCLU	DR	Tel: 0759 122588 Cel: E-mail: reiner2006@yahoo.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Ma seule inquiétude c'est se trouve
ce niveau de l'acquisition du site.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Délimiter le site qui sera abritera
le collège

- Faire les démarches auprès des
Ministère en charge de la Construction pour

l'affectation du site au Ministère en charge de l'éducation nationale

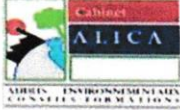
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : - Répondre aux besoins
et l'oblissements Publics

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Assi nee Ngatta A. Emma	Direct-Region Enockon.	Agent	Tel: 07-49-01-73-20 Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

RAS
.....
.....
.....
.....
.....
.....

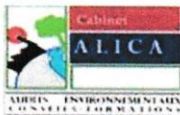
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 20/03/2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Kouakou Kouané Francis	Mairie de San Pedro	Représentant du Directeur Technique	Tel: Cel: 0708 875957 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON

OUI

Si oui, par qui ? :

la Direction Technique de la Mairie

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

le problème d'agents reste la disponibilité
du site.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

La proximité avec les populations

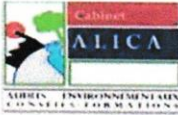
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 30/02/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
			Tel: Cel: E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Il n'y a pas d'inquiétude réelle puisque les préoccupations qui ont été soulevées au cours de la concertation ont été prises en compte. En plus, le projet a de nombreux avantages pour la commune qui aura une autre vitrine.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

qu'il soit véritablement indemnifié et que le paiement soit le plus élémentaire qui peut permettre le projet.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KOUAKOU SIRA	DR AGRI	chef de site	Tel: Cel: 0708102292 E-mail: sira.kouakou@gnm.ci

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

In deminution des occupants du site avant la réalisation du projet

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il serait souhaitable d'organiser une purge forfaitaire pour les détenteurs des droits coutumiers

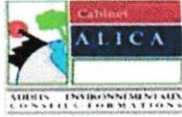
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date :...../...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
Blain KLA	CA Village BADA	CA Village	Tel: 0702574806 Cel: 0505688902 E-mail:

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Desammanement des occupants (plantiers)
Déplacement des activités préparatoires
Accessibilité de site

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

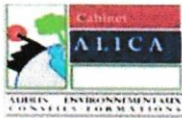
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature

Etape de Sassandra



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
LOU Zoh Ernest	Sous-préfecture de Meolon	sous-préfet	Tel: Cel: 07 589 80 224 E-mail: louzohernest@yahoo.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

l'inquiétude se situe au niveau de la réalisation du projet dans son entièreté. un collège à base 4 doit se faire avec 4 bâtiments pour la 1^{ère} zone, 4^{ème} zone et non au terme se retrouver avec un collège à base 4.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

la recommandation finale sera le reprofilage de la route pour le transport du matériel.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

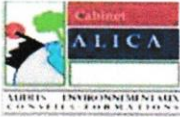
- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :



Signature

LOU Ernest LOU
Sous-Préfet



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
- DON TARE BOITIN. - BAH KOFFI ROALPHE	Conseil Rég. du GRÖKLE	- Sous - Directeur	Tel: 07-03-67-03-21. Cel: 07-67-56-12-90. E-mail: exploration10@yaho.fr

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Pas d'inquiétudes particulières

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Construire également des logements pour le personnel de ce collège.

4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Projet important pour l'offre d'enseignement régional.

Signature

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
MAMADOU DOSSO	DRENA	DIRECTEUR REGIONAL	Tel: Cel: 07.09.06.06.22 E-mail: mamadou.dosso@gmail.com

1- Etes-vous informé(e) du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Je n'ai aucune inquiétude quand à la réalisation du projet. Il est venu à point nommé pour remettre les enfants auprès de leurs parents.

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Il faut que les populations construisent des logements pour accueillir les personnels qui y seront affectés par l'Etat. (Des maisons à louer bien sûr)

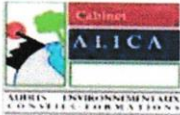
4- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis : la Région a besoin d'augmenter son offre éducative qui était vraiment très faible, si bien que les localités rurales manquent de collèges privés de toutes sortes.

Signature



Date :/...../2023

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DES STRUCTURES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
KEFFA Leignon Jusca	Ministère de la Construction	T.S en bâtiment représentant du DR DCL	Tel: 0707 2763 00 Cel: E-mail: keffojusca@gmail.com

1- Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

NON OUI

Si oui, par qui ? : cabinet ALICA

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

Nous n'avons pas d'inquiétudes

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

- Il faudrait que l'entreprise en charge de ce projet se rapproche de la construction pour le suivi du chantier.
- Mettre à la disposition de la construction tous les documents techniques pour bien suivre les différentes constructions.
- Il nous faut également les moyens nécessaires pour se rendre sur le chantier.

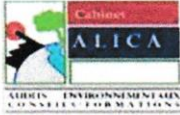
4- Quel est votre avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte des recommandations susmentionnées)

- Avis Défavorable

Raisons de l'avis :

Signature



Date : 18/03/2024

CONTRACTOR-CI

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

FICHE DE RECUEIL D'AVIS DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
OPIA FRANÇOIS	MEDON	chef du village	Tel: 0749 905135 Cel: E-mail:

1-Etes-vous informé(e)s du projet ? (Cochez la case s'il vous plaît)

OUI NON

Si OUI, par qui ? :

2- Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la réalisation du projet ?

RAS

3- Quelles sont vos prescriptions et recommandations à prendre en compte dans la réalisation du projet ?

Déboisement des cultures si possible sur le site du projet

4- Quelles sont vos doléances à l'endroit de la société ?

1- Construction d'un château d'eau pour le village
2- Roprofilage de la voie d'accès au village
3

5- Quel est votre Avis sur le projet ? (Cochez la case s'il vous plaît):

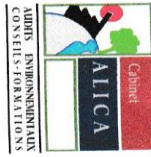
- Avis favorable (sous réserve de la prise en compte de ce qui a été mentionné ci-dessus)

-Avis Défavorable

Raisons de l'avis :



Annexe 4 : Listes de présence des personnes rencontrées
Liste de présence Doropo



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
 Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Simatani.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE : **DOROPO**
 DATE : **05-12-23**
 HEURE : **08h30-10h30**

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
	<i>Barbone SILVE</i>	<i>son-prefet</i>	<i>LIANOUE</i>	<i>07-07-009498</i> <i>albanmarc@guadeloupe.fr</i>	<i>05/12/2023</i> <i>[Signature]</i>
	<i>Koué Abdoulaye Louvine</i>	<i>son-prefet</i>	<i>KALATHON</i>	<i>07-09-25-32789</i> <i>louvine.koue@qpmat.com</i>	<i>05/12/2023</i> <i>[Signature]</i>
	<i>LHANA SAINO</i>	<i>D.R.</i>	<i>DENSA BOUNIA</i>	<i>07-49-58-69-87</i> <i>dymelle.d@gmail.com</i>	<i>05/12/2023</i> <i>[Signature]</i>
	<i>QUISTREK Mamadou</i>	<i>Secrétaire General</i>	<i>DRENDA BRUNA</i>	<i>05-88-30-00-10</i> <i>quistrekmamadou@gmail.com</i>	<i>05/12/2023</i> <i>[Signature]</i>
	<i>DAH SIE FRANK</i>	<i>Représentant Conseil Régional</i>	<i>CONSEIL REGIONAL BOURKINABE</i>	<i>05-88-30-00-10</i> <i>dahsiefrank@gmail.com</i>	<i>05/12/2023</i> <i>[Signature]</i>
	<i>DEH CONSTANT</i>	<i>D.D</i>	<i>HOLLI</i>	<i>05-88-30-00-10</i> <i>dehconstant@gmail.com</i>	<i>05/12/2023</i> <i>[Signature]</i>

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
 Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Quattara Seydou	chef de village	Katamon	0708748234 quattara329@gmail.com	
02	Boua Arnould Rodrigue	Secrétaire Général (environnementale) (Chargé des études sociologiques)	Cabinet Alica	0729938584 arnould@alica.com arnould@alica.com	
03	SIBA B. Soufien	Chargé des études (sociologique)		0779897675 siba@alica.com	
04	TIRAOUE DIARRAZINA	Représentant		0506218241	
05	KRA YAO BENDAMINA	chef de cabinet du village	Préfecture de Dessalé	0758914679	
06	Kouassi Kouara Pleuse	Adj. Préfecture	Préfecture de Dessalé	0744619971	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/ cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET AILICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinehali.

LOCALITE: **AKOUKO**
DATE: **08-12-23**
HEURE: **10h-11h30**

Promoteur : **CONTRACTOR-CI**

REUNION PUBLIQUE

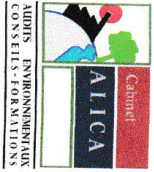
N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Tihé Keasson L.	chef cabinet Papier	Préfecture Daoukro	0919581638	08/12/23
02	GIN GUY YHO Moïse	ADMINISTRATEUR CIVIL	Préfecture	0707872876	08/12/23
03	AKOHA EBBE XAVIER	DTHG	CRIFOU	0907876835 Xavier2000ebbe@yahoo.fr	08/12/23
04	KOFFI KONEXIANI JACQUES	CS Travaux	CR. Ifou	0707507044	08/12/23
05	KONAN ELVARISTE	Adjoint au chef	Village d'Ameknabo	0759368848	+
06	Konobis Touwouf	Adjoint	Mesue	09078552100	12/12/23

Siège social : Cocody Riviera Palmerie 08 BP 1558 Andjran 08 Tél. : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetailica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetailica.com

Liste de présence Daoukro

CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



No	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
04	SIRIKI BE BATHA Jean	TSE Recherchant DR	Dir. régionale Environnement	07 08 76 54 05 bakoban.51@yahoo.fr	
08	KACOU KAR SILVESTRE	TS des TP.	Dir Régionale MCLD.	07 99 75 38 32 kacoukarsilvestre@gmail.com	
03	YBOUVE KONAN JOSEPH	Coordo. Centre Scolaire	DRENA	05 68 63 77 ybouvekonan.joseph@gmail.com	

Siège social : Cocody Riviera Palmerale 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sitrématali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE : Bocanda
DATE : 12-12-23
HEURE : 10h 21

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	ABOIT Lolli Jénoué	Président	Mairie Bocanda	0707955469	
	KERASSI Br zinfra	Représentant SIF Bocanda	SIF Bocanda	0708733847	
	KOUASSI ATEHOU	Notable	Notable G-BONNAN	0757489825	
	DOULAYE SILUE	C.E	Lycee Rusduna Bocanda	0777044820 Mkedouadougou1@gmail.com	
	Kouakou Ngoran Kouakou	Coax Forêts	Bocanda	0709229120	
	DIBY Romuald S.	D.S	MCLU	0798336942 diby_romuald@yahoo.fr	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/rel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



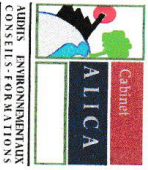
CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
	KOUADIO Amari Jacques	DR	DR Environnement D.J et de la transition Ec	07 37 91 31 62 amari.jacques@alica.com	14/12/2023 <i>[Signature]</i>
	Gué A. Haes	MCU	MCU	07 799 14 31 g.haes@alica.com	<i>[Signature]</i>
	KOUARI DITE Louis	COMMISSARIAT Police BOUKHA Régionnaire	Police		<i>[Signature]</i>
	Kouadio Ngassan Traoré	J. O. A Régionnaire	DA Agnacelles	07 08 52 61 16	<i>[Signature]</i>
	Kouadio Adjoumani	DA	MZRAH	adjoumani@alica.com	07 09 05 59 54 <i>[Signature]</i>
	DOUO AKHAB F.	Essaiens métallurgie	Labial RUA	07 69 93 85 84	<i>[Signature]</i>
	SIBA Bouga Yvère	Sociologue		07 77 8 776 75	<i>[Signature]</i>
	TRAORÉ ISHAKISSA	Technicien		0506 21 87 41	<i>[Signature]</i>

Siège social : Cocody Riviera Palmerie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur. : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

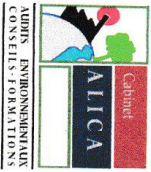
EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE : **BOCANDA (GBOYOU)**
DATE : **09-12-23**
HEURE :

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	NANAN, KRA KONAN	CHEF DU VILLAGE	GBOYOU		
02	Fokou KOFFI MAURILE	PRÉSIDENT DES JEUNES	GBOYOU	07 08 15 68 03	
03	Kouadio AMENAN	PRÉSIDENTE DES FEMMES	GBOYOU	07 09 16	
04	Doukrou Benjamin	Président MUSEOQ	GBOYOU		
05	KANGA YAO BEANKA	Directeur GBOYOU	GBOYOU	07 09 41 65 69	
06	GATTOUKOU TOUO	E. Puteuelli	GBOYOU	07 09 99 73	



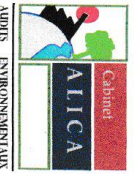
CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
07	KOUASSI KOUALIO GERMAIN	VICÉ PRÉSIDENT DES JEUNES	GBONOU	0748224524	
08	ASSANDI AMANLAN CELE	PRÉSIDENT ASSOCIATION EYO ENIAN	GBONOU	0768099902	
09	YA KRA ODETTE	VICÉ PRÉSIDENTE DES FEMMES	GBONOU	0757989665	+
10	N'DRI TANKO ANGE	JEUNES	GBONOU	0757989665	
11	Koman Henri Cesar	Jeunes	GBonou	09775232288	
12	Kouadio Alpha	Jeunes	GBONOU		
13	KOUALIOU AFFOUE	FEMMES	GBONOU	0759155558	
14	KOFFI KOULAKOU ANDR.	SECRETARIAT	GBONOU	0565349214	
15	KOUASSI ALISSI	FEMMES	GBONOU		+

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA

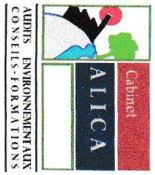


ALICA - ENVIRONNEMENT
CONSILS - FORMATIONS

**Ingenierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
16	YAO AHOUE IYÈNE	COJES	GRONDU	07 49 01 55 88	
17	KOUASSI KOULIBI ENLOCK	Jeunes Etat	GRONOU	07 77 36 33 87	
18	BOUTSSOU KONAN FRANCK	Jeunes	GRONOU	07 02 40 65 34	
19	KONAN KOVAME ELI	Maçon	GRONDU	07 07 47 59 74	
20	YAO N'GUESSAN.B	Jeunes	GRONOU	05 55 03 20 40	
21	N'DRI KOVAME	Cultivateur	GRONOU	07 57 74 81 94	
22	KONAN KOFFI ARISTIDE	Cultivateur	GRONOU	07 49 41 71 63	
23	KOFFI KOVAME FREDERICK	Maçon	GRONOU	07 89 56 24 26	
24	YAO KOUASSI VEZINTI	Jeunes	GRONDU	07 58 15 01 91	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
25	NIAME BROU HONORÉ	Jeunes	Gronou	07 59 71 24 82	
26	KOUASSI YA	Jeunes	Gronou	05 95 88 77 91	
27	ABIDA ANNOU D. G.	Environnementaliste	Cabinet ALICA	07 49 93 85 84	
28	SIBA BOUGA YVÉNE	Sociologue	" "	07 48 77 6 75	
29	TARONÉ IYAKOUÏA	Machiniste	" "	05 06 21 87 47	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

Liste de présence Yakasse Attobrou



CABINET ALICA

*Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI*

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinfraatani.

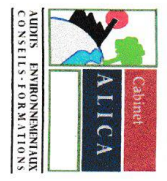
Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE: **YAKASSE-ATTOBROU**
DATE : **13-12-2023**
HEURE : **10h05**

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Dalbé Appolinaire ZIGAE	Profet	Préfecture	0709 88 78 77	<i>[Signature]</i>
02	Ahvi Aho	4 ^e Adjointe	Mairie	0708 063181	<i>[Signature]</i>
03	KOBI Adjouvi Désiré	AG	CR-ME	0749621104 kribadjouvi.92@gmail.com	<i>[Signature]</i>
04	KRACBE KERE Jean	Secrétaire Général de base	DREN4 ADDERE	07 58 95 30 01	<i>[Signature]</i>
05	ASSI ASSI SERAPHIM	Métabole	APR Adina A	0758 61 74 25	<i>[Signature]</i>
06	NABO KOUMASSI	Chf de Village	ASSAINE 1	0707 41 90 15	<i>[Signature]</i>

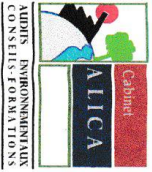
Siège social : Cocody Riviera Palmieraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA
Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
07	BEDA TANNO H KANISSIOS	Chef de Service Hys. Assurances des infractions environnementales	Conseil Regional	0758399980	<i>[Signature]</i>
08	KOUATIE KOUAD AULOZUE MICHAEL	chargé de Suivre des infractions environnementales	BR. ENVIRONNEMENTAL	0749282853	<i>[Signature]</i>
09	Amadou Koussou AMOULENGE	gestionnaire SEPS DREVA	DREVA ADZ OPE	074879004	<i>[Signature]</i>
10	ADINORA KORBANU Etuis	Technicien sup. MC LU	MC LU	0777349202	<i>[Signature]</i>
11	Betty Joachim ZAHBLE	chef de Centre Environnemental	Préfecture	0758280668	<i>[Signature]</i>
12	ADOU ARMAND Soluce	Environnemental	Regional ALICA	0749938584	<i>[Signature]</i>
13	GIBK Benga Tuféne	Sociologue	Cabinet ALICA	0777877675	<i>[Signature]</i>

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinealica@yahoo.fr
 Site web : www.cabinealica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE : YAKASSÉ - ATOBROCO (Abouadine 1)
DATE : 12/12/23
HEURE : 15h21

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
1	NISSO KOUASSI	chef de Village	Abouadine 1	07-07419015	12/12/2023 <i>[Signature]</i>
02	ASSI M. Raphaël	Notable	Abouadine 1	07-59 61 74 25	18/12/23 <i>[Signature]</i>
3	ACHY YAPI DIEBIE	Notable	Abouadine 1	01 03 18 8005	12/12/2023 <i>[Signature]</i>
4	NIANGO SEKA THIMOTE	Notable	Abouadine 1	01 01 22 21 68	<i>[Signature]</i>
5	ESSO A OUELYO	Conseiller chefferie	Abouadine 1	07 07 86 44 01	Aeul <i>[Signature]</i>
6	Dape Seka Thalria	chef de tenue	Abouadine 1	01.51-90-50-11	<i>[Signature]</i>

CABINET ALICA



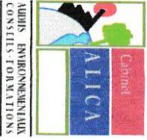
**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
7	Karain Abbe'	Revue	Asradine I	07 88 29 04	
8	Alle Aroulay	Revue	Asradine I	01 03 29 20 37	
9	Amougou Angou		Asradine I	01 60 03 89 61	
10	Kouji Beilin		Asradine I	07-48-04-22-42	
11	Adopro Abcoster	RETRAITÉ	Asradine I	01 52 83 1475	
12	ASSÉ CHIA LOUISE		ASRADINE I		
13	ACHOGLI yate Edith	Menegere	Asradine I		
14	Kouassi K. T. Koufide	TRAVAILleur A.T.4.	Asradine I	01-03-07-2080	
15	Kouassi Koufide Robert	Etudiant	Asradine I	07 87 75 8052	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tel : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE : N'DOUCI (Attigélahti)

DATE : 14/12/23

HEURE : 11h16

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
1	BOKA Aky THIERRY	Pré de la jeunesse d'Attigélahti	Jeunesse	0544341380	14/12/23 S. Aky
2	Ossorhou KOKOLA HUBERT	Président du conseil	éléférie	Art 0504576685	14/12
B	BOKA BOKA ADELAIN	secrétaire adjoint du chef		0545580650	
4	JIBI Nyomien HAZELIN	chef Agni		0545221284	
5	KOUSSI NIZEL O	secrétaire agni		0769635777	S. Koussi
6	Idjmitou ANON LUCIE	RESPONSABLE DES FEMMES		0575577146	AN

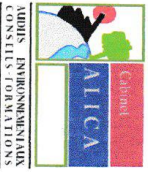
Siège social : Cocody Riviera Palmerie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr

Site web : www.cabinetalica.com

Liste de présence N'Douci

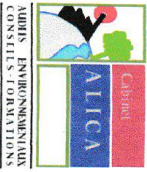
CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
7	Sté Agui Delphin	N	Notable.	0504170276	
08	BROU KACOU	NOTABLE	11	0504418783	
	DOA Awari E	meur	07 47 49 82 38		
9	Béda Obo Ignace	Conseiller	11	0546641252	
10	Achy ROFI		05-44-53 99 1222	0544539944	
11	M. Adeli AFIN	chef de file		07-8884472	
12	DIBY APPOLINEAIRE	chef village	0546734120	0546734120	
13	SIKA RIRE ANDELAIN	Secrétaire chef	Planleur	0749962365	
14	Ossobou Kokolety Parker	1er Notable	Planleur	0504576685	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : BUR : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

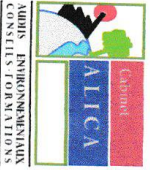
**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et signature
	BAGNI ADEHI DACOMÉ	Assistant du BDM - Préfet - Généraliste Carte Sociale	Cabinet ALICA	07 08 16 59 33 bagni.adehi@alica.com	
	N'GBEHIN BEDA BERNABE	Charge d'études	Cabinet ALICA	07 07 97 75 43	
	DOUA ARNAUD	Charge d'études	Cabinet ALICA	07 49 93 85 84	
	SIBA TRIFENE	Charge d'études	Cabinet ALICA	07 77 87 76 75	
	TRABRE DJAKARIDJA	Machiniste	Cabinet ALICA	01 02 28 15 95	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI**



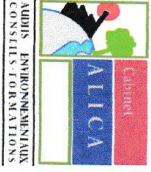
EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

LOCALITE : N'DOVI
DATE : 15 Décembre 2023
HEURE : 09h35

REUNION PUBLIQUE

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	BAGUI Diebi Raïôme	Représentant N°1 de la sous-section de N'DOVI	SDS-FACTUR	07 08 16 52 33	
02	ANORA Païtuce	DRENA	DRENA/Tonale'	07 07 98 64 96	
03	BLE-N'DOU Ngouane Henri-Biel	DR Aglo	MINISTRE	07 07 92 42 82 Bureau Municipal Egalité	
04	SORO Ouannougo Felix	Coordonnateur Cdel Conseil Régional	Conseil Régional	07 87 11 80 77	
05	N'GBEHN BEA BEA BEA	Co-présidente Celle sociale	DRENA/TC	07 07 97 75 43	
06	Bjé Agni Delphin	Notable	Arti crei	07 04 17 02 76	



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
07	Lojane Hermann	Agent technique de la construction	TEBES	07 57 61 14 73	10/12/2023
08	DOU4 ARNAUD	Environnementaliste	Cabinet ALICA	07 49 93 85 84	
09	SIBA TRIFENE	Sociologue	Cabinet ALICA	07 77 87 76 75	
10					

Siège social : Cocody Riviera Palméraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

Liste de présence Bouaflé



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Personnes ressources rencontrées

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Brahima TRAORE	Secrétaire Général	Préfecture, Bouaflé	0707139161	[Signature]
02	KOFFI KARIMAN MATIAS	Sous-Préfet de Bouaflé	Sous-préfecture Bouaflé	0707631336	[Signature]
03	BOTI BI ZOUA	Vice-Président	Conseil Régional de la Région bouaflé	0546435542 botibi.zoua@yahoofr.com	[Signature]
04	Gohi Bi Foua	Le Adjoint Maire	Mairie	0707775560	[Signature]
05	KONAN YAO JEAN Luc	DT	Mairie Bouaflé	0707043963 konanyaojeanluc@yahoofr.com	[Signature]
06	TANOU KONATE Jean	DR Enlure	DR	0767175030 jean.tanou@yahoofr.com	[Signature]

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cei : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



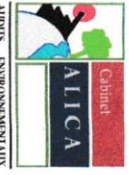
CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et signature
	Goussymawa Sylvie	DR	Contracte	0707 232021	
	Konac Duge Christ Cédric Kolon	Agent NCLU	Constructiv	074770 8632	
	GNOKOUA J-Frédéric	SG DAENA	DR ENA Bouafle	0708 971653	
	Ouatara A. C.	esors environnementaire	Dran Bouafle	0708147786	
	GATTA N. F. L.	Pdt jauné	Villages Kobladé	0749495849	
	HUE NG OUMI L.	Chef du Villages	Kobladé	075702 0171	
	FORD NG GOTHME A.	Vice Président	Muhalla deu. Kobladé	0749 63 69 56	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (GES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

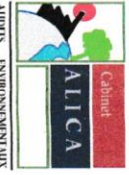
Promoteur : CONTRACTOR-CI

Personnes ressources rencontrées

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	KOUASSI KOFFI	SG Préfecture	Préfecture Sassandra	devenant.kouassi@region.civ	
02	LDL ZOG Erouah	Coord.-Projet Réaction	Service Préfectoral Réaction	deugzouh@region.civ	
03	DRH DROGBO KOFFI PAME	Sous Directeur Travailleur	CRG	drogbo.koffi@region.civ	
04	SEKA ADOUBY APP ADON	Sociologue	Cabinet ALICA	0759183591	
05	TOLSONG DADUDA	environnement réaction	Cabinet ALICA	0749461546 beutrong@region.civ	
06	BOTHIN DON TARE. B.	Form.-Institution Etudes prospectives	CRG	beutrong@region.civ	

Siège social : Cocody Riviera Palméraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et signature
	OPHA François	Chef de village	Médor	07-49-90-51-35	18/03/2024 <i>[Signature]</i>
	BEDIBE Norlise	Chef de terre	Médor	07-49-90-91-14	18/03/2024 <i>[Signature]</i>
	OPHA Laurent	conseiller	Médor	07-07-64-76-59	18/03/2024 <i>[Signature]</i>
	KEFFA Leignon Jusca	TS, représentant DR. construction la construction	Ministère de la construction	0707 27 63 00	18/03/2024 <i>[Signature]</i>
	OPHA Gbolou Fernand	Président des jeunes	Médor	0708 20 44 03	<i>[Signature]</i>
	Mamasson Domo	DRENA	DRENA	07-09-06-06-22	<i>[Signature]</i>
	KOUASSI KOUAMBO CLAYER	DREDDTE chef de service Ingénieur en génie civil	DREDDTE	01 49 87 84 94	<i>[Signature]</i>
	YEO MOURBA	Ingénieur en génie civil	DREDDTE	070709 8068	<i>[Signature]</i>

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Liste de présence

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	OPHA FRANÇOIS	chef du village	MEDON	07 49 90 51 35	
	BEDENGE ^{MARCESSÉ} KRANE	chef de Terre	MEDON	07 49 90 91 44	
	OPHA LAURENT	cadre du village	MEDON	07 07 64 76 59	
	OPHA RODRIGUE	Notable du chef	MEDON	07 48 87 62 78	
	SEKA ADOUSY	Sociologue	Cabinet ALICA	07 59 18 35 95	
	TOUNE DAODDA	Enseignant/enseignant Vice	Cabinet ALICA	07 48 46 15 66	

Siège social : Cocody Riviera Palmerale 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (GES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Personnes ressources rencontrées

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	RIKATE Larvians	Préfet	Préfecture		14-03-2014
02	CONDE HIRADOU	S/O	Préfecture	0709 608363	14-03-2014
03	Jérome ZIYIYA	chef de service 3ème adjointe	Mairie Lakota	0142030933 meliseniss@gmail.com	14/03/2014
04	BATE AHELIE SERI	chef de service direction environnement	Ministère de l'environnement	0749 22 72 71 frankandradou31@gmail.com	14-03-2014
05	KPAI' CASIHIN	CD Construction	HCU	0707-60 09 28 cadrickpaith@gmail.com	14-03-2014

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinefalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinefalica.com

CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et signature
06	Ya Couba KONTE	Presoiri Couba (August. DIRECTION) sociologue	L. Noé. BOGAT Cabinet ALICA	095 94 78 01 kourouyascle@gmail.com	
07	Sika Abdoulaye APP. ABOR	Enlèvement liste	Cabinet ALICA	095 98 35 35 sika.abdoulaye@gmail.com	
08	YOUNE DAVIDA	Enlèvement liste	Cabinet ALICA	094 84 15 46	
09	DALISSOU DBITE SANNI	CHEF du village	COOPERATIVE Rivière Lakota	0556 47 92 20	
10	ASSABA SEKA D. ALUMI	D.T. Rivière	Rivière Lakota	0909 55 93 06	
11	STANT KAILLENT	PROF	GHG/04	0908 08 13 74	
	DAGBO NASSA ABDO	Plantier	Coopérative Régionale	0705 705 69 90 78	
	BOSSÉ ABILLOR BERNARD	Agent conseil Régional	Coopérative Régionale	0909 98 90 37	
	Koué ISSA	conseil Agent Régional	Coopérative Régionale	0957 83 25 35	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

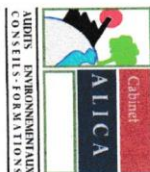
CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
	MOAN Néel Konidja	Sous-Prefet	Sous-Préfecture de l'arrondissement de l'Ankoba	0748993330	14/03/2024
	Kouandio Hippolyte	chef de District	Préfecture	0203505562	14-03-2024

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

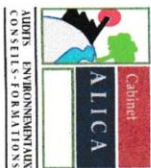
EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Liste de présence

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
13	DAGO MASSA JULES	PLANTEUR		0705699078	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

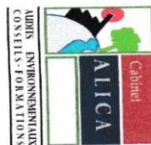
EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Liste de présence

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
7	Tadjie GNABRI Valentin	Chef du village		01 43 88 77 36	
8	Adjani Nalagon Aboe Jeichim	PLANTEUR		01 53 57 77 56	
9	Koudou ADHA	PLANTEUR		✓	PL
10	DAGO NASSA Pacem	PLANTEUR		01 08 47 55 19	DNP
11	TOTY PACOH	PLANTEUR		05 46 89 83 60	
12	AKOURI NASSA Alyn	planteur		07 51 40 32 83	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

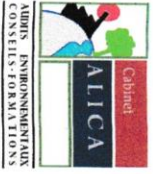
EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Liste de présence

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
1	Angaadié obili JEMAH	PLANNIFIEUR		01 03 72 20 50	
2	Douhoué GAYOTHA Benja	PLANNIFIEUR		05 25 18 13 34	
3	ADA Télié Abraham	Animatrice media		01 51 420.501	
4	DOUKOURE takrou			04 04 04 44 44	
5	Lo Houé Olympe RICHIEL	PLANNIFIEUR		01 53 84 30 68	
6	Mirigou Olympe Samwel chef central			01 43 51 08 33	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06 / cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Personnes ressources rencontrées

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Brigitte KESSEKOU NE	Secrétaire Général de Préfecture	Préfecture de Gagnoa	demomkheya@so.fr	21-03-2024
02	Soubriatko Hleassa	Sous-Préfet	Pour-Préfecture Gagnoa	nouvikhaki@outlook.com	
03	KONAN YOGUÉ Emmanuel	Directeur Régional	DRENDA ZANONDA	yoboue0707@gmail.com	21/03/2024
04	KOUA Roger	Secrétaire Directeur Services Préfecture Régionale GAG		roussierger@outlook.com	
05	Essi BOWAKI	DR. NOUNVÉ DITE		0747521682	
06	GNANJA GOGO MAREEL	COORDONNATEUR CARTE SCOLAIRE	DRENDA	0777333556	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

Liste de présence Gagnoa

CABINET ALICA

**Ingenierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prevention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
06	NIENON François	chef du village	LoGobio	05 65 11 91 92	
07	Somnand Ouedde	Président des Jeunes	LoGobio	07 88 21 71	
08	Ykouyo Noel	VICE Président de la cellule agricole		Keyo BANMANOR@gmail.com	
09	Hane JANTHANA Elisabeth	Présidente	Femmes	0958 15 12 60 demonevel@eclat.fr	
10	NANDO ERYLÉ	Notable	LoGobio	07-03-185785	
11	AKANOU JEAN-MICHEL	Procurateur Tervien	LoGobio	0708107067	
12	AKANOU BURBANSOU ALON	S/G	LoGobio	0555 77 78 42	
13	Blédouu NIGNOU SERGE	chef de village	LoGobio	0708 24 78 90	
14	Koula OSCAR BESIRE	chef de service Agriculture	AR.D.R Agriculture	0768234466	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur. : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

*Ingénierie - Etude d'Impact Environnemental et Social - Audit environnemental et connexes -
Prévention incendie et sécurité - Collecte et traitement de déchets - Elaboration de POI*

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et signature
15	DATOULEBE BANI KORA	Communication	ARENVA	0708524099	21/09/2016 <i>[Signature]</i>

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06 / cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social - Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

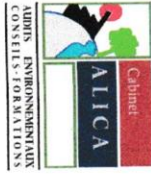
EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (GES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Liste de présence

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	NAGNON François	Chief Consultant Zakaria	LoGobris	05 65 11-91 92	
02	Ghekius Lucien	Sous Chef	LoGobris	07 58 688837	
03	Kouyou Bayou Alexis	Pdt Serge	LoGobris	05 44 88 57 80	
04	Dehi Akonou Jenouva	Propriétaire Fonctionnaire	LoGobris	07 08 10 70 67	
05	Al'ABO Ewile	chef famille Gedaxi	LoGobris	07 09 12 57 85	
06	Zakli Brusseursta Philippe	chef famille Khibis	LoGobris	07 68 68 06 55	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com



CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention Incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Liste de présence

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
07	Alexis Roussier Alexis	SLG	LeGhana	0555777842	

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/ cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI**

EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (GES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

Promoteur : CONTRACTOR-CI

Personnes ressources rencontrées

SAN PEDRO

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
1	SAN PEDRO née Eschouata	Secrétaire Générale	Préfecture	07 09 49 73 03 Prefecturesanpedro@gmail	
2	KONE Soumaila Koko	Sous Chef	Sous Préfecture	02 02 34 84 73	
3	DAO Mamadou	Vice-Président	Conseil Régional	77 09 76 88 64	
4	LOUHADIOU KOUANE Adoua Reche	DR	HC LU	07 59 12 25 88	Fuga
5	GUERRE Aouï G.S	SB domaine Région de Ivoir	Centre Régional	07 05 71 34 02	
6	Kouaou Kouou François	Technicien Bathm Ouvrier	Ouvrier SP	07 08 87 59 57	

Siège social : Cocody Riviera Palmerale 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

Liste de présence San Pedro

CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**

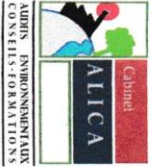


N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et signature
	Blain Rla	chef de service		09 07 53 48 04	20/03/2014
	Sika Roukrou	chef de service	Dr. Agzi	07 08 10 22 92	20/03/2014
	KONAN K. CHARLES	Directeur	Direct. Region Environnement	07 08 09 66 29	20/03/2014
	Assi mee Rogatha Emma	Agent		07 49 01 73 20	20/03/2014
	Sokou Adoulay	Sociologue	Cabinet Allica	07 59 18 35 95	20/03/2014
	TOUNE DAOUA	Environnementaliste	Cabinet ALICA	07 48 46 15 46	20/03/2014

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetallica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetallica.com

CABINET ALICA

**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention Incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets –Elaboration de POI**



EIES : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) d'un projet de construction et d'équipement des vingt-trois collèges à base 4 et du lycée d'excellence pour jeunes filles à Sinématiali.

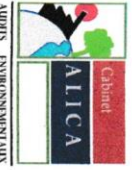
Promoteur : CONTRACTOR-CI

Personnes ressources rencontrées

N°	Prénoms & Nom	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
1	Caouibaly Yao	Secrétaire Général	Préfecture Yamoussoukro	07-07-84-19-77	
2	Bohominina Yao	Sous-Régent	Yamoussoukro	04-08-54-54-50	
3	Kouadio Yao F	Directeur	Bureau de planification Yamoussoukro	0708551677	
4	DIALLO CREPIS	Chef SVE / BP de Constructeurs	BR construction Yamoussoukro	ahpiallo@gmail.com	
05	Yao Kouakou Felix	chef du village Adjoint représentant	ZAMBAKRO	0101634952	
06	N'Guessan Kouadio Gildas	la Metulle	ZAMBAKRO	0101080740	

Siège social : Cocody Riviera Palméraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tel. : Bur : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

CABINET ALICA



**Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-
Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
	Silke Adenby App Adon	Sociologue	Cabinet Alica	07 59 18 35 85	15/03/14 <i>[Signature]</i>
	TOUPE DAVIDA	Environnementaliste	Cabinet Alica	07 48 46 15 46	15/03/14 <i>[Signature]</i>
	Hue Panyang Motembo	coordonnateur	DAENA	01 40 67 71 79	<i>[Signature]</i>
	Yao Kouakou	Ramificateur	YAKKA restruct Yaoundé	05 06 38 75 62	<i>[Signature]</i>
	Faustin DIFFOUE FRUCK	chef de service structures urbaines et rurales à la Général de l'urbanisme	DAY	05 08 60 50 07	<i>[Signature]</i>
	KONAN ADELIN	Adjoint Administratif Général de l'urbanisme	DAY	01 48 78 35 92	<i>[Signature]</i>
	Dionandé Fotassie Gom	Adjoint Administratif Général de l'urbanisme	Profectus Yaoundé	04 05 24 75 55	<i>[Signature]</i>
	TRAPAE SARAH FADJA	Administratif Général de l'urbanisme	Profectus Yaoundé	07 59 50 48 69	<i>[Signature]</i>

Siège social : Cocody Riviera Palmeraie 08 BP 1558 Abidjan 08 Tél. : (225) 27 22 21 52 06/cel : 07 08 66 48 04 E-mail : cabinetalica@yahoo.fr
Site web : www.cabinetalica.com

Annexe 5 : Liste des Attestations de cession des sites

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)**



Nous soussignés, Monsieur KONE Siaka
 Chef du Village de SOKORODOUNGOU
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de SOKORODOUNGOU
 Département de OUEMME
 Sous-Préfecture de BAKO
 DRENA : OUEMME
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de Cinq (05) ha
 Situé à (quartier) Carrefour TIDRINA - SOKORO
 Propriété de :
 M ou Mme KONE Karim (Chef de village)
 M ou Mme
 M ou Mme
 Autres

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) **gratuitement**
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ETAT

Coordonnées terrain : X 655643639E 999312 831N
 Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.
 En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.
 Fait à SOKORODOUNGOU le 30 / 10 / 2023
 ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>KONE Karim</u>	<u>0707057594</u>	<u>[Signature]</u>	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>KONE Karim</u> <u>P.O</u> <u>[Signature]</u>	<u>KONE Karim</u> <u>P.O</u> <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u> <u>Le Directeur</u> <u>Yao Firmin</u>
Tél: <u>07 07 05 75 94</u>	Tél: <u>07 07 05 75 94</u>	Tél: <u>07 07 16 77 10</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)



[Signature]

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur... DIAKITE ALIMAH.....
 Chef du Village de..... KABALA.....
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de... KABALA.....
 Département de :... G.BELEBAN.....
 Sous-Préfecture de... SEYDOUGOU.....
 DRENA : O.DIENNE.....
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de :..... 5.....ha
 Situé à (quartier)..... KABA FIN DOUGOU.....
 Propriété de :

M ou Mme..... DIAKITE SIAKA.....
 M ou Mme DIAKITE VASSIRIKI.....
 M ou Mme
 Autres.....

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) **gratuitement**
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ... ETAT.....

Coordonnées terrain : X 61956455 E Y 105799864 N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.

En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à KABALA....., le 30...../.....10...../2023
 ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>DIAKITE SIAKA</u>	<u>0546172308</u>	<u>[Signature]</u>			
<u>DIAKITE VASSIRIKI</u>	<u>0546172310</u>	<u>[Signature]</u>			

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>DIAKITE ALIMAH</u> <u>[Signature]</u>	<u>DIAKITE ALIMAH</u> <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u> <u>YAO Yao Firmin</u>
Tél: <u>05 05 64 42 76</u>	Tél: <u>05 05 64 42 76</u>	Tél: <u>07 07 76 77 10</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)



Toumono Théophile COULIBALY
 Sous-préfet

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur KPAN BEH AUGUSTIN
 Chef du Village de GBALEU
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de GBALEU
 Département de DANANE
 Sous-Préfecture de DANANE

DRENA :
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de 5 ha
 Situé à (quartier) GOUESSESSO

Propriété de : GONBAGUI GUEU GEORGES
 M ou Mme
 M ou Mme
 M ou Mme
 Autres.....

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) gratuitement
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ETAT

Coordonnées terrain : X 589472.359E Y 795108.318N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.
 En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GBALEU D6 le 06 / 11 / 2023
 ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>GONBAGUI G</u>	<u>0708544536</u>		<u>KEUKONGO SEUH PRESOR</u>	<u>05 86323367</u>	<u>E</u>
			<u>SEUNG, EVARE</u>		<u>M</u>

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	P/ LE DRENA P.O
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>KPAN BEH AUGUSTIN</u>	<u>GUEU BASSEU PAUL</u>	<u>KAKARABA KOUAME</u>
Tél: <u>0767943654</u>	Tél: <u>0787859732</u>	Tél: <u>0777870476</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)

MESSEUR ARMAND-N. KOUAMA
Sous-Préfet

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
 ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
 (DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur *Gninama SILUE Vital*

Chef du village de *Largatonkaha*

Représentant la Communauté Villageoise de la localité de *Largatonkaha*

Département de : *Sinématiali*

Sous-préfecture de : *Sinématiali*

DRENA : *Poro*

Attestons par la présente, que le terrain d'une superficie de : *11 ha 13 ares 07 ca*

Situé à (quartier) *Largatonkaha*

Propriété de :

M ou M^{me} *Gninama SILUE Vital*

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)
 gratuitement pour la construction d'un établissement scolaire dans le cadre du projet : ETAT
 / CONTRACTOR

Coodonnées terrain : X 240203.719 E Y 1059846.927 N 30 P

Attestons que le terrain est purgé de tout droit coutumier.

En foi de quoi, cette attestation de cession est produite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à *Largatonkaha*, le *09/11/2023*

Ont signé :

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et prénoms	Contact	Signature	Nom et prénoms	Contact	Signature
Louis Philippe SORO Gnandiaga	01.01.48.80.50	<i>g</i>	Nafoungossongui SORO	05.05.47.33.40	<i>g</i>
Tchehoua COULIBALY	07.58.09.51.95	<i>g</i>	Dolourou COULIBALY	05.45.75.94.56	<i>—</i>
Minata YEO	05.86.25.28.25	<i>g</i>			
Yenakpariyetcho YEO	01.41.67.61.56	<i>+</i>			

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, prénoms et signature	Nom, prénoms et signature	Nom, prénoms et signature
<i>Gninama SILUE Vital</i> <i>HH</i>	<i>Gninama SILUE Vital</i> <i>HH</i>	<i>Le Directeur</i> <i>HH</i>
Tél : 01.01.77.44.03	Tél : 01.01.77.44.03	Tél : <i>07.58.21.10.52</i>



Le Sous-préfet

Yally COULIBALY
 Yally COULIBALY
 Sous-Préfet

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur FADIGA MOUSTAPHA
 Chef du Village de TOUBA
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de TOUBA
 Département de TOUBA
 Sous-Préfecture de TOUBA
 DRENA : TOUBA

Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie deha

Situé à (quartier).....

Propriété de :

M ou Mme.....

M ou Mme.....

M ou Mme.....

Autres... LA CHE

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) **gratuitement**
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ETAT

Coordonnées terrain : X 07549795E Y 917134143N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.

En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Touba, le 02 / 11 / 2023

ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>FADIGA MOUSTAPHA</u> <u>[Signature]</u>	<u>FADIGA MOUSTAPHA</u> <u>[Signature]</u>	<u>M'BRA Kouadio Jean Pierre</u> Inspecteur Principal Directeur Régional Cels 07 08 33 42 75 <u>[Signature]</u>
Tél: <u>07 47 03 29 15</u>	Tél: <u>07 47 03 29 15</u>	Tél: <u>07 08 33 42 75</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur Mamadou Kone
 Chef du Village de Sianfan
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de Kassere
 Département de : Boundiali
 Sous-Préfecture de Kassere
 DRENA : Boundiali
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de : 0.5 ha
 Situé à (quartier) : Nouveau quartier
 Propriété de :
 M ou Mme Zoumana Ouattara
 M ou Mme Bakary Kone
 M ou Mme Karim Kone
 Autres :
 a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) **gratuitement**
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ETAT

Coordonnées terrain : X 805532.535E y 1083716.802N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.
 En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Sianfan, le 27 / 10 / 2023
 ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>Zoumana Ouattara</u>	<u>07 09 39 14 84</u>	<u>[Signature]</u>			
<u>Bakary Kone</u>	<u>07 67 57 52 09</u>	<u>[Signature]</u>			
<u>Karim Kone</u>	<u>05 55 00 40 06</u>	<u>[Signature]</u>			

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>Mamadou Kone</u> <u>[Signature]</u>	<u>Zoumana Ouattara</u> <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u> <u>COUPEY DRAMANE</u>
Tél : <u>07 57 06 63 95</u>	Tél : <u>07 09 39 14 84</u>	Tél : <u>07-59-13-7144</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)

[Signature]
KOYI BOUFI APPONNAIRE
Sous-Prefet Grade III

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur KONE SORY
 Chef du Village de DIOGO
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de DIOGO
 Département de BOUNDIALI
 Sous-Préfecture de BOUNDIALI
 DRENA : BOUNDIALI
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de 5 ha
 Situé à (quartier) SENOUFO
 Propriété de :
 M ou Mme KONE SORY
 M ou Mme /
 M ou Mme /
 Autres /

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) **gratuitement**
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ETAT

Coordonnées terrain : X 755799 125 E y 1043709 846 N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.

En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à DIOGO, le 26 / 10 / 2023

ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>		
<u>KONE SORY</u>			<u>DIARRASSOUBA</u>	<u>07 08 35 18 93</u>	<u>+</u>
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>FABRE</u>		
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>TRADRE BEMA</u>	<u>07 07 22 33 06</u>	<u>✗</u>

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>KONE SORY</u> <u>[Signature]</u>	<u>KONE SORY</u> <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u> <u>COUILLATY DRAMANE</u>
Tél: <u>07 49 02 13 07</u>	Tél: <u>07 49 02 13 07</u>	Tél: <u>07 59 13 71 24</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)



[Signature]
Claude Patrick KRAGBE
 Sous-préfet

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur DIABATE NABAH
 Chef du Village de LAFI
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de LAFI
 Département de BOUNDIALI
 Sous-Préfecture de KASSERE
 DRENA : BOUNDIALI
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de 05 (Cinq) ha
 Situé à (quartier) FORGERON

Propriété de :
 M ou Mme KONE FANAN
 M ou Mme KONE MINHINFOUN
 M ou Mme COULIBALY DOLIBE
 Autres /

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) gratuitement
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : E.F.A.

Coordonnées terrain : X 8.13972 051 E Y 10.7.1264.293 N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.
 En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LAFI, le 25 / 10 / 2023
 ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>KONE FANAN</u>	<u>077730583</u>	<u>[Signature]</u>	<u>COULIBALY DABA</u>	<u>0709540372</u>	<u>[Signature]</u>
<u>KONE MINHINFOUN</u>	<u>0707476635</u>	<u>[Signature]</u>	<u>OUATARA ZANA</u>	<u>0709662257</u>	<u>[Signature]</u>
<u>COULIBALY DOLIBE</u>	<u>078849771</u>	<u>[Signature]</u>	<u>COULIBALY KOUONON</u>	<u>0748683089</u>	<u>[Signature]</u>

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>DIABATE NABAH</u> <u>[Signature]</u>	<u>KONE FANAN</u> <u>[Signature]</u>	<u>COULIBALY DRAMANE</u> <u>[Signature]</u>
Tél: <u>07 07 59 34 05</u>	Tél: <u>07 77 73 05 83</u>	Tél: <u>07 59 13 71 44</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION
ATTESTATION DE CESSION DE TERRAIN
(DOCUMENT DE DONATION)



Nous soussignés, Monsieur KONE YASSOUANGO
 Chef du Village de OUAZOMON
 Représentant la Communauté Villageoise de la Localité de OUAZOMON
 Département de BOUAKHA
 Sous-Préfecture de BOUAKHA
 DRENA : BOUAKHA
 Attestons par la présente, que le Terrain d'une superficie de 10 ha
 Situé à (quartier) OUAZOMON

Propriété de :
 M ou Mme KONE YASSOUANGO
 M ou Mme /
 M ou Mme /
 Autres /

a été cédé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) **gratuitement**
 pour la construction d'un établissement scolaire dans le Cadre du Projet : ETAT

Coordonnées terrain : X 42165220E Y 1041849819N

Attestons que le Terrain est purgé de tout droit coutumier.
 En foi de quoi cette Attestation de Cession est produit pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à OUAZOMON, le 30 / 10 / 2023
 ont signé:

Propriétaires de la parcelle			Propriétaires des parcelles limitrophes		
Nom et Prénoms	contact	signature	Nom et Prénoms	contact	signature
<u>KONE YASSOUANGO</u>	<u>0709664873</u>	<u>[Signature]</u>	<u>KONATE KELE</u>	<u>0709665597</u>	<u>[Signature]</u>
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>DOHORY KONE</u>	<u>0708481751</u>	<u>[Signature]</u>
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>GANON BOGNAN</u>	<u>0748376206</u>	<u>[Signature]</u>
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>OUADJOUIMA FOFANA</u>	<u>0301160871</u>	<u>[Signature]</u>

CHEF DE VILLAGE	CHEF DE TERRE	LE DRENA
Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature	Nom, Prénoms et signature
<u>KONE YASSOUANGO</u>	<u>KONE YASSOUANGO</u>	<u>[Signature]</u>
Tél: <u>0709664873</u>	Tél: <u>0709664873</u>	Tél: <u>07-53-13-71-44</u>

Le SOUS-PREFET (cachet et signature)

Claude Patrick KRAGBE
 Sous-préfet



Annexe 6 : Liste des propriétaires de sites

Chef de village	Tel CV	Chef de terre	Tel CT	Propriétaire ou représentant	Tel P	Profession Propriétaire	Age Propriétaire	Situation matrimoniale Propriétaire
Fadiga Moustapha	07 47 03 29 15	Fadiga Moustapha	07 47 03 29 15	Fadiga Moustapha	07 47 03 29 15	CULTIVATEUR		
Mamadou Koné	07 57 06 63 95	Zoumana Ouattara	07 09 39 14 84	OUATTARA ZOUMANAN	07 09 39 14 84	CULTIVATEUR	1958 (66 ans)	MARIE (2 FEMMES)
Diabata Nabaha	07 07 59 34 05	Kone Fanan	07 77 73 05 83	Diabata Nabaha	07 07 59 34 05	CULTIVATEUR		MARIE (03 FEMMES)
Kone Sory	07 49 02 13 07	Kone Sory	07 49 02 13 07	KONE SORY	07 49 02 13 07	CULTIVATEUR	Vers 90 ans	MARIE (03 FEMMES)
Kone Yassoungo	07 09 66 48 73	Kone Yassoungo	07 09 66 48 73	Kone Yassoungo	07 09 66 48 73	CULTIVATEUR		MARIE (01 FEMME DECEDEE)
Diakite Alimam	05 05 64 42 76	Diakite Alimam	05 05 64 42 76	Diakite Sekou	05 45 45 86 46	CULTIVATEUR	49 ans	MARIE (01 FEMME ET 08 ENFANTS)
Kone Karim (PO)	07 07 05 75 94	Kone Karim (PO)	07 07 05 75 94	Kone Karim	07 07 05 75 94	CULTIVATEUR	74 ans	MARIE (01 FEMME)
Soro Nerdjinyoho	05 55 55 29 04	Dohgatiéné Yéo	07 48 61 62 78	Soro Nerdjinyoho	05 55 55 29 04	CULTIVATEUR	53 ans	MARIE (01 FEMME ET 04 ENFANTS)
Kpan Beh Augustin	07 67 94 36 54	Gueu Basseu Paul	07 87 85 97 32	Gueu Georges GONBAGUI	708544536	PRFET DE BOUAFLE		MARIE
Gninama SILUE	01 01 77 44 03	Gninama SILUE	01 01 77 44 03	Gninama SILUE	01 01 77 44 03	OPERATEUR ECONOMIQUE	03/10/1963 (61 ANS)	MARIAGE (01 FEMME)
Ouattara Seydou	07 08 74 82 34	Ouattara Mamadou	07 49 48 06 91	Ouattara seyoudou (chef de terre & pro	07 08 748 234	Cultivateur	59 ans	marié 07 enfants
				SITE NON ENCORE APPROUVE	//	//	//	//
N'depo Kouassi	07 07 41 90 15	Dapo Seka Mathias	01 51 90 60 11	Dapo Seka Mathias (Propriétaire terrien 8	01 51 90 60 11	Cultivateur	64 ans	marié 11 enfants (2 femmes)
Kra Konan	07 48 22 45 24	Kouassi Ya	07 49 47 44 31	Kouassi Ya (propriétaire terrien)	07 49 474 431	Cultivateur	59 ans	marié 08 enfants
				SITE NON ENCORE APPROUVE	//	//	//	//
Diby Appolinaire	05 46 73 41 20	Charles Assi	05 05 62 92 87	ASSI Charles (propriétaire terrien 1)	05 05 62 92 87	instituteur à la retraite	75ans	marié 04 enfants
				N'GBEHIN BEDA (propriétaire terrien 2)	07 07 97 75 43	AGENT DREN TIASSALE	52 ANS	Marié (03 enfants)
Kouadio Konan		Kouadio Kouassi	07 09 68 47 08	KOUAME EVARISTE (propriétaire terrien)	07 59 36 88 48	PLANTEUR	63 ANS	MARIE 06 ENFANTS
				LE CONSEIL REGIONAL	//	//	//	//
				OPIA LAURENT	707647659	ENSEIGNANT A LA RETRAITE	72 ANS	MARIE
				DJAH I LOHOURE LAURENT	708081371	ENSEIGNANT DE LYCEE	36 ANS	MARIE
				SITE NON ENCORE APPROUVE	//	//	//	//
				BAYOU ALEXI	544885777	PLANTEUR	102ANS	MARIE A TROIS FEMMES
				LE VILLAGE	//	//	//	//
				TOH GNAHUE LUC	708876743	PROTOCOLE AU CONSEIL REGIONAL	40 ANS	MARIE

Annexe 7 : Liste des propriétaires de cultures

N°	Région/Dep	Localité	Chef de village	Tel CV	Chef de terre	Tel CT	Exploitant agricole	Tel Exploitant	Profession Expl	Age Exploitant	Situation matrimoniale Expl
20	BAFING/TOUBA	TOUBA	Fadiga Moustapha	07 47 03 29 15	Fadiga Moustapha	07 47 03 29 15	Fadiga Moustapha	07 47 03 29 15	CULTIVATEUR		
2	BAGOUÉ/BOUNDIALI	SIONFAN	Mamadou Koné	07 57 06 63 95	Zoumana Ouattara	07 09 39 14 84	OJATTARA ZOUAMANAN	07 09 39 14 84	CULTIVATEUR	1958 (66 ans)	MARIE (2 FEMMES)
8	BAGOUÉ/BOUNDIALI	LAFI	Diabata Nabaha	07 07 59 34 05	Kone Fanan	07 77 73 05 83	Diabata Nabaha	07 07 59 34 05	CULTIVATEUR		MARIE (03 FEMMES)
9	BAGOUÉ/BOUNDIALI	DIOGO	Kone Sory	07 49 02 13 07	Kone Sory	07 49 02 13 07	KONE SORY	07 49 02 13 07	CULTIVATEUR	Vers 90 ans	MARIE (03 FEMMES)
15	BAGOUÉ/BOUNDIALI	OUAZOMON	Kone Yassoungo	07 09 66 48 73	Kone Yassoungo	07 09 66 48 73	Kone Yassoungo	07 09 66 48 73	CULTIVATEUR		MARIE (01 FEMME DECEDEE)
19	KABADOUGOU/ODIENNE	KABALA	Diakite Alimam	05 05 64 42 76	Diakite Alimam	05 05 64 42 76	PAS D'EXPLOITANT	//	//	//	//
13	KABADOUGOU/ODIENNE	SOKORODOUGOU	Kone Karim (PO)	07 07 05 75 94	Kone Karim (PO)	07 07 05 75 94	Kone Karim (PO)	07 07 05 75 94	CULTIVATEUR		MARIE (01 FEMME)
12	PORO/KORHOGO	NANGOUNKAHA	Soro Nerdjinyoho	05 55 55 29 04	Dohgatiéné Yéo	07 48 61 62 78	NON PARVENU	NON PARVENU	NON PARVENU	NON PARVENU	NON PARVENU
14	TONKPI/DANANE	GBALEU	Kpan Beh Augustin	07 67 94 36 54	Gueu Basseu Paul	07 87 85 97 32	Gueu Georges GONBAGUI	708544536	PRFET DE BOUAFLE	//	MARIE
24	PORO/SINEMATIALI	LARGATONKAHA	Gninama SILUE	01 01 77 44 03	Gninama SILUE	01 01 77 44 03	Gninama SILUE	01 01 77 44 03	OPERATEUR ECONOMIQUE	03/10/1963 (61 ans)	MARIE (01 FEMME)
4	BOUNKANI/DOROPO	KALAMON	Ouattara Seydou	07 08 74 82 34	Ouattara Mamadou	07 49 48 06 91	PAS D'EXPLOITANT AGRICOLE	//	//	//	//
18	GONTOUGOU/SANDEGUE	YOROBODI					SITE NON ENCORE APPROUVE	//	//	//	//
3	LA ME/YAKASSE-ATTOB	ABRADINE 1	N'depo Kouassi	07 07 41 90 15	Dapo Seka Mathias	01 51 90 60 11	ADOPO AUGUSTIN (exploitant 1)	01 02 83 14 75	RETRAITE	62 ANS	MARIE (5 ENFANTS)
							ACHO YAPI EDITH (exploitant 2)	07 49 47 44 31	CULTIVATRICE	//	MARIEE (06 ENFANTS)
11	NZI/BOCANDA	GBONOU	Kra Konan	07 48 22 45 24	Kouassi Ya		PAS D'EXPLOITANT	//	//	//	//
1	SUD-COMOE/TIAPOUM	GAOUSSOUKRO				05 05 62 92 87	SITE NON ENCORE APPROUVE	//	//	//	//
7	AGNEBY TIIASSA/TIIASSALE	ATTIGUEHI	Diby Appolinaire	05 46 73 41 20	Charles Assi	07 09 68 47 08	N'DA N'Zi Remi (exploitant 1)	05 95 94 95 35	Planteur	75ans	marié 20 enfants (03 femmes)
							N'GBEHIN BEDA (Exploitant 2)	07 07 97 75 43	AGENT DREN TIIASSALE	52 ANS	Marié (03 enfants)
							SOMOLO DJOHA (Exploitant 3)	05 06 59 21 00	CULTIVATEUR	59 ANS	MARIE (08 enfants)
							AMANI BOKA (Exploitant 4)	01 02 28 91 06	CULTIVATEUR	52 ANS	CELIBATAIRE (00 enfant), Non-voyant
10	IFFOU/DAOUKRO	DAOUKRO	Kouadio Konan		Kouadio Kouassi		PAS D'EXPLOITANT	//	//	//	//
23	BELIER/YAMOOUSSOUKRO	ZAMBAKRO					PAS D'EXPLOITANT	//	//	//	//
22	GBOKLE/SASSANDRA	MEDON					Trois exploitants	NON PARVENU	NON PARVENU	NON PARVENU	NON PARVENU
16	GOH/LAKOTA	TAGOLILIE					GNAHOUA CHRISTINE(exploitant1)	759488440	INSTITUTRICE	29 ANS	MARIEE
							DIAHI LOHOURE LAURENT(exploitant 2)	708081371	ENSEIGNANT DE LYCEE	36 ANS	MARIE
							DAGO NASSA JULES (exploitant 3)	171756531	PLANTEUR	49 ANS	MARIE
							KOFFI DJIHOUA JAURES	565845282	ENSEIGNANT DE LYCEE	29 ANS	MARIE
6	HAUT SASSANDRA/DALOA	ZEPREGUHE					PAS D'EXPLOITANT	//	//	//	//